



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

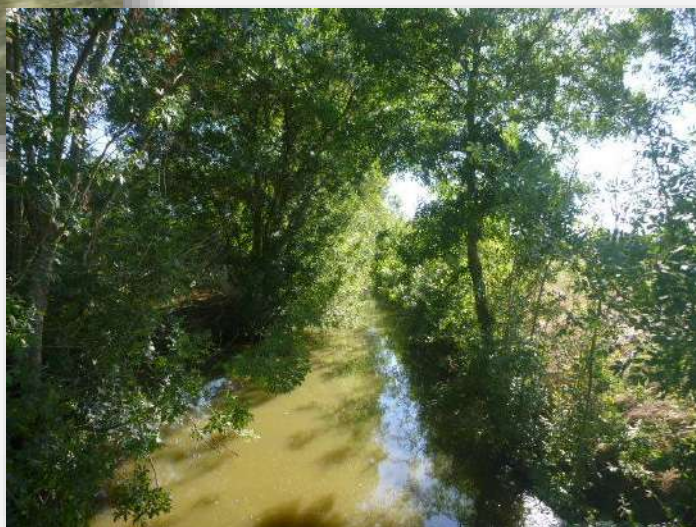
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Établissement public
du Marais poitevin

Décembre 2025

Etude Bilan du Contrat Territorial Cadre et des Contrats Territoriaux Opérationnels du Marais Poitevin



Bilan Technique

Version provisoire (12/2025)

SERAMA

2, allée Michel Desjoyeaux
Parc Actilonne – Olonne/Mer
85 340 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 02.51.21.50.38
contact@serama.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE - RAPPEL	9
1 PREAMBULE	9
1.1 DEROULEMENT DE LA PHASE	9
1.2 RAPPEL DE L'ORGANISATION TERRITORIALE	10
2 RAPPEL DU CCTP.....	12
2.1 PLAN D'ECHANTILLONNAGE	12
2.2 FONCTIONNEMENT DES MILIEUX	15
PROCEDE D'ANALYSE METHODOLOGIQUE SUR LES MARAIS	17
1 PREAMBULE	17
2 PRESENTATION DE LA METHODE D'ANALYSE FONCTIONNELLE	18
2.1 DESCRIPTION	18
2.2 GRILLE DES FONCTIONNALITES	19
RESULTATS ET ANALYSE DES FONCTIONS	21
1 PRINCIPE	21
2 CT VENDEE AVAL LONGEVES - SMVSA	21
2.1 PRESENTATION DU RESEAU D'ECHANTILLONNAGE	21
2.2 RESEAU VARIABLE	21
2.2.1 Résultats par année	22
2.2.2 Bilan des résultats par fonction	24
2.2.3 Bilan général du réseau variable.....	26
2.3 RESEAU FIXE	28
2.3.1 Résultats par fonction.....	28
2.3.2 Fonction hydraulique – Réseau fixe.....	29
2.3.3 Fonction Qualité – Réseau fixe	30
2.3.4 Fonction Biologique – Réseau fixe	31
2.3.5 Bilan réseau fixe.....	31
3 CT DES AUTIZES – SMVSA/SMBVSN	36
3.1 PRESENTATION DU RESEAU D'ECHANTILLONNAGE	36
3.2 RESEAU VARIABLE	36
3.2.1 Résultats par année	36
3.2.2 Bilan des résultats par fonction	38
3.2.3 Fonction Hydraulique – Réseau variable	38
3.2.4 Fonction Qualité – Réseau variable	39
3.2.5 Fonction Biologique – Réseau variable	39

3.2.6	Bilan général du réseau variable.....	40
3.3	RESEAU FIXE	42
3.3.1	Résultats par fonction.....	42
3.3.2	Fonction hydraulique – Réseau fixe.....	43
3.3.3	Fonction Qualité – Réseau fixe	44
3.3.4	Fonction Biologique – Réseau fixe	45
3.3.5	Bilan réseau fixe.....	45
4	CTMA MARAIS MOUILLES SEVRE NIORTAISE, MIGNON	48
4.1	PRESENTATION DU RESEAU D'ECHANTILLONNAGE	48
4.2	RESEAU VARIABLE	48
4.2.1	Résultats par année	48
4.2.2	Bilan des résultats par fonction	50
4.2.3	Bilan général du réseau variable.....	52
4.3	RESEAU FIXE	54
4.3.1	Résultats par fonction.....	54
4.3.2	Fonction hydraulique – Réseau fixe.....	55
4.3.3	Fonction Qualité – Réseau fixe	56
4.3.4	Fonction Biologique – Réseau fixe	57
4.3.5	Bilan réseau fixe.....	57
5	CTMA MARAIS AUNIS OCEAN - SYRIMA	62
5.1	PRESENTATION DU RESEAU D'ECHANTILLONNAGE	62
5.2	RESEAU VARIABLE	62
5.2.1	Fonction hydraulique – Réseau variable.....	63
5.2.2	Fonction Qualité – Réseau variable	63
5.2.3	Fonction Biologique – Réseau variable	64
5.2.4	Bilan réseau variable.....	64
5.3	RESEAU FIXE	66
5.3.1	Résultats par fonction.....	66
5.3.2	Fonction hydraulique – Réseau fixe.....	67
5.3.3	Fonction Qualité – Réseau fixe	68
5.3.4	Fonction Biologique – Réseau fixe	69
5.3.5	Bilan réseau fixe.....	69
6	CT LAY AVAL - SMBL	74
6.1	PRESENTATION DU RESEAU D'ECHANTILLONNAGE	74
6.2	RESEAU VARIABLE	74
6.2.1	Résultats par fonction.....	74
6.2.2	Fonction hydraulique – Réseau variable.....	75
6.2.3	Fonction Qualité – Réseau variable	76
6.2.4	Fonction Biologique – Réseau variable	77
6.2.5	Bilan réseau variable.....	77
6.3	RESEAU FIXE	79
6.3.1	Résultats par fonction.....	79
6.3.2	Fonction hydraulique – Réseau fixe.....	80
6.3.3	Fonction Qualité – Réseau fixe	81
6.3.4	Fonction Biologique – Réseau fixe	82
6.3.5	Bilan réseau fixe.....	83

7	BILAN DE L'ANALYSE FONCTIONNELLE A L'ECHELLE DE LA ZONE HUMIDE DU MARAIS POITEVIN – CT CADRE EPMP	88
7.1	RESEAU VARIABLE 2020-2024	88
7.1.1	Résultats par fonction	88
7.1.2	Fonction hydraulique – Réseau variable	88
7.1.3	Fonction Qualité – Réseau variable	89
7.1.4	Fonction Biologique – Réseau variable	90
7.1.5	Bilan réseau variable	90
7.2	RESEAU FIXE 2025	94
7.2.1	Fonction hydraulique	94
7.2.2	Fonction qualité	96
7.2.3	Fonction biologique	98
7.3	ANALYSE DES RESULTATS SUIVANT LES TYPOLOGIES DE MARAIS	104
7.3.1	Typologie des marais	104
7.3.2	Analyse des résultats	105
7.3.3	Bilan des fonctionnalités vis-à-vis des typologies de marais	109
7.4	ANALYSE DES RESULTATS SUIVANT LES TYPOLOGIES DE RESEAUX	110
7.4.1	Typologie des réseaux	110
7.4.2	Analyse des résultats	110
7.4.3	Bilan de la fonctionnalité vis-à-vis des typologies de réseau	114
7.5	INTERET DES ACTIONS MENEES SUR LES RESEAUX	115
7.6	EFFICACITE DES AUTRES ACTIONS	115
7.6.1	Actions sur la continuité écologique	115
7.6.2	Actions sur les ouvrages	116
7.6.3	Actions sur le lit majeur	116
	VOLET BIODIVERSITE – NOTE DE L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DU MARAIS POITEVIN	121
1	BILAN DES CONNAISSANCES SUR LES TAXONS LIES AU RESEAU HYDRAULIQUE ET A LA GESTION DE L'EAU	122
1.1	EVOLUTION DES ODONATES	122
1.2	EVOLUTION DES AMPHIBIENS	122
1.3	SUIVI DES POISSONS	124
2	EVOLUTION GLOBALE DES ESPECES LIEES A LA ZONE HUMIDE	126
2.1	OISEAUX MIGRATEURS ET HIVERNANTS	126
2.2	SUIVI DES LIMICOLES NICHEURS	126
2.3	MAMMIFERES AQUATIQUES LIES AUX RESEAUX HYDRAULIQUES	127
	ACTIONS TRANSVERSALES DE L'EPMP	131
	BILAN DES VISITES COMPLEMENTAIRES DE TERRAIN	137

1	VISITES DE TERRAIN	137
1.1	CT VENDEE AVAL LONGEVES (SMVSA)	137
1.1.1	Circulation piscicole anguille.....	137
1.1.2	Protection/Restauration de berge	138
1.1.3	Travaux sur ripisylve	139
1.1.4	Travaux mixte curage/resserrement de section/adoucissement	140
1.2	CT MARAIS MOUILLES SEVRE NIORTAISE MIGNON/CT AUTIZES – (SMBSN – IIBSN)	141
1.2.1	Actions de mise en défens	141
1.2.2	Gué, passerelle	141
1.2.3	Ouvrages/morphologie.....	142
1.2.4	Aménagement des berges	143
1.2.5	Ripisylve/Renouée Japon	144
1.3	CT AUNIS OCEAN (SYRIMA)	144
1.3.1	Curage/adoucissement de berge/resserrement fossé	144
1.3.2	Ripisylve	145
1.4	CT LAY AVAL (SML)	145
1.4.1	Curage/adoucissement de berge/resserrement fossé	145
1.4.2	Ouvrage hydraulique/Continuité.....	147
1.4.3	Frayère.....	147
1.4.4	Protection/restauration de berge.....	148
2	SYNTHESE DES VISITES – ANALYSE CRITIQUE	149
ANALYSE DES PRINCIPES DE GESTION DE L'EAU		151
1	RAPPEL.....	151
2	REGLEMENT D'EAU	152
2.1	RAPPEL	152
2.2	AVANCEMENT	152
3	CONTRAT DE MARAIS	154
3.1	RAPPEL	154
3.2	AVANCEMENT	155
4	SUIVI ET EVALUATION DES REGLES DE GESTION	158
4.1	ETUDE DES RELATIONS ENTRE L'EXPRESSION DE LA BIODIVERSITE INFODEE AU MARAIS POITEVIN ET L'EVOLUTION DES NIVEAUX D'EAU	158
4.2	SUIVIS DES REGLES DE GESTION NOUVELLEMENT INSTITUTEES	159
5	DIFFICULTES RECNCOTREES DANS LA MISE EN PLACE DES REGLES DE GESTION	160
FEUILLE DE ROUTE		163
1	ORGANISATION DES CTMA	163
2	LES OUTILS COMMUNS	164

2.1	LES MOYENS DE SUIVI TECHNICO-FINANCIERS	164
2.2	INDICATEURS DE SUIVI – ANALYSE FONCTIONNELLE	164
2.2.1	Indicateurs sur le réseau hydraulique.....	164
2.2.2	Indicateurs surfaciques.....	165
2.2.3	Evolution de la qualité fonctionnelle	166
3	AXES D'AMELIORATION	166

PREAMBULE - RAPPEL

1 PREAMBULE

L'objectif poursuivi à travers ce volet est de mettre en évidence l'évolution des milieux d'un point de vue fonctionnel au regard des travaux réalisés, ou non.

Ce volet du bilan vise également à faire le point sur :

- La mise en place et le suivi des indicateurs communs ;
- L'efficacité et la pertinence de actions menées au regard de l'évolution de la qualité fonctionnelle des milieux ;
- Certaines réalisations de travaux (ou non réalisations) afin d'en apprécier les évolutions positives, neutres ou négatives sur les milieux ;
- L'intérêt et la plus-value des actions portées par le CT Cadre ;
- La mise en place et le déroulement des règles de gestion de l'eau.

Les résultats découlent :

- D'une large prospection de terrain basée sur un **réseau d'échantillonnage fixe** à l'échelle de chaque CT Opérationnel ;
- Des données issues du **réseau d'échantillonnage variable** fourni par les porteurs des CT Opérationnels
- De visites ponctuelles d'observation de travaux ;
- De rencontres de concertation ;
- De transmissions de données.

Ils devront permettre de traduire à tous niveaux l'intérêt, ou non, de reconduire certaines actions.

Ce volet vient clore le bilan évaluatif conduit à l'échelle de la zone humide du marais poitevin et des CT Opérationnels et doit aboutir à la construction d'une feuille de route, guide de recommandation basé sur une analyse critique, qui servira à la reconduction du CT Cadre et éventuellement des CT Opérationnels sur le territoire.

1.1 DEROULEMENT DE LA PHASE

Cette phase s'appuie sur 4 volets principaux :

- La prospection du réseau d'échantillonnage fixe et l'analyse des données de terrain pour l'application des méthodes d'analyse fonctionnelles avec le traitement synthétique associé des résultats ;
- L'analyse des indicateurs communs (réseau variable) mis en place sur le territoire ;
- L'analyse des données transmises par les principaux acteurs du territoire ;
- La concertation et les rencontres des principaux acteurs du territoire pour des éléments technique de réalisation, les visites de terrain et la transmission des données.

1.2 RAPPEL DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

A l'échelle du Marais poitevin, on dénombre **5 CT Opérationnels** qui couvrent l'ensemble de la zone humide.

Dans un souci de cohérence, tout en conservant une gestion opérationnelle la plus souple possible, ont été définis 3 niveaux complémentaires pour la mise en place des actions sur la zone humide du territoire du Marais Poitevin :

- Un CT Cadre porté par l'EPMP qui a vocation à coordonner et mettre en cohérence les CT Opérationnels et à conduire des études transversales à l'échelle du Marais poitevin ;
- 5 contrats territoriaux milieux aquatiques opérationnels, sur chacun des bassins versants ;
- Des contrats de marais à l'échelle des associations syndicales de marais, outils animés par l'EPMP.

Le schéma ci-dessous présente les différents niveaux d'organisation et leur articulation :

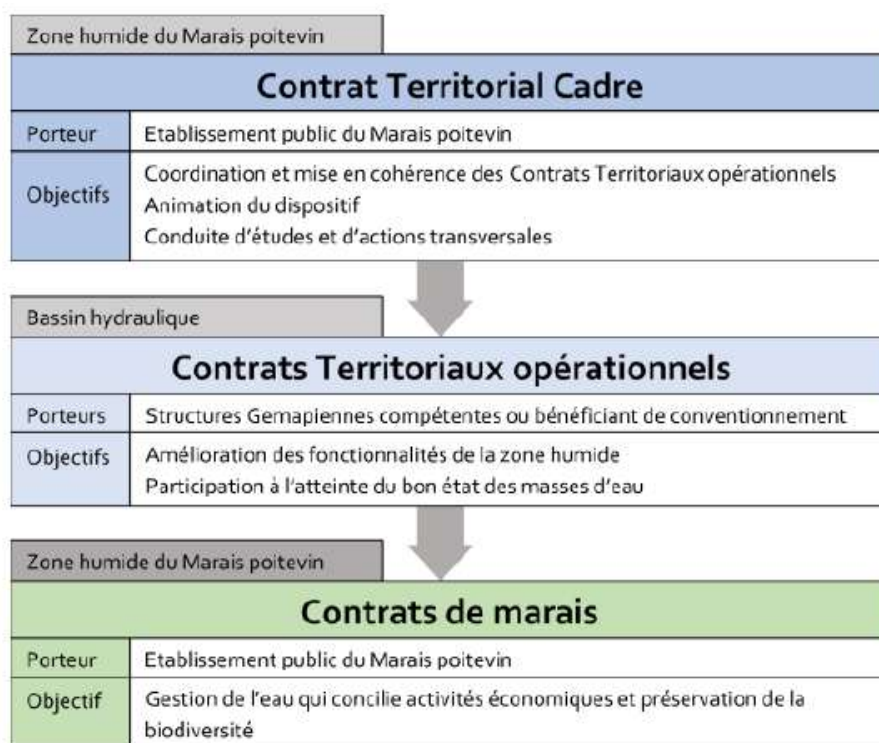


Figure 1 : Organisation des CTMA du Marais Poitevin. (Source EPMP)

Le CT Cadre porté par l'EPMP constitue ainsi l'outil de coordination et de mise en cohérence des CT Opérationnels. Il fixe un cadre commun à chaque CT Opérationnel du Marais poitevin qui porte notamment sur :

- Le contenu des études préalables ;
- Le principe de cohérence des CT :
 - Cohérence géographique ;
 - Synchronisation des contrats (cohérence temporelle) ;
 - Equilibre et adéquation des programmes d'actions aux enjeux ;
 - Cohérence des indicateurs de suivi et d'évaluation.

- La conditionnalité des aides financières, en lien avec l'avancement des règles de gestion de l'eau.

Les 5 CT Opérationnels visent l'atteinte du bon état des masses d'eau associées à la zone humide et à la préservation du Marais poitevin. Ils sont pilotés par des structures porteuses qui définissent un programme d'actions avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages locaux, en adéquation avec les orientations du contrat cadre. Ces 5 contrats sont les suivants :

- **Contrat Territorial Eau Marais poitevin Vendée aval et Longèves** porté par le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise (SmVSA), s'achevant en 2026 ;
- **Contrat Territorial Eau des marais mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon** porté par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) finissant en 2027 ;
- **Contrat Territorial Aunis Océan** porté par le Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis (SYRIMA), s'achevant en 2028 ;
- **Contrat Territorial Eau du Lay aval** porté par le Syndicat Mixte du Bassin du Lay (SMBL), s'achevant en 2029 ;
- **Contrat Territorial Eau des Autizes** co-porté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) et le SmVSA, s'achevant en 2027

Enfin, les **contrats de marais** engagent l'EPMP et les associations syndicales de marais à l'échelle d'unités hydrographiques cohérentes (UHC) et visent à définir sur ces secteurs des règles de gestion de l'eau qui intègrent l'ensemble des enjeux en présence.

ORGANISATION DES CONTRATS TERRITORIAUX

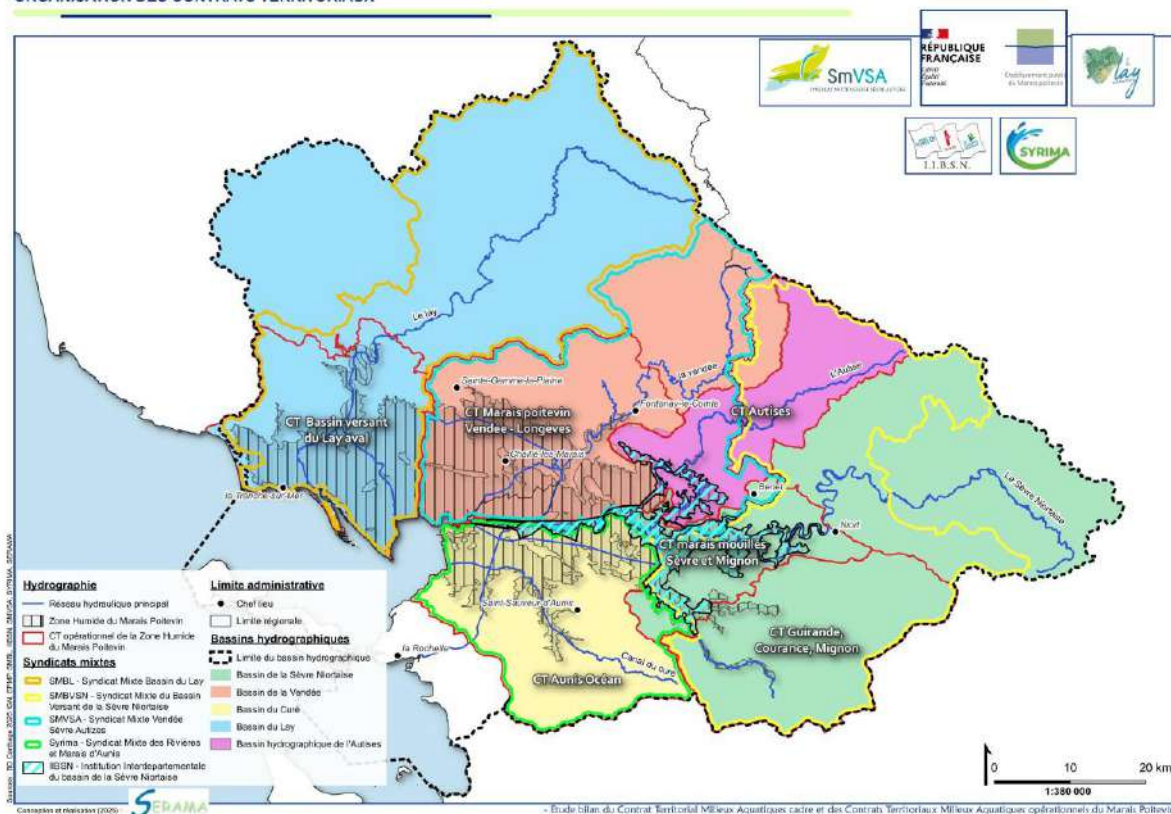


Figure 2 : Périmètres des CTMA du Marais Poitevin.

2 RAPPEL DU CCTP

Le CCTP comprend trois volets :

- Technico-financier ;
- Organisationnel ;
- Technique.

Le présent rapport s'intéresse au **volet technique** qui compte plusieurs objectifs. Tout d'abord, celui de prospecter le marais afin d'enrichir les jeux de données existants. Ensuite, cette prospection doit permettre de dresser un bilan de la fonctionnalité de la zone humide et d'évaluer son évolution depuis un instant "t" connu jusqu'au jour de ladite prospection.

La réalisation de ce volet technique s'appuie sur l'application d'une méthode d'évaluation commune aux CT Opérationnels, déjà mise en place lors du précédent bilan, permettant une vision d'ensemble des fonctionnalités.

La méthode retenue est décrite et analysée dans ce volet technique.

Auparavant, des prospections et une analyse à l'échelle d'UHC (Unité Hydraulique Cohérente) étaient réalisées, intégrant des descripteurs surfaciques. En raison du manque de représentativité des indicateurs surfaciques quant à l'évolution du marais (descripteurs qui ne connaissent peu voire pas d'évolution), il a été maintenu de ne porter l'analyse fonctionnelle que sur les voies d'eau.

2.1 PLAN D'ECHANTILLONNAGE

Il est demandé dans le cadre du CCTP une prospection et une analyse sur le **réseau fixe** (réalisées par nos soins), et sur le **réseau variable** (dont les relevés sont réalisés en interne par les techniciens, ou stagiaires) de chaque CT.

Le plan d'échantillonnage doit représenter 15 % du réseau I, II et III et être réparti de manière proportionnelle entre ces 3 catégories. Il doit être représentatif du réseau et réparti sur l'ensemble des masses d'eau.

Le plan d'échantillonnage se compose de deux réseaux :

- Un **réseau fixe** (10 % du réseau I, II et III), dont la vocation est de suivre dans le temps l'évolution de la fonctionnalité ; le suivi de ce réseau sera conduit sous maîtrise d'ouvrage de l'EPMP dans le cadre du bilan évaluatif ;
- Un **réseau amené à évoluer à chaque nouvelle programmation** (5 % du réseau I, II et III) qui est localisé sur les tronçons où des travaux sont prévus. L'objectif est ainsi d'évaluer les effets des travaux sur l'amélioration de la fonctionnalité. Pour cela il est prévu un passage 6 mois avant travaux et un second 5 ans après travaux, temps nécessaire à la maturation du milieu qui peut être fortement perturbé à la suite des travaux. Ainsi seule une partie de ce réseau serait prospectée tous les ans. Ce travail sera conduit au titre des CTMA opérationnels.

Nom du CTMA	Linéaire Réseau Fixe	Linéaire Réseau Variable
CT Marais Mouillés liés à la Sèvre Niortaise et au Mignon	123 km	38 km
CT Marais poitevin Vendée aval Longèves	110 km	46 km
CT Aunis Océan	83 km	8 km
CT des Autizes	40 km	27 km
CT Basse Vallée du Lay	60 km	80 km

Le CT de la Basse Vallée du Lay ayant débuté en 2024, et ne bénéficiant que d'une année de contrat, le réseau à prospecter a été revu avec le technicien pour correspondre à des secteurs avec état des lieux avant travaux (réseau fixe) et d'autres sans état initial (constituant un nouvel état 0 avant travaux).

Le linéaire est ainsi porté à environ 60 km.

INDICATEUR RÉSEAU FIXE - 2025 - BILAN EPMP - CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU MARAIS POITEVIN

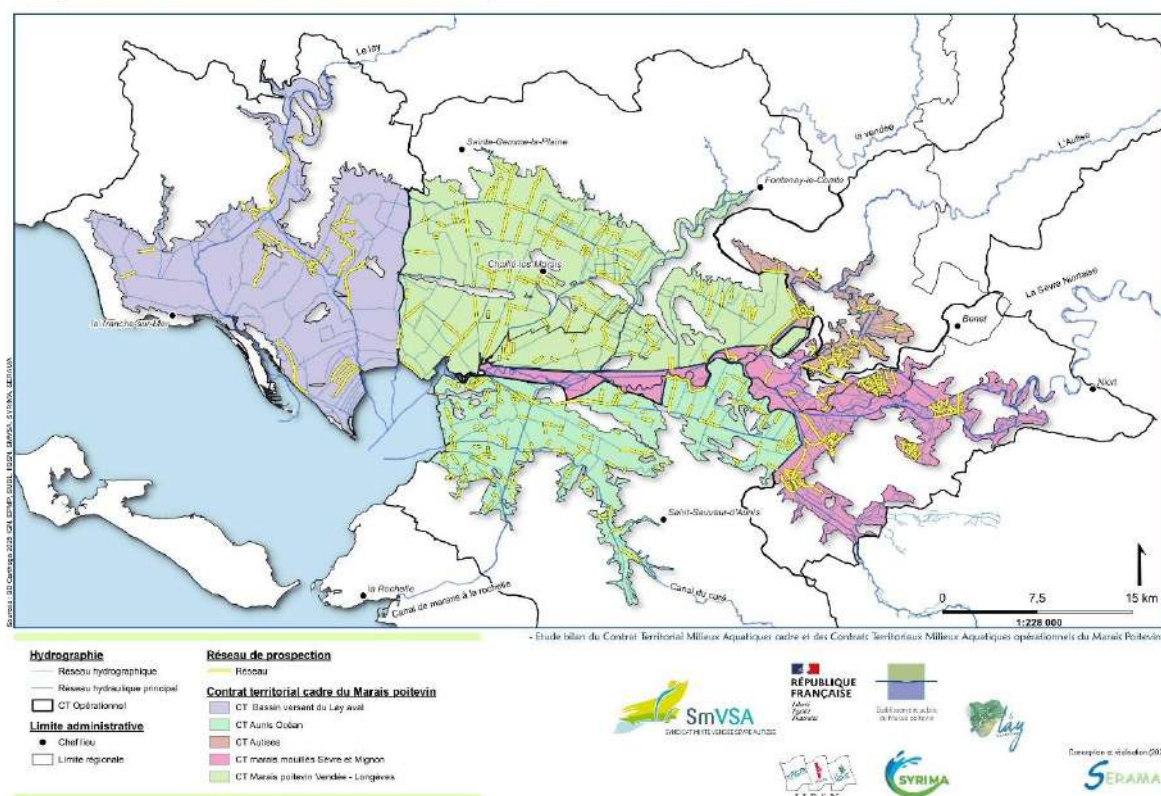


Figure 3 : Réseau Fixe d'échantillonnage des CT du Marais Poitevin.

Il est également attendu une analyse des résultats des fonctionnalités sur le réseau variable, dont les relevés sont réalisés en interne par les techniciens, (ou stagiaires) de chaque CT (Voir carte ci-après).

INDICATEUR RÉSEAU VARIABLE - 2025 - BILAN EPMP - CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU MARAIS POITEVIN

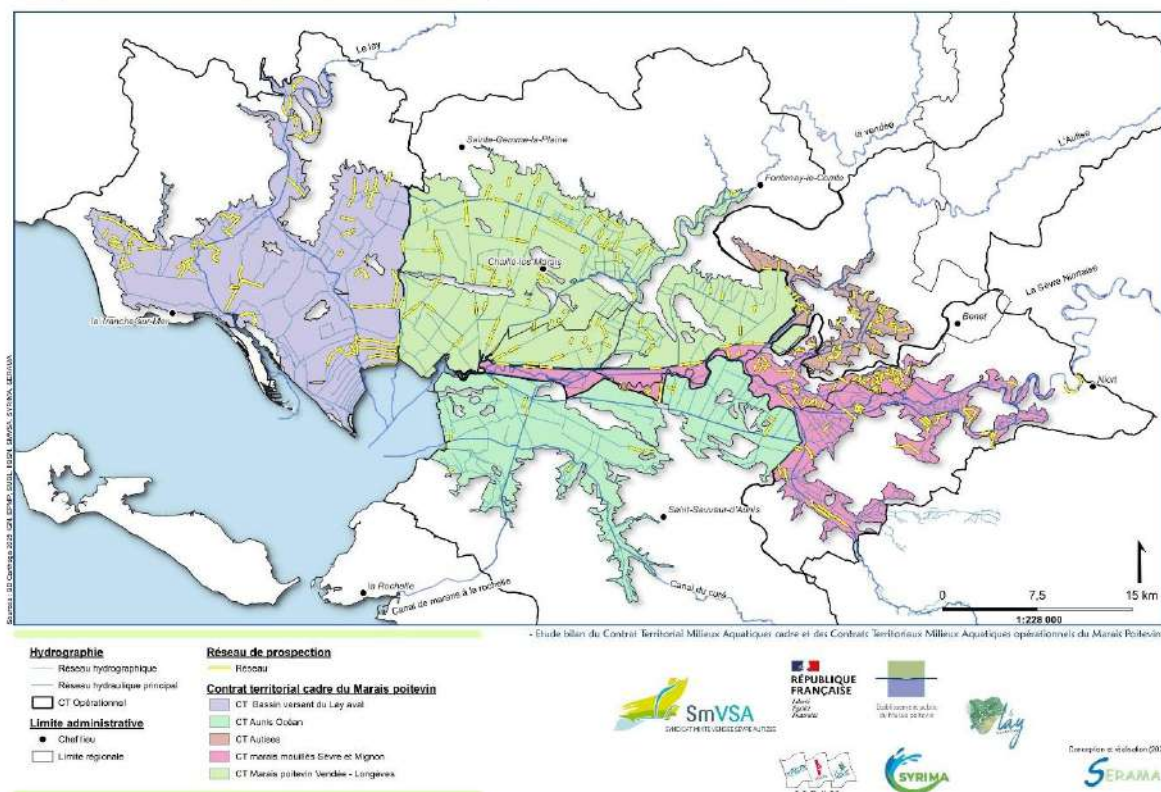


Figure 4 : Réseau Variable d'échantillonnage des CT du Marais Poitevin.

- Sur les indicateurs communs :
 - o Un travail d'analyse pour rendre compte à travers ces indicateurs de la fonctionnalité de la ZH ;
 - o Un contrôle de la pertinence de ces indicateurs (mise en œuvre) ;
 - o Une analyse de leur pertinence et le cas échéant les évolutions à apporter à ces indicateurs.
- Des visites ponctuelles de sites ayant fait l'objet de travaux, afin d'évaluer l'efficacité et les apports (hydraulique et environnemental) de ces travaux.
- Une analyse des règles de gestion de l'eau :
 - o Mise en place ;
 - o Pertinence de l'outil ;
 - o Plus-value de l'outil ;
 - o Evolution si besoin.
- Une analyse de la pertinence des actions inscrites dans le CT cadre.

Enfin, ce volet technique, ainsi que les volets technico-financier et organisationnel, doivent permettre de porter une analyse critique sur la pertinence des actions menées, dans l'objectif de proposer des solutions d'améliorations à porter dans le future CT Cadre de l'EPMP.

2.2 FONCTIONNEMENT DES MILIEUX

L'état de fonctionnement du marais est défini par trois fonctions, qui doivent donc être évaluées lors de la prospection :

- **La fonction Hydraulique**, c'est-à-dire la capacité du marais à faire transiter l'eau dans le réseau hydraulique ;
- **La fonction Qualité**, c'est-à-dire la capacité à conduire à l'amélioration de la qualité de l'eau, par exemple via la phyto-épuration ;
- **La fonction Biologique**, c'est-à-dire la capacité du milieu, tant qualitative que quantitative, à accueillir une faune et une flore diversifiées.

Le premier point consiste à recueillir le plan d'échantillonnage fourni par l'EPMP pour le réseau fixe et les porteurs des CT pour le réseau variable.

Après cette étape initiale, l'analyse se porte sur les trois fonctions définissant l'état de fonctionnement des voies d'eau et est faite à différentes échelles.

- **Réseau fixe :**
 - o L'analyse de l'état actuel des fonctionnalités est faite à l'échelle des CT Opérationnels puis synthétisée à l'échelle du CT Cadre,
 - o Une comparaison des résultats avec ceux issus de la dernière analyse (une mise à jour a été réalisée en 2020 suite à l'extension du réseau initial),
- **Réseau variable :**
 - o La mise en place de ce réseau étant récente, on ne bénéficie pas aujourd'hui des 5 années suffisantes de recul après travaux pour faire le comparatif fonctionnel,
 - o L'analyse porte donc uniquement sur l'état 0 avant travaux (avec plusieurs années de données selon les CT).

Cette analyse s'appuie sur les données récoltées dans le cadre de la réalisation de ce volet technique et sur les données ayant servi à la mise en place du programme d'actions au début des CT actuellement en cours. Elle se veut critique et argumentée, et est accompagnée d'éléments de cartographie permettant de rendre compte de l'état et de l'évolution observée.

Enfin, une analyse de la méthode retenue pour rendre compte des fonctionnalités de la zone humide est menée pour en évaluer sa pertinence, sa facilité de mise en place, ses avantages et ses inconvénients.

Le CT sur le territoire du SML n'a débuté qu'en 2024, aucune évolution des indicateurs du réseau fixe n'est observable ni quantifiable compte tenu du très faible taux de travaux réalisés. Les descripteurs récoltés en 2020/2022 et leur note sont conservées.

PROCEDE D'ANALYSE METHODOLOGIQUE SUR LES MARAIS

1 PREAMBULE

Suite aux différents bilans et évolutions méthodologiques de l'analyse fonctionnelle en marais, il a été convenu en 2020 d'utiliser la méthode commune qui a été révisée en groupe technique de travail.

La volonté du CT Cadre était d'uniformiser la méthode d'évaluation de la fonctionnalité du marais et donc de mettre en place des indicateurs communs, pouvant ainsi être synthétisés à l'échelle de l'ensemble de la zone humide du Marais poitevin, qui constitue l'échelle de rendu attendu. L'objectif est ainsi d'avoir une vision globale. C'est ce fondement qui a d'ailleurs conduit à la mise en place d'indicateurs communs dans le CT Cadre.

Suite aux différentes réunions de travail, il a été à l'époque convenu de ne porter l'analyse que sur le réseau hydraulique et non pas à l'échelle des UHC (en surfacique).

Les raisons qui permettent d'expliquer cette décision sont les suivantes :

- Les descripteurs initiaux utilisés ne sont pas ou peu évolutifs car essentiellement basés sur des classements ou zonages naturels, l'occupation des sols qui à l'échelle des 100 000 ha de la zone humide évoluent peu, les zones inondables ou encore le temps de séjour de l'eau ;
- Le réseau d'échantillonnage défini est partiel sur les UHC et ne concerne pas forcément toutes les UHC ;
- L'extrapolation à l'ensemble du réseau à partir du réseau échantillonné n'est pas fiable et traduirait des résultats faussés.

Les résultats surfacique attendus ne sont donc pas tangibles, et le volet d'analyse surfacique n'est donc plus repris.

2 PRESENTATION DE LA METHODE D'ANALYSE FONCTIONNELLE

2.1 DESCRIPTION

La grille méthodologique d'analyse fonctionnelle des voies d'eau présentée ci-après regroupe de façon synthétique les différents descripteurs pris en compte lors de l'expertise, leurs possibles valeurs ou classes d'intervalles, et les notes associées aux classes de qualité.

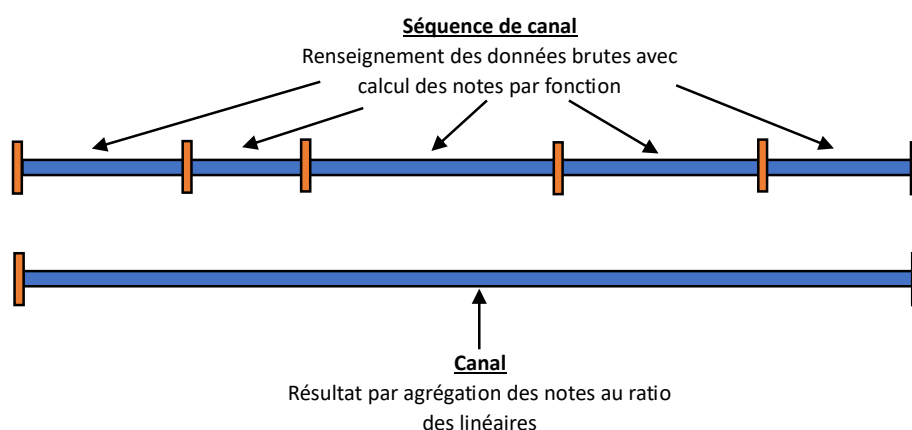
Cette grille explique également brièvement la méthode d'attribution des notes, et leurs traductions en code couleur et classes de qualités fonctionnelles.

Le choix des descripteurs retenus se base sur leur capacité à évoluer dans le temps selon la réalisation de travaux ou non (exemple de l'évolution de l'envasement selon la réalisation de curage ou non) et selon un dispositif simple de renseignements, facilement reproductibles.

L'observation est essentiellement visuelle, seule une perche graduée est nécessaire pour mesurer les hauteurs d'eau et les hauteurs de vase.

La définition des notes a été élaborée sur la base de propositions du bureau d'études puis présentée et discutée en groupe de travail. Ces discussions ont permis de les faire varier dans un sens, ou dans l'autre, afin d'avoir la donnée fonctionnelle la plus représentative de l'état du milieu (notamment pour la végétation terrestre et aquatique).

L'application de la méthode se base sur un découpage des voies d'eau suivant des séquences caractérisées par des descripteurs homogènes (envasement constant, végétation rivulaire homogène, gabarit régulier...). C'est au niveau de ces séquences que les données brutes de terrain sont renseignées (Cf. descripteurs de la grille ci-après). Les séquences composent une voie d'eau (tronçon), qui correspond au réseau d'échantillonnage à prospector. Les données des séquences sont ainsi agrégées à l'échelle de la voie d'eau (tronçon). C'est-à-dire que les données de plusieurs séquences adjacentes, identifiées comme fonctionnant ensemble, sont moyennées au ratio linéaire de la séquence sur le linéaire total de la voie d'eau.



Le réseau d'échantillonnage correspond à celui qui a fait l'objet d'une prospection lors des précédentes études bilans et de reprogrammation, l'objectif étant de qualifier et quantifier l'évolution du fonctionnement de la zone humide. Aussi, selon les territoires, il regroupe déjà certaines données initiales et fait l'objet d'un découpage en séquences.

Afin d'avoir une vision et une lecture comparative, les notes sont ensuite ramenées sur 20.

2.2 GRILLE DES FONCTIONNALITES

La grille ci-dessous présente les descripteurs considérés :

GRILLE METHODOLOGIQUE D'ANALYSE FONCTIONNELLE DES VOIES D'EAU					
L'analyse des fonctions linéaires des voies d'eau se fait par renseignement des données brutes à l'échelle des séquences homogènes de canal, qui une fois agrégées au ratio des notes en fonction des linéaires (des séquences et du canal), permet d'obtenir une note pour chaque fonction du canal. Les notes sont systématiquement ramenées sur 20 et 5 classes de "qualité fonctionnelle" sont ensuite établies et traduites selon des codes couleur.					

classe de qualité fonctionnelle	> 16 très bon	12>16 bon	8>12 moyen	4>8 mauvais	<4 très mauvais
---------------------------------	------------------	--------------	---------------	----------------	--------------------

FONCTION HYDRAULIQUE : analyse linéaire

% envasement	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	80 à 100%	
note	8	6	4	2	0	
encombrement (flottant, buse, vég aqua)	absence	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	80 à 100%
note	5	4	3	2	1	0
% érosion de berge	0 à 10%	10 à 25%	25 à 50%	> 50%	détail par rive et moyenne pour calcul	
note	4	3	2	1		
nombre de connexion	absence	1	2	2 à 5	> à 5	à renseigner au canal
note	0	1	2	4	5	

note max : 22

FONCTION QUALITE : analyse linéaire

% recouvrement végétation (herb, héliophytes et ripisylve)	absence/nue	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	> 80%	détail par rive et moyenne pour calcul
note	0	1	2	5	8	10	
% envasement du canal	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	> 80%		
note	5	3	2	1	0		
% recouvrement toute végétation aquatique	absence	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	80 à 100%	
note	0	2	4	5	4	2	

note max : 20

FONCTION BIOLOGIQUE : analyse linéaire

% recouvrement par les héliophytes	absence/nue	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	80 à 100%	détail par rive et moyenne pour calcul
note	0	2	4	6	8	10	
diversité héliophytes	absence/nue	1 espèce	2 espèces	3 espèces	4 espèces	5 espèces et plus	
note	0	1	2	3	4	5	
% recouvrement par la ripisylve	absence/nue	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	80 à 100%	détail par rive et moyenne pour calcul
note	0	1	2	3	4	5	
% envasement du canal	0 à 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	> 80%		
note	5	3	2	1	0		
végétation aquatique autochtone	absence	1 espèce	2 et 3 espèces	4 espèces et plus			
note	0	1	3	5			
végétation aquatique envahissante	absence	présence					
note	3	0					

note max : 33

Figure 5 : Grille d'analyse fonctionnelle des voies d'eau

Suite à la prospection de terrain réalisée entre juillet et septembre 2025, les données récoltées ont été saisies dans des tables SIG puis traitées.

Les descripteurs pris en compte sont ; l'envasement, l'encombrement, les érosions, les connexions hydrauliques, le recouvrement par la végétation hélophyte (et diversité) et ligneuse, le recouvrement par la végétation aquatique y compris envahissante.

On notera le cas particulier du descripteur "nombre de connexion", qui n'est pas traduit en note de classe d'intervalle, mais reste absolu à l'échelle d'une séquence. La note est attribuée uniquement à l'échelle du canal, à partir de la somme des connexions des séquences. En effet sur ce point l'intérêt est de connaître le fonctionnement hydraulique du canal en termes de connexion hydraulique, l'absence ou le faible nombre de connexion sur une séquence pouvant s'avérer très déclassant, alors que leur cumul à l'échelle du tronçon peut être à contrario, valorisant.

RESULTATS ET ANALYSE DES FONCTIONS

1 PRINCIPE

Les résultats sont traduits à l'échelle de chaque CT Opérationnel, puis globalisés à l'échelle du CT Cadre sur l'intégralité de la zone humide du Marais poitevin, afin d'avoir une vision d'ensemble.

Sont ainsi présentés, pour chaque fonction, les résultats :

- Sur le réseau variable (dont les relevés ont été faits en interne par les techniciens, (ou stagiaires) de chaque CT,
- Sur le réseau fixe, à partir de nos propres relevés de terrain :
 - o Avec également une analyse des fonctions à partir des typologies d réseau

Nous avons préféré traduire les résultats sur les périmètres des CT avec une vision géographique, plutôt que par porteur avec une vision plus administrative, et ce qui évite également les chevauchements.

2 CT VENDEE AVAL LONGEVES - SMVSA

2.1 PRESENTATION DU RESEAU D'ECHANTILLONNAGE

Le réseau d'échantillonnage sur le périmètre du CT Vendée aval Longèves est établi à environ 180 km, il est réparti sur l'ensemble du territoire entre les différents types de réseaux (variable et fixe, 0, I, II et III).

La prospection s'est déroulée au cours de l'été 2025 pour le réseau fixe et sur les années 2020 à 2024 pour le réseau variable.

2.2 RESEAU VARIABLE

La prospection du réseau variable a débuté en 2020, dès la mise en place du nouveau contrat et l'analyse porte sur la période 2020-2024 et sur un linéaire cumulé de près de 68 km, soit une moyenne d'un peu plus de 13 km de réseau expertisé par an.

L'expertise s'est déroulée avant travaux et une mise à jour des résultats devra être produite 5 ans après travaux, donc à compter de 2026 pour le réseau variable expertisé en 2020 (avant travaux).

Les résultats présentés constituent donc un état 0 avant travaux.

2.2.1 RESULTATS PAR ANNEE

Les résultats des notes apparaissent par année et pour chaque fonction dans les tableau ci-dessous, définis à partir des classes de qualité suivantes :

0 à 4 très mauvais fonctionnement	4 à 8 fonctionnement altéré	8 à 12 fonctionnement moyen	12 à 16 bon fonctionnement	16 à 20 très bon fonctionnement
---	-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	---------------------------------------

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2024 - CT VENDEE AVAL					
Canal	Type réseau	Type marais	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
Canal de Vienne	1	Desséché	14,55	7,00	9,09
Canal de la Hutte du Bouil	2	Desséché	14,09	12,00	12,12
Ceinture de la levée de Bois Dieu	2	Mouillé	14,09	14,00	8,18
La Douve	1	Intermédiaire	13,64	13,00	6,67
Ceinture des Hollandais	1	Intermédiaire	13,18	9,50	3,94
Fossé Tord	2	Desséché	12,73	2,00	3,64
Fossé Courant	2	Desséché	11,82	14,00	6,67
Canal du Clain	1	Desséché	11,82	8,00	6,36
Canal du Temple	2	Desséché	11,82	12,00	4,85
Canal de la Grande cabane	2	Desséché	10,91	1,00	3,33
Canal du Grand Port	1	Intermédiaire	10,00	13,00	7,27
Fossé de Racaudet	2	Desséché	10,00	14,00	6,67
Canal du Patis	2	Intermédiaire	9,55	13,00	7,88
Canal de Sèvre	2	Desséché	9,09	8,00	12,12
Canal de la Morandière	2	Desséché	8,18	11,00	7,88
L'Acheneau	2	Intermédiaire	8,18	13,00	7,27
Fossé des Rouchères	3	Desséché	8,18	7,50	7,27
Canal du marais sauvage	1	Desséché	8,18	0,00	1,82
Canal de la Levée des Joncs	2	Desséché	7,27	5,00	6,67

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2023 - CT VENDEE AVAL					
Canal	Type réseau	Type marais	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
Fossé de Lafont	3	Desséché	16,36	15,00	11,52
Canal des Trois Fossés	1	Intermédiaire	15,45	16,00	9,09
Fossé de Chavigny	2	Mouillé	16,36	13,00	9,09
Canal du Bouil	2	Desséché	14,55	17,00	8,48
Petit Canal de Vix	2	Desséché	10,91	11,00	8,48
Canal de Galerne	2	Desséché	12,73	6,50	8,48
La vieille Vendée	2	Desséché	15,45	15,00	7,88
Ceinture des Hollandais	1	Mouillé	15,45	11,50	7,88
Canal de l'Eglise	2	Desséché	12,73	5,00	7,88
Canal de Traverse	2	Desséché	13,64	5,00	5,76
Canal du Temple	1	Desséché	8,64	9,00	3,64

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2022 - CT VENDEE AVAL					
Canal	Type réseau	Type marais	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
Canal de Champagné	1	Desséché	11,82	12,00	11,21
Canal de la Danoise	3	Desséché	15,45	13,00	10,30
Fossé du Breuil au Port	2	Mouillé	12,73	13,00	9,70
Fossé des lagunes	3	Desséché	13,64	15,00	9,09
Route d'eau du port d'Ecoué	3	Desséché	11,82	12,00	8,18
Canal de l'Epine	1	Desséché	12,27	9,50	7,88
Ceinture du Commandeur Est	2	Desséché	10,00	6,00	6,36
Fossé des Grivières	2	Mouillé	12,73	11,00	6,06
Fossé central du Langon	2	Mouillé	6,82	3,00	5,76
Route d'eau de Fraigneau	3	Desséché	11,82	14,00	5,45
Fossé des grandes parts	2	Desséché	8,18	13,00	5,45
Canal de Vix	1		8,18	10,50	5,15
Canal du Clain	1		16,36	10,50	4,24

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2021 - CT VENDEE AVAL					
Canal	Type réseau	Type marais	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
Canal des cinq abbés	1	marais desséché	16,36	13,00	12,73
Fossé de Grange l'Abbé	3	marais mouillé	10,91	15,00	10,91
Fossé des petites gageries	3	marais desséché	10,91	10,00	10,91
Fossé de l'Argançais	2	marais desséché	10,91	9,00	10,91
Canal du marais sauvage	1	marais desséché	17,27	15,00	10,30
Fossé du Port???	3	marais mouillé	13,64	12,00	10,30
Fossé de la Dispartie	2	marais mouillé	13,64	12,00	10,30
Canal de Vienne	1	marais desséché	15,45	9,00	10,30
Canal de Champagné	1	marais desséché	15,45	14,00	9,70
Canal de Vix	1	marais mouillé	13,64	13,00	9,70
Canal de Vix	1	marais mouillé	13,64	13,00	9,09
Fossé du Gros sillon	3	marais desséché	10,91	10,00	9,09
Fossé de la Garenne	3	marais mouillé	17,27	13,00	8,48
Canal de Champagné	1	marais desséché	15,45	14,00	7,88
Fossé de la garenne	3	marais desséché	10,91	9,00	7,88
Canal de ceinture du marais sauvage	1	marais desséché	10,91	14,00	7,27
Fossé Roucheux	2	marais mouillé	15,45	13,00	7,27
Canal de liaison	2	marais desséché	8,18	9,00	7,27
Canal de Luçon	1	marais desséché	15,45	5,00	6,06
Canal de Sèvre	2	marais desséché	12,73	5,00	4,85
Canal du Clain	1	marais desséché	NC	NC	1,82

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2020 - CT VENDEE AVAL				
Canal	Type réseau	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
Canal de Champagné	1	15,45	7,00	7,88
Canal de Champagné	1	14,55	15,00	10,91
Canal de Champagné	1	13,64	12,00	8,48
Canal de la Levée du Saut	2	12,73	12,00	7,88
Canal de la Vergne	1	12,73	8,00	8,48
Canal de Luçon (Amont)	1	16,36	7,00	6,06
Canal de Luçon (Aval)	1	14,55	6,00	5,45
Canal de Mouillepie	1	13,64	9,00	7,27
Canal de Mouillepie	1	13,64	9,00	7,27
Canal de Mouillepie	1	13,64	9,00	7,27
Canal de Sèvre	2	9,09	8,00	8,48
Canal de Sèvre	2	9,09	8,00	8,48
Canal de Vienne	1	11,82	12,00	6,67
Canal de Vienne	1	12,73	12,00	6,67
Canal de Vienne	1	12,73	11,00	8,48
Canal de Vix	1	13,64	12,00	9,70
Canal des Dix Pieds	2	11,82	6,00	5,45
Canal des Dix Pieds	2	11,82	6,00	5,45
Canal du Poiré	3	15,45	13,00	6,67
Canal du Temple	2	11,82	11,00	7,88
Ceinture des Hollandais	1	15,45	13,00	7,27
Ceinture du communal de la Taillée	1	10,00	14,00	7,88
Chemin de la Chevrotière	2	15,45	13,00	7,88
Fossé de la Rivière	2	12,73	14,00	7,88
Fossé de l'Aventure	3	13,64	13,00	12,12
Fossé du Bot Neuf	2	15,45	13,00	8,48
Fossé du Bouil	3	15,45	18,00	9,09
Fossé du Breuil	3	15,45	11,00	8,48

Figure 6 : Résultats des notes des fonctions – Réseau variable 2020-2024

2.2.2 BILAN DES RESULTATS PAR FONCTION

Le tableau ci-après fait l'état synthétique des résultats en linéaire des classes de qualité, pour chaque fonction.

Note fonctions - Réseau variable 2020-2024			
Classe	Fonction Hydraulique	Fonction Qualité	Fonction Biologique
Très bon	8 027	1 389	0
Bon	36 707	32 270	2 734
Moyen	21 915	21 038	31 619
Mauvais	1 115	11 438	31 347
Très mauvais	0	1 629	2 064

L'analyse est ensuite détaillée pour chaque fonction.

2.2.2.1 FONCTION HYDRAULIQUE

L'analyse détaillée de la fonction Hydraulique sur la période 2020-2024 sur le réseau variable expertisé montre un bilan général satisfaisant à hauteur de 66% du linéaire total.

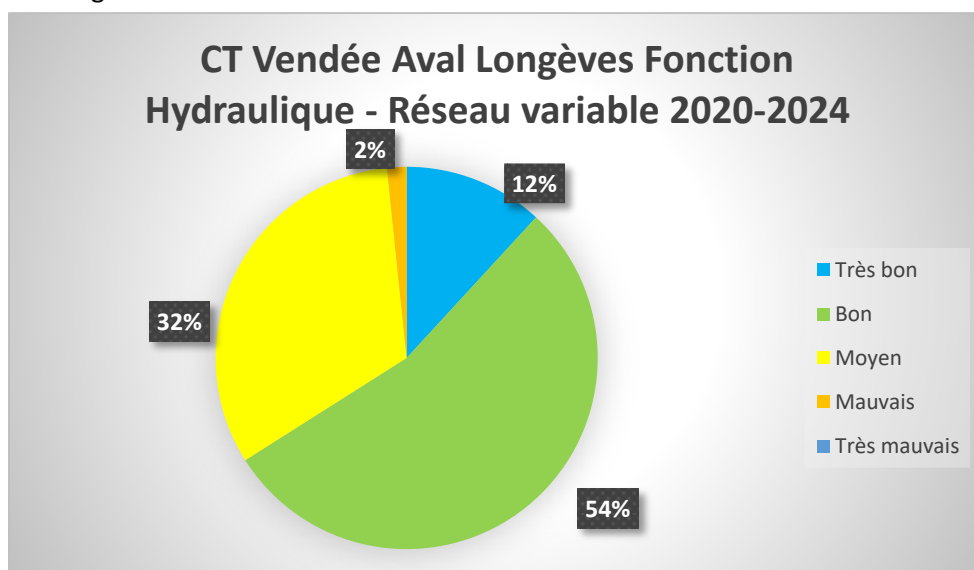


Figure 7 : Fonction Hydraulique – Réseau variable 2020-2024

- La classe "bon" est la plus représentée avec 54 % du linéaire total,
- La classe "moyen" concerne 32% du linéaire et apparaît comme la 2nde la plus représentée,
- On trouve ensuite la classe "très bon" avec 12%,
- La classe "très mauvais" est absente et celle "mauvais" ne concerne que 2% du linéaire total.

2.2.2.2 FONCTION QUALITE

L'analyse détaillée de la fonction Qualité sur la période 2020-2024 sur le réseau variable expertisé montre un bilan général plutôt bon sur 51% du linéaire total.

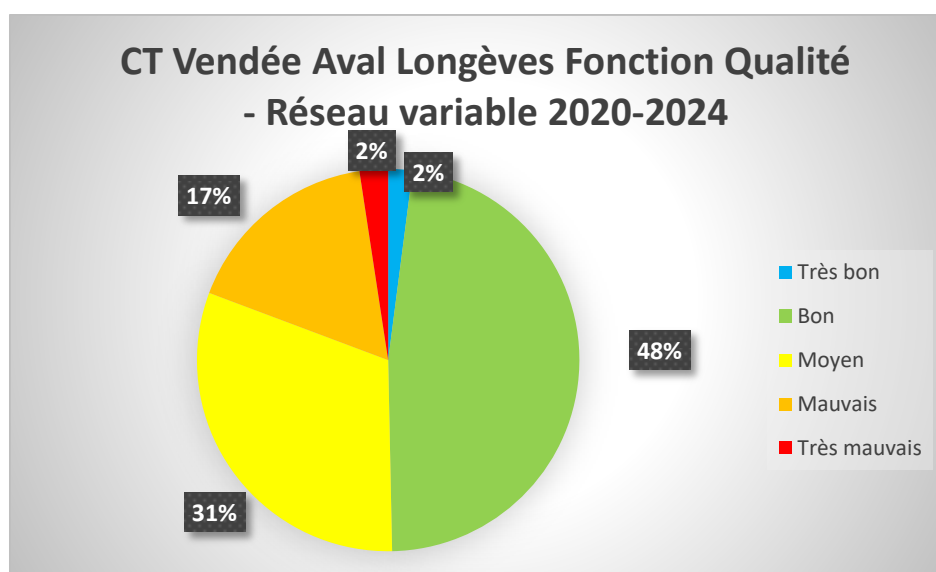


Figure 8 : Fonction Qualité – Réseau variable 2020-2024

- La classe "bon" est la plus représentée avec 48 % du linéaire total,
- La classe "moyen" concerne 32% du linéaire et apparait comme la 2^{nde} la plus représentée,
- La classe "mauvais" concerne 17% du linéaire,
- Les classes "très bon" et "très mauvais" sont toutes deux représentées avec des linéaires marginaux, à hauteur de 2% chacune.

2.2.2.3 FONCTION BIOLOGIQUE

L'analyse détaillée de la fonction Biologique sur la période 2020-2024 sur le réseau variable expertisé montre un bilan général moyen à dégradé. C'est la fonction qui apparait la plus dégradée.

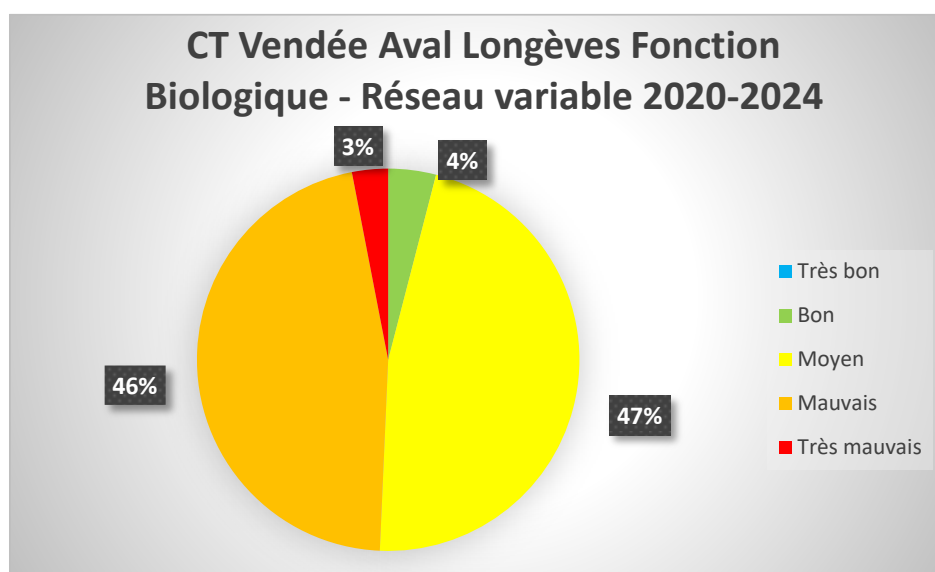


Figure 9 : Fonction Biologique – Réseau variable 2020-2024

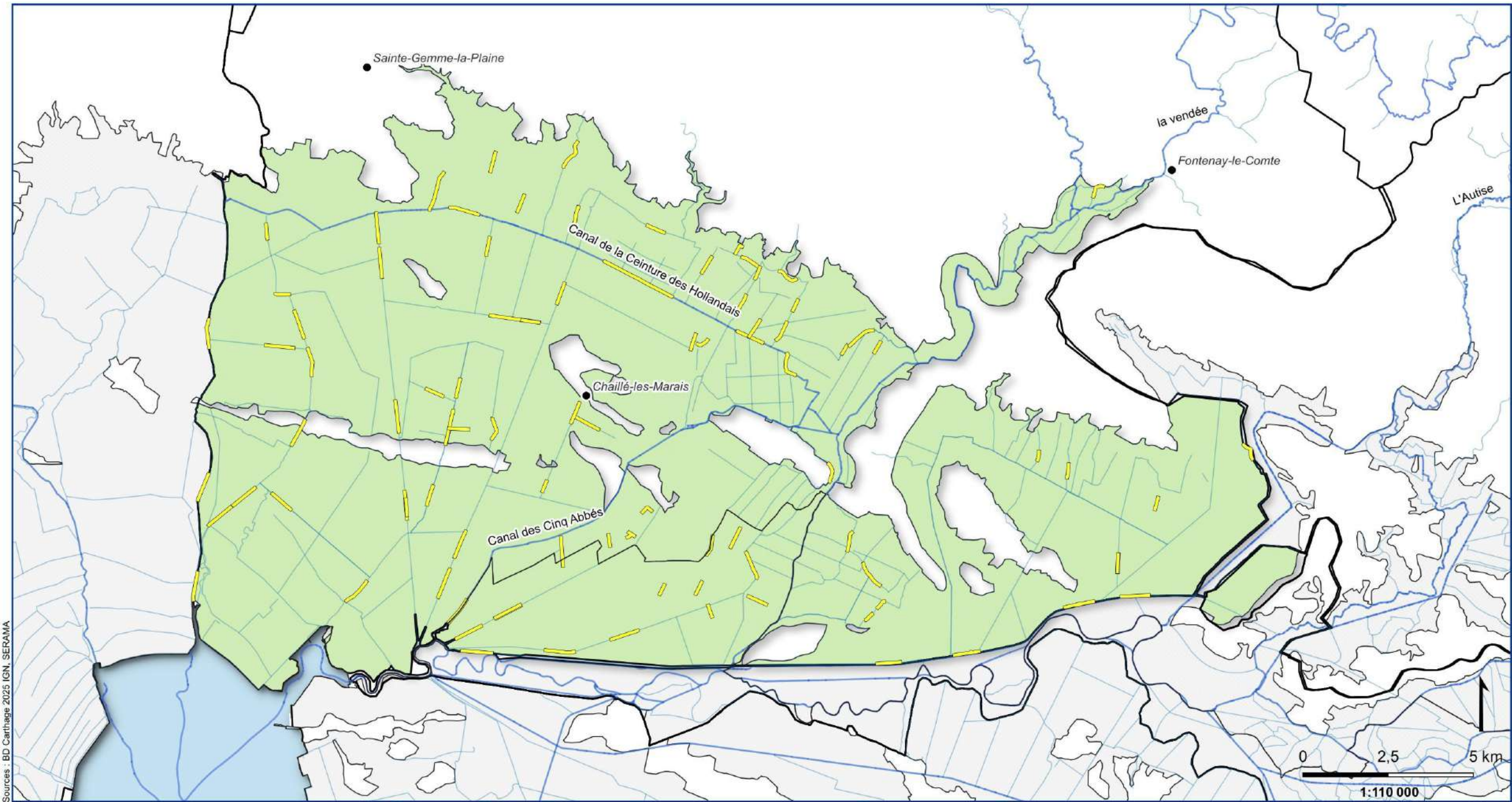
- Seuls 4% du linéaire total sont concerné par un bon état de cette fonction,
- Les classes "moyen " et " mauvais" sont quasiment équivalentes avec respectivement 47 et 46% du linéaire,
- La classe "très mauvais" est présente et concerne un linéaire marginal de 3%,
- La classe 'très bon" n'est pas représentée pour cette fonction.

2.2.3 BILAN GENERAL DU RESEAU VARIABLE

La fonction Hydraulique présente un bon bilan général avec des altérations liées à l'envasement et aux érosions de berge.

La fonction Qualité présente un bilan plutôt satisfaisant sur 50% du linéaire total, mais déclassée par le recouvrement rivulaire et enfin la fonction Biologique est la plus déclassée avec des classes "moyen" et "mauvais" très majoritaire, en relation avec la faible diversité des hélophytes et l'absence de végétation aquatique.

RÉSEAU VARIABLE - 2025 - CT MARAIS POITEVIN VENDÉE - LONGÈVES



Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Marais poitevin Vendée - Longèves
- Zone Humide du Marais Poitevin

Réseau d'échantillonnage

- Réseau variable

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

2.3 RESEAU FIXE

Le réseau fixe sur le territoire du CT Vendée aval Longèves port sur un linéaire d'environ 110 km, expertisé au cours de l'été 2025.

2.3.1 RESULTATS PAR FONCTION

Les notes des fonctions des fossés expertisés apparaissent dans le tableau suivant :

Milieux	Type réseau	Note Hydraulique /20	Note Qualité/20	Note Biologique /20
Marais desséchés	R2	9,1	9	7,3
Marais desséchés	R2	9,1	10,4	8,4
Marais intermédiaires	R3	12,7	15	9,7
Marais desséchés	R2	10	9	8,5
Marais desséchés	R2	10,9	6	7,3
Marais desséchés	R2	10,9	12	9,7
Marais intermédiaires	R3	9,1	12	6,1
Marais desséchés	R2	6,4	10	7,9
Marais desséchés	R3	11,8	9	8,5
Marais desséchés	R3	11,8	13	9,7
Marais desséchés	R3	14,5	12	10,3
Marais desséchés	R2	6,4	16	9,7
Marais desséchés	R3	14,5	6	2,4
Marais mouillés	R2	13,6	12	6,1
Marais mouillés	R3	7,3	15	7,9
Marais desséchés	R2	10,9	4	6,1
Marais desséchés	R3	11,8	2	4,2
Marais desséchés	R1	13,6	16	7,9
Marais desséchés	R1	8,2	14	6,7
Marais mouillés	R2	10,9	11	5,5
Marais desséchés	R3	12,7	9	7,3
Marais desséchés	R3	9,1	12	8,5
Marais mouillés	R2	16,4	13	7,5
Marais desséchés	R3	14,8	12	10,5
Marais mouillés	R2	14,4	11,5	8,1
Marais desséchés	R2	12	7,5	3,7
Marais desséchés	R2	15,2	11,8	8,7
Marais desséchés	R2	14,4	13,5	9,8
Marais mouillés	R2	16,4	16,6	9,5
Terres hautes	R0	11,5	9,5	7,9
Marais mouillés	R0	14,5	6	5,9
Marais mouillés	R1	16,6	11,6	6,1
Marais desséchés	R1	11,3	13,5	8,2
Marais desséchés	R2	12,7	12,4	10,1
Marais desséchés	R2	10,2	13	10,2
Marais desséchés	R2	14,2	11,6	7
Marais desséchés	R3	10,5	13	10
Marais mouillés	R2	14,7	9,5	7,9
Marais intermédiaires	R2	16,4	6,2	7,4
Marais desséchés	R1	18,2	11,3	10
Marais desséchés	R3	12,2	7,8	6,8
Marais desséchés	R2	10,9	14,8	10
Marais desséchés	R2	13	6,9	6,6
Marais mouillés	R0	14,2	10,1	7,9
Marais mouillés	R2	11,8	8,6	7,8
Marais desséchés	R2	11,8	11	6,5
Marais desséchés	R2	11,8	12,1	8,8
Marais desséchés	R1	13,2	4,7	6,5
Marais desséchés	R3	9,2	10,7	6,6
Marais desséchés	R1	15,1	8,4	8,1
Marais desséchés	R2	9,5	15,3	7,8
Marais desséchés	R3	13	13,3	7,4
Marais desséchés	R3	8,6	9,2	4,8
Marais desséchés	R2	5,5	6,1	4,2
Marais mouillés	R3	15,5	10,9	6,2
Marais mouillés	R3	15,9	7,6	9,7
Marais mouillés	R1	13,6	7,2	6,9
Marais mouillés	R1	10,9	12	7,8
Marais mouillés	R1	16	10,5	7,4
Marais mouillés	R2	13,7	11,9	6,2
Marais desséchés	R3	12,4	13,6	10,7
Marais desséchés	R3	11,8	9,9	6,8
Marais desséchés	R3	11,6	7,6	5,1
Marais desséchés	R1	14,2	14,8	9,3
Marais desséchés	R3	11,2	9,6	9,1
Marais desséchés	R1	15,2	14,9	9,2
Marais desséchés	R2	13,4	9,6	8,6
Marais desséchés	R2	11	10,6	4,6
Marais desséchés	R1	15,1	11,5	9,6
Marais desséchés	R3	10,6	9,2	8,9
Marais desséchés	R3	10,7	8,1	6,3
Marais desséchés	R2	11,8	6,9	9,4
Marais desséchés	R3	12,6	10,2	7,6
Marais desséchés	R3	14,2	13,3	10,5
Marais desséchés	R2	9,6	10,9	9,3
Marais desséchés	R2	9,1	6,2	5,1
Marais desséchés	R3	9,3	10,3	10,2
Marais mouillés	R2	15,1	13,9	7,9
Marais mouillés	R3	12,7	9,9	7,8
Marais mouillés	R3	7,3	9,2	8,1
Marais desséchés	R3	10,9	7,2	8,5
Marais desséchés	R3	11,6	11,1	7,4
Marais desséchés	R3	8,5	6,9	5,1
Marais desséchés	R2	12,2	8	8,4
Marais desséchés	R2	13,5	12	6,3
Marais desséchés	R3	10,6	11,4	8,4
Marais intermédiaires	R3	7,5	10	5,5
Marais mouillés	R0	12,3	12,3	5,9
Marais desséchés	R2	12,4	13,3	7,6
Marais desséchés	R1	12,9	13,5	9,5
Marais desséchés	R2	14,5	13	8
Marais desséchés	R2	13,4	12,7	9,2
Marais desséchés	R1	15,1	12,4	7,1
Marais desséchés	R2	11,7	10,2	6,3
Marais desséchés	R2	13,6	14	6,7
Marais desséchés	R2	14,9	11,9	7,7
Marais desséchés	R3	12,3	11,1	7,1
Marais desséchés	R2	13,3	11,6	8,1
Marais desséchés	R3	8,3	11,1	6,8
Marais desséchés	R3	12,5	10,4	6,6
Marais desséchés	R3	12,5	12,8	9,7
Marais desséchés	R2	15,3	11,9	7,1
Marais desséchés	R2	14,1	11,3	7,8
Marais desséchés	R3	11	10,7	8,2
Marais desséchés	R2	12,6	11,2	6,1
Marais desséchés	R2	9	9,1	5,6
Marais desséchés	R2	10,1	12,5	9,8
Marais desséchés	R2	9,4	8,9	7
Marais desséchés	R2	15,1	9,4	6,3
Marais desséchés	R2	11,3	12,1	10,3
Marais intermédiaires	R0	17,1	17,2	11,3

Figure 10 : Notes fonctions réseau fixe 2025

2.3.2 FONCTION HYDRAULIQUE – RESEAU FIXE

2.3.2.1 RESULTATS

Le camembert suivant précise la répartition des classes de qualité vis-à-vis de la fonction Hydraulique du réseau fixe suite à la prospection de 2025.

La fonction Hydraulique présente un bilan global plutôt satisfaisant, avec :

- 63% du linéaire en classe "très bon" et "bon",
- Une classe "moyen" sur 35% du linéaire
- Une classe "mauvais" sur 2% du linéaire.

La fonction est déclassée par l'envasement et les érosions de berge (qui contribuent aussi fortement à l'envasement).

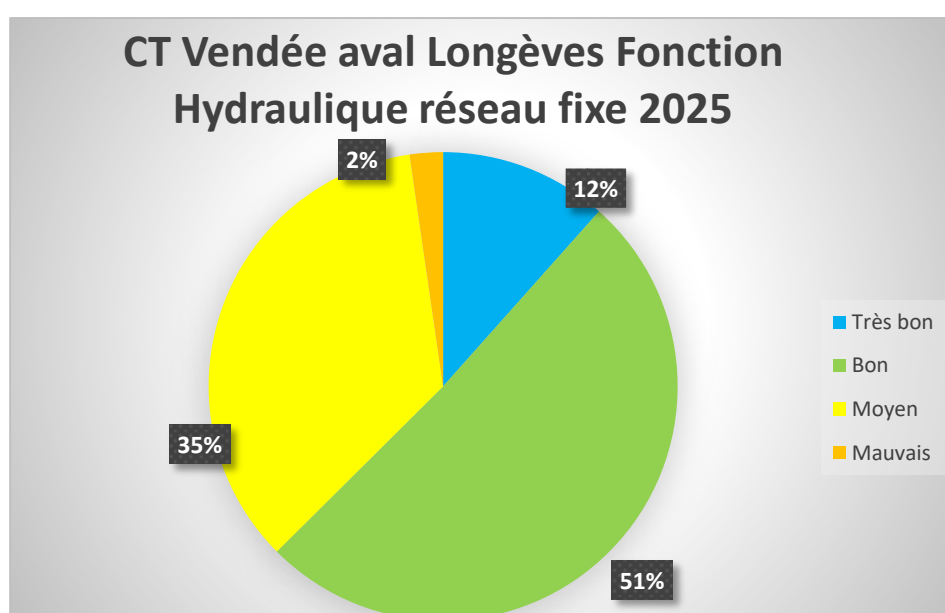


Figure 11 : Fonction Hydraulique réseau fixe 2025

Vis-à-vis de l'envasement on peut noter que ce sont plus de 32 km de fossés qui ont fait l'objet de travaux de curage/rotrodévasage, entre 2021 et 2024 sur ce réseau fixe.

On peut considérer que la circulation hydraulique peut être globalement assurée sur le réseau expertisé.

2.3.2.2 EVOLUTION 2020-2025

On observe globalement une dégradation de la fonction, avec une forte baisse de la classe "très bon" au profit des classes "bon" et "moyen".

Fonction Hydraulique	2025	2020	Evolution
Très bon	12%	53%	< 31%
Bon	51%	33%	> 18%
Moyen	35%	13%	> 22%
Mauvais	2%	1%	> 1%
Très mauvais	0%	0%	0%

Figure 12 : Evolution des classes de la fonction Hydraulique

2.3.3 FONCTION QUALITE – RESEAU FIXE

2.3.3.1 RESULTATS

Cette fonction apparait nettement plus déclassée que l'hydraulique.

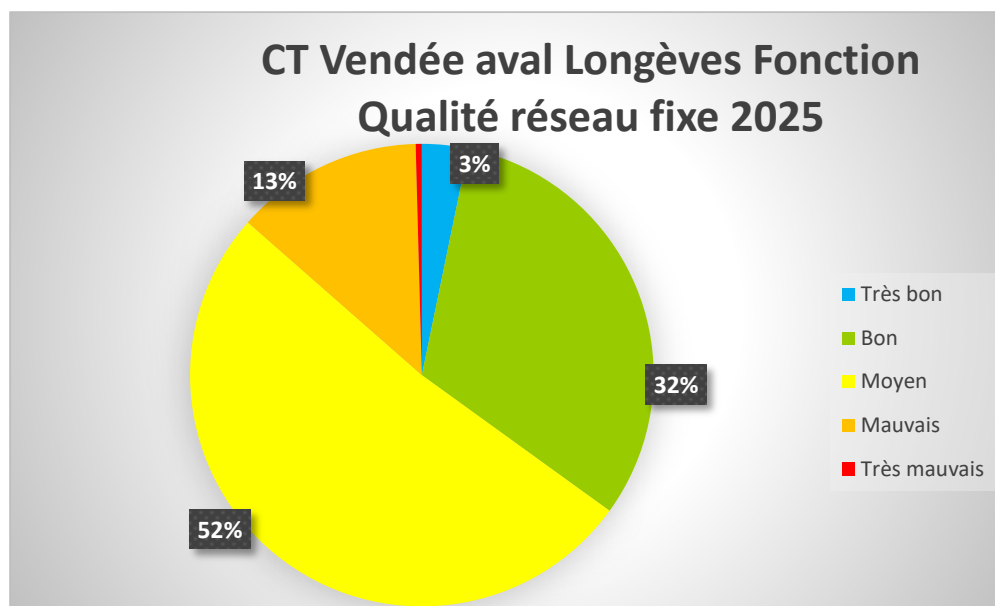


Figure 13 : Fonction Qualité réseau fixe 2025

Les altérations sont liées à l'absence de végétation rivulaire/aquatique, en relation avec les érosions de berge et l'envasement.

- 32% du linéaire est concerné par la classe "bon",
- La classe "moyen" est la plus représentée avec 52% du linéaire expertisé,
- Les classes "mauvais" et "très mauvais" représentent à elles deux 14% du linéaire,
- Un faible linéaire (3%) est tout de même concerné par la classe "très bon".

Le bilan global est moyen avec une fragilité des résultats, qui peuvent basculer soit vers la classe "bon" ou à contrario vers le "mauvais".

Les problèmes de recouvrement de la végétation rivulaire liés aux érosions/effondrements de berges offrent plutôt une tendance au déclassement de cette fonction.

2.3.3.2 EVOLUTION 2020-2025

On observe une légère amélioration de la qualité de la fonction, avec une augmentation du linéaire "très bon" et "bon" et une réduction du linéaire "moyen" et "mauvais".

Fonction Qualité	2025	2020	Evolution
Très bon	3%	1%	> 2%
Bon	32%	25%	> 7%
Moyen	52%	55%	< 3%
Mauvais	13%	17%	< 4%
Très mauvais	0%	2%	< 2%

Figure 14 : Evolution des classes de la fonction Qualité

2.3.4 FONCTION BIOLOGIQUE – RESEAU FIXE

2.3.4.1 RESULTATS

Cette fonction apparaît comme la plus dégradée. Elle ne présente aucun linéaire en classe "très bon" et "bon".

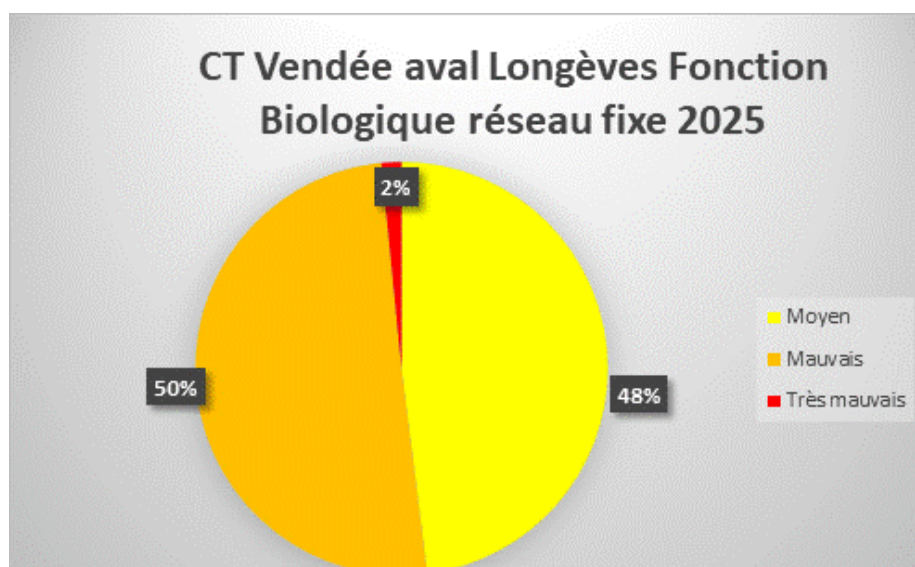


Figure 15 : Fonction Biologique réseau fixe 2025

L'ensemble des descripteurs inventorié participe au déclassement général de cette fonction, y compris la présence de la végétation aquatique envahissante.

- La classe "mauvais" est la plus représentée avec 50% du linéaire investigué,
- La classe "moyen" représente 48%.

2.3.4.2 EVOLUTION 2020-2025

On observe une relative stabilité de la qualité de la fonction avec un bilan dégradé, avec un basculement des résultats entre les classes "moyen" (baisse) et "mauvais" (hausse).

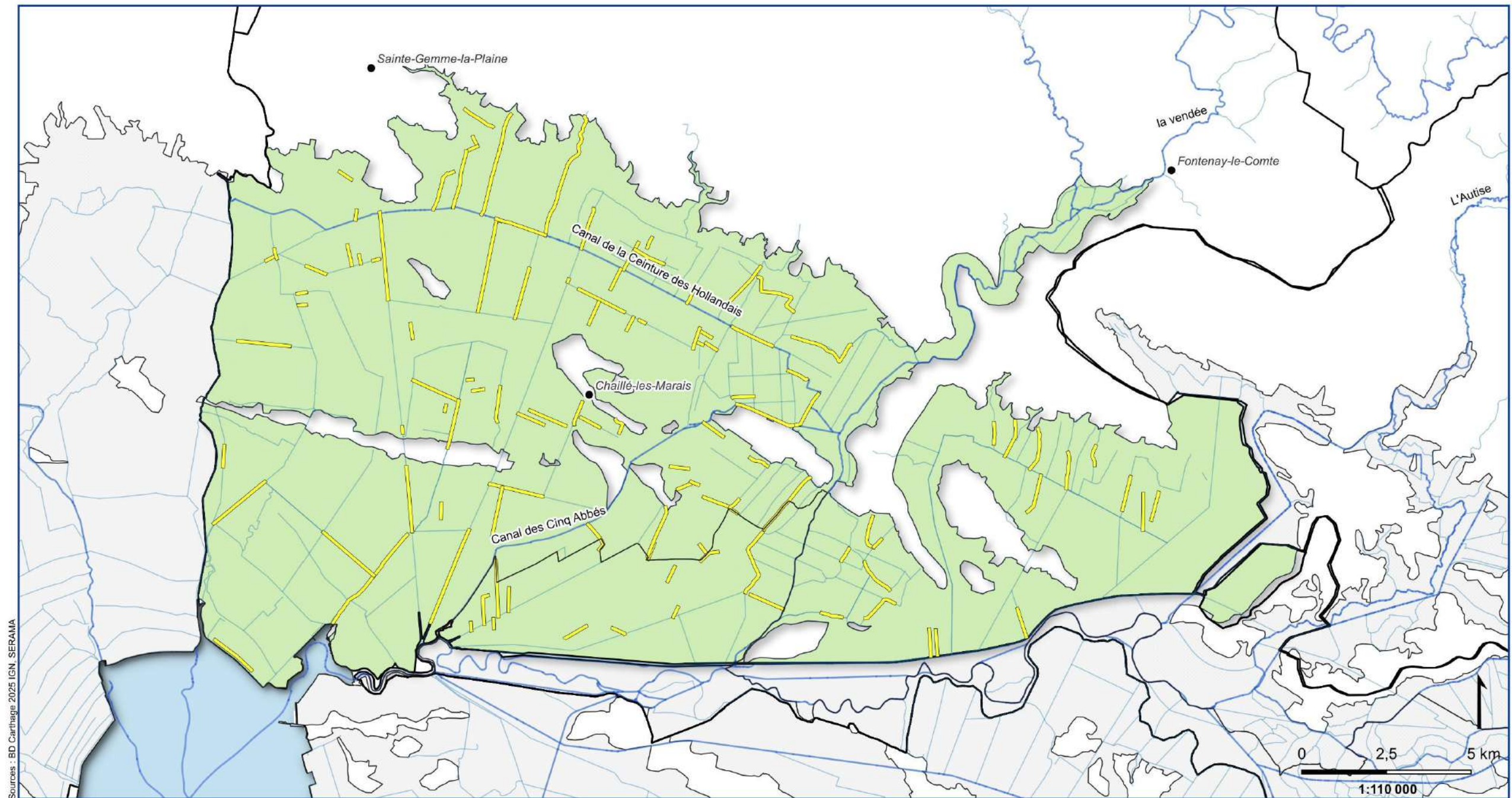
Fonction Biologique	2025	2020	Evolution
Très bon	0%	0%	0%
Bon	0%	3%	< 3%
Moyen	48%	50%	< 2%
Mauvais	50%	43%	> 7%
Très mauvais	2%	4%	< 2%

Figure 16 : Evolution des classes de la fonction Qualité

2.3.5 BILAN RESEAU FIXE

L'expertise réalisée sur le réseau fixe sur en 2025, permet de mettre en avant l'état de dégradation des fonctions. On observe que la fonction Hydraulique présente un bilan plutôt satisfaisant sur le réseau expertisé, alors que les 2 autres fonctions sont nettement plus altérées. L'envasement, l'érosion des berges qui nuit au développement de la frange rivulaire sont les principaux facteurs à l'origine du déclassement des fonctions, et ce qui se traduit aussi par la dégradation de la fonction Hydraulique entre 2020 et 2025.

RÉSEAU FIXE - 2025 - CT MARAIS POITEVIN VENDÉE - LONGÈVES



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Marais poitevin Vendée - Longèves
- Zone Humide du Marais Poitevin

Réseau d'échantillonnage

- Réseau fixe

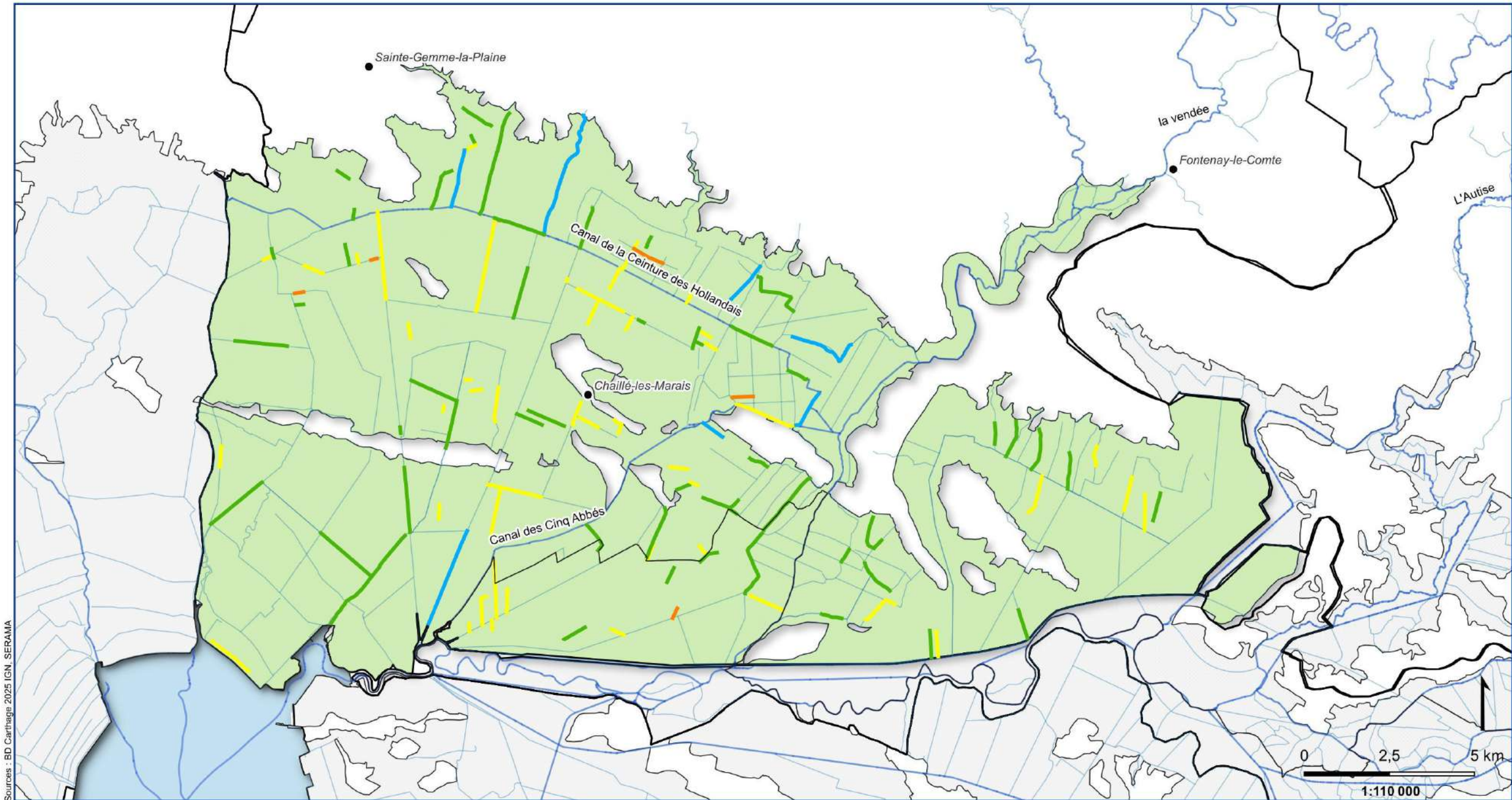
Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION HYDRAULIQUE - 2025 - CT MARAIS POITEVIN VENDÉE - LONGÈVES



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Marais poitevin Vendée - Longèves
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

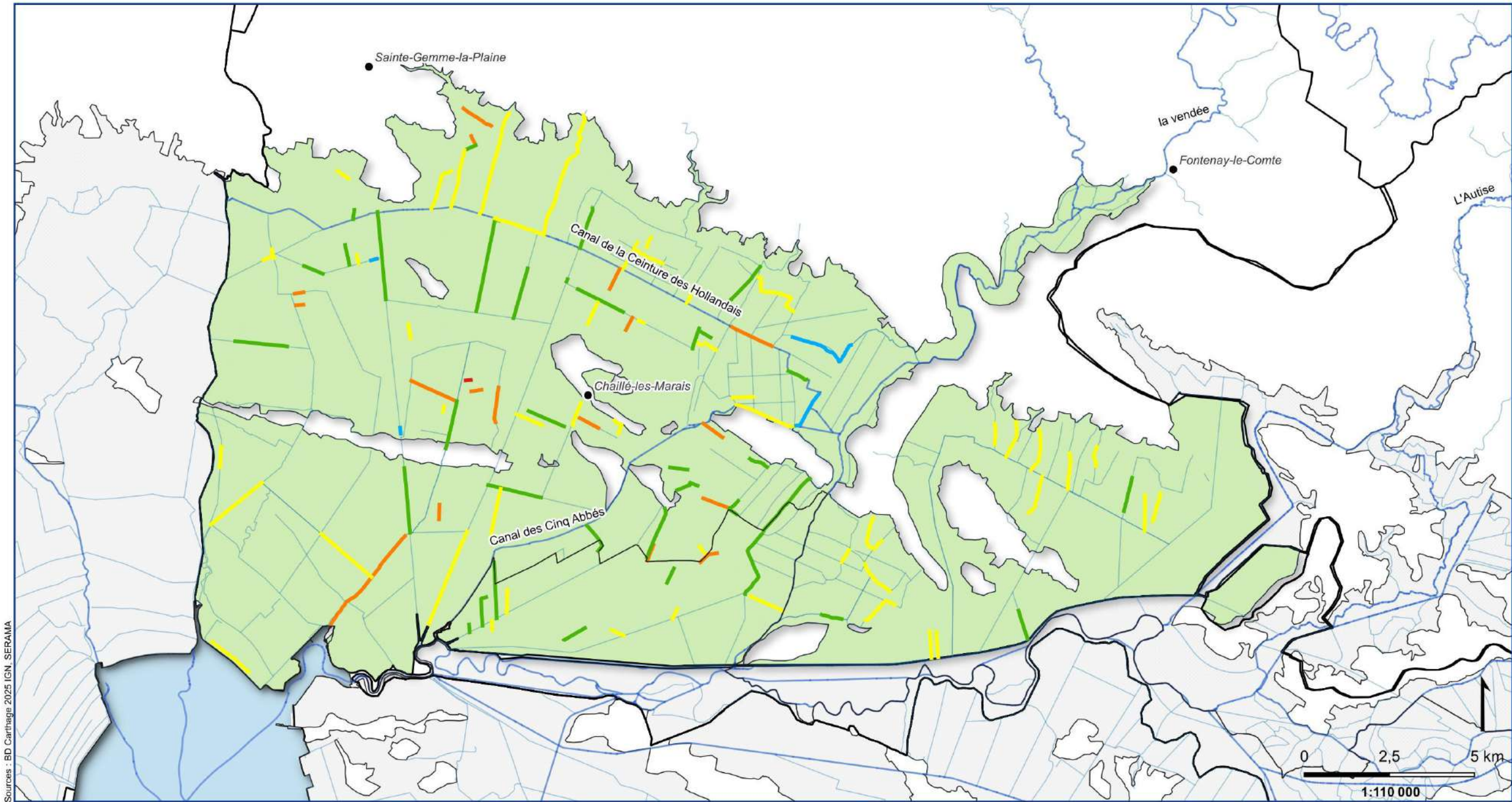
Réseau d'échantillonnage

- Fonction Hydraulique
- Très bon > 16
 - Bon 12 à 16
 - Moyen 8 à 12
 - Mauvais 4 à 8

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION QUALITÉ - 2025 - CT MARAIS POITEVIN VENDÉE - LONGÈVES



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Marais poitevin Vendée - Longèves
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

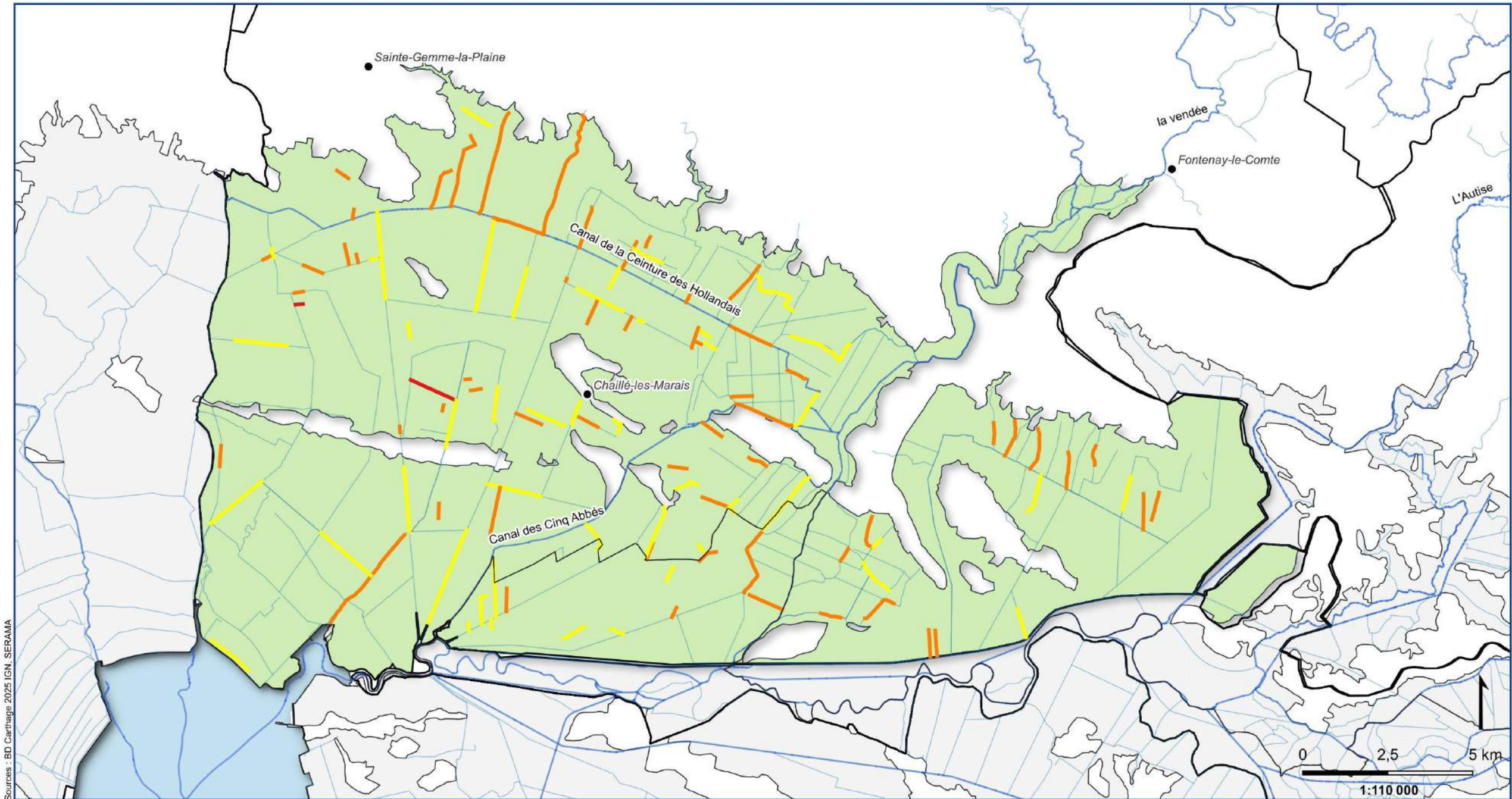
Réseau d'échantillonnage

- Fonction Qualité
- Très bon >16
 - Bon 12>16
 - Moyen 8>12
 - Mauvais 4>8
 - Très mauvais <4

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION BIOLOGIQUE - 2025 - CT MARAIS POITEVIN VENDÉE - LONGÈVES



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Marais poitevin Vendée - Longèves
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Réseau d'échantillonnage

- Fonction Biologique
- Moyen 8>12
 - Mauvais 4>8
 - Très mauvais <4

Conception et réalisation (2025) :



3 CT DES AUTIZES – SMVSA/SMBVSN

3.1 PRESENTATION DU RESEAU D'ECHANTILLONNAGE

Le réseau d'échantillonnage sur le périmètre du CT des Autizes est établi à environ 72 km, il est réparti sur l'ensemble du territoire entre les différents types de réseaux (variable et fixe, 0, I, II et III).

La prospection s'est déroulée au cours de l'été 2025 pour le réseau fixe par nos soins, et sur les années 2020 à 2024 pour le réseau variable par les techniciens des syndicats (ou stagiaires).

3.2 RESEAU VARIABLE

La prospection du réseau variable a débuté en 2020, dès la mise en place du nouveau contrat et l'analyse porte sur la période 2020-2024 et sur un linéaire cumulé de près de 32 km, soit une moyenne d'un peu plus de 8 km de réseau expertisé par an.

Il n'y a pas de données pour l'année 2022.

L'expertise s'est déroulée avant travaux et une mise à jour des résultats devra être produite 5 ans après travaux, donc à compter de 2026 pour le réseau variable expertisé en 2020 (avant travaux).

Les résultats présentés constituent donc un état 0 avant travaux.

3.2.1 RESULTATS PAR ANNEE

Les résultats des notes apparaissent par année et pour chaque fonction dans les tableau ci-dessous, définis à partir des classes de qualité suivantes :

0 à 4 très mauvais fonctionnement	4 à 8 fonctionnement altéré	8 à 12 fonctionnement moyen	12 à 16 bon fonctionnement	16 à 20 très bon fonctionnement
---	-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	---------------------------------------

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2024 - CT AUTIZES					
Canal	Type réseau	Type marais	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
Conche à chaigneau	2	Mouillé	14,55	13,00	7,27
Fossé des mares	3	Mouillé	13,64	6,00	7,58
Fossé du marais des Nattes	3	Mouillé	12,73	12,00	10,91
Fossé des gauvinières	2	Desséché	11,82	12,00	8,48
Conche du bois cochard	2	Mouillé	11,82	12,00	6,67
fossé du grand marais	3	Mouillé	8,18	15,00	8,48

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2023 - CT AUTIZES					
Canal	Type réseau	Type marais	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
Fossé du Bois Riveau	2	Mouillé	15,45	20,00	10,91
Fossé du Grand Levis	3	Mouillé	16,36	15,00	10,30
Fossé des Brisards	3	Mouillé	14,55	17,00	8,48
Fossé de la terre saint-arnault	3	Mouillé	16,36	15,00	8,48
Fossé de la Terre neuve	2	Mouillé	16,36	13,00	8,48
Fossé de la D68	2	Mouillé	17,27	15,00	7,88
Fossé de la levée neuve	2	Mouillé	15,45	15,00	7,27

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2021 - CT AUTIZES					
Canal	Type réseau	Type marais	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
Petit Bief	2	marais mouillé	16,36	13	9,7
conche du bois du four	2	marais mouillé	13,64	12	8,48
fossé des prises	2	marais mouillé	17,27	13	8,48
conche des nattes	2	marais mouillé	14,55	12	8,48
Conche du Petit Salvart	2	marais mouillé	16,36	13	8,48
Le Vinoton	2	marais mouillé	12,73	17	10,3
La douve	2	marais mouillé	14,55	11	6,06
Fosse de la Bechee	2	marais mouillé	15,45	13	4,85
fossé de la chapelle	3	marais mouillé	16,36	15	8,48
Fosse de la Garenne	3	marais mouillé	17,27	13	8,48
Fosse des Vergnaies	3	marais mouillé	19,09	15	13,33
foss? du marais de quarteron	2	marais mouillé	15,45	13	9,09
Fossé des Plantes	3	marais mouillé	11,82	13	8,48
Fosse du Port de la Garrenne	3	marais mouillé	12,73	12	8,48
fossé de la noère	3	marais mouillé	14,55	12	6,06

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2020 - CT AUTIZES				
Canal	Type réseau	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
Conche de la vieille église	2	12,73	13	8,48
Conche des Plantis	2	14,55	13	9,7
Conche mitoyenne	2	10,91	12	6,67
Fossé de liaison du Lusignan	2	11,82	12	7,88
Fossé des Groies	3	10,91	12	6,06
Fossé du rouchis	2	12,73	13	6,67
Rigole d'Aziré	1	14,55	13	8,49

Figure 17 : Résultats des notes des fonctions – Réseau variable 2020-2024

3.2.2 BILAN DES RESULTATS PAR FONCTION

Le tableau ci-après fait l'état synthétique des résultats en linéaire des classes de qualité, pour chaque fonction, pour les années 2020, 2021, 2023 et 2024 (hors 2022).

Notes fonctions - Réseau variable 2020-2024			
Classe	Fonction Hydraulique	Fonction Qualité	Fonction Biologique
Très bon	3 962	1 597	0
Bon	8 507	12 784	297
Moyen	3 210	716	8 493
Mauvais	0	582	6 890
Très mauvais	0	0	0

L'analyse est ensuite détaillée pour chaque fonction.

3.2.3 FONCTION HYDRAULIQUE – RESEAU VARIABLE

L'analyse détaillée de la fonction Hydraulique sur la période 2020-2024 sur le réseau variable expertisé montre un bilan général très satisfaisant à hauteur de 79% du linéaire total.

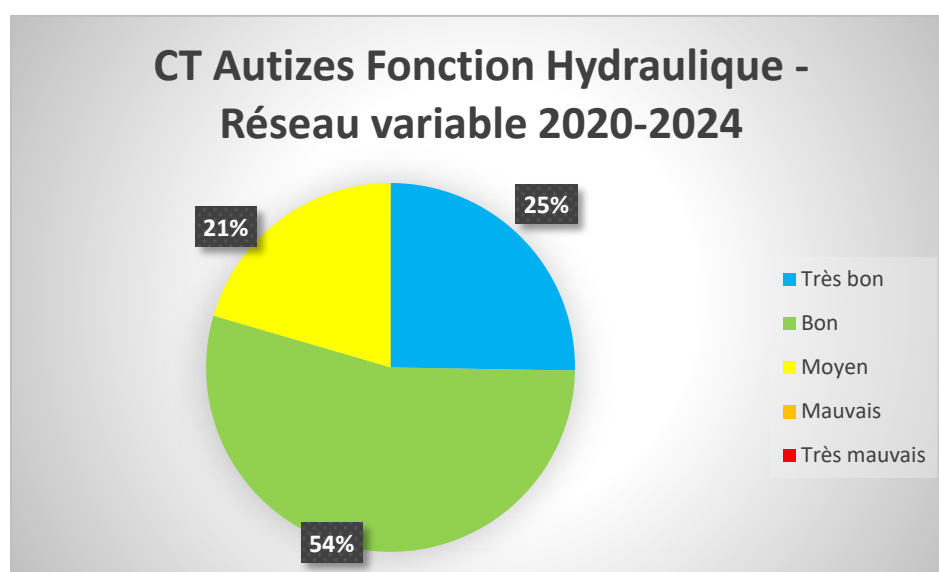


Figure 18 : Fonction Hydraulique – Réseau variable 2020-2024

- La classe " bon" est la plus représentée avec 54 % du linéaire total,
- La classe " très bon " concerne 25% du linéaire et apparait comme la 2nde la plus représentée,
- On trouve ensuite la classe "moyen" avec 21%,
- Les classes "très mauvais" et "mauvais" sont absentes.

3.2.4 FONCTION QUALITE – RESEAU VARIABLE

L'analyse détaillée de la fonction Qualité sur la période 2020-2024 sur le réseau variable expertisé montre un bon bilan général sur 91% du linéaire total.

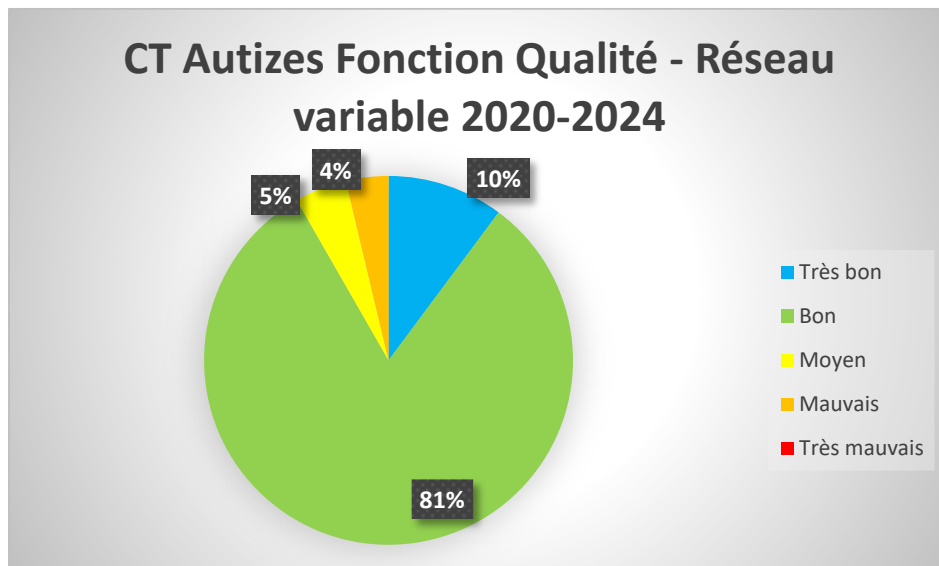


Figure 19 : Fonction Qualité – Réseau variable 2020-2024

- La classe "bon" est la plus représentée avec 81 % du linéaire total,
- La classe "très bon" concerne 10% du linéaire et apparaît comme la 2nde la plus représentée,
- Les classes "moyen" "mauvais" ne concerne respectivement que 5 et 4% du linéaire, et celle "très mauvais" n'est pas représentée.

3.2.5 FONCTION BIOLOGIQUE – RESEAU VARIABLE

L'analyse détaillée de la fonction Biologique sur la période 2020-2024 sur le réseau variable expertisé montre un bilan général moyen à dégradé. C'est la fonction qui apparaît la plus dégradée.

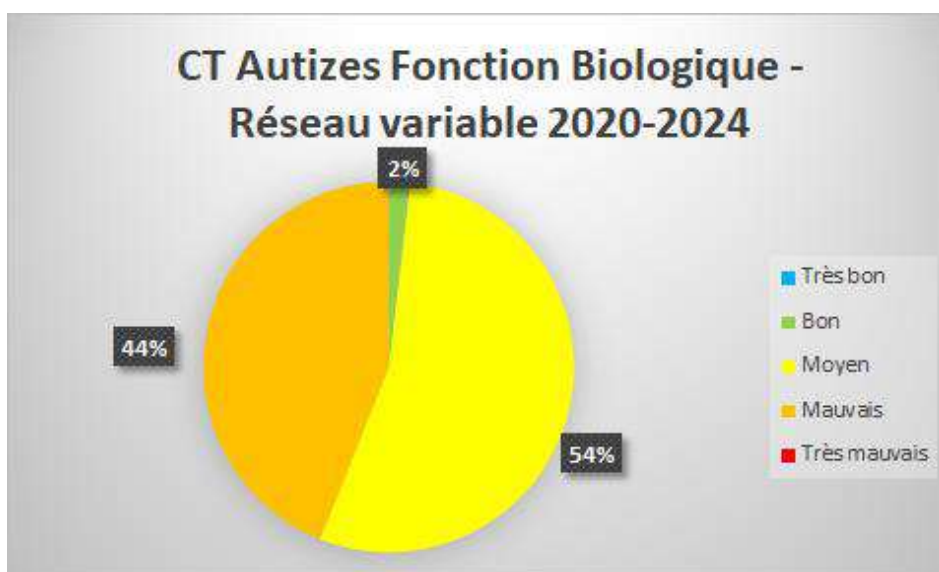


Figure 20 : Fonction Biologique – Réseau variable 2020-2024

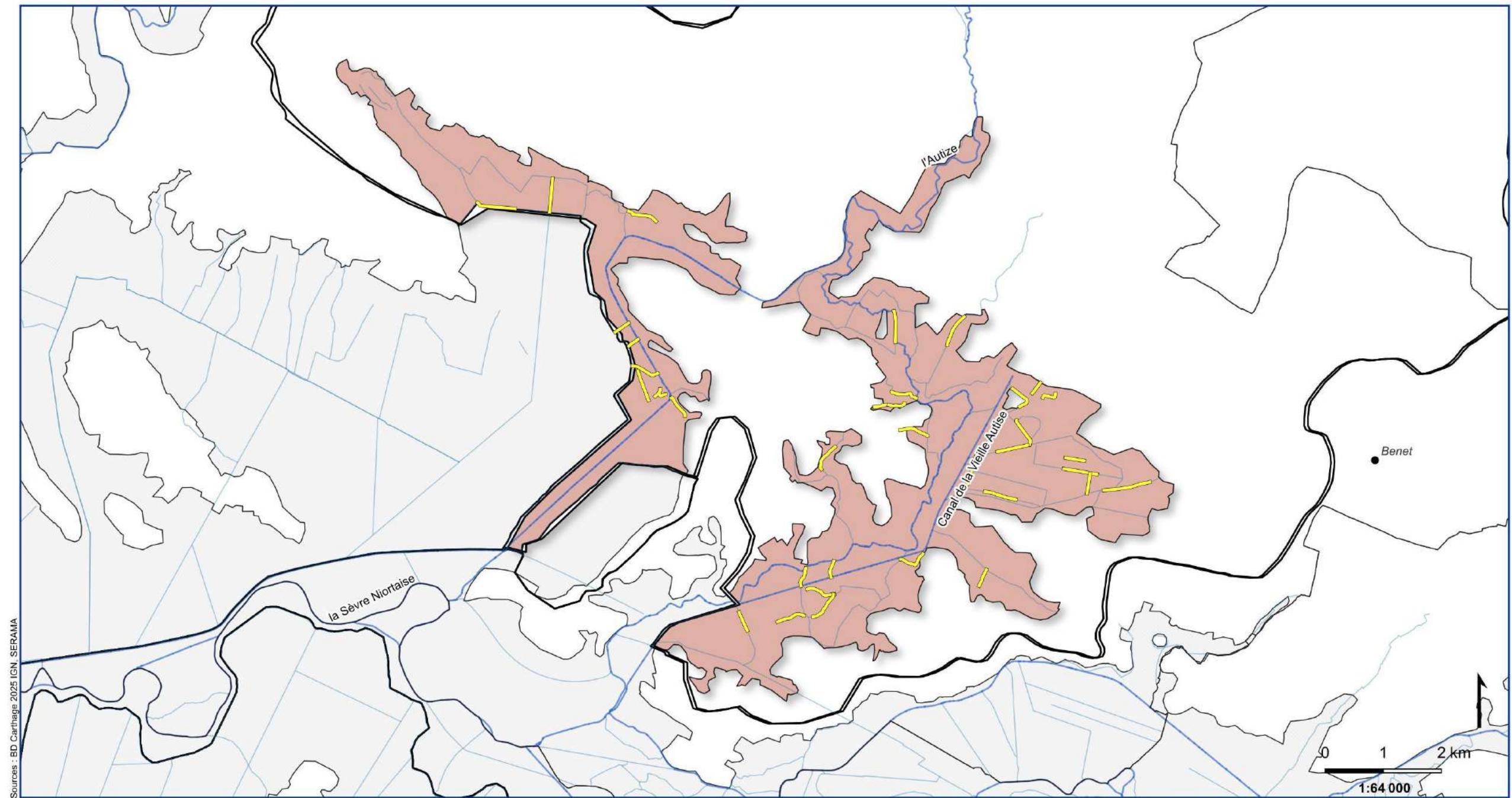
- Seuls 2% du linéaire total sont concernés par un bon état de cette fonction,
- Les classes "moyen " et "mauvais" sont fortement représentées avec respectivement 54 et 44% du linéaire,
- Les classes "très bon" et "très mauvais" ne sont pas représentées pour cette fonction

3.2.6 BILAN GENERAL DU RESEAU VARIABLE

La fonction Hydraulique présente un bon bilan général avec des altérations liées à l'envasement et aux érosions de berge.

La fonction Qualité présente un très bon bilan sur 91% du linéaire total, légèrement déclassée par le recouvrement rivulaire et enfin la fonction Biologique est la plus déclassée avec des classes "moyen" et "mauvais" très majoritaires, en relation avec la faible diversité des héliophytes et l'absence de végétation aquatique.

RÉSEAU VARIABLE - 2025 - CT AUTISES



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Autises
- Zone Humide du Marais Poitevin

Réseau d'échantillonnage

- Réseau variable

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Conception et réalisation (2025) :

SERAMA

3.3 RESEAU FIXE

Le réseau fixe sur le territoire du CT Autizes porte sur un linéaire d'environ 40 km, expertisé au cours de l'été 2025.

3.3.1 RESULTATS PAR FONCTION

Les résultats des notes pour chaque fossé expertisé et par fonction apparaissent dans le tableau suivant :

Canal	Type réseau	Note Hydraulique/20	Note Qualité/20	Note Biologique/20
FOPR	R3	15,5	11	7
VECO	R2	16,4	12	6,1
ABBA	R2	15,5	12	9,7
FOGB	R2	20	13	8,5
COCH	R2	13,6	12	6,1
HALL	R2	15,5	12	9,7
VAUU	R2	10,9	12	6,1
COUW	R3	15,5	12	6,1
MITA	R2	17,3	13	6,7
PAVE	R2	15,5	12	9,7
ECLU	R2	16,4	12	6,1
VIAU	R2	13,6	10	5,5
MIMA	R2	13,6	12	6,1
MAIA	R2	13,6	16	8,5
BOIL	R3	13,6	12	6,1
CHAU	R2	11,8	12	6,1
MIVO	R2	15,5	12	9,7
VAUT	R2	14,7	8,3	6,7
ECUS	R2	15,5	12	9,7
RETH	R1	18,2	13	10,6
FOBO	R2	15,3	11,3	9,9
RECE	R2	17	8,7	7,6
VIPO	R2	16,4	12	9,7
CHAA	R2	13,6	12	6,1
RICH	R2	15,3	6,6	6,7
MITO	R2	17,3	7,2	6,9
LENE	R3	14,9	11,7	6,4
FOTN	R2	18,2	11	7,9
FOMA	R2	12,7	10,7	7,5
BODI	R2	16	13	8,7
ROUC	R2	11,7	7,7	6,6
MAIB	R2	14,7	10,8	9,2
ROCH	R2	15,5	9,2	5,4
ECLU	R2	16,4	12	6,1
ROLI	R2	10,6	11	6,7
PESA	R2	15,5	11	6,4
CHAP	R2	15,5	10,8	6,8
RAGE	R2	16,4	11,2	5,8
SAAR	R2	16,3	12,3	6,6
CHAI	R2	16,4	12,5	7,6

Figure 21 : Notes des fonctions réseau fixe 2025

3.3.2 FONCTION HYDRAULIQUE – RESEAU FIXE

3.3.2.1 RESULTATS

Le camembert suivant précise la répartition des classes de qualité vis-à-vis de la fonction Hydraulique du réseau fixe suite à la prospection de 2025.

La fonction Hydraulique présente un bilan global plutôt satisfaisant, avec :

- 93% du linéaire en classe "très bon" et "bon",
- Une classe "moyen" sur 7% du linéaire
- Les autres classes ne sont pas représentées.

La fonction est déclassée par l'envasement et les érosions de berge (qui contribuent aussi fortement à l'envasement).

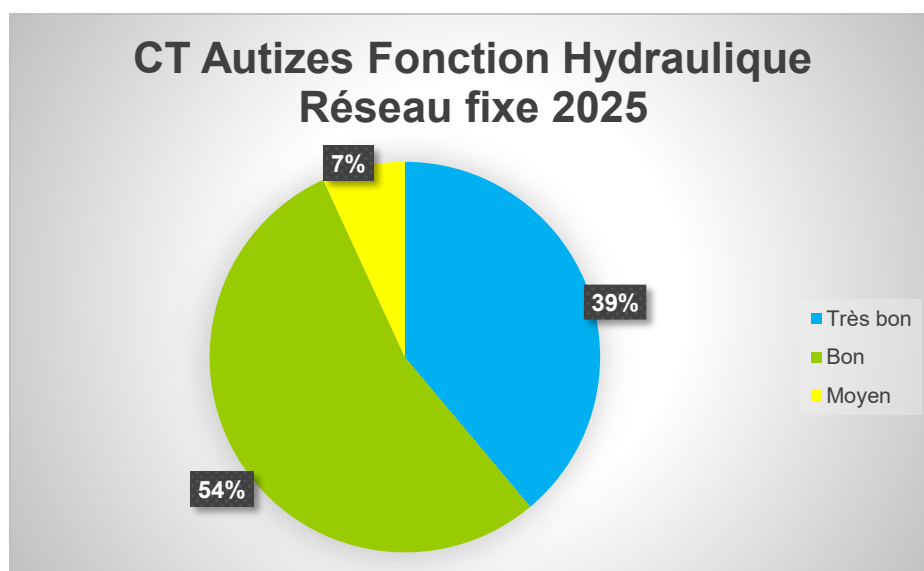


Figure 22 : Fonction Hydraulique réseau fixe 2025

Vis-à-vis de l'envasement on peut noter que ce sont plus de 32 km de fossés qui ont fait l'objet de travaux de curage/rotrodévasage, entre 2021 et 2024 sur ce réseau fixe.

3.3.3 FONCTION QUALITE – RESEAU FIXE

3.3.3.1 RESULTATS

Cette fonction apparait nettement plus déclassée que l'hydraulique.

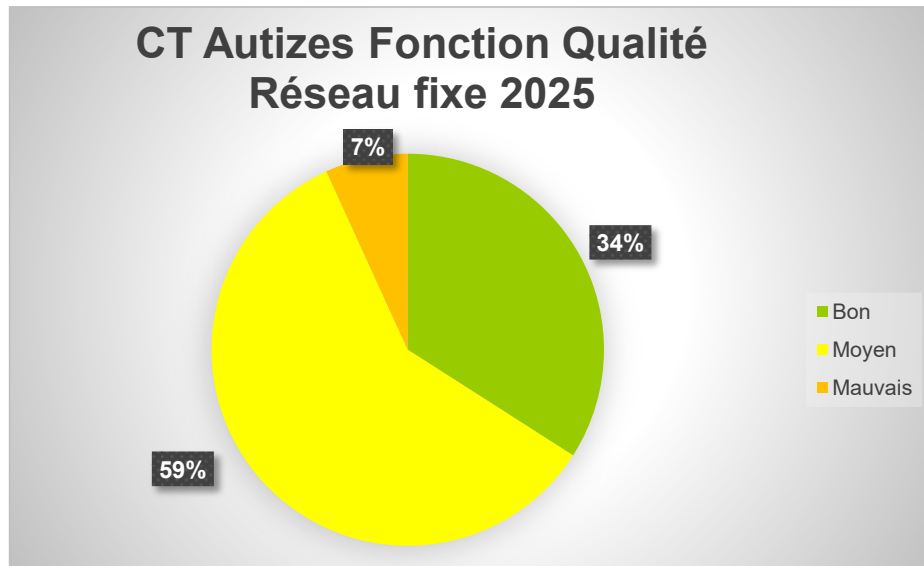


Figure 23 : Fonction Qualité réseau fixe 2025

Les altérations sont liées à l'absence de végétation rivulaire/aquatique, en relation avec les érosions de berge et l'envasement.

- 34% du linéaire est concerné par la classe "bon",
- La classe "moyen" est la plus représentée avec 59% du linéaire expertisé,
- Un faible linéaire (7%) est tout de même concerné par la classe "mauvais".

Le bilan global est moyen avec une fragilité des résultats, qui peuvent basculer soit vers la classe "bon" ou à contrario vers le "mauvais". Les problèmes de recouvrement de la végétation rivulaire liés aux érosions/effondrements de berges offrent plutôt une tendance au déclasserement de cette fonction.

3.3.4 FONCTION BIOLOGIQUE – RESEAU FIXE

3.3.4.1 RESULTATS

Cette fonction apparait comme la plus dégradée. Elle ne présente aucun linéaire en classe "très bon" et "bon".

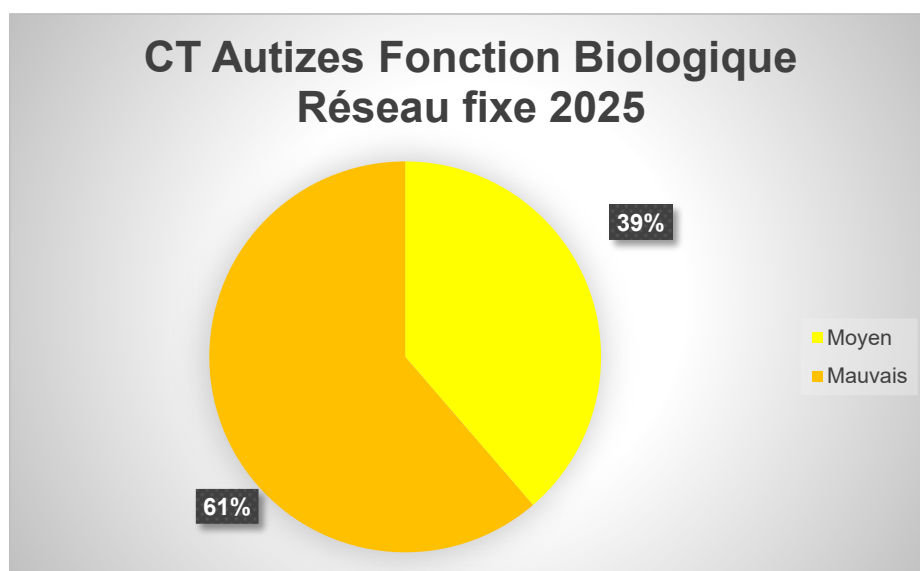


Figure 24 : Fonction Biologique réseau fixe 2025

L'ensemble des descripteurs inventorié participe au déclassement général de cette fonction, y compris la présence de la végétation aquatique envahissante.

- La classe "mauvais" est la plus représentée avec 61% du linéaire investigué,
- La classe "moyen" représente 39%.

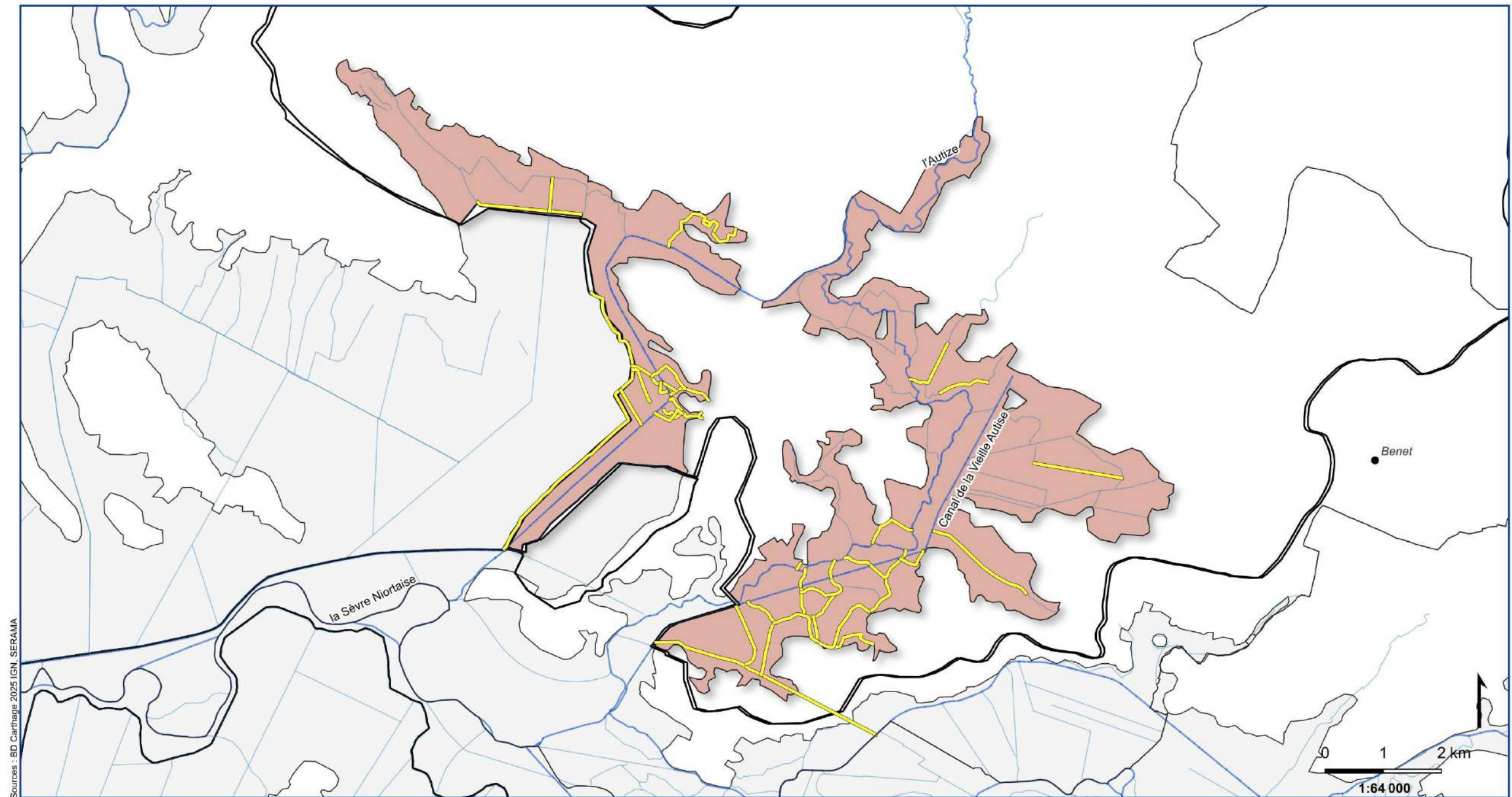
3.3.5 BILAN RESEAU FIXE

L'expertise réalisée sur le réseau fixe sur en 2025, permet de mettre en avant l'état de dégradation des fonctions.

On observe que la fonction Hydraulique présente un bilan très satisfaisant sur le réseau expertisé, alors que les 2 autres fonctions sont nettement plus altérées.

L'envasement, l'érosion des berges qui nuit au développement de la frange rivulaire sont les principaux facteurs à l'origine du déclassement des fonctions, et la fonction biologique est très déclassée.

RÉSEAU FIXE - 2025 - CT AUTISES



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Autises
- Zone Humide du Marais Poitevin

Réseau d'échantillonnage

- Réseau fixe

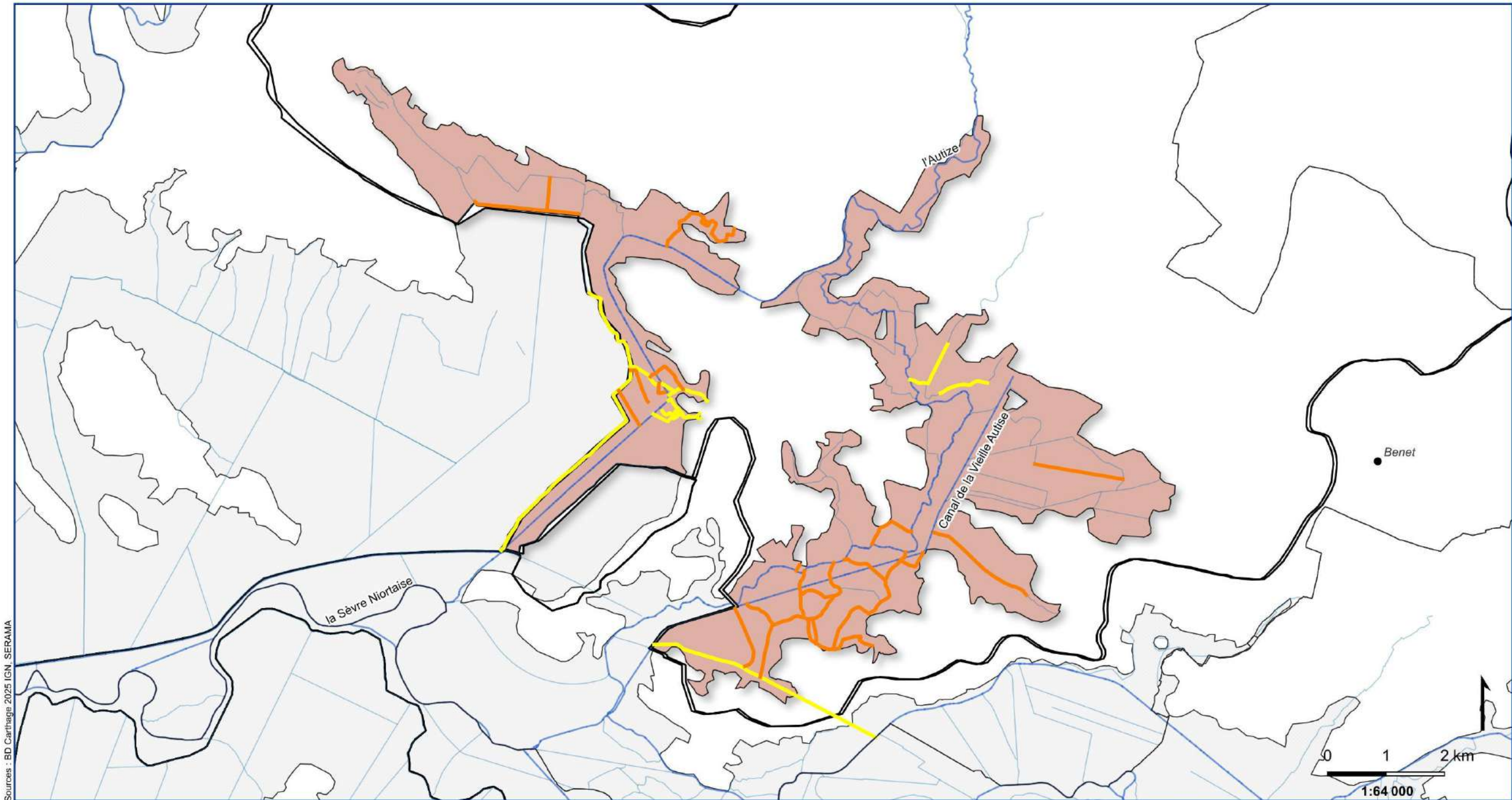
Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION BIOLOGIQUE - 2025 - CT AUTISES



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Autises
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Réseau d'échantillonnage

- Fonction Biologique
- Moyen 8>12
 - Mauvais 4>8

Conception et réalisation (2025) :



4 CTMA MARAIS MOUILLES SEVRE NIORTAISE, MIGNON

4.1 PRESENTATION DU RESEAU D'ECHANTILLONNAGE

Le réseau d'échantillonnage le territoire du CT des Marais mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon est établi à 152 km, il est réparti sur l'ensemble du territoire entre les différents types de réseaux.

4.2 RESEAU VARIABLE

La prospection du réseau variable a débuté en 2020, dès la mise en place du nouveau contrat et l'analyse porte sur la période 2020-2024 et sur un linéaire cumulé de près de 69 km, soit une moyenne d'un peu plus de 17 km de réseau expertisé par an.

Il n'y a pas de données pour l'année 2022.

L'expertise s'est déroulée avant travaux et une mise à jour des résultats devra être produite 5 ans après travaux, donc à compter de 2026 pour le réseau variable expertisé en 2020 (avant travaux).

Les résultats présentés constituent donc un état 0 avant travaux.

4.2.1 RESULTATS PAR ANNEE

Les résultats des notes apparaissent par année et pour chaque fonction dans les tableau ci-dessous, définis à partir des classes de qualité suivantes :

0 à 4 très mauvais fonctionnement	4 à 8 fonctionnement altéré	8 à 12 fonctionnement moyen	12 à 16 bon fonctionnement	16 à 20 très bon fonctionnement
---	-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	---------------------------------------

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2024 - CT MMSNM					
Canal	Type réseau	Type marais	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
fossé de la cabane à rambaud	3	Mouillé	10,91	11,00	4,85
le bief trépillon	2	Intermédiaire	9,09	12,00	4,85
fossé d'alimentation	3	Mouillé	10,91	11,00	5,45
fossé du communal	3	Mouillé	6,36	12,00	6,06
fossé le boeuf	3	Mouillé	6,36	12,00	6,06
fossé de la peupleraie	3	Mouillé	12,73	14,00	6,36
conche de camont	2	Desséché	8,18	12,00	6,67
fossé de chez petit louis	3	Mouillé	10,91	13,00	7,88

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2023 - CT MMSNM					
Canal	Type réseau	Type marais	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
fossé de la grande jard	3	Mouillé	16,36	15,00	10,91
fossé du bateau à chaine	3	Mouillé	13,18	17,00	10,91
fossé du marais de narpin	3	Mouillé	12,73	13,00	9,09
conche des demoiselles	2	Mouillé	16,36	17,00	7,27
fossé du retour de l ile	3	Mouillé	13,64	15,00	8,48
fosse communal	3	Mouillé	15,45	15,00	12,12
fossé de la pointe	2	Mouillé	15,45	14,00	8,18
fossé de liaison	2	Mouillé	15,45	14,00	7,27
fossé des numéros	3	Mouillé	15,45	14,00	7,88
Fossé du marais de Benet	3	Mouillé	15,45	12,00	8,48
fossé de la mine à l or	2	Mouillé	15,45	12,00	10,61
Fossé des marais de Benet	3	Mouillé	15,45	12,00	8,48
Conches des ports de Reth	2	Mouillé	16,36	13,00	9,09

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2021 - CT MMSNM					
Canal	Type réseau	Type marais	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
Canal de Bourneau	1	marais mouillé	17,27	17,00	11,52
canal de bourneau	1	marais mouillé	17,27	17,00	11,52
canal de reth	1	marais mouillé	13,64	12,00	8,48
canal du nouveau b3jou	1	marais mouillé	19,09	13,00	12,12
canal Evacuateur dit des boches	0	marais mouillé	15,45	17,00	12,12
conche de la baronnerie	2	marais mouillé	16,36	13,00	7,27
conche des mauvais bouts	2	marais mouillé	11,82	13,00	9,09
contre-bot de vix	2	marais mouillé	14,55	18,00	9,70
Ecluseau des ribaudelles	2	marais mouillé	14,55	12,00	7,27
fossé central	2	marais mouillé	16,36	13,00	12,73
fossé de civray à cibulle	3	marais mouillé	13,64	12,00	8,48
fossé de drapelle	3	marais mouillé	12,73	14,00	9,09
Fossé de la Petite Russie	3	marais mouillé	11,82	11,00	10,30
fossé de la terrée plate	2	marais mouillé	14,55	12,00	10,91
fossé du communal	3	marais mouillé	14,55	12,00	10,30
fossé du communal	3	marais mouillé	16,36	13,00	9,09
Fosse du petit marais	2	marais mouillé	14,55	12,00	9,09
fossé du pichard 1	3	marais mouillé	11,82	12,00	11,52
fossé du sablon	3	marais mouillé	12,73	17,00	9,09
le longnet d'oulme	2	marais mouillé	14,55	12,00	9,70
Rigole de la rive droite	1	marais mouillé	17,27	13,00	12,12
vieux bief	2	marais mouillé	18,18	13,00	7,88

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2020 - CT MMSNM				
Canal	Type réseau	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
Bief d'Ambreuil	1	12,73	10,00	8,48
Canal de Bourneau	1	12,73	9,00	7,88
Canal de Bourneau	1	15,45	12,00	12,12
Canal de Vix	1	13,64	12,00	9,09
Canal du Contreboth	1	13,64	13,00	9,70
Canal du Faucher	2	11,82	16,00	7,88
Conche des 40 pas	2	11,82	14,00	9,09
Fossé de la Fraignée	2	9,09	11,00	7,27
Fossé de la Terré Perdue	2	11,82	12,00	8,48
Fossé de la Terrée plate	2	13,64	13,00	12,73
Fossé des 40 pas	3	10,91	12,00	10,30
Fossé des marais de la Baronnerie	3	8,18	11,00	9,70
Fossé des marais du chemin noir	3	9,09	11,00	10,91
Fossé du Lancier	2	12,73	12,00	10,30
Nouveau Bief	2	12,73	13,00	8,48
Rigole rive droite	1	15,45	10,00	9,70

Figure 25 : Résultats des notes des fonctions – Réseau variable 2020-2024

4.2.2 BILAN DES RESULTATS PAR FONCTION

Le tableau ci-après fait l'état synthétique des résultats en linéaire des classes de qualité, pour chaque fonction, pour les années 2020, 2021, 2023 et 2024 (hors 2022).

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2020-2024 CT MMSNM			
Classe	Fonction Hydraulique	Fonction Qualité	Fonction Biologique
Très bon	15 179	16 397	1 305
Bon	30 601	33 294	9 370
Moyen	21 934	11 832	34 273
Mauvais	1 336	4 443	22 311
Très mauvais	0	3 084	1 790

L'analyse est ensuite détaillée pour chaque fonction.

4.2.2.1 FONCTION HYDRAULIQUE

L'analyse détaillée de la fonction Hydraulique sur la période 2020-2024 sur le réseau variable expertisé montre un bilan général très satisfaisant à hauteur de 66% du linéaire total.

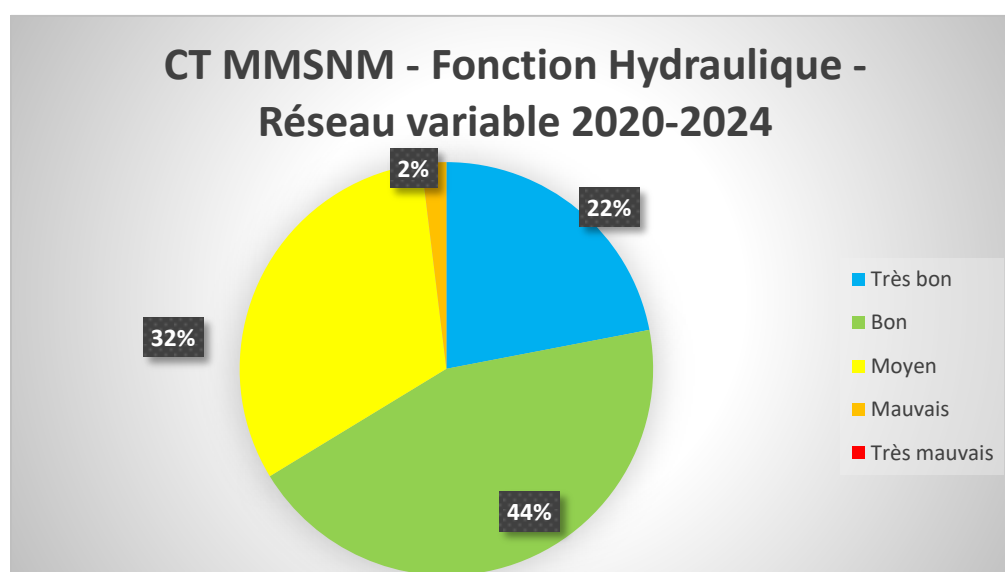


Figure 26 : Fonction Hydraulique – Réseau variable 2020-2024

- La classe " bon" est la plus représentée avec 44 % du linéaire total,
- On trouve ensuite la classe "moyen" avec 32%,
- La classe " très bon " concerne 22% du linéaire et apparait comme la 3^{ème} la plus représentée,
- La classe ""mauvais" présente un linéaire marginal avec 2%,
- La classe "très mauvais" est absente.

4.2.2.2 FONCTION QUALITE

L'analyse détaillée de la fonction Qualité sur la période 2020-2024 sur le réseau variable expertisé montre un bon bilan général sur 72% du linéaire total.

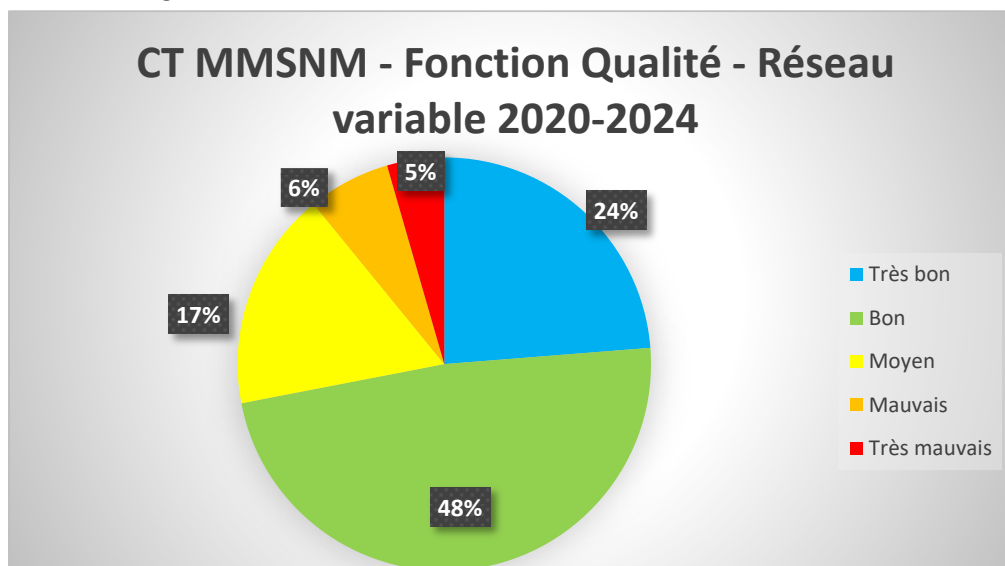


Figure 27 : Fonction Qualité – Réseau variable 2020-2024

- La classe "bon" est la plus représentée avec 48 % du linéaire total,
- La classe "très bon" concerne 24% du linéaire et apparaît comme la 2nde la plus représentée,
- La classe "moyen" concerne 17 % du linéaire total,
- Les classes "mauvais" et "très mauvais" concernent respectivement que 6 et 5% du linéaire.

4.2.2.3 FONCTION BIOLOGIQUE

L'analyse détaillée de la fonction Biologique sur la période 2020-2024 sur le réseau variable expertisé montre un bilan général moyen à dégradé. C'est la fonction qui apparaît la plus dégradée.

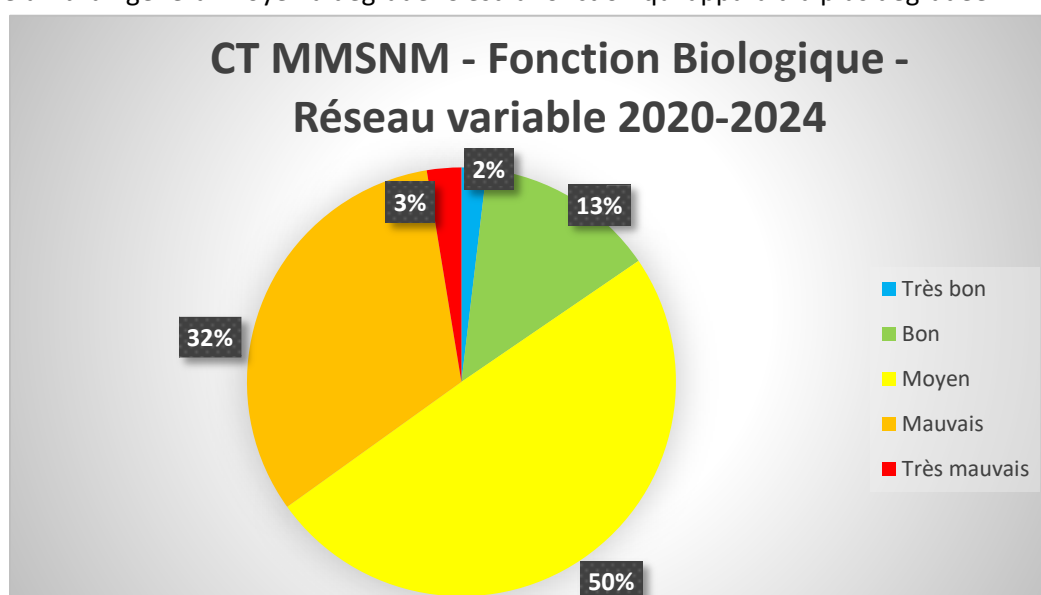


Figure 28 : Fonction Biologique – Réseau variable 2020-2024

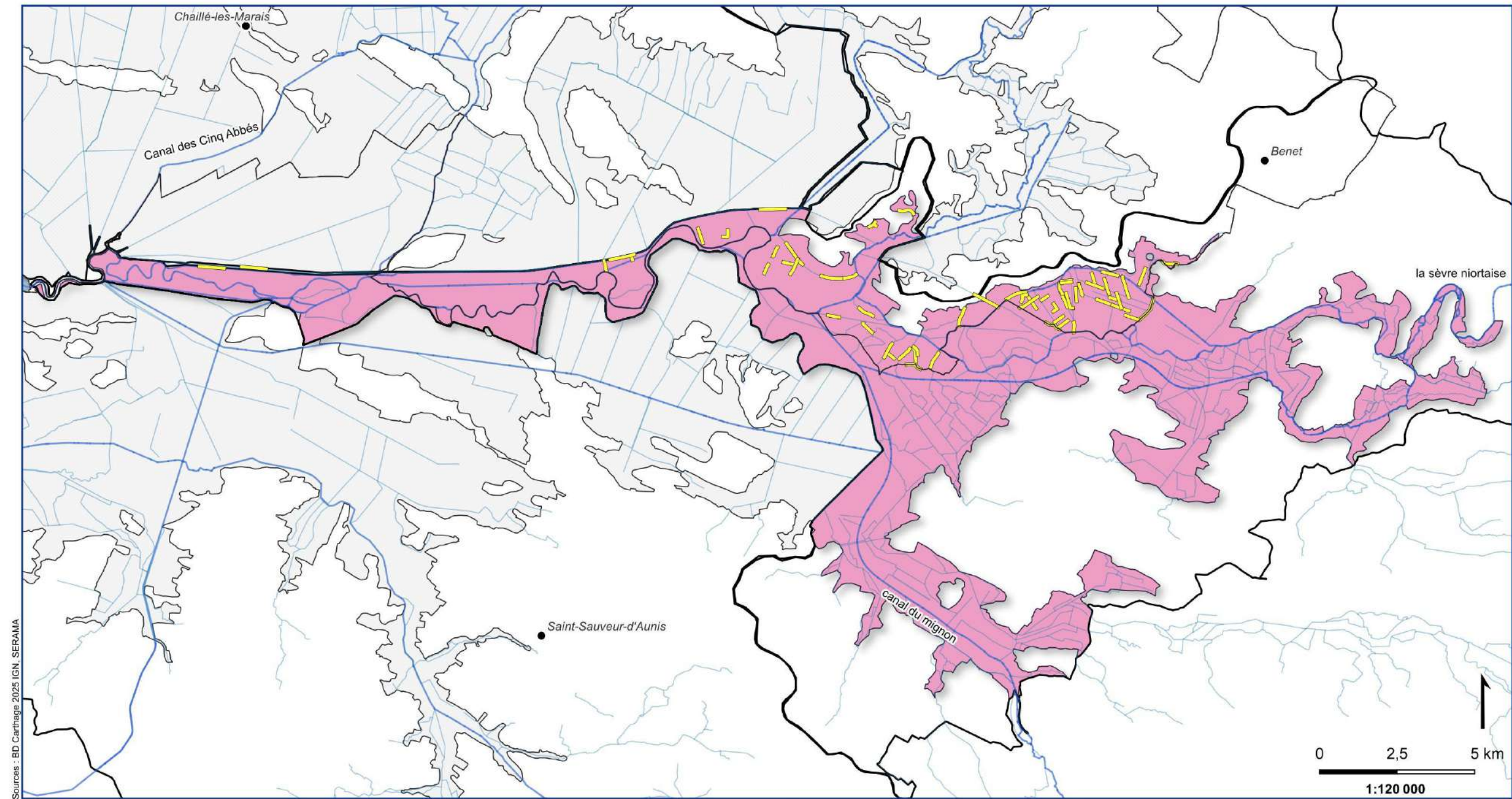
- Seuls 15% du linéaire total sont concernés par un bon état de cette fonction,
- Les classes "moyen " et "mauvais" sont fortement représentées avec respectivement 50 et 32% du linéaire,
- La classe "très mauvais" ne concerne que 3% du linéaire.

4.2.3 BILAN GENERAL DU RESEAU VARIABLE

Les fonctions Hydraulique et Qualité présentent un bon bilan général à peu près similaire, avec des altérations liées à l'envasement et aux érosions de berge.

La fonction Biologique est la plus déclassée avec des classes "moyen" et "mauvais" très majoritaires, en relation avec la faible diversité des hélophytes et l'absence de végétation aquatique.

RÉSEAU VARIABLE - 2025 - CT MARAIS MOUILLÉS SÈVRE ET MIGNON



Sources : BD Carthage 2025 IGN, SERAMA

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT marais mouillés Sèvre et Mignon
- Zone Humide du Marais Poitevin

Réseau d'échantillonnage

- Réseau variable

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Conception et réalisation (2025) :



4.3 RESEAU FIXE

La prospection du réseau fixe a été réalisée au cours de l'été 2025 et concerne un linéaire de 83 km.

L'expertise s'est déroulée et concerne des réseaux qui ont fait, ou non l'objet de travaux.

4.3.1 RESULTATS PAR FONCTION

Les résultats apparaissent pour chaque fonction et par fossé, dans le tableau ci-dessous :

Canal	Milieux	Type réseau	Note Hydraulique/20	Note Qualité/20	Note Biologique /20
JARR	Marais mouillés	R2	15,5	12	7,9
MOUA	Marais mouillés	R3	12,7	12	7,9
CHAX	Marais mouillés	R2	13,6	12	6,1
CHNO	Marais mouillés	R3	11,5	11,4	8,7
TRIA	Marais mouillés	R3	13,6	12	6,1
FORB	Marais mouillés	R3	10	11	7,3
ARRB	Marais mouillés	R3	9,1	11	9,1
VERZ	Marais mouillés	R2	16,4	10	7,3
BRAA	Marais mouillés	R3	11,8	11	9,1
FORE	Marais mouillés	R3	10	7	6,7
VIEV	Marais mouillés	R2	12,7	13	6,7
VEAB	Marais mouillés	R3	7,3	11	10,9
LIAA	Marais mouillés	R2	13,6	12	7,9
VEAA	Marais mouillés	R3	9,1	11	7,9
MLI	Marais mouillés	R2	15,5	12	9,7
CHAR	Marais mouillés	R2	17,3	13	9,1
PORT	Marais mouillés	R2	13,6	12	7,9
MAIT	Marais mouillés	R3	9,1	6	11,5
ALON	Marais mouillés	R2	13,6	11	7,9
LIAB	Marais mouillés	R2	16,4	13	9,1
GORA	Marais mouillés	R3	11,8	11	9,7
ALIF	Marais mouillés	R2	15,5	12	7,3
MOUC	Marais mouillés	R3	13,6	9	8,5
ALTI	Marais mouillés	R2	13,6	13	6,1
TRIB	Marais mouillés	R3	9,1	6	7,9
CHAC	Marais mouillés	R3	10,9	12	10,3
FORD	Marais mouillés	R3	9,1	9	6,7
CHAB	Marais mouillés	R3	12,7	15	7,9
CHAM	Marais mouillés	R2	15,5	10	7,9
NEVB	Marais mouillés	R3	19,1	17	10,3
POIO	Marais mouillés	R3	7,3	11	8,5
CERR	Marais mouillés	R2	15,5	12	7,9
RIVA	Marais mouillés	R3	10,9	12	10,3
PILE	Marais mouillés	R2	14,5	15	7,3
SOTT	Marais mouillés	R3	14,5	7	4,8
BROU	Marais mouillés	R1	18,2	13	8,5
COUE	Marais mouillés	R3	10	7	8,5
FTAA	Marais mouillés	R3	5,5	8	10,3
FORC	Marais mouillés	R3	10,9	7	6,7
AMUA	Marais mouillés	R2	13,6	12	8,5
AMUD	Marais mouillés	R3	11,8	11	6,7
ALIE	Marais mouillés	R2	15,5	12	9,1
GORB	Marais mouillés	R3	7,3	10	10,3
RIVE	Marais mouillés	R3	12,7	12	8,5
AFVI	Marais mouillés	R3	7,3	11	12,1
COUZ	Marais mouillés	R2	17,3	13	7,9
MART	Marais mouillés	R2	15,5	11	9,7
AMOX	Marais mouillés	R2	13,6	7	10,3
FORG	Marais mouillés	R1	18,2	13	9,7
FORA	Marais mouillés	R3	10	11	10,3
MOUB	Marais mouillés	R3	13,6	12	8,5
ARRA	Marais mouillés	R3	7,3	11	10,9
MOUD	Marais mouillés	R3	10,9	12	9,7
TRID	Marais mouillés	R3	9,1	3	9,7
TRIC	Marais mouillés	R3	9,1	3	10,3
ALID	Marais mouillés	R2	11,8	11	7,9
COUD	Marais mouillés	R3	6,4	8	12,1
CANA	Marais mouillés	R2	18,2	13	8,5
COMQ	Marais mouillés	R2	15,5	12	7,3
FTAC	Marais mouillés	R3	12,7	12	11,5
POIN	Marais mouillés	R2	15,3	11,5	7,3
RAMB	Marais mouillés	R2	13,9	9,6	4,5
BOIG	Marais mouillés	R2	18,8	13	8,8

Canal	Milieux	Type réseau	Note Hydraulique/20	Note Qualité/20	Note Biologique /20
MUSS	Marais mouillés	R2	15	11,3	9,5
COUL	Marais mouillés	R3	11,1	5,5	6,6
COMN	Marais mouillés	R2	17	10,4	6,9
CNOI	Marais mouillés	R3	12,9	12,2	9,5
CEAU	Marais mouillés	R3	11,8	11,5	7,6
GRPR	Marais mouillés	R1	16,9	10,1	10,6
MADA	Marais mouillés	R2	16,9	11,4	8,3
VIVA	Marais mouillés	R2	12,2	12,4	10,9
CEIN	Marais mouillés	R2	15,6	13,6	10,4
VEAC	Marais mouillés	R3	9,1	11,4	11,9
NUME	Marais mouillés	R2	13,7	12	8,1
NOUV	Marais mouillés	R1	17,1	10,4	10,8
LESB	Marais mouillés	R3	14,7	10,7	8,9
MAGN	Marais mouillés	R2	14,8	4,2	9,1
TRIG	Marais mouillés	R2	15,2	7	7,3
FOLA	Marais mouillés	R3	17	12,9	9,5
ROUL	Marais mouillés	R1	16,4	12	8,3
MONA	Marais mouillés	R3	12,9	10,8	9,3
RIVD	Marais mouillés	R3	10,9	11	11,7
PELO	Marais mouillés	R2	15,5	12	6,7
ROMA	Marais mouillés	R3	11,8	11,7	11,3
ALIA	Marais mouillés	R2	15	11,7	8,3
COMO	Marais mouillés	R2	16,5	11,8	7
BIFF	Marais mouillés	R1	16	7,2	8,5
MAZE	Marais mouillés	R2	18,2	14,2	7,6
GARA	Marais mouillés	R2	17	8,7	12
CHAZ	Marais mouillés	R0	15	9,7	10,3
CABN	Marais mouillés	R2	13,8	10,1	7,4
AUBI	Marais mouillés	R3	15,5	12	10,9
GORC	Marais mouillés	R3	10,9	11	10,2
JEAN	Marais mouillés	R2	17,8	12,7	9,1
SERG	Marais mouillés	R2	18,3	13,1	8,8
BENE	Marais mouillés	R2	15,3	11,8	7,6
JAUL	Marais mouillés	R2	14,5	13,4	9,2
NEVD	Marais mouillés	R3	11,9	12	10,7
COUR	Marais mouillés	R2	16,7	12,2	7,3
BERG	Marais mouillés	R1	16,3	6	9,1
PACA	Marais mouillés	R2	14,7	10	9
LOMA	Marais mouillés	R3	11,9	11	7,7
MIGN	Marais mouillés	R0	15,5	15	13
MUSB	Marais mouillés	R2	11,8	11,4	8,3
AMOU	Marais mouillés	R2	15,9	7,4	7,8
LOMB	Marais mouillés	R3	12,1	11,7	7,9
LOMC	Marais mouillés	R3	14,5	12	8,1
VILC	Marais mouillés	R3	13,9	14,1	12,3
GORE	Marais mouillés	R3	11,8	13	8,5
SEVN	Marais mouillés	R0	19,1	16,2	12,9
NEVC	Marais mouillés	R3	14,9	11,7	7,3
CIVR	Marais mouillés	R2	16,2	13,7	6,7
BEQU	Marais mouillés	R2	17,3	12,8	7,8
AMUZ	Marais mouillés	R3	5,5	10	10,3
LANC	Marais mouillés	R2	18,2	11	8,8
AMUE	Marais mouillés	R3	9,1	11	10,3
ROSE	Marais mouillés	R2	18,4	12,6	8,7
VIEU	Marais mouillés	R2	18,2	13	11,2
COMP	Marais mouillés	R2	13	12	10,8
MUSA	Marais mouillés	R3	18,4	15,3	11
GARE	Marais mouillés	R1	16,6	7,4	9,1
CAMP	Marais mouillés	R2	14,7	12,7	10,4
ALIC	Marais mouillés	R2	16,1	14	8,4
VILB	Marais mouillés	R2	13,9	12,5	5,1
VILA	Marais mouillés	R3	12	13	8,9
RIVB	Marais mouillés	R3	10,9	12	8,7
FAUC	Marais mouillés	R2	15,5	14	10,8
CONA	Marais mouillés	R3	11,3	11	6,5
COUR	Marais mouillés	R2	15,5	11	7

Figure 29 : Note des fonctions réseau fixe 2025

4.3.2 FONCTION HYDRAULIQUE – RESEAU FIXE

4.3.2.1 RESULTATS

Le camembert suivant précise la répartition des classes de qualité vis-à-vis de la fonction Hydraulique du réseau fixe suite à la prospection de 2025.

La fonction Hydraulique présente un bilan global très satisfaisant, avec :

- 85% du linéaire en classe "très bon" et "bon",
- Une classe "moyen" sur 13% du linéaire
- Une classe "mauvais" sur 2% du linéaire, et l'absence de représentativité de la classe "très mauvais".

La fonction est déclassée par l'envasement et les érosions de berge (qui contribuent aussi fortement à l'envasement).

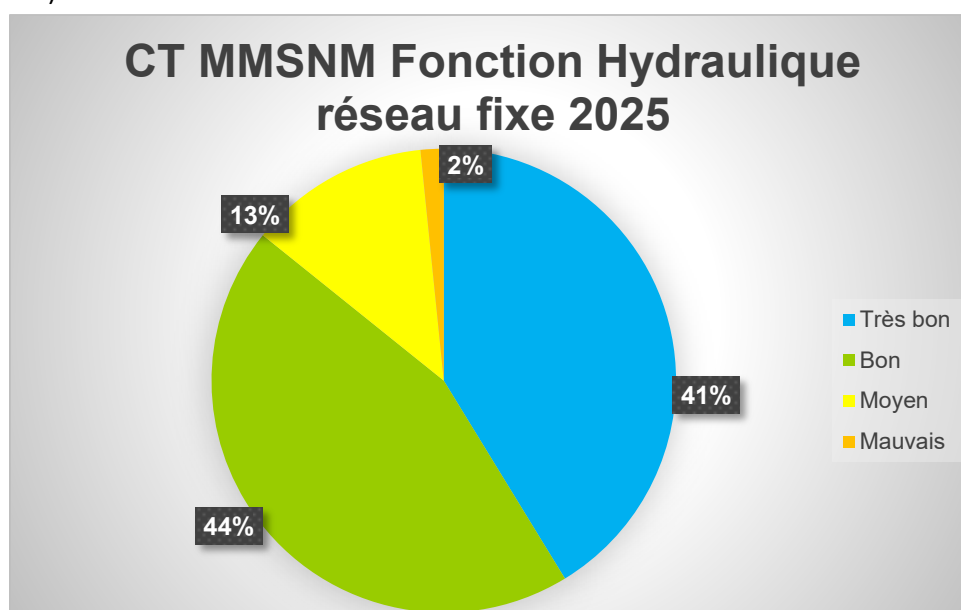


Figure 30 : Fonction Hydraulique réseau fixe 2025

Vis-à-vis de l'envasement on peut noter que ce sont plus de 15 km de fossés qui ont fait l'objet de travaux de curage, au cours des années 2023/2024 sur ce réseau fixe.

On peut considérer que la circulation hydraulique peut être globalement assurée sur le réseau expertisé.

4.3.2.2 EVOLUTION 2019-2025

On observe globalement une dégradation de la fonction, avec une baisse de la classe "très bon" au profit des classes "moyen" et "bon".

Fonction Hydraulique	2025	2019	Evolution
Très bon	41%	67%	< 26%
Bon	44%	30%	> 14%
Moyen	13%	2%	> 11%
Mauvais	2%	1%	> 1%
Très mauvais	0%	0%	0,00

Figure 31 : Evolution des classes de la fonction Hydraulique

4.3.3 FONCTION QUALITE – RESEAU FIXE

4.3.3.1 RESULTATS

Cette fonction apparait nettement plus déclassée que l'hydraulique, avec notamment avec une faible représentativité de la classe "très bon".

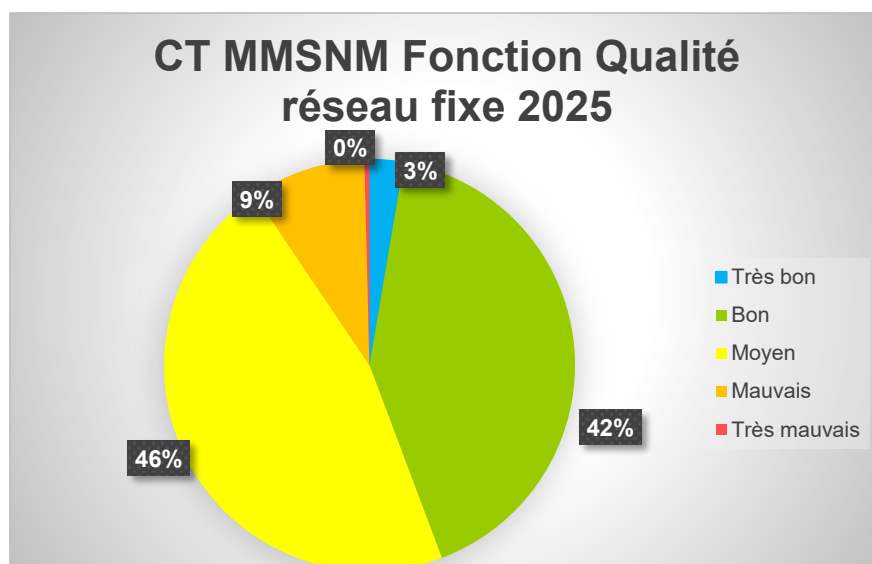


Figure 32 : Fonction Qualité réseau fixe 2025

Les altérations sont liées à l'absence de végétation rivulaire/aquatique, en relation avec les érosions de berge et l'envasement.

- 45% du linéaire sont concernés par les classes "très bon" et "bon",
- La classe "moyen" est la plus représentée avec 46% du linéaire expertisé,
- Les classes "mauvais" et "très mauvais" représentent à elles deux 9% du linéaire.

Le bilan global est moyen avec une fragilité des résultats, qui peuvent basculer soit vers la classe "bon" ou à contrario vers le "mauvais".

Les problèmes de recouvrement de la végétation rivulaire liés aux érosions/effondrements de berges offrent plutôt une tendance au déclasserement de cette fonction.

4.3.3.2 EVOLUTION 2019-2025

On observe une certaine dégradation de la qualité de la fonction, avec une augmentation du linéaire "moyen" au détriment de la classe "bon".

Fonction Qualité	2025	2019	Evolution
Très bon	3%	3%	0,00
Bon	42%	66%	< 24%
Moyen	46%	29%	> 17%
Mauvais	9%	2%	> 7%
Très mauvais	0%	0%	0

Figure 33 : Evolution des classes de la fonction Qualité

4.3.4 FONCTION BIOLOGIQUE – RESEAU FIXE

4.3.4.1 RESULTATS

Cette fonction apparaît comme la plus dégradée. Elle ne présente aucun linéaire en classe "très bon" et seulement 6% en "bon".

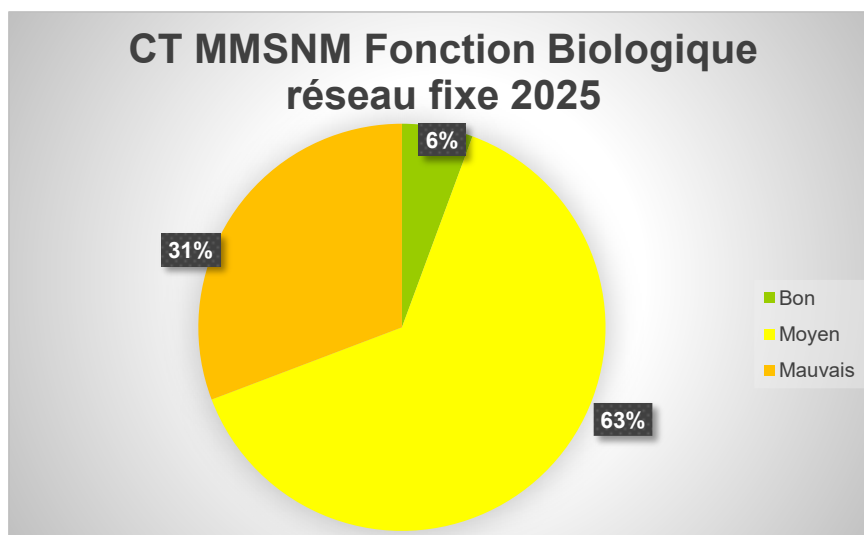


Figure 34 : Fonction Biologique réseau fixe 2025

L'ensemble des descripteurs inventorié participe au déclassement général de cette fonction, y compris la présence de la végétation aquatique envahissante.

- La classe "moyen" est la plus représentée avec 63% du linéaire investigué,
- La classe "mauvais" représente 35%.

4.3.4.2 EVOLUTION 2019-2025

On observe une dégradation de la qualité de la fonction avec un bilan dégradé, avec un basculement des résultats entre les classes "bon" et "moyen" vers la classe "mauvais".

Fonction Biologique	2025	2019	Evolution
Très bon	0%	2%	< 2%
Bon	6%	14%	< 8%
Moyen	63%	71%	< 8%
Mauvais	31%	13%	> 18%
Très mauvais	0%	0%	0

Figure 35 : Evolution des classes de la fonction Qualité

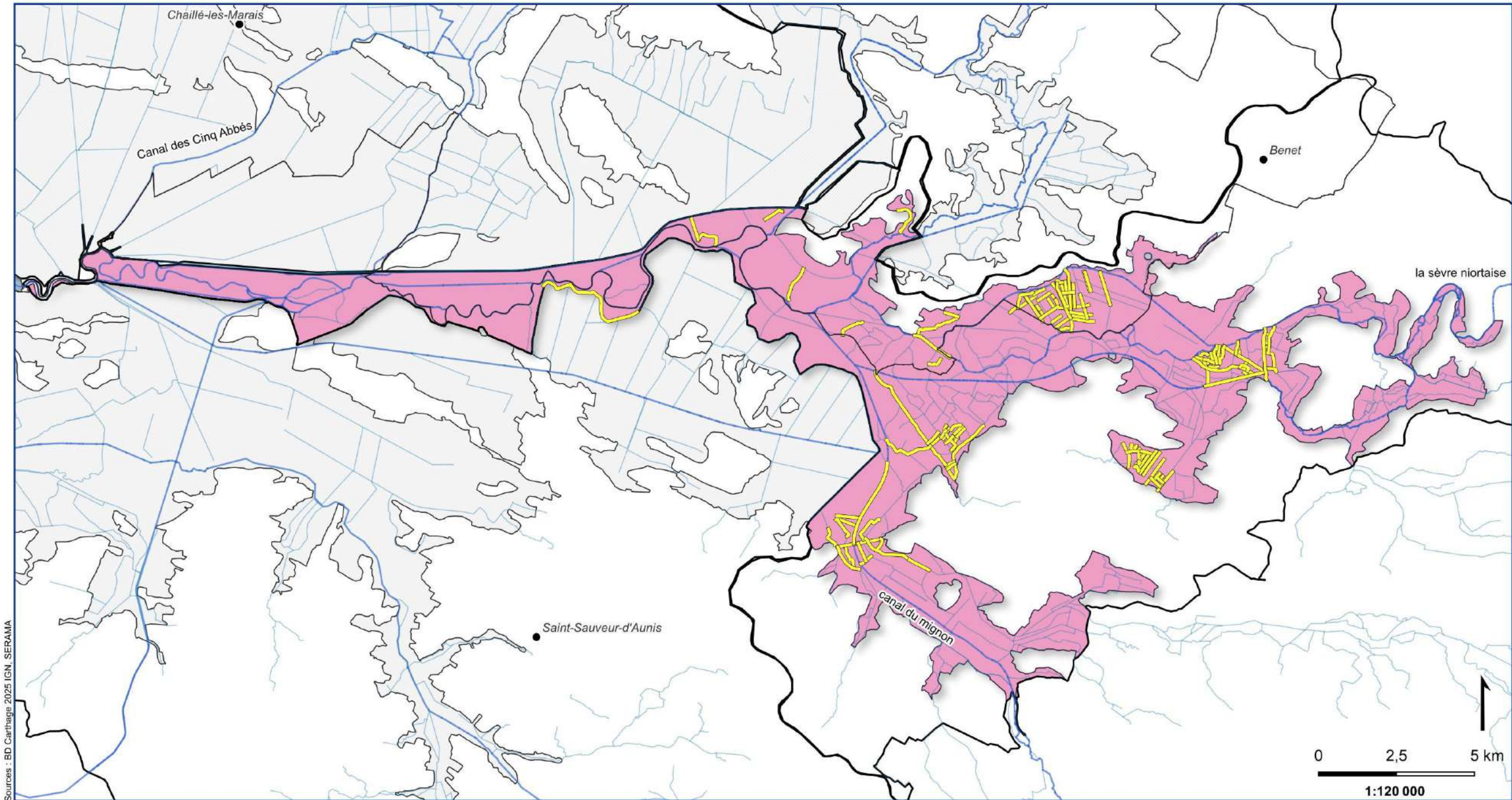
4.3.5 BILAN RESEAU FIXE

L'expertise réalisée sur le réseau fixe sur en 2025, permet de mettre en avant l'état de dégradation des fonctions.

On observe que la fonction Hydraulique présente un bilan satisfaisant sur le réseau expertisé, alors que les 2 autres fonctions sont nettement plus altérées.

L'envasement, l'érosion des berges qui nuit au développement de la frange rivulaire sont les principaux facteurs à l'origine du déclassement des fonctions. La comparaison avec les résultats de 2019 montre une tendance à la dégradation.

RÉSEAU FIXE - 2025 - CT MARAIS MOUILLÉS SÈVRE ET MIGNON



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT marais mouillés Sèvre et Mignon
- Zone Humide du Marais Poitevin

Réseau d'échantillonnage

- Réseau fixe

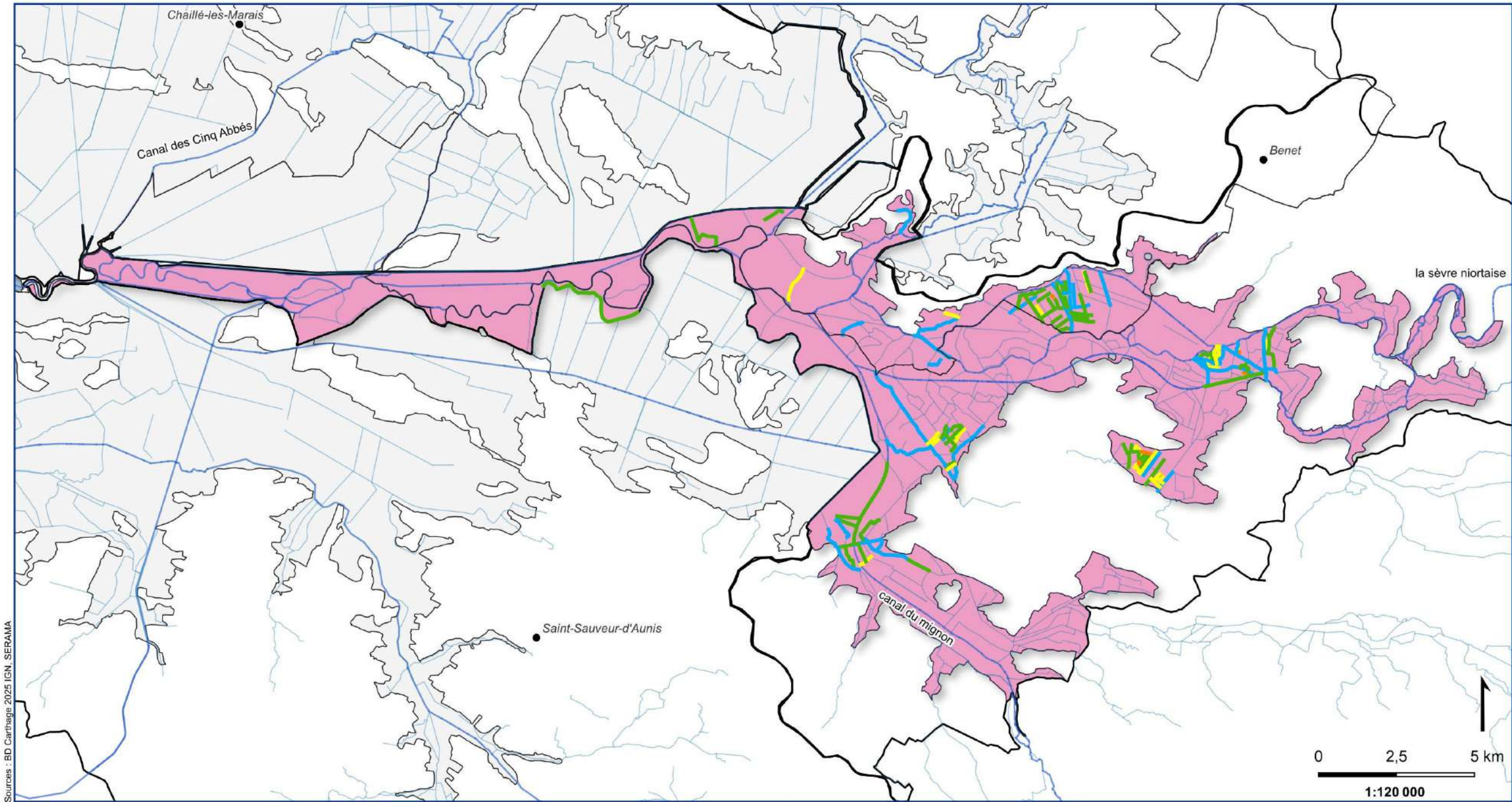
Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION HYDRAULIQUE - 2025 - CT MARAIS MOUILLÉS SÈVRE ET MIGNON



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT marais mouillés Sèvre et Mignon
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

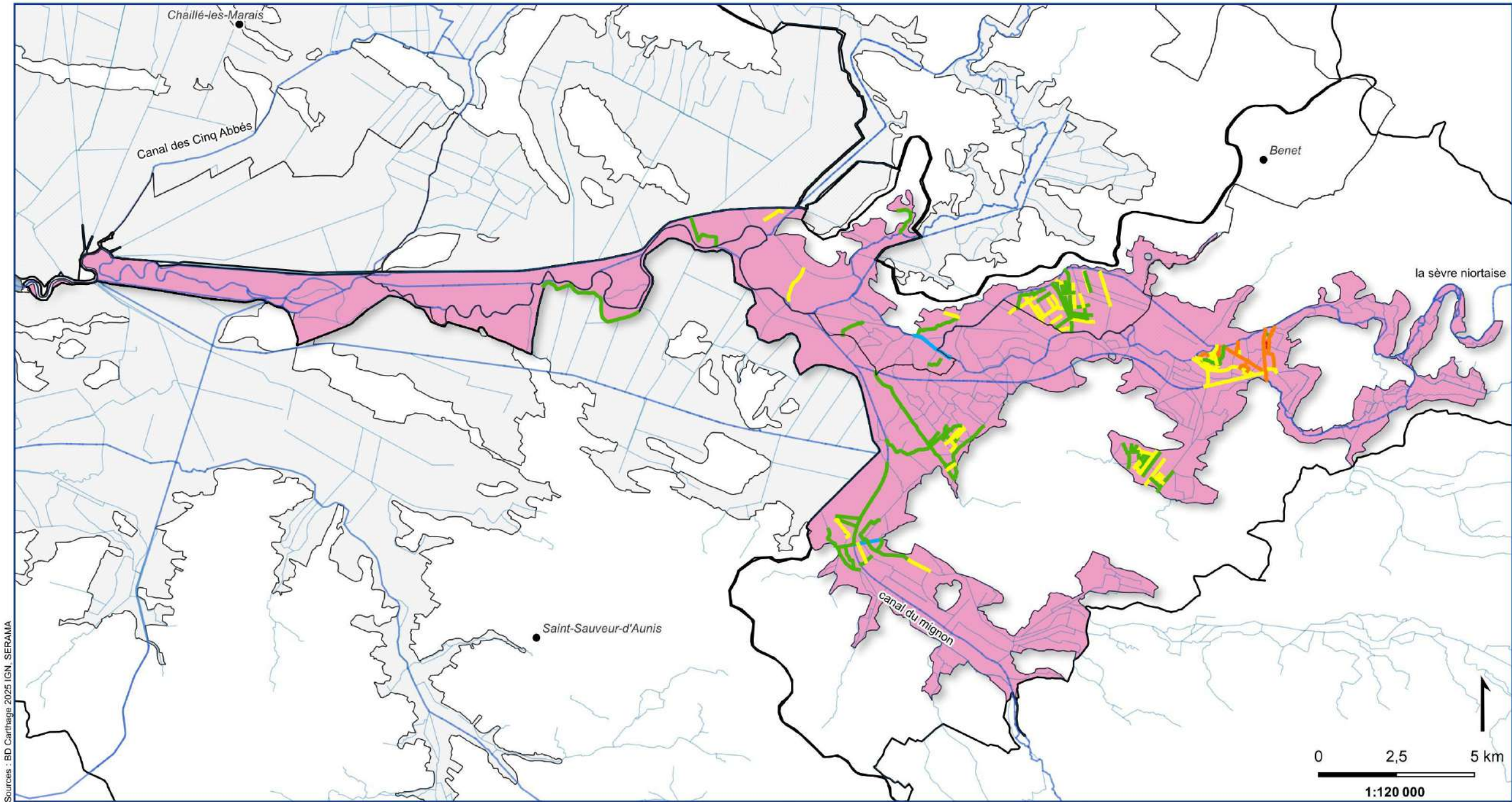
Réseau d'échantillonnage

- Fonction Hydraulique
- Très bon > 16
 - Bon 12 à 16
 - Moyen 8 à 12
 - Mauvais 4 à 8

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION QUALITÉ - 2025 - CT MARAIS MOUILLÉS SÈVRE ET MIGNON



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT marais mouillés Sèvre et Mignon
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

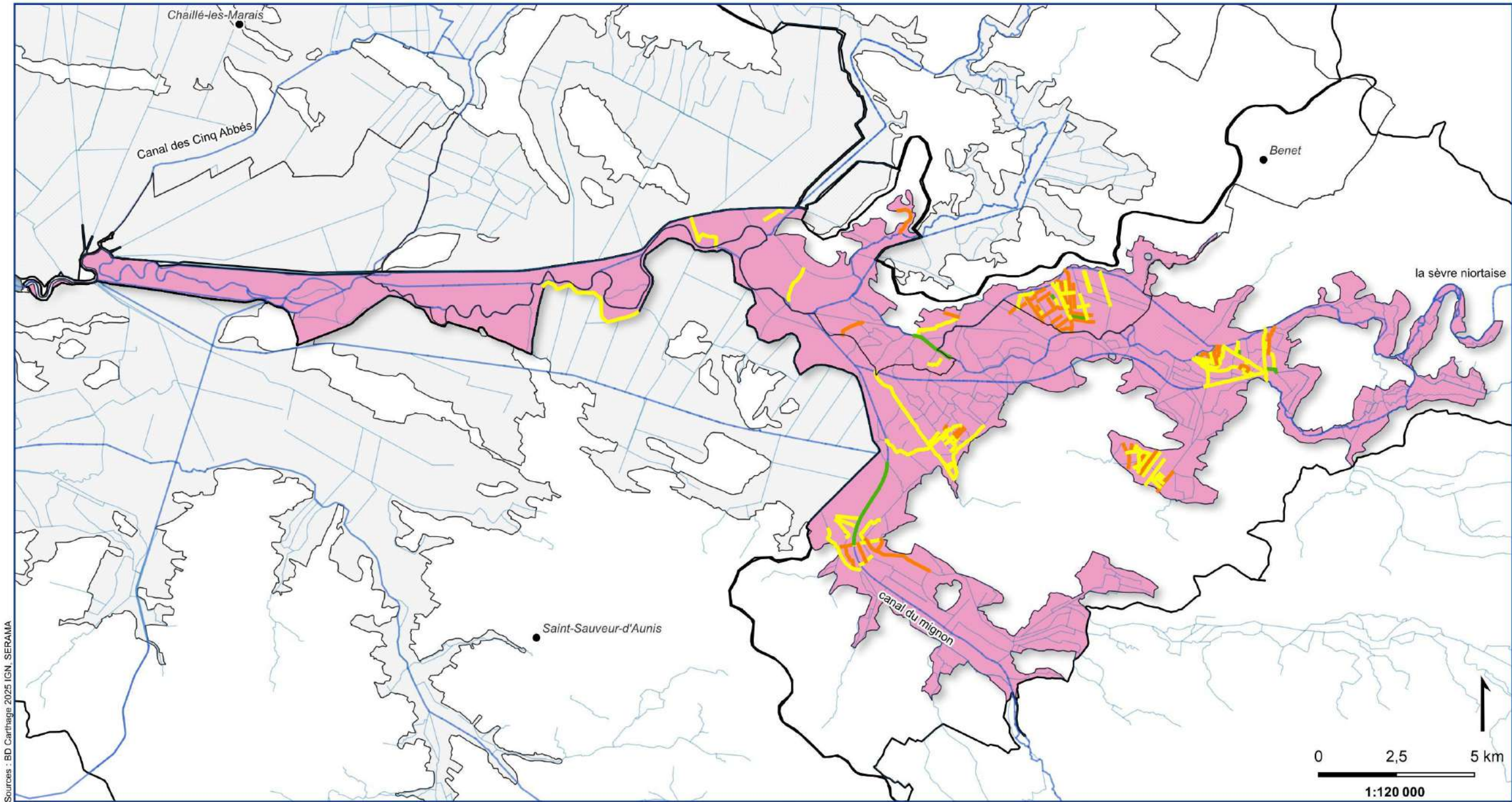
Réseau d'échantillonnage

- Fonction Qualité
- Très bon >16
 - Bon 12>16
 - Moyen 8>12
 - Mauvais 4>8
 - Très mauvais <4

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION BIOLOGIQUE - 2025 - CT MARAIS MOUILLÉS SÈVRE ET MIGNON



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT marais mouillés Sèvre et Mignon
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Réseau d'échantillonnage

- Fonction Biologique
- Bon 12>16
 - Moyen 8>12
 - Mauvais 4>8

Conception et réalisation (2025) :



5 CTMA MARAIS AUNIS OCEAN - SYRIMA

5.1 PRESENTATION DU RESEAU D'ECHANTILLONNAGE

Le réseau d'échantillonnage sur les marais du SYRIMA est établi à 90 km, il est réparti sur l'ensemble du territoire entre les différents types de réseaux (variable et fixe, 0, I, II et III).

Cela correspond à un échantillonnage sur 161 tronçons.

La prospection s'est déroulée au cours de l'été 2025.

5.2 RESEAU VARIABLE

La prospection du réseau variable a débuté en 2023, dès la mise en place du nouveau contrat et l'analyse porte sur 2023 et 2024 et sur un linéaire de 7.3 km.

L'expertise s'est déroulée avant travaux et une mise à jour des résultats devra être produite 5 ans après travaux.

Les résultats présentés constituent donc un état 0 avant travaux.

Les résultats apparaissent pour chaque fonction dans le tableau ci-dessous :

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU VARIABLE 2023/2024 - CT AUNIS OCEAN				
Canal	Type réseau	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
canal de caillaude	1	11,36	11,50	7,88
canal de la brune	1	10,91	12,00	9,70
canal de la brune	1	10,91	9,50	4,55
canal de la renaude	2	9,09	11,00	9,09
canal de torset	2	10,91	13,00	7,88
canal du petit santenay	2	10,00	10,00	7,88
fossé de la gabaugue	2	12,73	5,00	3,64
fossé de la gabaugue	3	10,00	8,50	4,85
fossé de la source	3	5,45	13,00	11,52
fossé des mizottes	2	12,73	9,50	6,67
fossé des mizottes des laisses	3	9,09	8,00	3,03
tertiaire de la prée d'esnandes	3	11,82	8,00	5,45

Figure 36 : Note des fonctions réseau variable 2023/2024

5.2.1 FONCTION HYDRAULIQUE – RESEAU VARIABLE

Le camembert suivant précise la répartition des classes de qualité vis-à-vis de la fonction Hydraulique du réseau variable sur les années 2023 et 2024.

La fonction Hydraulique présente :

- Un bilan très moyen sur 82% du linéaire,
- Des classes "bon" et "mauvais" sur 13 et 5% chacune.

La fonction est déclassée par l'envasement et les érosions de berge (qui contribuent aussi fortement à l'envasement).

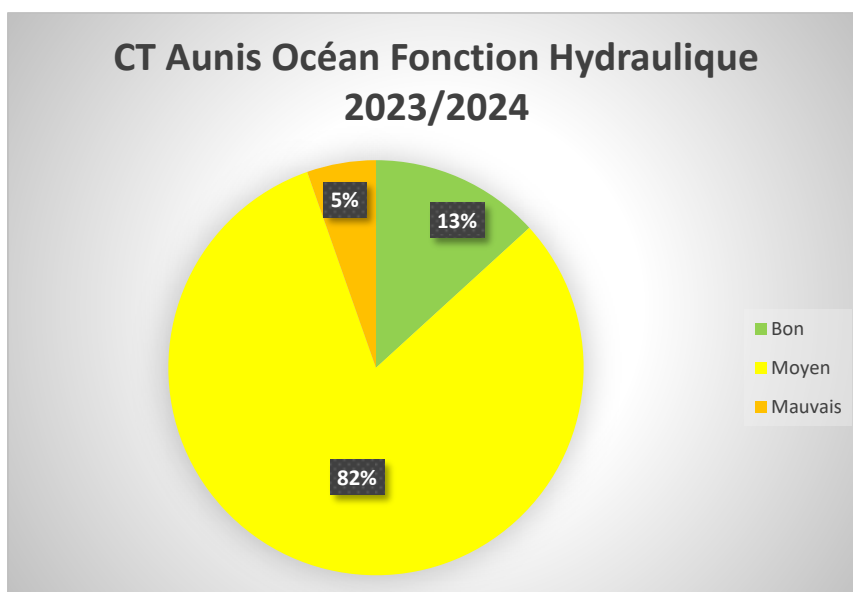


Figure 37 : Fonction Hydraulique réseau variable 2023/2024

5.2.2 FONCTION QUALITE – RESEAU VARIABLE

Cette fonction apparait aussi déclassée que l'hydraulique, avec toutefois un linéaire plus important en "mauvais" (13%).

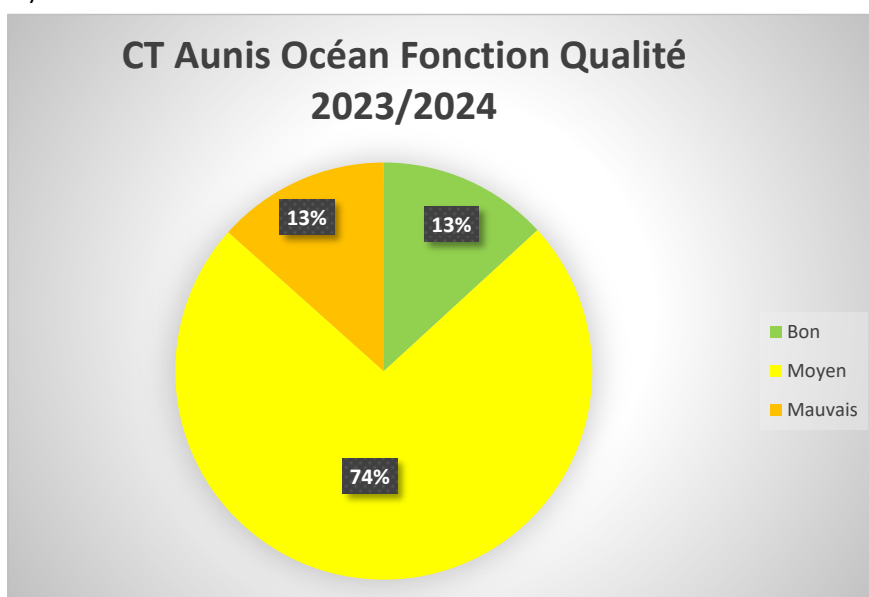


Figure 38 : Fonction Qualité réseau variable 2023/2024

Les altérations sont liées à l'absence de végétation rivulaire/aquatique, en relation avec les érosions de berge et l'envasement.

5.2.3 FONCTION BIOLOGIQUE – RESEAU VARIABLE

Cette fonction apparait comme la plus dégradée. Elle ne présente aucun linéaire en classe "très bon" et "bon".

73% du linéaire sont concernés par les classes "mauvais" et "très mauvais".

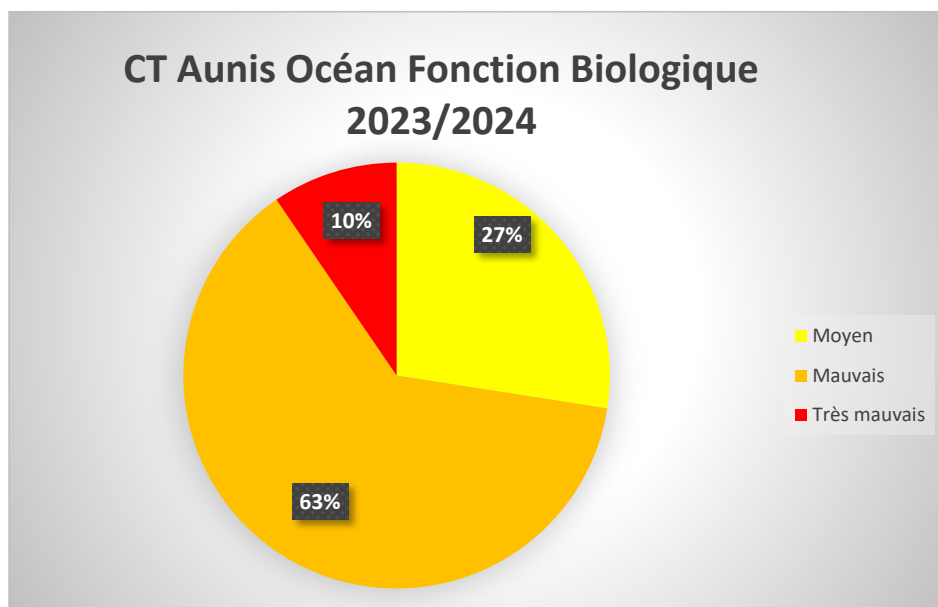


Figure 39 : Fonction Biologique réseau variable 2023/2024

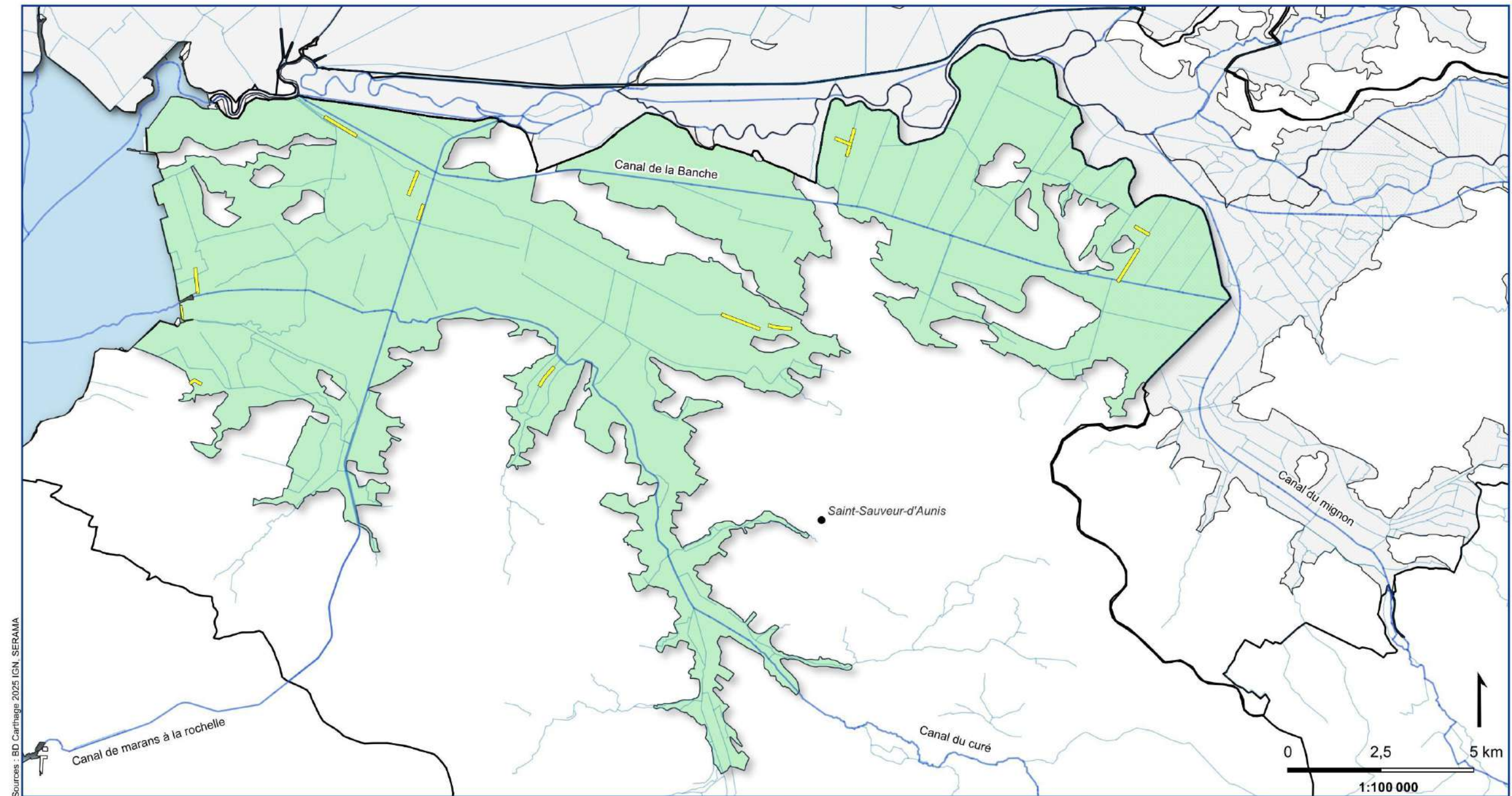
L'ensemble des descripteurs inventorié participe au déclassement général de cette fonction, y compris la présence de la végétation aquatique envahissante.

5.2.4 BILAN RESEAU VARIABLE

L'expertise réalisée par le technicien du SYRIMA sur le réseau variable sur les années 2023 et 2024, permet de mettre en avant l'état de dégradation des fonctions, avant travaux.

On observe que la grande majorité des descripteurs est impactée, avec un envasement conséquent et des érosions de berge récurrentes, amplifiées par l'absence de végétation rivulaire. Cela se traduit aussi par de forts élargissements des voies d'eau.

RÉSEAU VARIABLE - 2025- CT AUNIS OCÉAN



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Aunis Océan
- Zone Humide du Marais Poitevin

Réseau d'échantillonnage

- Réseau variable

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Conception et réalisation (2025) :

SERAMA

5.3 RESEAU FIXE

La prospection du réseau fixe a été réalisée au cours de l'été 2025 et concerne un linéaire de 83 km. L'expertise s'est déroulée et concerne des réseaux qui ont fait, ou non l'objet de travaux.

5.3.1 RESULTATS PAR FONCTION

Les résultats apparaissent pour chaque fonction dans le tableau ci-dessous :

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU FIXE 2025 - CT AUNIS OCEAN				
Canal	Type réseau	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
AUNICA005	R1	12,70	3,00	5,50
AUNICA014	R1	12,70	6,00	6,10
AUNICA021	R1	11,80	7,00	4,80
SEQ008	R3	7,30	11,00	9,10
SEQ009	R1	12,70	4,00	7,90
SEQ011	R3	11,80	6,00	7,30
SEQ012	R3	10,00	6,00	7,30
SEQ013	R3	13,60	14,00	11,50
SEQ014	R3	9,10	13,00	6,70
SEQ015	R2	13,60	10,00	7,30
SEQ016	R3	6,40	11,00	7,30
SEQ017	R1	9,10	12,00	8,50
SEQ021	R2	16,40	15,00	7,90
SEQ022	R2	10,90	13,00	10,30
SEQ023	R1	9,10	5,00	6,10
SEQ025	R3	10,00	9,00	7,90
SEQ032	R3	10,90	12,00	9,70
N	R2	13,10	7,60	5,30
SEQ039	R3	13,60	6,00	6,70
SEQ041	R1	10,90	10,00	7,90
SEQ044	R3	12,70	15,00	7,90
SEQ045	R3	10,00	11,00	7,90
SEQ046	R2	10,00	11,00	8,50
SEQ048	R2	10,90	12,00	7,30
SEQ050	R3	11,80	14,00	7,90
SEQ053	R3	13,60	7,00	8,50
SEQ054	R3	16,40	15,00	12,10
SEQ055	R3	13,60	15,00	8,50
SEQ056	R3	12,70	15,00	11,50
SEQ057	R3	11,80	15,00	10,30
SEQ058	R3	10,90	12,00	10,30
SEQ060	R3	9,10	12,00	7,90
SEQ061	R3	12,70	15,00	7,90
SEQ066	R2	11,80	12,00	7,90
SEQ067	R2	16,40	8,00	4,80
SEQ068	R3	10,90	11,00	10,30
SEQ069	R3	9,10	12,00	6,10
SEQ071	R1	9,10	9,00	7,90
SEQ072	R3	10,90	11,00	9,10
SEQ073	R3	10,90	12,00	9,70
SEQ074	R3	9,10	6,00	7,30
SEQ075	R3	6,40	11,00	11,50
SEQ077	R3	10,90	12,00	9,70
SEQ078	R3	12,70	15,00	7,90
SEQ081	R3	12,70	15,00	10,30
SEQ083	R3	12,70	15,00	7,90
SEQ084	R3	14,50	15,00	7,90
SEQ085	R3	14,50	15,00	9,70
SEQ086	R3	12,70	13,00	6,70
SEQ087	R3	17,30	15,00	11,50
SEQ088	R3	12,70	15,00	13,90
SEQ093	R3	12,70	15,00	7,90
SEQ095	R3	9,10	16,00	8,50
F	R3	13,30	8,20	7,10
SEQ099	R3	5,50	6,00	7,30
SEQ101	R1	10,00	11,00	7,90
SEQ102	R3	10,90	11,00	7,90
SEQ104	R0	9,10	11,00	6,70
SEQ105	R0	19,10	12,00	13,30
SEQ131	R3	9,10	12,00	6,10
L	R3	15,80	12,20	10,00
SEQ142	R3	13,60	10,00	5,50
SEQ159	R1	14,50	13,00	9,10
SEQ100	R3	10,00	7,00	6,10
SEQ076	R3	12,70	7,00	8,50
FOLO001	R2	13,60	14,00	10,10
FATO001	R3	15,20	14,40	9,80
AUNICA003	R3	13,80	12,00	9,30
AUNICA006	R3	16,50	9,40	8,60
AUNICA007	R3	8,20	10,70	5,30

BILAN DE L'ETAT DES FONCTIONS - RESEAU FIXE 2025 - CT AUNIS OCEAN				
Canal	Type réseau	Note hydraulique /20	Note qualité /20	Note biologique /20
AUNICA008	R2	10,90	2,40	4,20
AUNICA009	R2	15,50	10,60	5,90
AUNICA010	R2	10,90	12,00	7,90
AUNICA011	R3	13,60	10,00	6,90
AUNICA012	R3	12,80	8,80	5,60
AUNICA013	R3	9,00	7,10	7,30
AUNICA015	R2	13,60	6,10	6,70
AUNICA016	R2	14,70	9,20	6,30
AUNICA017	R2	15,30	12,30	9,60
AUNICA018	R0	15,50	12,00	10,30
AUNICA039	R3	9,90	13,40	9,80
AUNICA040	R2	12,80	14,70	8,60
AUNICA041	R2	12,30	7,40	7,20
AUNICA042	R3	9,30	11,00	7,40
AUNICA043	R2	11,80	12,40	8,50
AUNICA045	R2	12,40	13,00	8,60
AUNICA044	R3	13,30	11,00	6,80
AUNICA020	R3	11,90	11,90	9,10
AUNICA022	R2	15,80	13,40	9,80
AUNICA023	R3	15,50	8,90	7,40
AUNICA024	R3	14,10	8,50	6,70
AUNICA025	R2	14,50	5,70	5,80
AUNICA026	R3	12,30	11,40	4,80
AUNICA027	R1	13,10	5,40	6,80
AUNICA028	R1	7,90	7,50	8,40
AUNICA029	R0	10,50	8,70	7,40
AUNICA030	R3	14,00	11,40	6,90
AUNICA031	R2	11,80	11,70	4,20
AUNICA032	R3	7,60	11,00	8,70
AUNICA033	R2	10,00	6,10	6,40
AUNICA034	R2	15,00	7,10	7,00
AUNICA036	R3	18,80	6,20	7,30
AUNICA035	R1	18,30	13,60	9,20
AUNICA037	R3	14,70	14,00	8,60
AUNICA038	R0	11,50	13,40	10,50
AUNICA046	R2	13,30	10,20	5,90
AUNICA047	R3	13,20	12,00	8,10
AUNICA048	R3	14,70	11,60	8,20
SEQ010	R3	7,60	7,70	7,00
SEQ018	R2	13,00	10,50	6,90
SEQ019	R3	15,50	9,20	6,60
SEQ024	R3	10,60	9,40	8,50
SEQ026	R3	11,40	10,50	7,40
SEQ028	R3	7,20	11,00	10,00
SEQ030	R2	10,10	13,20	8,50
SEQ031	R3	11,30	11,10	10,80
SEQ035	R1	13,20	5,40	5,10
SEQ037	R1	13,20	4,90	6,00
SEQ038	R3	10,90	4,00	5,30
SEQ040	R3	10,20	11,00	9,60
SEQ042	R2	12,20	10,10	7,90
SEQ049	R3	14,90	12,60	9,90
SEQ064	R3	13,20	11,30	9,90
SEQ065	R3	10,90	12,00	6,90
SEQ079	R3	12,70	14,50	9,50
SEQ082	R3	15,40	12,70	8,70
SEQ089	R1	11,40	4,10	6,20
SEQ094	R3	6,30	14,80	6,30
Z	R3	9,10	12,00	8,50
SEQ103	R3	12,70	12,00	6,10
I	R3	14,30	7,00	5,80
K	R3	11,30	12,70	10,70
J	R3	10,10	9,60	6,20
V	R3	15,10	15,00	6,00
M	R3	12,20	10,60	10,40
H	R3	6,80	9,00	9,10
C	R1	17,30	15,00	12,10
D	R3	13,70	10,20	8,90
G	R3	17,30	13,20	9,50
E	R1	12,70	7,00	5,80
B	R3	13,30	11,80	8,60
A	R3	12,90	15,00	11,50

Figure 40 : Note des fonctions réseau fixe 2025

5.3.2 FONCTION HYDRAULIQUE – RESEAU FIXE

5.3.2.1 RESULTATS

Le camembert suivant précise la répartition des classes de qualité vis-à-vis de la fonction Hydraulique du réseau fixe suite à la prospection de 2025.

La fonction Hydraulique présente un bilan global plutôt satisfaisant, avec :

- 62% du linéaire en classe "très bon" et "bon",
- Une classe "moyen" sur 32% du linéaire
- Une classe "mauvais" sur 6% du linéaire.

La fonction est déclassée par l'envasement et les érosions de berge (qui contribuent aussi fortement à l'envasement).

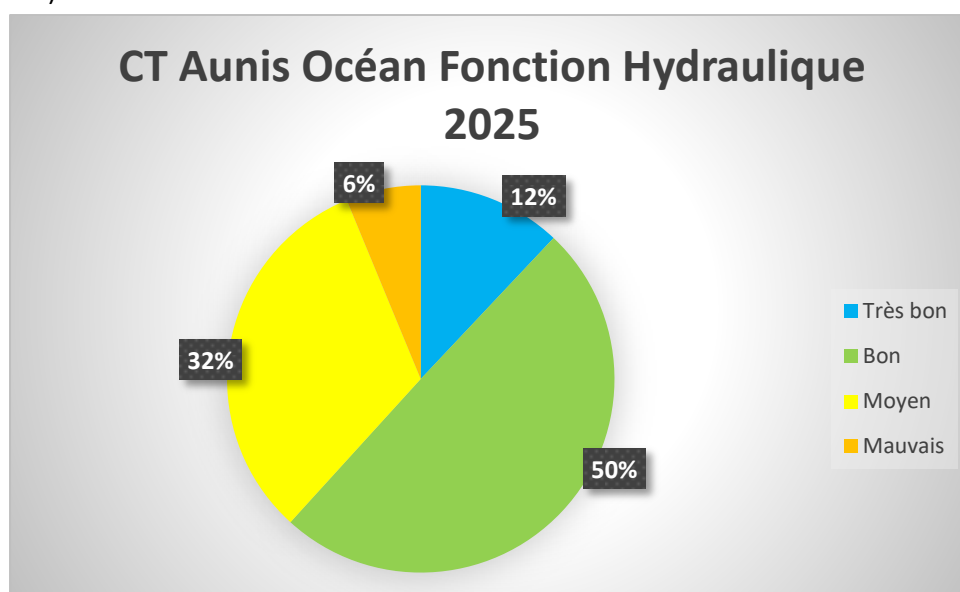


Figure 41 : Fonction Hydraulique réseau fixe 2025

Vis-à-vis de l'envasement on peut noter que ce sont plus de 12 km de fossés qui ont fait l'objet de travaux de curage, au cours de l'année 2024 sur ce réseau fixe.

On peut considérer que la circulation hydraulique peut être globalement assurée sur le réseau expertisé.

5.3.2.2 EVOLUTION 2020-2025

On observe globalement une dégradation de la fonction, avec une baisse de la classe "très bon" au profit des classes "moyen" et "mauvais".

Fonction Hydraulique	2025	2020	Evolution
Très bon	12%	26%	< 14%
Bon	50%	51%	< 1%
Moyen	32%	23%	> 9%
Mauvais	6%	0%	> 6%
Très mauvais	0%	0%	0%

Figure 42 : Evolution des classes de la fonction Hydraulique

5.3.3 FONCTION QUALITE – RESEAU FIXE

5.3.3.1 RESULTATS

Cette fonction apparait nettement plus déclassée que l'hydraulique, avec notamment l'absence de représentativité de la classe "très bon".

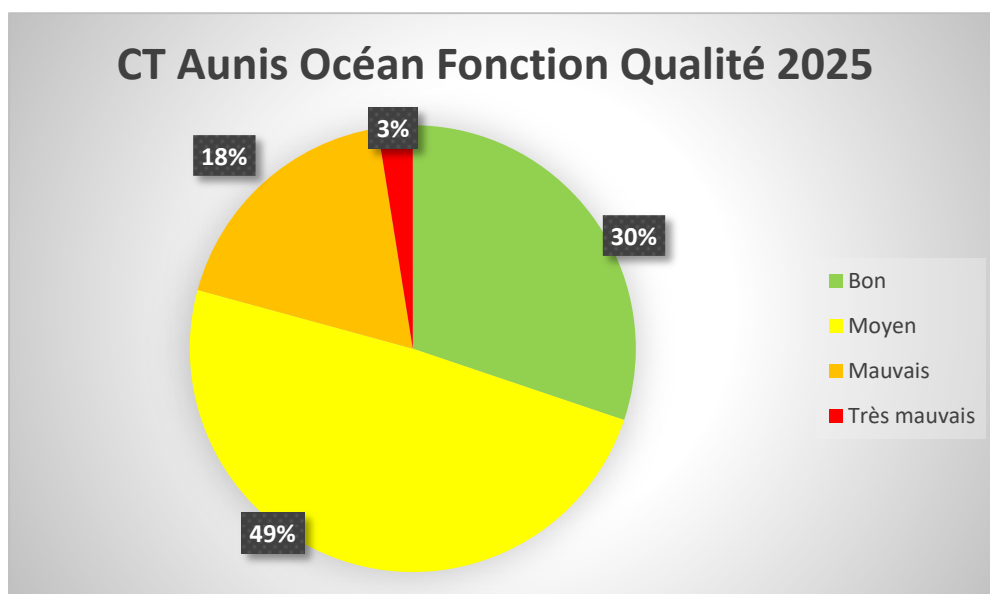


Figure 43 : Fonction Qualité réseau fixe 2025

Les altérations sont liées à l'absence de végétation rivulaire/aquatique, en relation avec les érosions de berge et l'envasement.

- 30% du linéaire est concerné par la classe "bon",
- La classe "moyen" est la plus représentée avec 49% du linéaire expertisé,
- Les classes "mauvais" et "très mauvais" représentent à elles deux 21% du linéaire.

Le bilan global est moyen avec une fragilité des résultats, qui peuvent basculer soit vers la classe "bon" ou à contrario vers le "mauvais".

Les problèmes de recouvrement de la végétation rivulaire liés aux érosions/effondrements de berges offrent plutôt une tendance au déclasserement de cette fonction.

5.3.3.2 EVOLUTION 2020-2025

On observe une certaine stabilité de la qualité de la fonction, avec une augmentation du linéaire "moyen" et une réduction du linéaire "mauvais".

Fonction Qualité	2025	2020	Evolution
Très bon	0%	4%	< 4%
Bon	30%	31%	< 1%
Moyen	49%	34%	> 15%
Mauvais	18%	29%	< 11%
Très mauvais	3%	2%	> 1%

Figure 44 : Evolution des classes de la fonction Qualité

5.3.4 FONCTION BIOLOGIQUE – RESEAU FIXE

Cette fonction apparaît comme la plus dégradée. Elle ne présente aucun linéaire en classe "très bon" et seulement 7% en "bon".

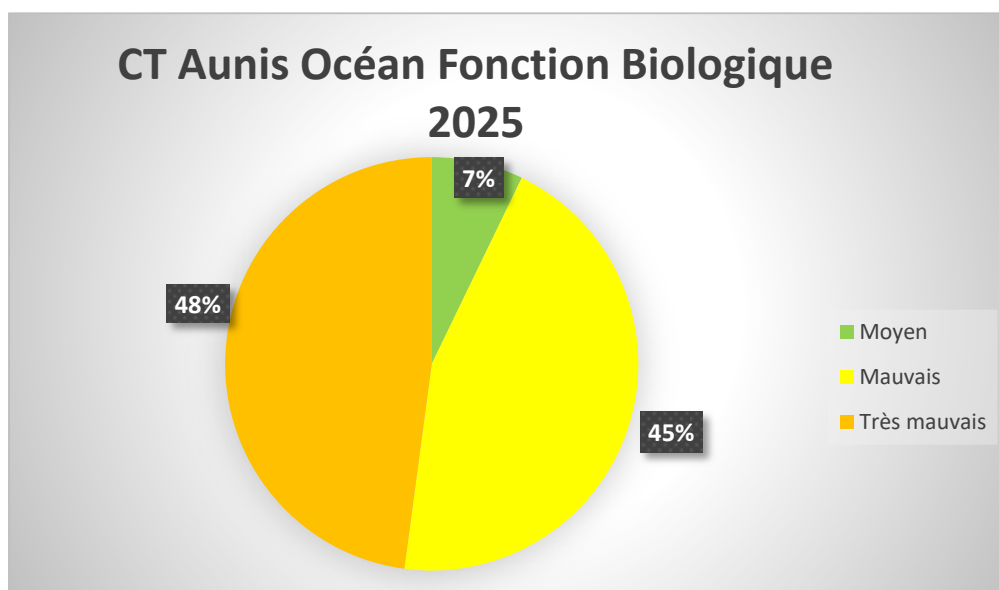


Figure 45 : Fonction Biologique réseau fixe 2025

L'ensemble des descripteurs inventorié participe au déclassement général de cette fonction, y compris la présence de la végétation aquatique envahissante.

- La classe "mauvais" est la plus représentée avec 48% du linéaire investigué,
- La classe "moyen" représente 45%.

5.3.4.1 EVOLUTION 2020-2025

On observe une bonne stabilité de la qualité de la fonction avec un bilan dégradé, avec un basculement des résultats entre les classes "mauvais" et "très mauvais".

Fonction Biologique	2025	2020	Evolution
Très bon	0%	0%	0%
Bon	7%	8%	< 1%
Moyen	45%	47%	< 2%
Mauvais	48%	41%	> 7%
Très mauvais	0%	4%	< 4%

Figure 46 : Evolution des classes de la fonction Qualité

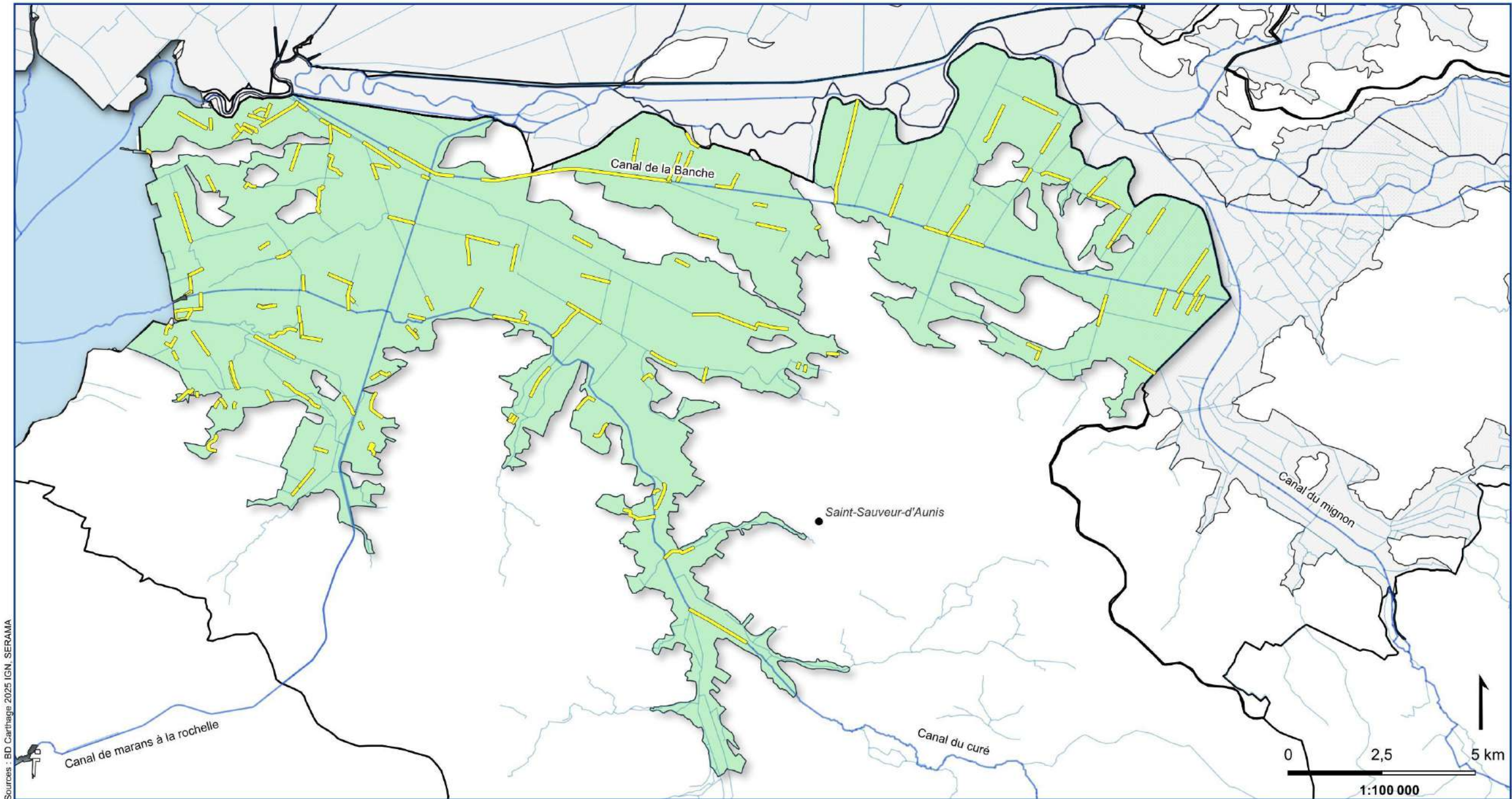
5.3.5 BILAN RESEAU FIXE

L'expertise réalisée sur le réseau fixe sur en 2025, permet de mettre en avant l'état de dégradation des fonctions.

On observe que la fonction Hydraulique présente un bilan plutôt satisfaisant sur le réseau expertisé, alors que les 2 autres fonctions sont nettement plus altérées.

L'envasement, l'érosion des berges qui nuit au développement de la frange rivulaire sont les principaux facteurs à l'origine du déclassement des fonctions.

RÉSEAU FIXE - 2025- CT AUNIS OCÉAN



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Aunis Océan
- Zone Humide du Marais Poitevin

Réseau d'échantillonnage

- Réseau fixe

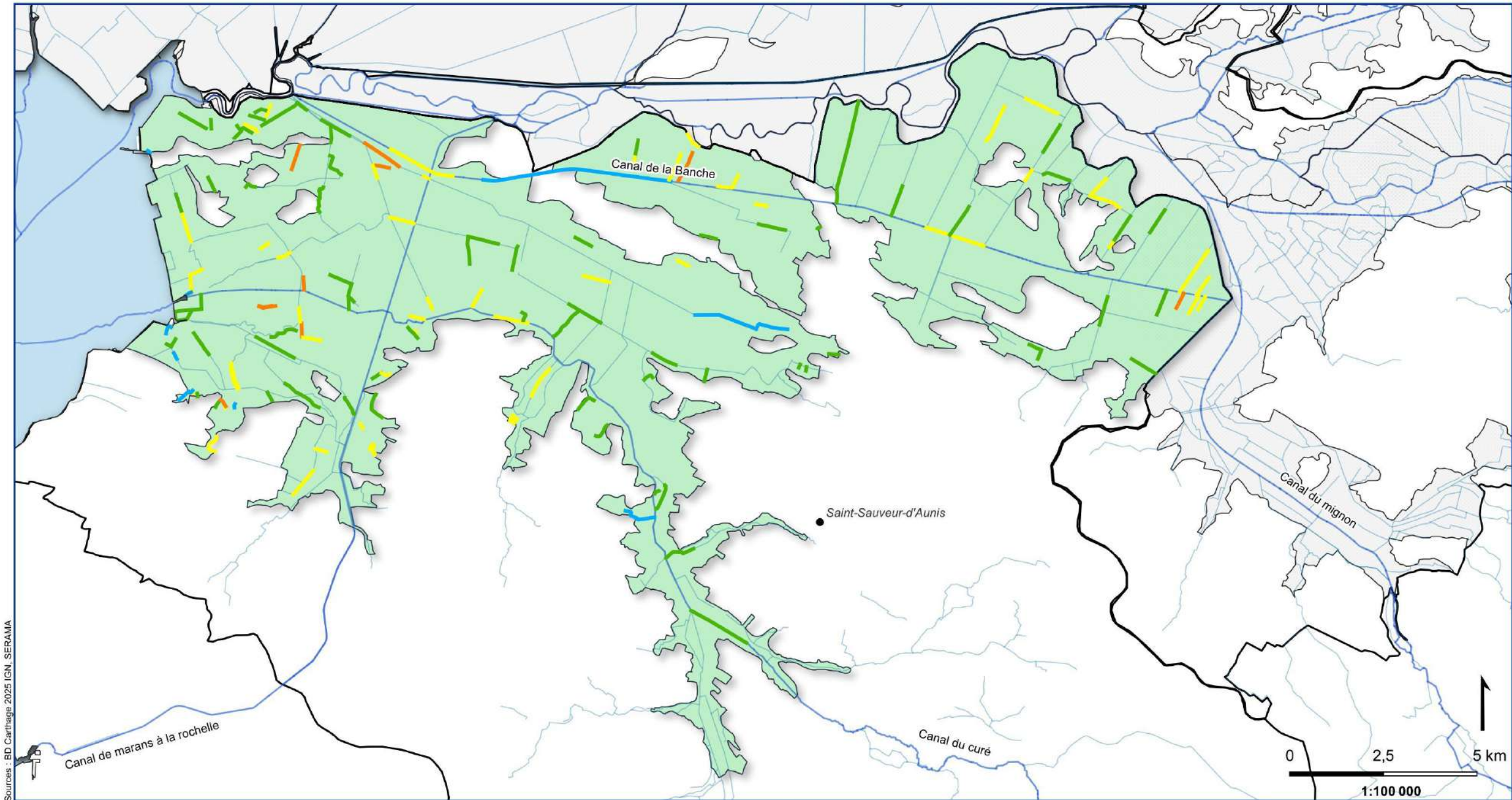
Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION HYDRAULIQUE - 2025- CT AUNIS Océan



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Aunis Océan
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

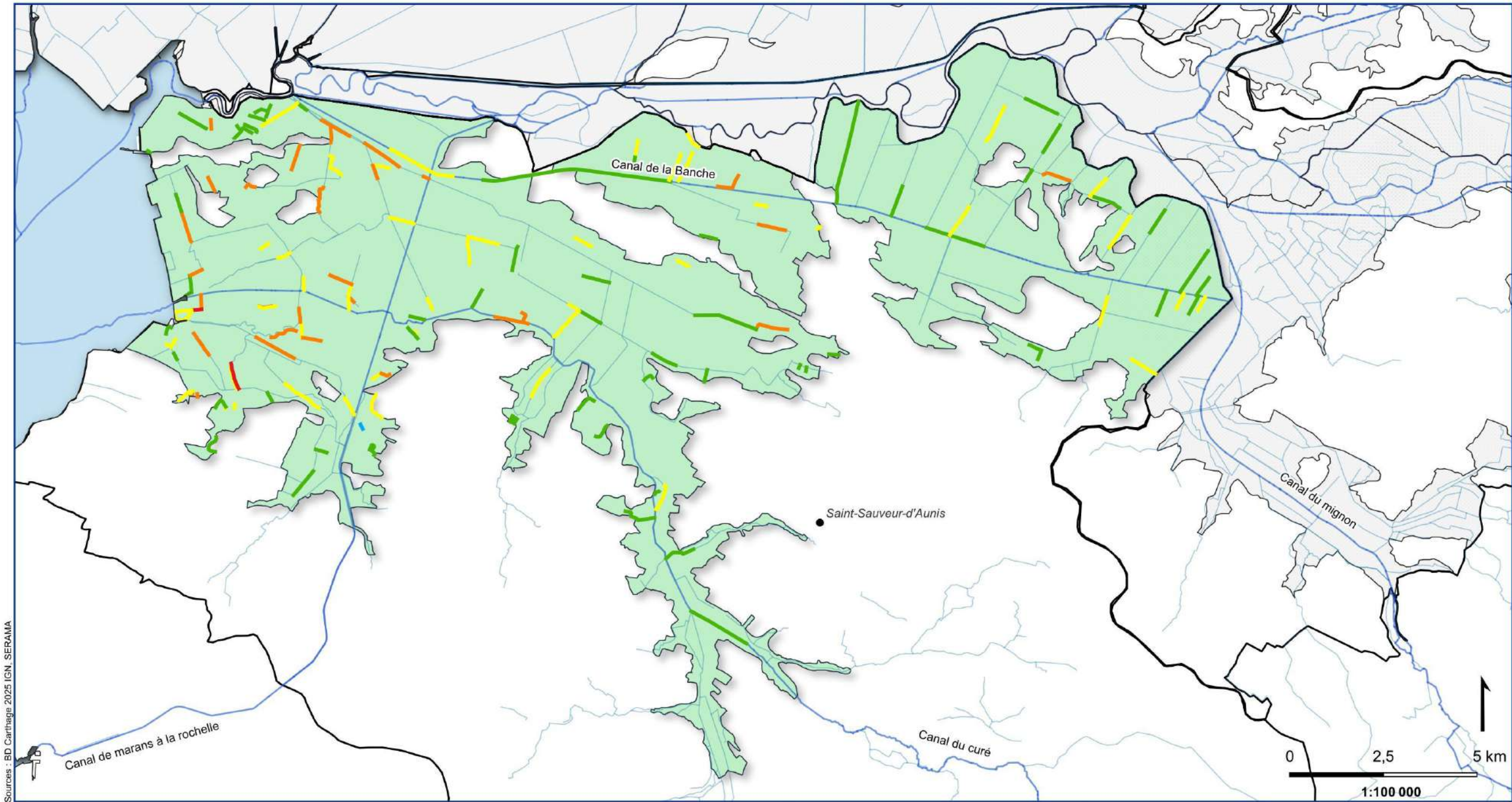
Réseau d'échantillonnage

- Fonction Hydraulique
- Très bon > 16
 - Bon 12 à 16
 - Moyen 8 à 12
 - Mauvais 4 à 8

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION QUALITÉ - 2025- CT AUNIS OCÉAN



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Aunis Océan
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

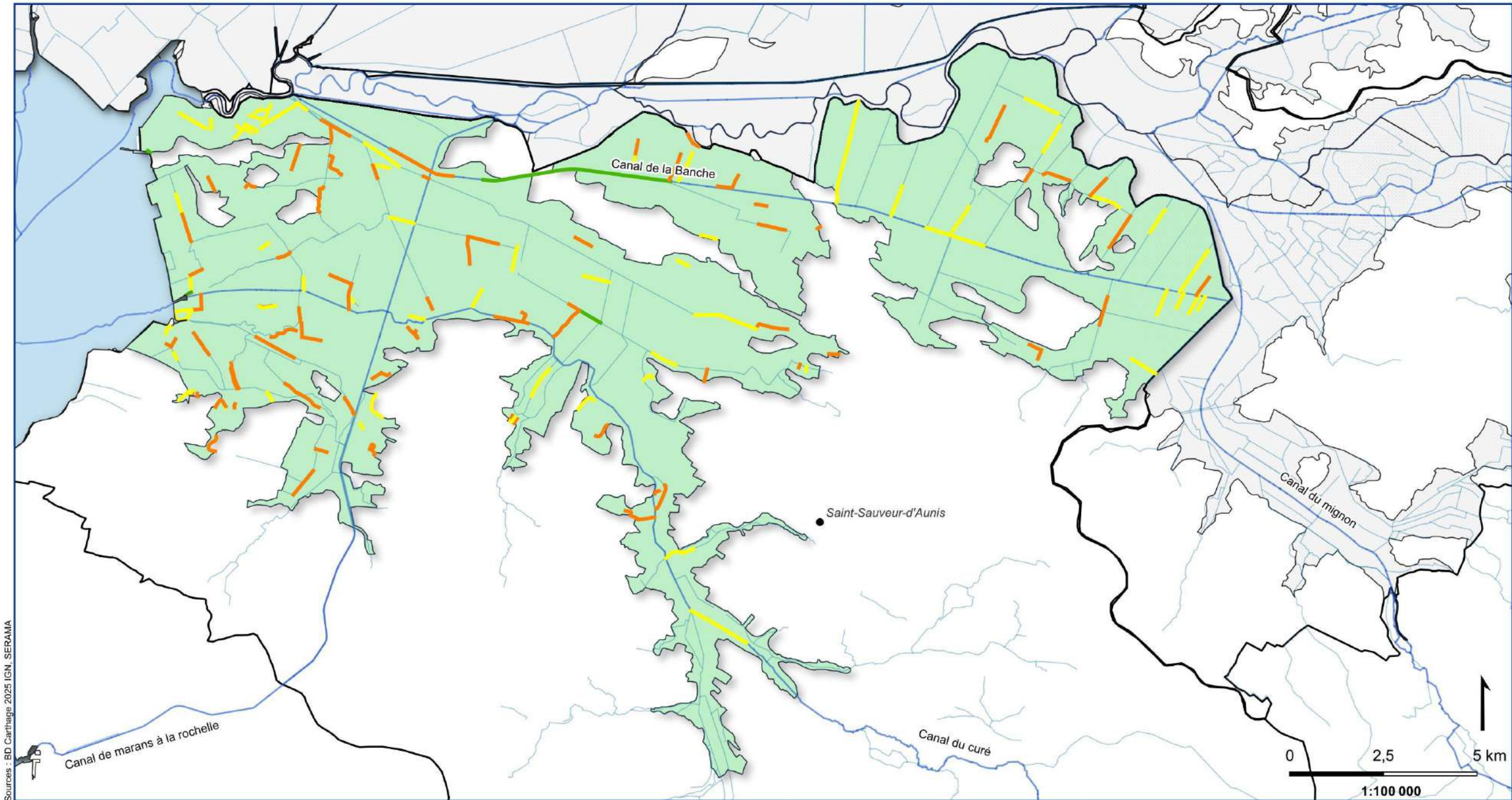
Réseau d'échantillonnage

- Fonction Qualité
- Très bon >16
 - Bon 12>16
 - Moyen 8>12
 - Mauvais 4>8
 - Très mauvais <4

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION BIOLOGIQUE - 2025- CT AUNIS Océan



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Aunis Océan
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Réseau d'échantillonnage

- Fonction Biologique
- Bon 12>16
 - Moyen 8>12
 - Mauvais 4>8

Conception et réalisation (2025) :



6 CT LAY AVAL - SMBL

6.1 PRESENTATION DU RESEAU D'ECHANTILLONNAGE

Le réseau d'échantillonnage sur le périmètre du CT du Lay aval est établi à environ 140 km, il est réparti sur l'ensemble du territoire entre les différents types de réseaux (variable et fixe, 0, I, II et III).

La prospection s'est déroulée au cours de l'été 2025 pour le réseau fixe par nos soins, et les données issues de la mise à jour de 2022, servent au réseau variable.

6.2 RESEAU VARIABLE

La prospection du réseau variable a débuté en 2020, dès la mise en place du nouveau contrat et l'analyse porte sur la période 2020-2024 et sur un linéaire cumulé de près de 80 km.

Les résultats présentés constituent donc un état 0 avant travaux.

6.2.1 RESULTATS PAR FONCTION

Les résultats des notes apparaissent par année et pour chaque fonction dans les tableau ci-dessous, définis à partir des classes de qualité suivantes :

0 à 4 très mauvais fonctionnement	4 à 8 fonctionnement altéré	8 à 12 fonctionnement moyen	12 à 16 bon fonctionnement	16 à 20 très bon fonctionnement
---	-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	---------------------------------------

Canal	Note Hydraulique /20	Note Qualité /20	Note Biologique /20	Canal	Note Hydraulique /20	Note Qualité /20	Note Biologique /20
CHCU001	13,64	9,00	3,03	CLON001	13,33	7,49	7,68
BOU001	10,45	5,46	3,51	COCA001	8,89	7,00	7,82
BAUD001	10,89	4,26	3,63	PRCO001	11,35	12,43	7,94
BOUR001	10,00	7,00	3,64	FCLA001	14,69	12,62	8,00
ROHA003	11,82	5,97	4,23	ROHA001	10,56	10,59	8,02
GOTE001	15,12	3,96	4,28	CAIL001	13,13	11,78	8,11
SERP002	11,53	8,44	4,47	FONE001	12,25	7,27	8,27
PEBO001	13,05	7,98	4,51	FOGQ001	13,70	9,18	8,27
CAYE001	13,83	5,94	4,62	PAP001	14,75	12,52	8,28
CHCU002	13,25	13,34	4,69	BELL001	13,16	8,72	8,35
BRAU001	14,33	3,25	4,94	SALI003	14,48	9,26	8,39
PCLA001	13,44	4,02	5,16	CACE001	16,18	11,12	8,43
PELA002	11,43	9,83	5,19	MAIS001	13,87	13,54	8,44
SERP001	13,25	9,36	5,70	SALI001	13,64	8,26	8,48
DIXM001	14,05	7,62	5,88	BELL002	11,82	8,00	8,48
CEIN001	12,09	10,43	5,94	CCMR001	15,74	14,55	8,73
MILI001	10,91	4,00	6,06	FOL001	13,87	10,19	8,81
FCCM001	16,21	8,28	6,16	BRAU002	14,69	11,88	8,83
CLOS001	12,64	8,40	6,29	GQUA001	12,73	9,67	8,89
VAAM001	16,37	5,66	6,31	PELA001	12,73	8,42	8,98
NOAI001	9,41	7,68	6,38	GOPN001	10,69	9,81	9,22
EPAR001	15,16	9,29	6,59	PRCO002	11,42	12,28	9,36
MOUT001	15,45	7,81	6,60	GOWA001	13,13	13,60	9,53
JOYE001	15,33	10,99	6,75	MOTT001	13,56	12,80	9,69
VIMA001	14,44	4,57	6,82	ROHA002	10,91	11,00	9,70
FMOU001	13,87	7,62	6,89	SALI002	13,64	9,83	9,77
PERD001	13,44	8,90	6,91	GRAV001	13,53	10,92	9,80
DIXM002	14,54	7,18	7,06	GOJA001	13,86	13,00	10,03
MOR001	14,58	13,93	7,25	LAYY001	15,23	11,57	10,03
CHCU003	15,45	13,00	7,27	DIRO001	10,23	15,19	11,16
				GOBA001	13,01	16,04	11,25
				GONE001	13,09	14,05	11,43

Figure 47 : Note des fonctions réseau variable 2022

6.2.2 FONCTION HYDRAULIQUE – RESEAU VARIABLE

Le camembert suivant précise la répartition des classes de qualité vis-à-vis de la fonction Hydraulique du réseau variable en 2022.

La fonction Hydraulique présente :

- Un bon bilan sur 93% du linéaire, avec une très forte représentativité de la classe "bon" avec 74% du linéaire total,
- Une classe "moyen" à hauteur de 19%.

La fonction est déclassée par l'envasement et les érosions de berge (qui contribuent aussi fortement à l'envasement).

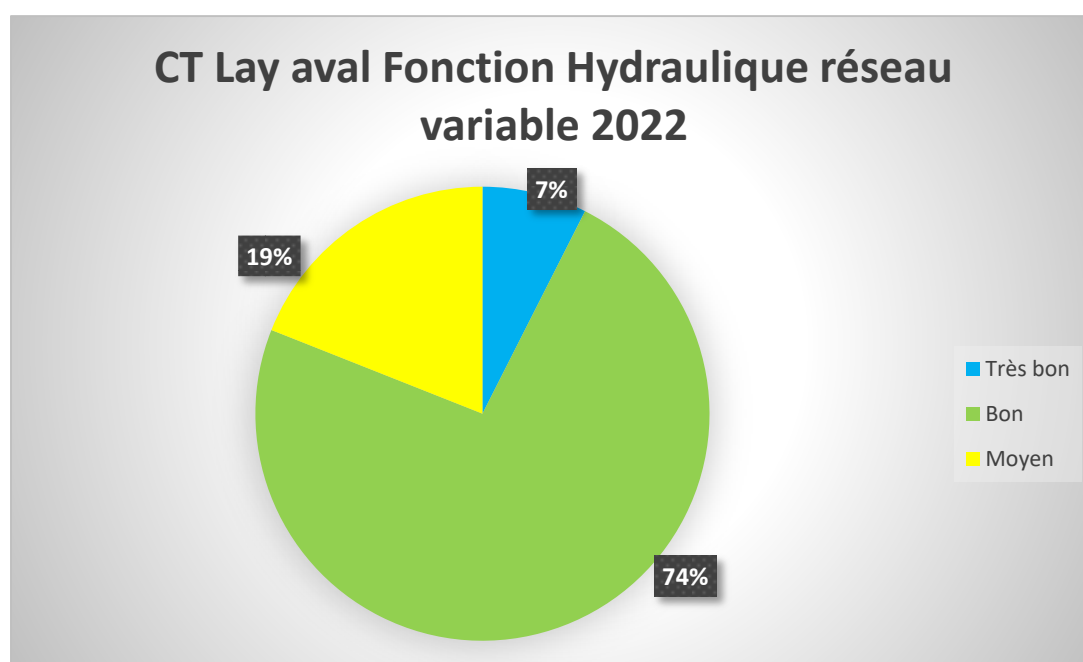


Figure 48 : Fonction Hydraulique réseau variable 2022

6.2.3 FONCTION QUALITE – RESEAU VARIABLE

Cette fonction apparait nettement plus déclassée que l'hydraulique, avec une assez bonne répartition des classes de qualité.

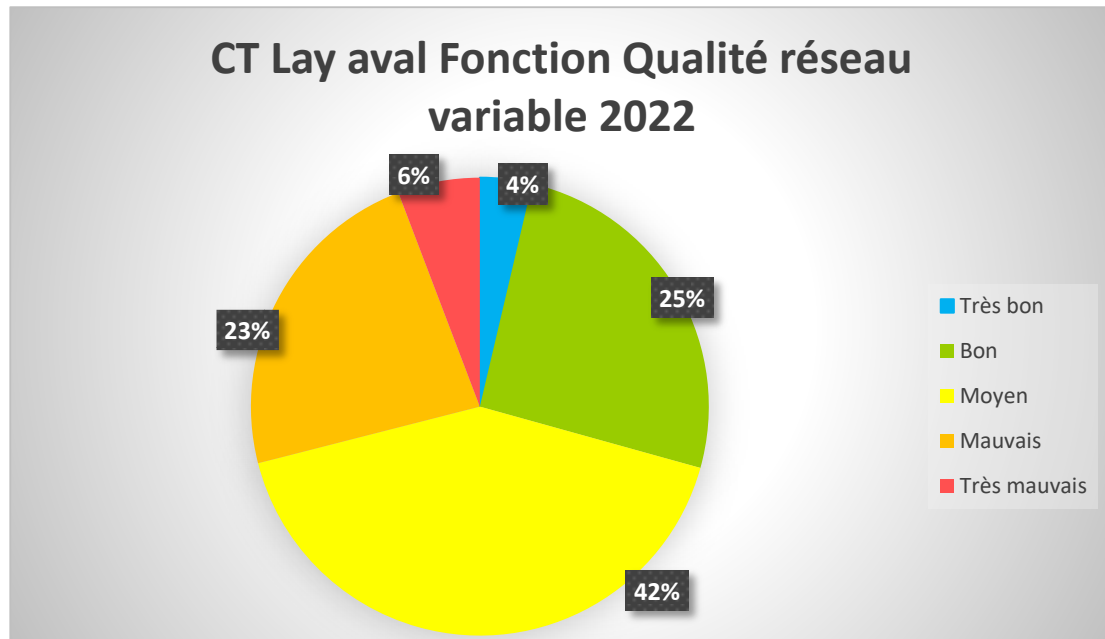


Figure 49 : Fonction Qualité réseau variable 2022

- Le bilan est "bon à très bon" pour 29% du linéaire total,
- La classe "moyen" avec 42% du linéaire est la plus représentée,
- Les classes "mauvais et très mauvais" représentent tout de même près de 30% du linéaire total, qui traduit un fort degré d'altération.

Les altérations sont liées à l'absence de végétation rivulaire/aquatique, en relation avec les érosions de berge et l'envasement.

6.2.4 FONCTION BIOLOGIQUE – RESEAU VARIABLE

Cette fonction apparait comme la plus dégradée. Elle ne présente aucun linéaire en classe "très bon" et "bon".

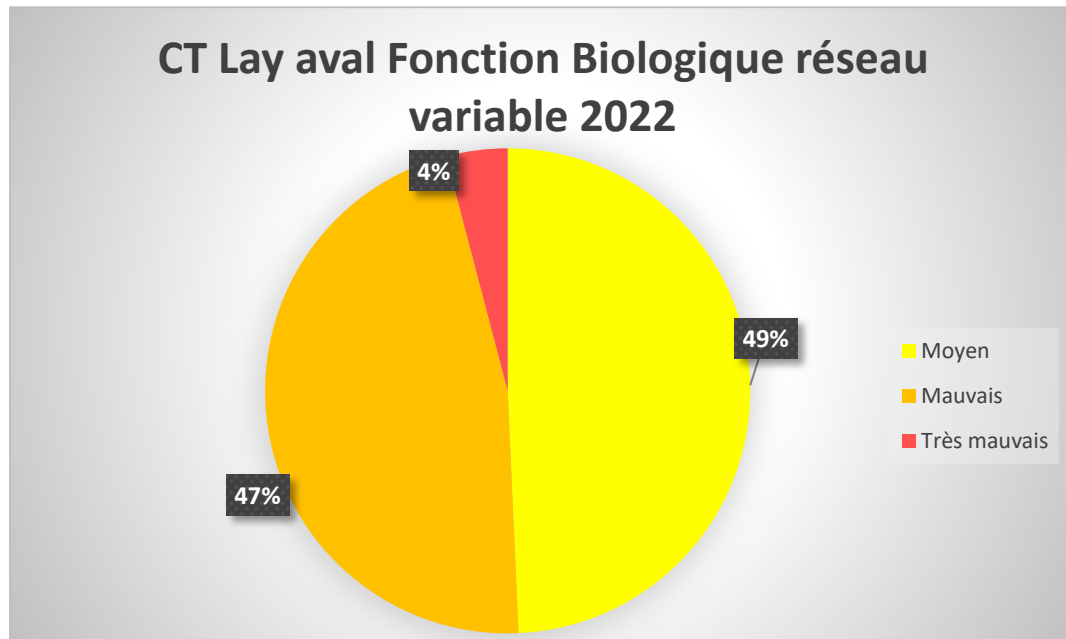


Figure 50 : Fonction Biologique réseau variable 2022

L'ensemble des descripteurs inventorié participe au déclassement général de cette fonction, y compris la présence de la végétation aquatique envahissante.

- Les classes "moyen et mauvais" présentent des résultats équivalents avec respectivement 49 et 47% du linéaire total concerné,
- La classe "très mauvais" représente 4%.

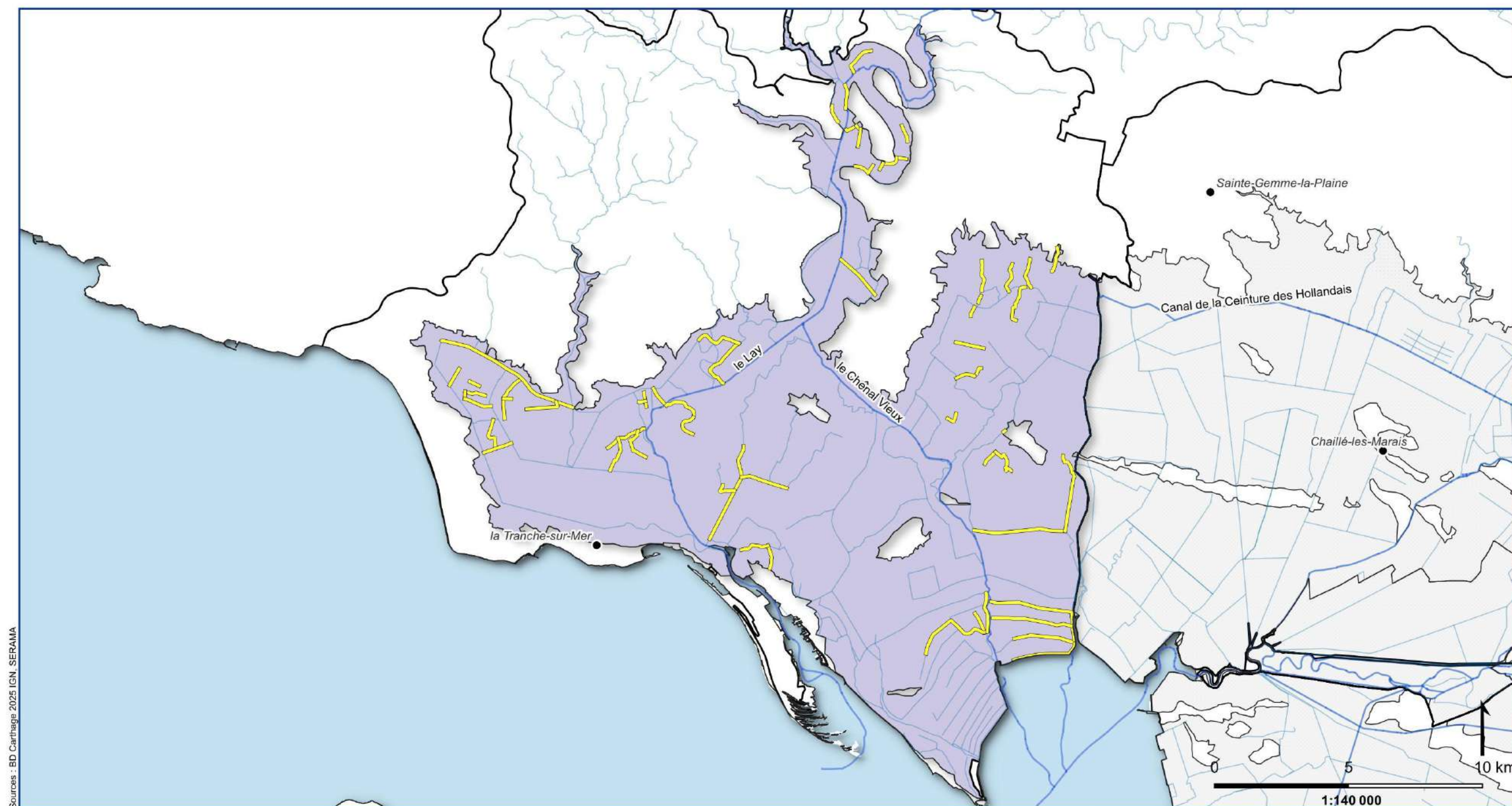
6.2.5 BILAN RESEAU VARIABLE

L'expertise réalisée sur le réseau variable en 2022, permet de mettre en avant l'état de dégradation des fonctions, avant travaux.

On observe que la grande majorité des descripteurs est impactée, avec un envasement conséquent et des érosions de berge récurrentes, amplifiées par l'absence de végétation rivulaire.

Cela se traduit aussi par de forts élargissements des voies d'eau.

RÉSEAU VARIABLE - 2025 - CT BASSIN VERSANT DU LAY AVAL



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Bassin versant du Lay aval
- Zone Humide du Marais Poitevin

Réseau d'échantillonnage

- Réseau variable

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Conception et réalisation (2025) :

SERAMA

6.3 RESEAU FIXE

La prospection du réseau fixe a été réalisée au cours de l'été 2025 et concerne un linéaire de 56 km. L'expertise s'est déroulée et concerne des réseaux qui ont fait, ou non l'objet de travaux.

6.3.1 RESULTATS PAR FONCTION

Les résultats apparaissent pour chaque fonction dans le tableau ci-dessous :

Canal	Milieu	Type réseau	Note Hydraulique/20	Note Qualité/20	Note Biologique/20
CHOI	Marais intermédiaires	R3	11,80	11,00	10,30
SAMI	Marais desséchés	R2	13,00	11,00	8,80
SAMI	Marais desséchés	R2	12,80	15,50	10,20
SAMI	Marais desséchés	R2	10,40	13,00	9,00
RENA	Marais intermédiaires	R2	13,00	11,70	9,80
GRUE	Marais desséchés	R2	13,40	12,40	7,00
PEEC	Marais intermédiaires	R2	10,80	11,60	4,50
PEEC	Marais intermédiaires	R2	14,30	11,80	4,20
BOUR	Marais intermédiaires	R2	11,90	5,00	3,90
LOUR	Marais intermédiaires	R3	11,90	10,40	9,10
GROL	Marais intermédiaires	R2	11,90	10,90	8,50
AUMO	Marais intermédiaires	R3	12,00	11,10	6,60
NANT	Marais mouillés	R3	11,50	11,40	6,50
FECH	Marais intermédiaires	R3	12,20	7,20	7,30
FECH	Marais intermédiaires	R3	7,30	5,00	6,70
FECH	Marais intermédiaires	R3	8,20	9,00	9,70
FECH	Marais intermédiaires	R3	6,40	9,70	8,30
FECH	Marais intermédiaires	R3	9,10	6,00	6,10
BRLA	Marais mouillés	R1	16,70	15,70	7,60
CHRA	Marais desséchés	R2	12,00	11,20	9,20
PERD	Marais mouillés	R2	13,40	11,20	5,50
DIXM	Marais intermédiaires	R3	14,60	14,80	4,60
DIXM	Marais intermédiaires	R3	11,00	9,60	5,50
FCLA	Marais mouillés	R2	14,50	14,30	7,70
GRAV	Marais intermédiaires	R3	12,30	9,50	8,10
JOYE	Marais intermédiaires	R3	12,80	11,70	3,50
FOCL	Marais mouillés	R2	13,70	10,70	3,30
CALU	Marais desséchés	R0	13,60	12,10	10,00

Figure 51 : Note des fonctions réseau fixe 2025

6.3.2 FONCTION HYDRAULIQUE – RESEAU FIXE

6.3.2.1 RESULTATS

Le camembert suivant précise la répartition des classes de qualité vis-à-vis de la fonction Hydraulique du réseau fixe suite à la prospection de 2025.

La fonction Hydraulique présente un bilan global plutôt satisfaisant, avec :

- 64% du linéaire en classe "très bon" et "bon",
- Une classe "moyen" sur 45% du linéaire
- Une classe "mauvais" sur 1% du linéaire.

La fonction est déclassée par l'envasement et les érosions de berge (qui contribuent aussi fortement à l'envasement).

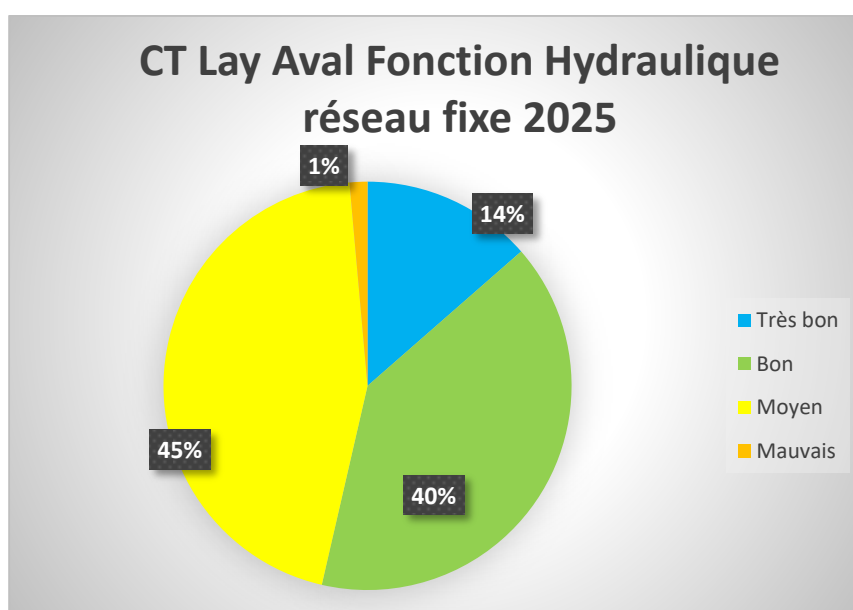


Figure 52 : Fonction Hydraulique réseau fixe 2025

Vis-à-vis de l'envasement on peut noter que ce sont près de 13 km de fossés qui ont fait l'objet de travaux de curage, au cours des années 2024/2025 sur ce réseau fixe.

On peut considérer que la circulation hydraulique est relativement bonne sur le réseau expertisé.

6.3.2.2 EVOLUTION 2020-2025

On observe globalement une dégradation de la fonction, avec une baisse de la classe "très bon" au profit des classes "moyen" et "mauvais".

Fonction Hydraulique	2025	2020	Evolution
Très bon	14%	25%	< 11%
Bon	40%	53%	< 13%
Moyen	45%	22%	> 23%
Mauvais	1%	0%	> 1%
Très mauvais	0%	0%	0%

Figure 53 : Evolution des classes de la fonction Hydraulique

6.3.3 FONCTION QUALITE – RESEAU FIXE

6.3.3.1 RESULTATS

Cette fonction apparait nettement plus déclassée que l'hydraulique, avec notamment l'absence de représentativité de la classe "très bon".

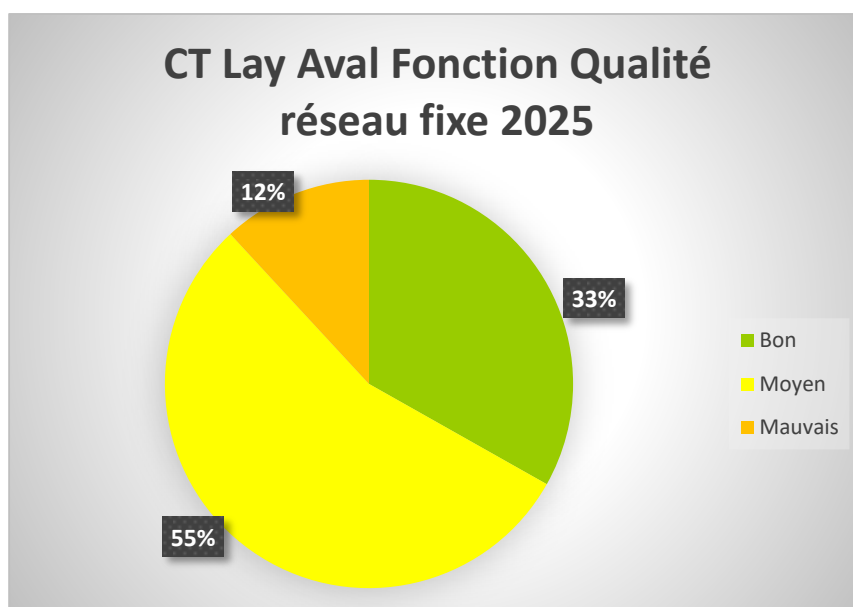


Figure 54 : Fonction Qualité réseau fixe 2025

Les altérations sont liées à l'absence de végétation rivulaire/aquatique, en relation avec les érosions de berge et l'envasement.

- 33% du linéaire est concerné par la classe "bon",
- La classe "moyen" est la plus représentée avec 53% du linéaire expertisé,
- La classe "mauvais" représente 12% du linéaire.

Le bilan global est moyen avec une fragilité des résultats, qui peuvent basculer soit vers la classe "bon" ou à contrario vers le "mauvais". On observe cependant une part non négligeable du linéaire classé en "bon".

Les problèmes de recouvrement de la végétation rivulaire liés aux érosions/effondrements de berges offrent plutôt une tendance au déclassement de cette fonction.

6.3.3.2 EVOLUTION 2020-2025

On observe une forte évolution de la qualité de la fonction, avec une augmentation importante du linéaire "bon" et "moyen" (hausse de 21%) au profit du linéaire "mauvais" qui subit une baisse de 40%.

Fonction Qualité	2025	2020	Evolution
Très bon	0%	0%	0%
Bon	33%	12%	> 21%
Moyen	55%	34%	> 21%
Mauvais	12%	52%	< 40%
Très mauvais	0%	2%	< 2%

Figure 55 : Evolution des classes de la fonction Qualité

6.3.4 FONCTION BIOLOGIQUE – RESEAU FIXE

6.3.4.1 RESULTATS

Cette fonction apparait comme la plus dégradée. Elle ne présente aucun linéaire en classe "très bon" et "bon".

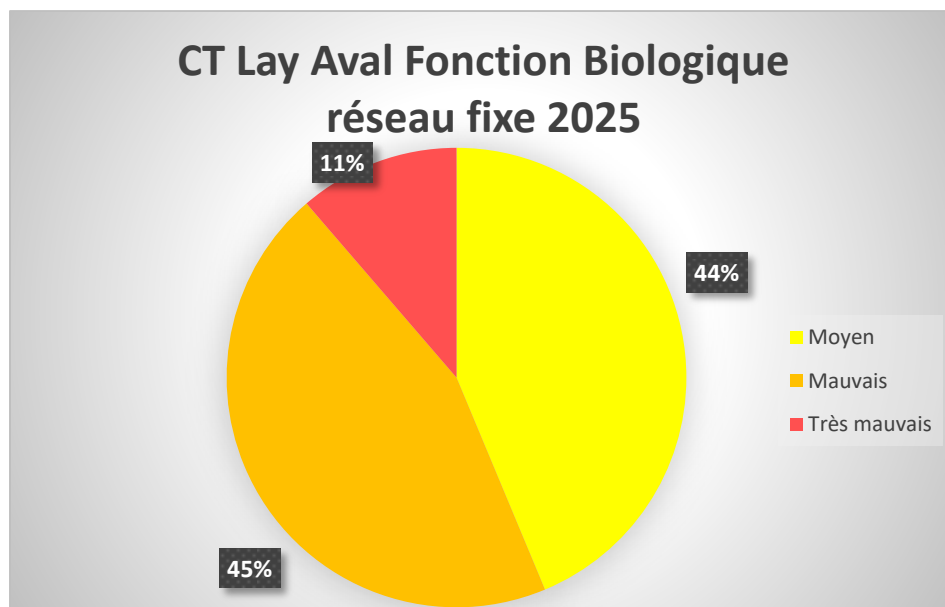


Figure 56 : Fonction Biologique réseau fixe 2025

L'ensemble des descripteurs inventorié participe au déclassement général de cette fonction, y compris la présence de la végétation aquatique envahissante.

- La classe "mauvais" est la plus représentée avec 45% du linéaire investigué, assez proche de la classe "moyen" avec 44%,
- La classe "très mauvais" représente 11% du linéaire total.

6.3.4.2 EVOLUTION 2020-2025

On observe une certaine stabilité de la qualité de la fonction avec toutefois une nette augmentation du linéaire classe "très mauvais" (+11%), au détriment de la classe "moyen".

Fonction Biologique	2025	2020	Evolution
Très bon	0%	0%	0%
Bon	0%	2%	< 2%
Moyen	44%	52%	< 8%
Mauvais	45%	45%	0%
Très mauvais	11%	1%	> 10%

Figure 57 : Evolution des classes de la fonction Qualité

6.3.5 BILAN RESEAU FIXE

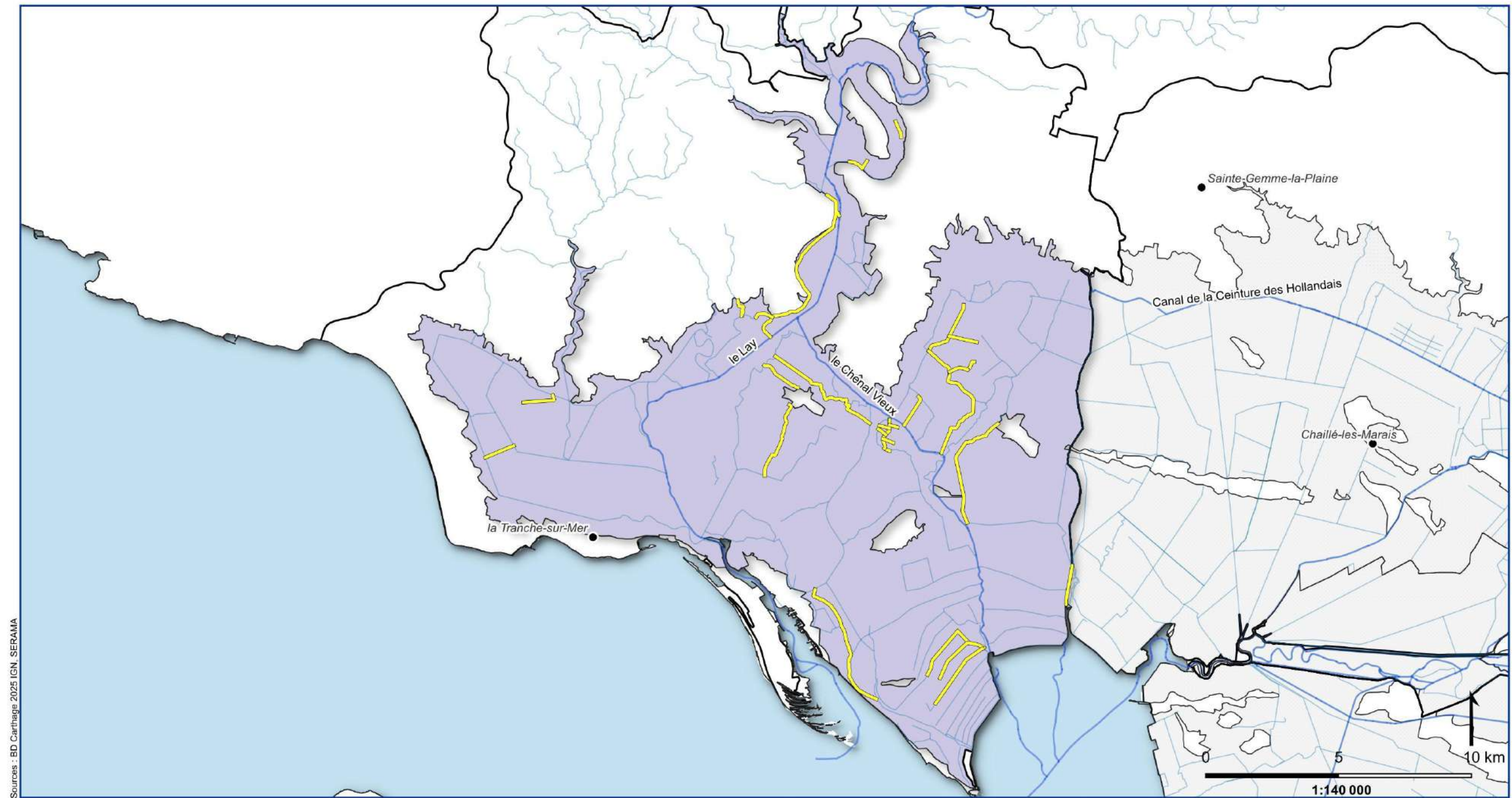
L'expertise réalisée sur le réseau fixe sur en 2025, permet de mettre en avant l'état de dégradation des fonctions.

On observe que :

- La fonction Hydraulique présente un bilan plutôt satisfaisant sur le réseau expertisé,
- La fonction Qualité est plutôt mitigée,
- La fonction Biologique apparait très déclassée.

L'envasement, l'érosion des berges qui nuit au développement de la frange rivulaire sont les principaux facteurs à l'origine du déclassement des fonctions.

RÉSEAU FIXE - 2025 - CT BASSIN VERSANT DU LAY AVAL



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Bassin versant du Lay aval
- Zone Humide du Marais Poitevin

Réseau d'échantillonnage

- Réseau fixe

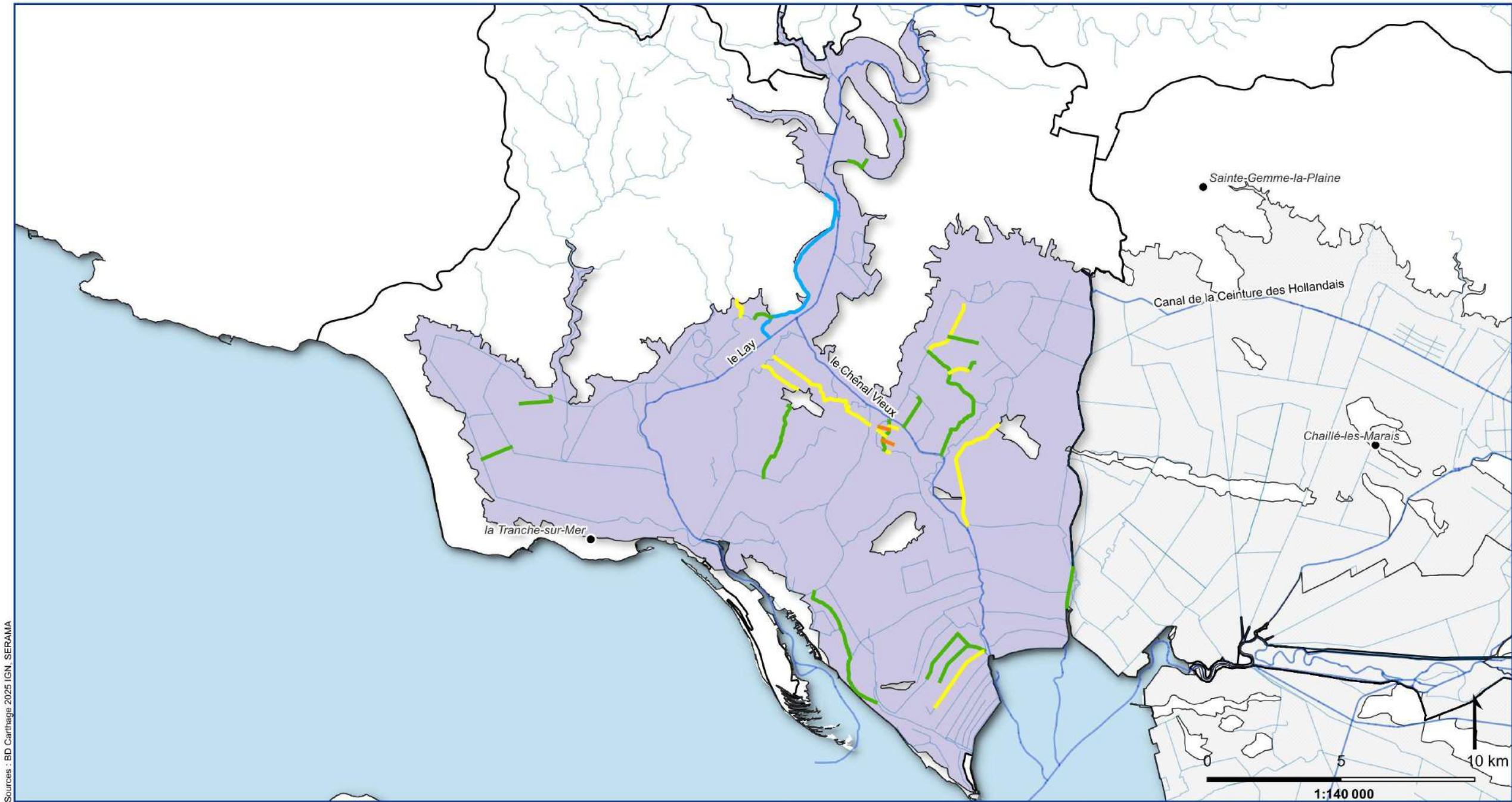
Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION HYDRAULIQUE - 2025 - CT BASSIN VERSANT DU LAY AVAL



Sources : BD Carthage 2025 IGN, SERAMA

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Bassin versant du Lay aval
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

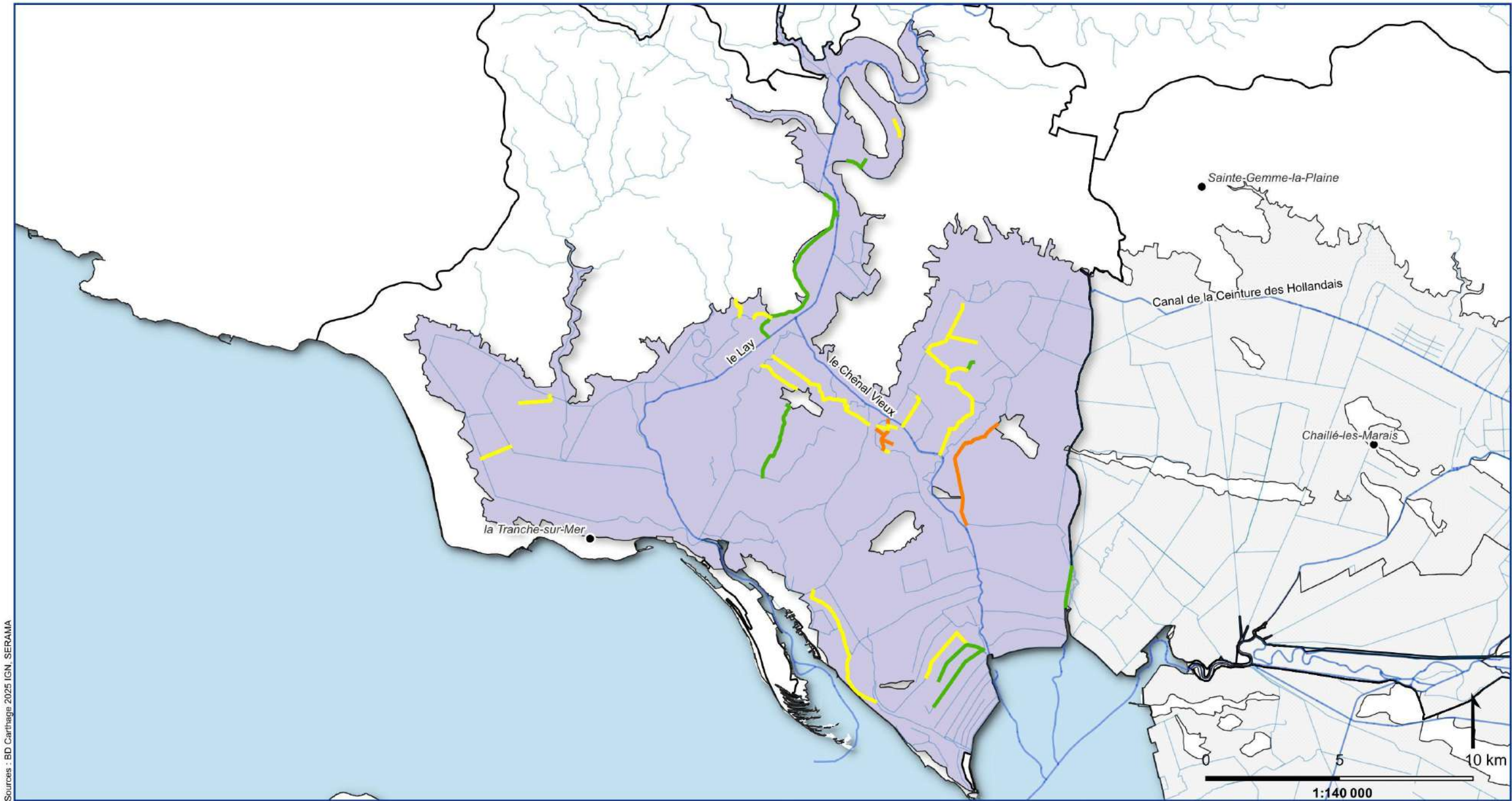
Réseau d'échantillonnage

- Fonction Hydraulique
- Très bon > 16
 - Bon 12 à 16
 - Moyen 8 à 12
 - Mauvais 4 à 8

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION QUALITÉ - 2025 - CT BASSIN VERSANT DU LAY AVAL



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Bassin versant du Lay aval
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

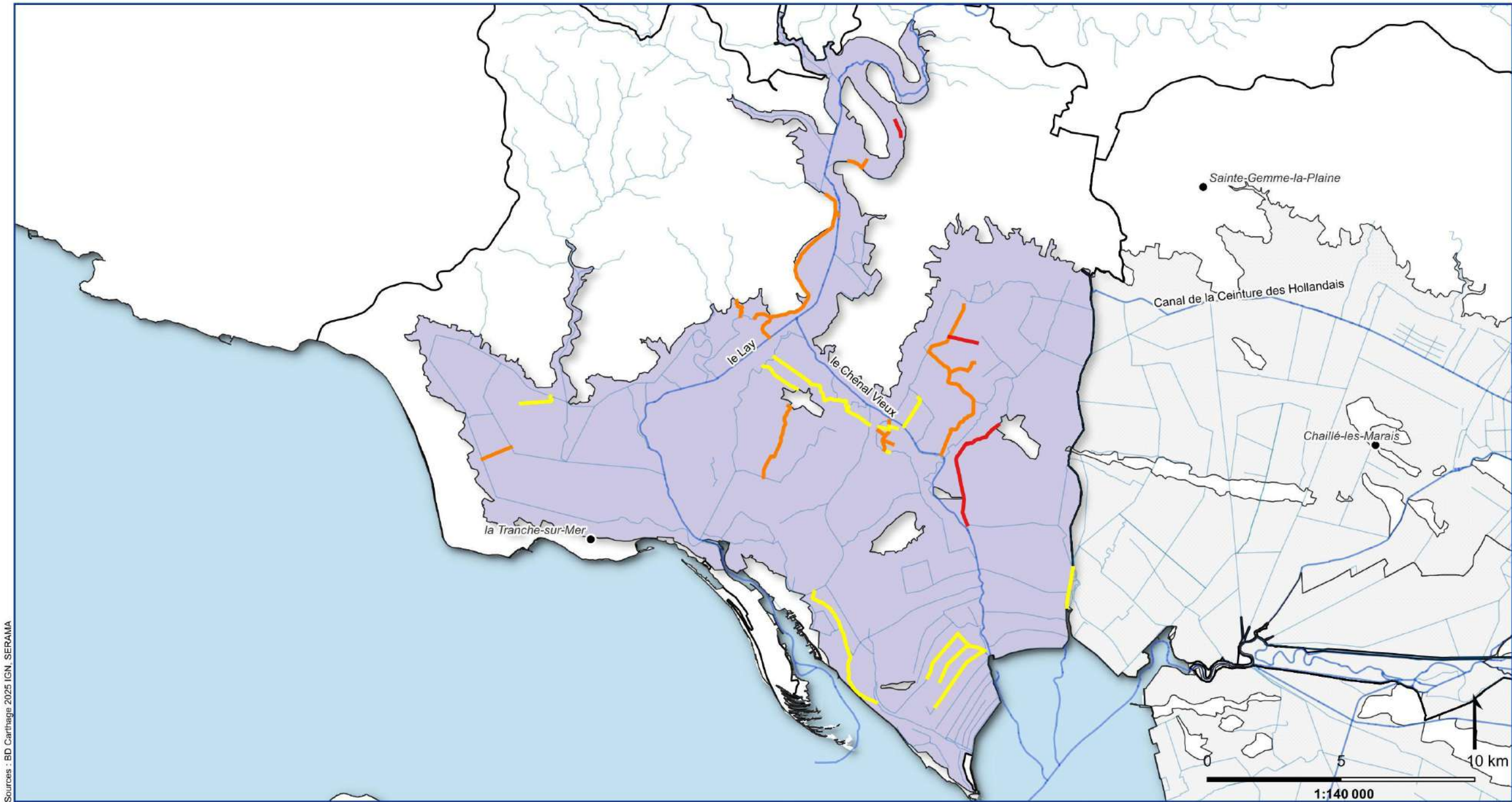
Réseau d'échantillonnage

- Fonction Qualité
- Bon 12>16
 - Moyen 8>12
 - Mauvais 4>8

Conception et réalisation (2025) :



RÉSEAU FIXE - FONCTION BIOLOGIQUE - 2025 - CT BASSIN VERSANT DU LAY AVAL



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel
- CT Bassin versant du Lay aval
- Zone Humide du Marais Poitevin

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Réseau d'échantillonnage

- Fonction Biologique
- Moyen 8>12
 - Mauvais 4>8
 - Très mauvais <4

Conception et réalisation (2025) :



7 BILAN DE L'ANALYSE FONCTIONNELLE A L'ECHELLE DE LA ZONE HUMIDE DU MARAIS POITEVIN – CT CADRE EPMP

L'objectif est de dresser un état des lieux 2025 à l'échelle du CT Cadre du Marais poitevin de l'état des fonctionnalités de la zone humide en appliquant la grille d'analyse sur le réseau variable et sur le réseau fixe, d'une part et de comparer les résultats sur le réseau fixe avec ceux de 2019-2020.

7.1 RESEAU VARIABLE 2020-2024

Comme cela a été précédemment précisé, le linéaire investigué au niveau des différents CT Opérationnels a pu être reconduit sur plusieurs années.

Le linéaire total est de 240 km.

7.1.1 RESULTATS PAR FONCTION

Le tableau ci-après présente le résultat des fonctions sur l'intégralité du réseau variable à l'échelle du périmètre de la zone humide du marais poitevin sur la période 2020-2024, sachant qu'on ne dispose pas de données pour l'année 2022 sur certains territoires.

- CT Aunis Océan : données 2023-2024
- CT Autizes, Vendée aval Longèves et Marais mouillés SN Mignon : données 2020, 2021, 2023 et 2024
- CT Lay aval : données 2022

CT Cadre			
Notes fonctions - Réseau variable 2020-2024			
Classe	Fonction Hydraulique	Fonction Qualité	Fonction Biologique
Très bon	33 158	22 330	1 305
Bon	135 774	99 879	12 401
Moyen	68 220	72 388	115 654
Mauvais	2 843	36 035	102 784
Très mauvais	0	9 362	7 850

Figure 58 : Notes des fonctions – Réseau variable 2020-2024

7.1.2 FONCTION HYDRAULIQUE – RESEAU VARIABLE

Le camembert suivant précise la répartition des classes de qualité vis-à-vis de la fonction Hydraulique du réseau variable.

La fonction Hydraulique présente :

- Un bon bilan sur 71% du linéaire, avec une très forte représentativité de la classe "bon" avec 57% du linéaire total,
- Une classe "moyen" à hauteur de 28%.

La fonction est déclassée par l'envasement et les érosions de berge (qui contribuent aussi fortement à l'envasement).

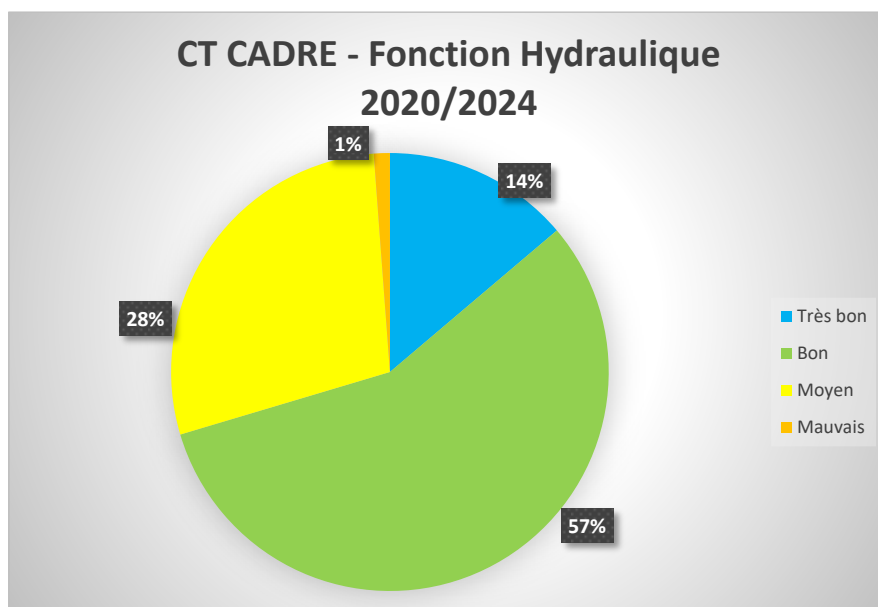


Figure 59 : Fonction Hydraulique réseau variable 2020-2024

7.1.3 FONCTION QUALITE – RESEAU VARIABLE

Cette fonction apparait nettement plus déclassée que l'hydraulique, avec la présence de toutes les classes de qualité.

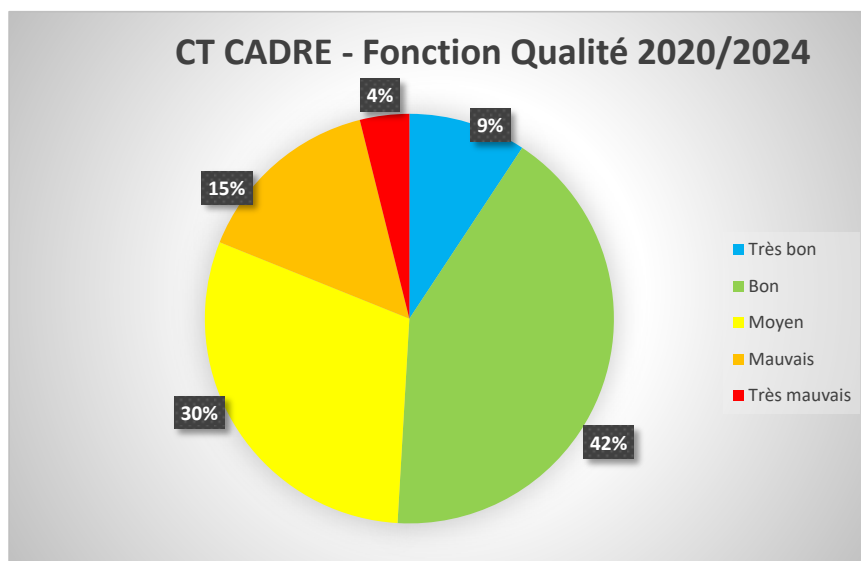


Figure 60 : Fonction Qualité réseau variable 2020-2024

- Le bilan est "bon à très bon" pour 51% du linéaire total (dont 42% en bon),
- La classe "moyen" avec 30% du linéaire est la 2^{de} la plus représentée,
- Les classes "mauvais et très mauvais" représentent tout de même près de 20% du linéaire total, qui traduit un fort degré d'altération.

Les altérations sont liées à l'absence de végétation rivulaire/aquatique, en relation avec les érosions de berge et l'envasement.

7.1.4 FONCTION BIOLOGIQUE – RESEAU VARIABLE

Cette fonction apparaît comme la plus dégradée. Elle ne présente qu'un faible linéaire en classe "très bon" et "bon", avec 6%.

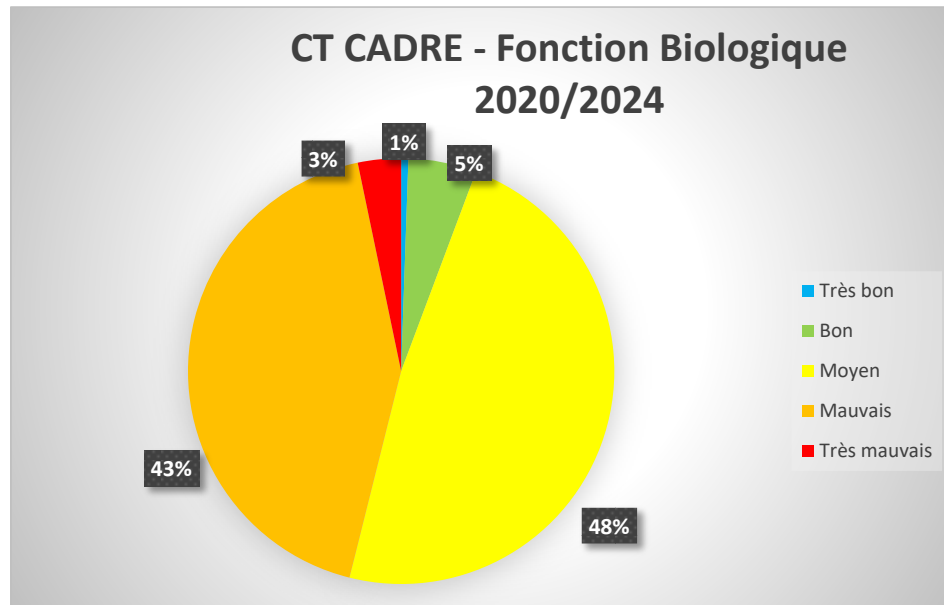


Figure 61 : Fonction Biologique réseau variable 2020-2024

L'ensemble des descripteurs inventorié participe au déclassement général de cette fonction, y compris la présence de la végétation aquatique envahissante.

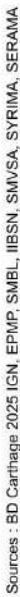
- Les classes "moyen et mauvais" présentent des résultats équivalents avec respectivement 48 et 43% du linéaire total concerné,
- La classe "très mauvais" représente 3%.

7.1.5 BILAN RESEAU VARIABLE

L'expertise réalisée sur le réseau variable entre 2020 et 2024, permet de mettre en avant l'état de dégradation des fonctions, avant travaux.

On observe que la grande majorité des descripteurs est impactée, avec un envasement conséquent et des érosions de berge récurrentes, amplifiées par l'absence de végétation rivulaire.

Cela se traduit aussi par de forts élargissements des voies d'eau.



— Réseau hydrographique
— Réseau hydraulique principal
□ CT Opérationnel

● Chef lieu
 □ Limite régionale

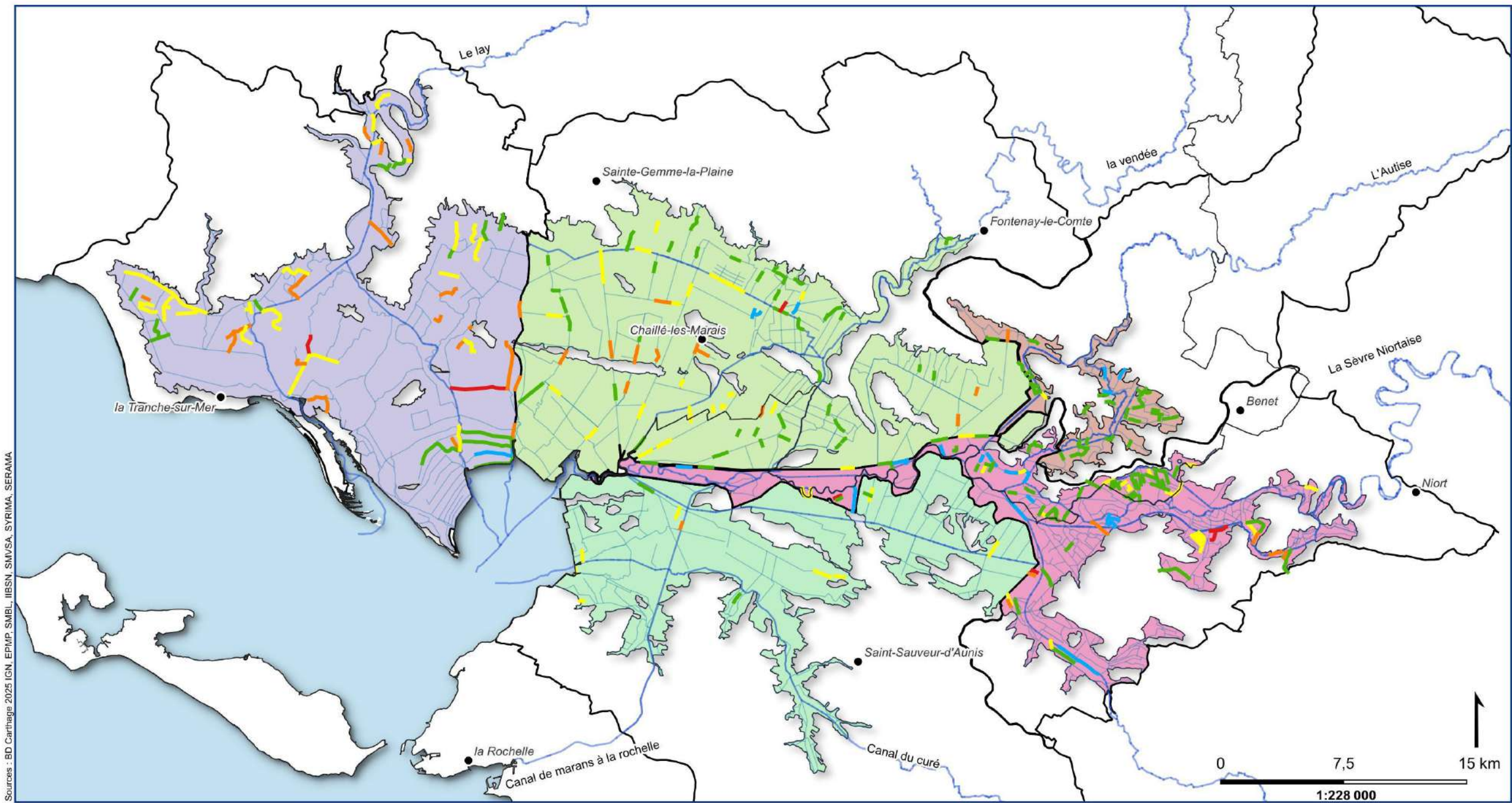
- CT Bassin versant du Lay aval
- CT Aunis Océan
- CT Autises
- CT marais mouillés Sèvre et Mignon
- CT Marais poitevin Vendée - Longèves

Fonction Hydraulique

- Très bon >16
- Bon 12>16
- Moyen 8>12
- Mauvais 4>8



INDICATEUR RÉSEAU VARIABLE - FONCTION QUALITÉ - 2020/2024 - BILAN EPMP - CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU MARAIS POITEVIN



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Contrat territorial cadre du Marais poitevin

- CT Bassin versant du Lay aval
- CT Aunis Océan
- CT Autises
- CT marais mouillés Sèvre et Mignon
- CT Marais poitevin Vendée - Longèves

Réseau de prospection

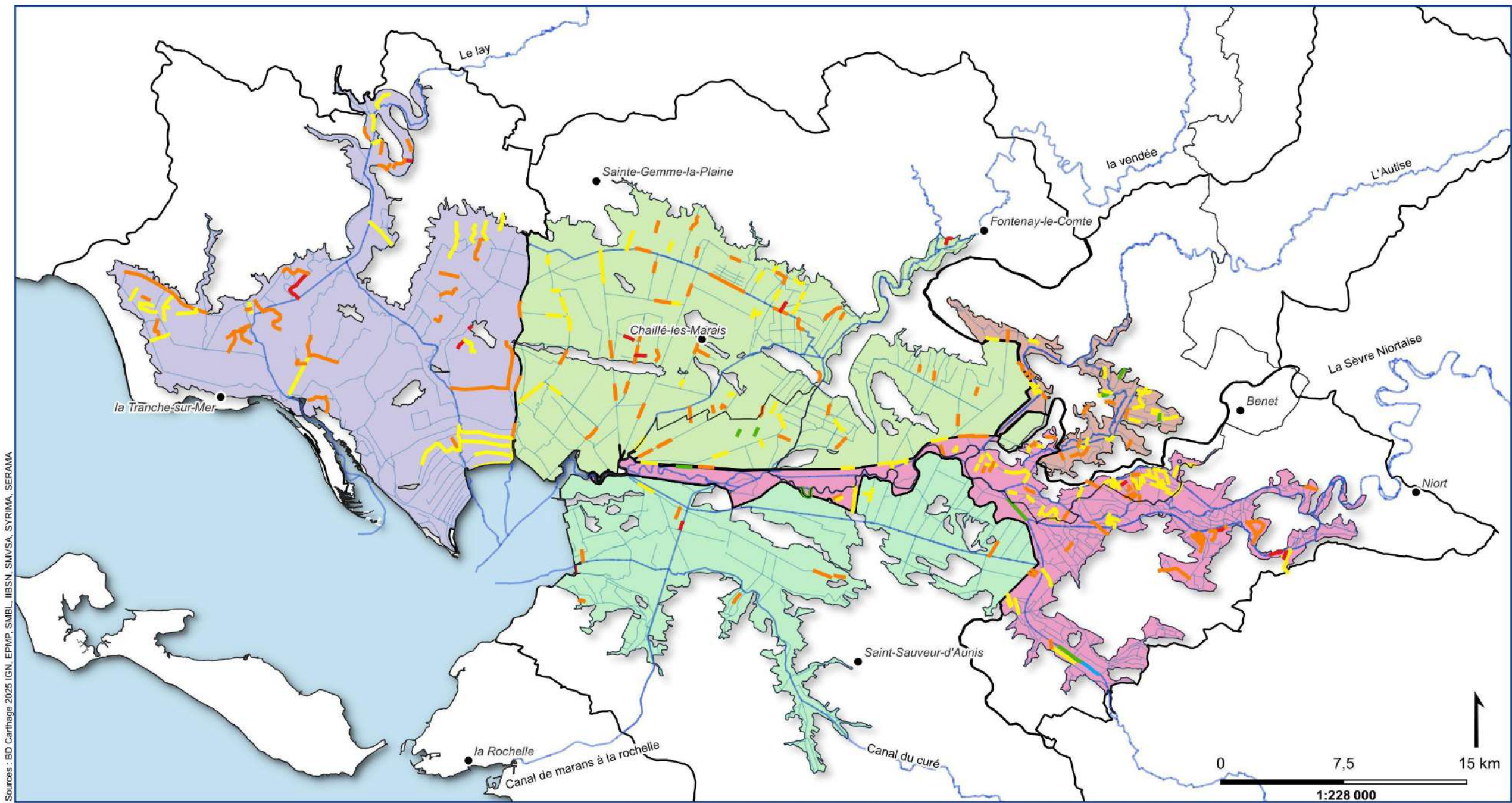
- Fonction Qualité
- Très bon >16
 - Bon 12>16
 - Moyen 8>12
 - Mauvais 4>8
 - Très mauvais <4



Conception et réalisation (2025) :



INDICATEUR RÉSEAU VARIABLE - FONCTION BIOLOGIQUE - 2020/2024 - BILAN EPMP - CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU MARAIS POITEVIN



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal
- CT Opérationnel

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

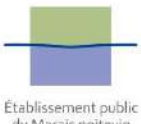
Contrat territorial cadre du Marais poitevin

- CT Bassin versant du Lay aval
- CT Aunis Océan
- CT Autises
- CT marais mouillés Sèvre et Mignon
- CT Marais poitevin Vendée - Longèves

Réseau de prospection

Fonction Biologique

- Très bon >16
- Bon 12>16
- Moyen 8>12
- Mauvais 4>8
- Très mauvais <4



Conception et réalisation (2025) :



7.2 RESEAU FIXE 2025

Les résultats présentés ci-après agrègent les données obtenues à l'échelle de chaque CT Opérationnels pour chaque fonction sur le réseau fixe, qui a fait l'objet d'une expertise de terrain en 2025, et de voir son évolution avec les résultats de 2020.

7.2.1 FONCTION HYDRAULIQUE

7.2.1.1 RESULTATS 2025

A l'échelle de la zone humide du Marais poitevin, la fonction hydraulique présente :

- Une qualité "bonne" à "très bonne" sur 70 % du linéaire expertisé (échantillonnage) ;
- Une qualité "moyenne" sur 28% ;
- Une qualité moyenne pour 2% ;
- La classe "très mauvaise" n'est pas représentée pour cette fonction.

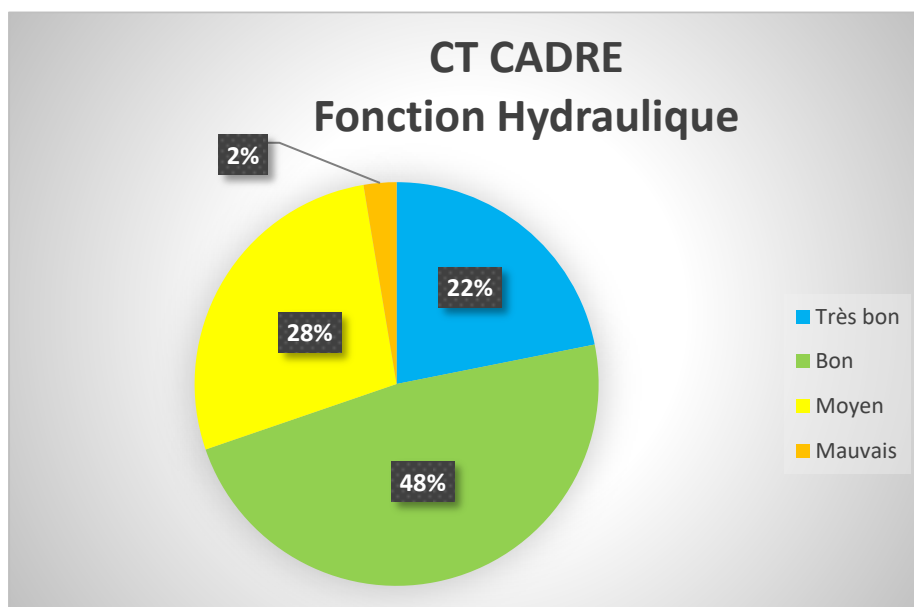


Figure 62 : Fonction Hydraulique – Résultats 2025

Les descripteurs pris en compte font état d'un bilan plus que satisfaisant sur cette fonction, pour le réseau expertisé. L'envasement et l'érosion constituent les 2 paramètres déclassants.

7.2.1.2 EVOLUTION 2020/2025

La comparaison des résultats de cette fonction sur le réseau fixe entre le bilan 2020 et 2025 montre :

- Une nette réduction du linéaire en très bon état, avec une baisse de 25% ;
- Une légère augmentation du linéaire en bon état de 8% ;
- Une nette augmentation de 15% de la classe moyenne
- Une stabilité des 2 classes les plus déclassantes (mauvais et très mauvais) avec des valeurs marginales.

Fonction Hydraulique	2025	2020	Evolution
Très bon	22%	47%	< 25%
Bon	48%	40%	> 8%
Moyen	28%	13%	> 15%
Mauvais	2%	0%	> 2%
Très mauvais	0%	0%	0%

Figure 63 : Fonction Hydraulique – Résultats comparatifs 2020/2025

Les principales causes d'évolutions (positives ou négatives) de la représentativité des classes de la fonction Hydraulique sont liées :

- Aux taux d'envasement des fossés :
 - Accru en l'absence de travaux
 - Ou réduit si des travaux de curage ont eu lieu
- Au degré d'érosion, des berges :
 - Principalement accentué, les linéaires de restauration étant plutôt restreints.

Les autres descripteurs, encombrement et connexion ne subissent pas d'évolution particulière et ne sont pas à l'origine des évolutions.

7.2.2 FONCTION QUALITE

Vis-à-vis de la fonction qualité (ou épuratoire), le bilan s'avère plus mitigé à l'échelle de la zone humide du Marais poitevin, on constate que :

- Toutes les classes de qualité sont représentées ;
- Les classes "bonne" et "moyenne" sont dominantes avec respectivement 34 et 51 % du linéaire concerné ;
- La classe "mauvaise" concerne 12 % du linéaire expertisé ;
- Les classes "très bonne" et "très mauvaise" concernent des linéaires marginaux avec respectivement 2 et 1 % du linéaire d'échantillonnage.

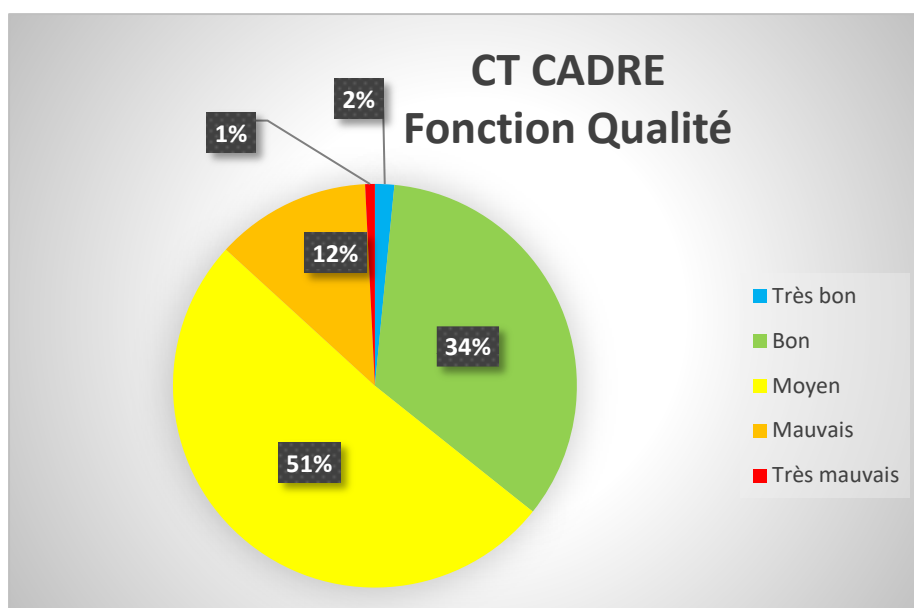


Figure 64 : Fonction Qualité – Résultats 2025

Si la qualité globale de cette fonction présente un fonctionnement moyen à bon, les paramètres déclassants concernent tous les descripteurs.

7.2.2.1 EVOLUTION 2020/2025

La comparaison des résultats de cette fonction sur le réseau fixe entre le bilan 2020 et 2025 montre :

- Une légère diminution du linéaire classé comme bon de 3% ;
- Une nette augmentation de 13% de la classe moyenne
- Une nette réduction du linéaire en mauvais état, avec une baisse de 10% ;
- Une stabilité des 2 classes "très bonne et très mauvaise" avec des valeurs marginales.

Fonction Qualité	2025	2020	Evolution
Très bon	2%	2%	0%
Bon	34%	37%	< 3%
Moyen	51%	38%	> 13%
Mauvais	12%	22%	< 10%
Très mauvais	1%	2%	< 1%

Figure 65 : Fonction Qualité – Résultats comparatifs 2020/2025

Les principales causes d'évolutions (positives ou négatives) de la représentativité des classes de la fonction Qualité sont liées :

- A l'évolution des franges de végétation rivulaire
- Le recouvrement par la végétation aquatique
- L'envasement

C'est principalement l'envasement qui est à l'origine des évolutions.

7.2.3 FONCTION BIOLOGIQUE

Cette fonction présente le plus fort degré d'altération à l'échelle de la zone humide du Marais poitevin :

- Seule la classe "très bonne" n'est pas représentée ;
- La classe "moyenne" domine avec 49 % du linéaire concerné ;
- La classe "mauvaise" vient en second et concerne 46% du linéaire ;
- La classe "bonne" concerne 3 % et celle "très mauvaise" 2% du linéaire.

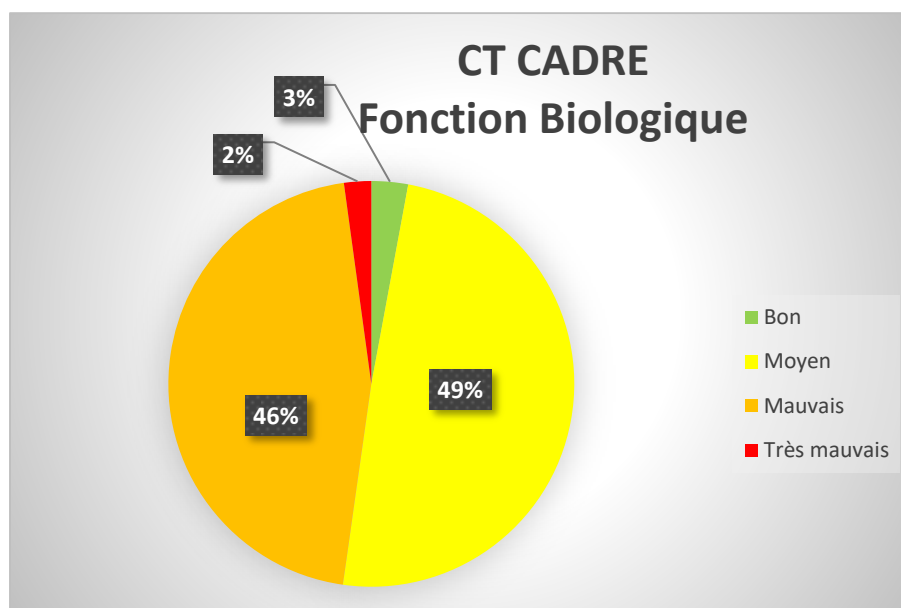


Figure 66 : Fonction Biologique – Résultats 2025

C'est principalement le recouvrement par la végétation (ripisylve, hélrophytes et diversité) ainsi que le taux d'envasement qui sont à l'origine de ce classement.

7.2.3.1 EVOLUTION 2020/2025

La comparaison des résultats de cette fonction sur le réseau fixe entre le bilan 2020 et 2025 montre :

- Une légère diminution du linéaire classé comme "très bon" (1%) et "bon" (4%) ;
- Une réduction de 7% de la classe moyenne
- Une nette augmentation du linéaire en mauvais état, avec une hausse de 12% ;
- Une stabilité de la classe " très mauvaise" avec une faible valeur.

Fonction Biologique	2025	2020	Evolution
Très bon	0%	1%	< 1%
Bon	3%	7%	< 4%
Moyen	49%	56%	< 7%
Mauvais	46%	34%	> 12%
Très mauvais	2%	2%	0%

Figure 67 : Fonction Biologique – Résultats comparatifs 2020/2025

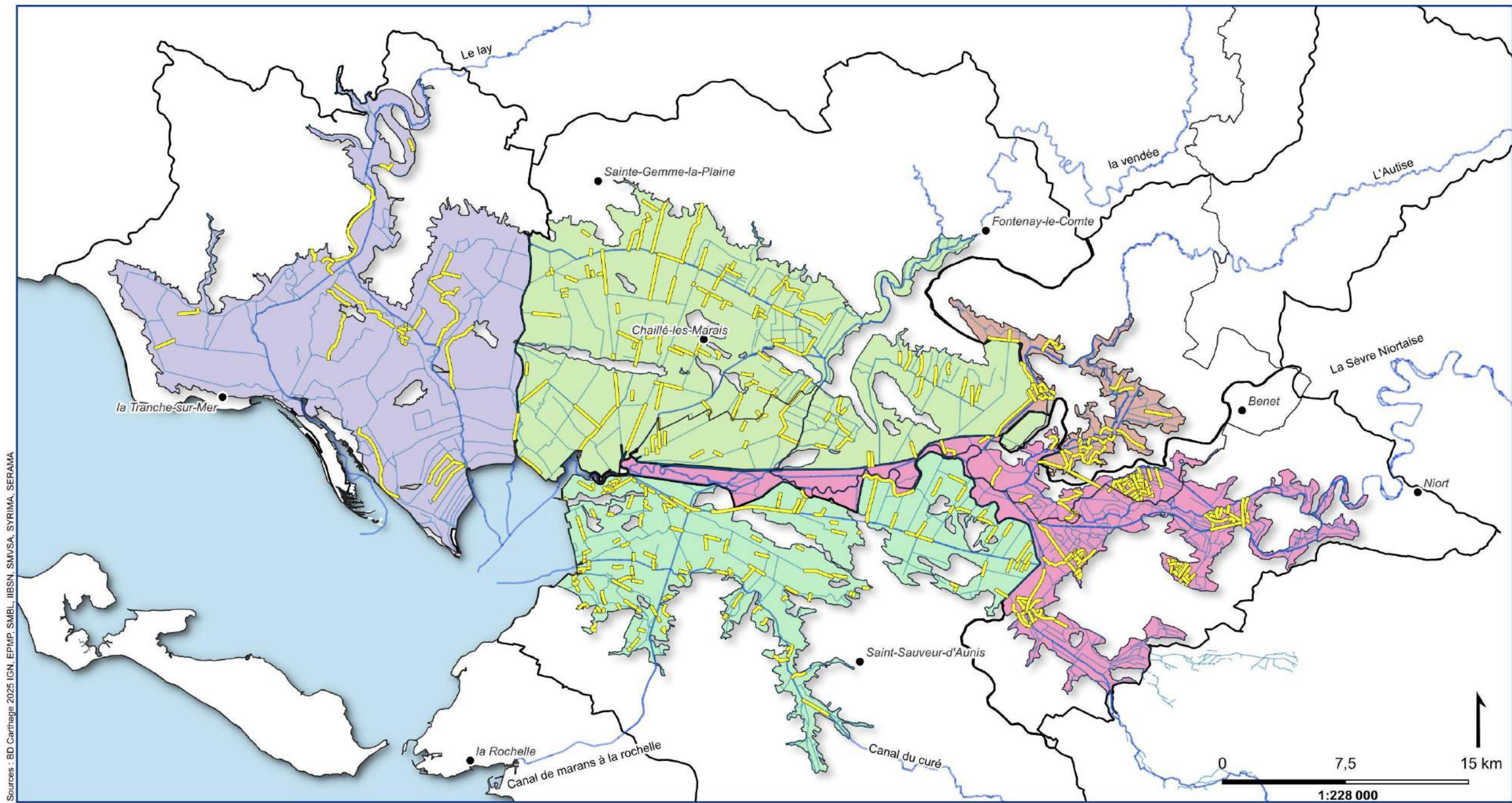
On constate un basculement à la baisse de la qualité du fonctionnement biologique des classes bonne et moyenne, vers la classe mauvaise.

Les principales causes d'évolutions (positives ou négatives) de la représentativité des classes de la fonction Biologique sont liées à l'ensemble des descripteurs, avec un point particulier vis-à-vis de la présence de végétation aquatique envahissante qui impacte fortement la note.

C'est principalement l'envasement qui est à l'origine des évolutions.

Les cartes ci-après présentent les résultats de l'analyse fonctionnelle 2025 du réseau fixe, à l'échelle du CT Cadre.

INDICATEUR RÉSEAU FIXE - 2025 - BILAN EPMP - CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU MARAIS POITEVIN



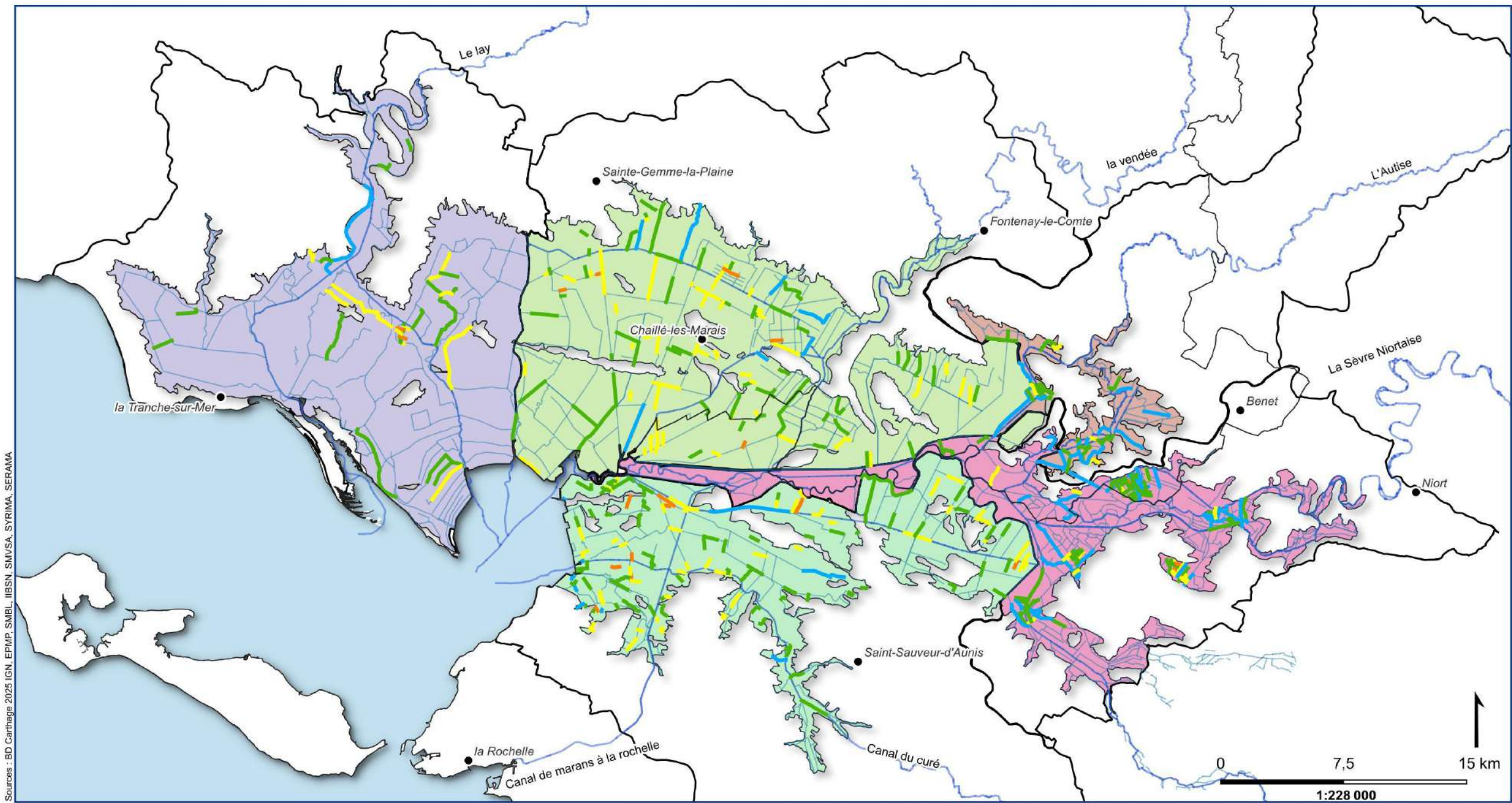
Sources : BD Carthage 2025 IGN, EPMP, SMEL, IBSN, SMVSA, SYRIMA, SERAMA

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

- Hydrographie**
- Réseau hydrographique
 - Réseau hydraulique principal
 - CT Opérationnel
- Limite administrative**
- Chef lieu
 - Limite régionale
- Réseau de prospection**
- Réseau
- Contrat territorial cadre du Marais poitevin**
- CT Bassin versant du Lay aval
 - CT Aunis Océan
 - CT Autises
 - CT marais mouillés Sèvre et Mignon
 - CT Marais poitevin Vendée - Longèves

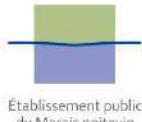


INDICATEUR RÉSEAU FIXE - FONCTION HYDRAULIQUE - 2025 - BILAN EPMP - CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU MARAIS POITEVIN



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

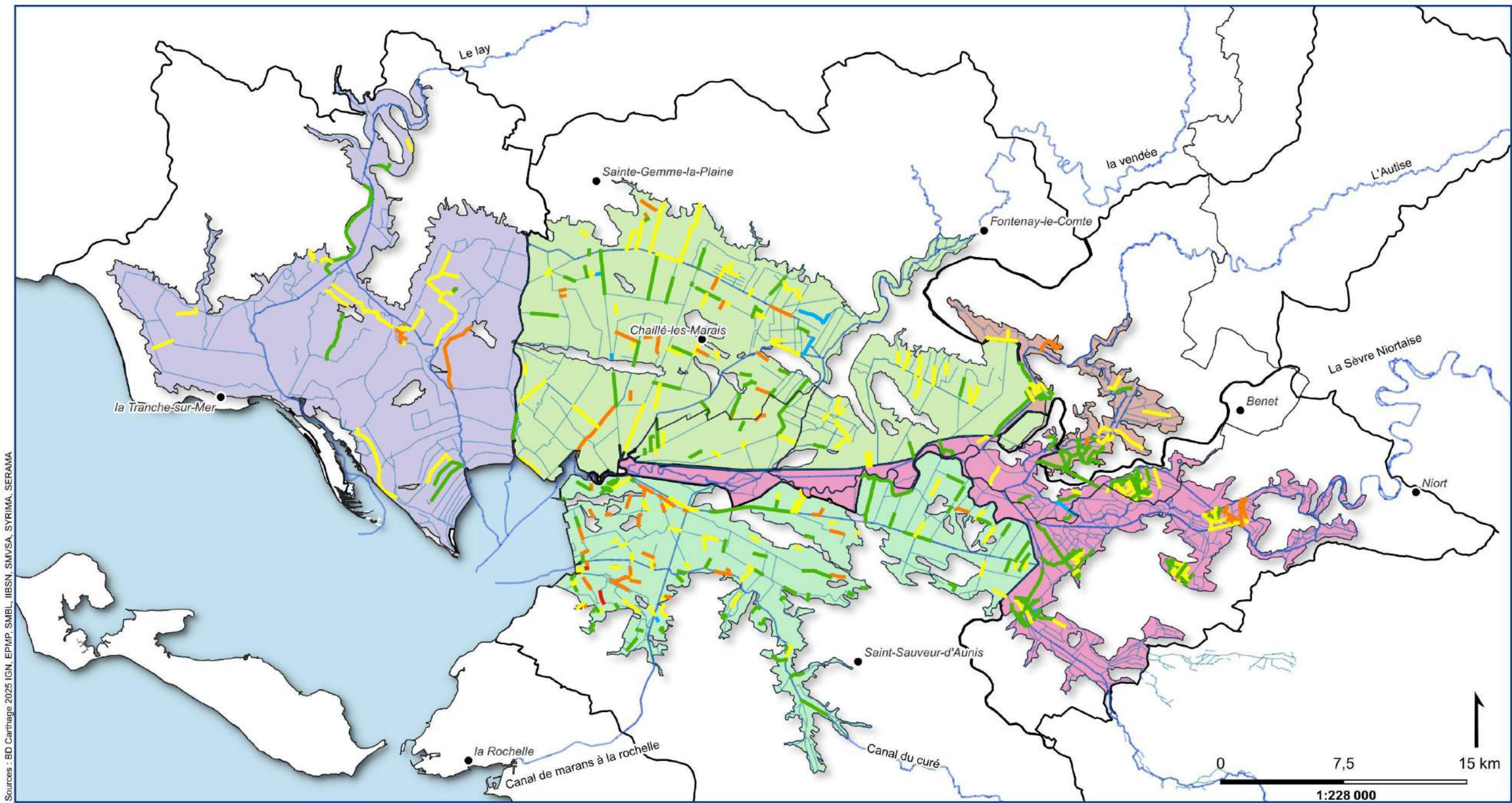
Hydrographie	Réseau de prospection	Contrat territorial cadre du Marais poitevin
- Réseau hydrographique - Réseau hydraulique principal - CT Opérationnel	Fonction Hydraulique - Très bon > 16 - Bon 12 à 16 - Moyen 8 à 12 - Mauvais 4 à 8	- CT Bassin versant du Lay aval - CT Aunis Océan - CT Autises - CT marais mouillés Sèvre et Mignon - CT Marais poitevin Vendée - Longèves
Limite administrative ● Chef lieu □ Limite régionale		



Conception et réalisation (2025) :



INDICATEUR RÉSEAU FIXE - FONCTION QUALITÉ - 2025 - BILAN EPMP - CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU MARAIS POITEVIN



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

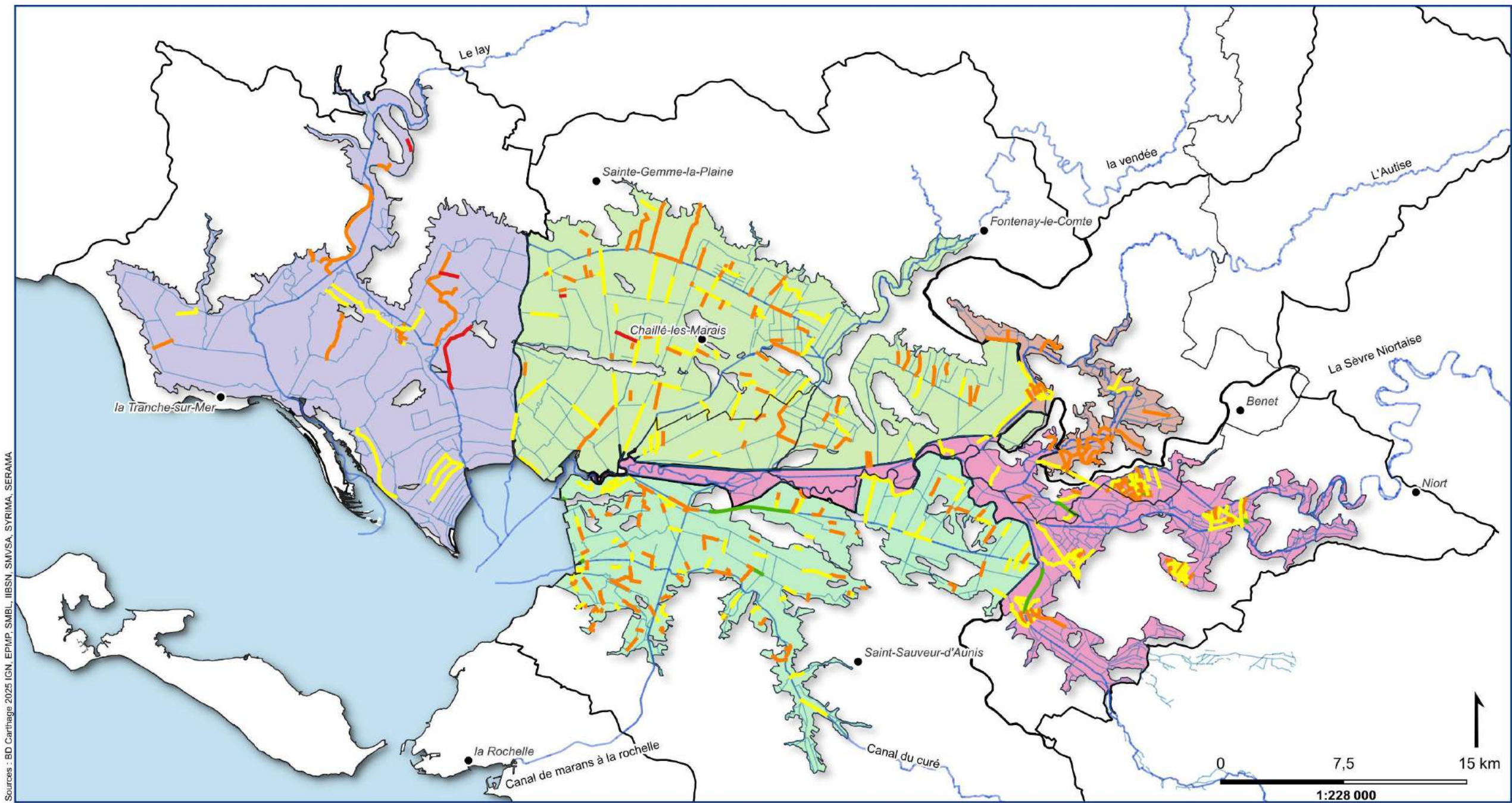
Hydrographie	Réseau de prospection	Contrat territorial cadre du Marais poitevin
- Réseau hydrographique - Réseau hydraulique principal - CT Opérationnel	Fonction Qualité - Très bon >16 - Bon 12>16 - Moyen 8>12 - Mauvais 4>8 - Très mauvais <4	- CT Bassin versant du Lay aval - CT Aunis Océan - CT Autises - CT marais mouillés Sèvre et Mignon - CT Marais poitevin Vendée - Longèves
Limite administrative ● Chef lieu □ Limite régionale		



Conception et réalisation (2025) :



INDICATEUR RÉSEAU FIXE - FONCTION BIOLOGIQUE - 2025 - BILAN EPMP - CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU MARAIS POITEVIN



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie	Réseau de prospection	Contrat territorial cadre du Marais poitevin
Réseau hydrographique	Fonction Biologique	CT Bassin versant du Lay aval
Réseau hydraulique principal	Bon 12>16	CT Aunis Océan
CT Opérationnel	Moyen 8>12	CT Autises
Limite administrative	Mauvais 4>8	CT marais mouillés Sèvre et Mignon
Chef lieu	Très mauvais <4	CT Marais poitevin Vendée - Longèves
Limite régionale		



Conception et réalisation (2025) :



7.3 ANALYSE DES RESULTATS SUIVANT LES TYPOLOGIES DE MARAIS

7.3.1 TYPOLOGIE DES MARAIS

A l'échelle de chaque syndicat de marais, comme à l'échelle de la zone humide du Marais poitevin, des distinctions apparaissent entre les typologies de marais, on trouve :

- **Les marais desséchés :**
 - Zone non inondable du Marais poitevin, le marais desséché présente de larges paysages ouverts où les arbres sont rares, seuls quelques buissons de tamaris et d'épineux bordent les fossés et les canaux qui entourent prairies et cultures
- **Les marais intermédiaires :**
 - Le marais intermédiaire fait l'interface entre le marais mouillé et le Marais desséché. Il possède des caractères paysagers très proches du marais desséché : relief plat, paysage ouvert, structures d'assèchement telles que les digues, les pompes... Avec une prédominance des zones pâturées sur les cultures, il se différencie par la présence plus importante de haies au bord des canaux, Il peut être sujet à des crues occasionnelles car il conserve une relation amont avec des voies d'eau douce. En cela il se rapproche du fonctionnement du marais mouillé.
- **Les marais mouillés :**
 - Zones inondables par crue ou par engorgement en période de pluie (32 200 ha). Les marais mouillés correspondent aux lits majeurs inondables de la Vendée, de la Sèvre Niortaise, du Lay et du Curé, auquel vient s'ajouter un réseau dense et complexe de conches, fossés et rigoles. Ils constituent la partie inondable du Marais poitevin. On distingue plusieurs ensembles paysagers : le marais mouillé bocager, les terrées, les marais communaux, les tourbières, les trous de bri...

La typologie comporte également les basses vallées humides et les terres hautes, mais qui représentent des linéaires de réseaux expertisés marginaux et qui ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

La carte ci-dessous présente les types de zones humides présentes sur le Marais poitevin.

L'analyse portée sur les différentes typologies de marais à partir du réseau fixe, permet d'avoir une lecture comparative des résultats des fonctions suivant les typologies

LE TERRITOIRE DU MARAIS POITEVIN : SES ENTITÉS FONCTIONNELLES (HYDRAULIQUES ET ÉCOLOGIQUES)

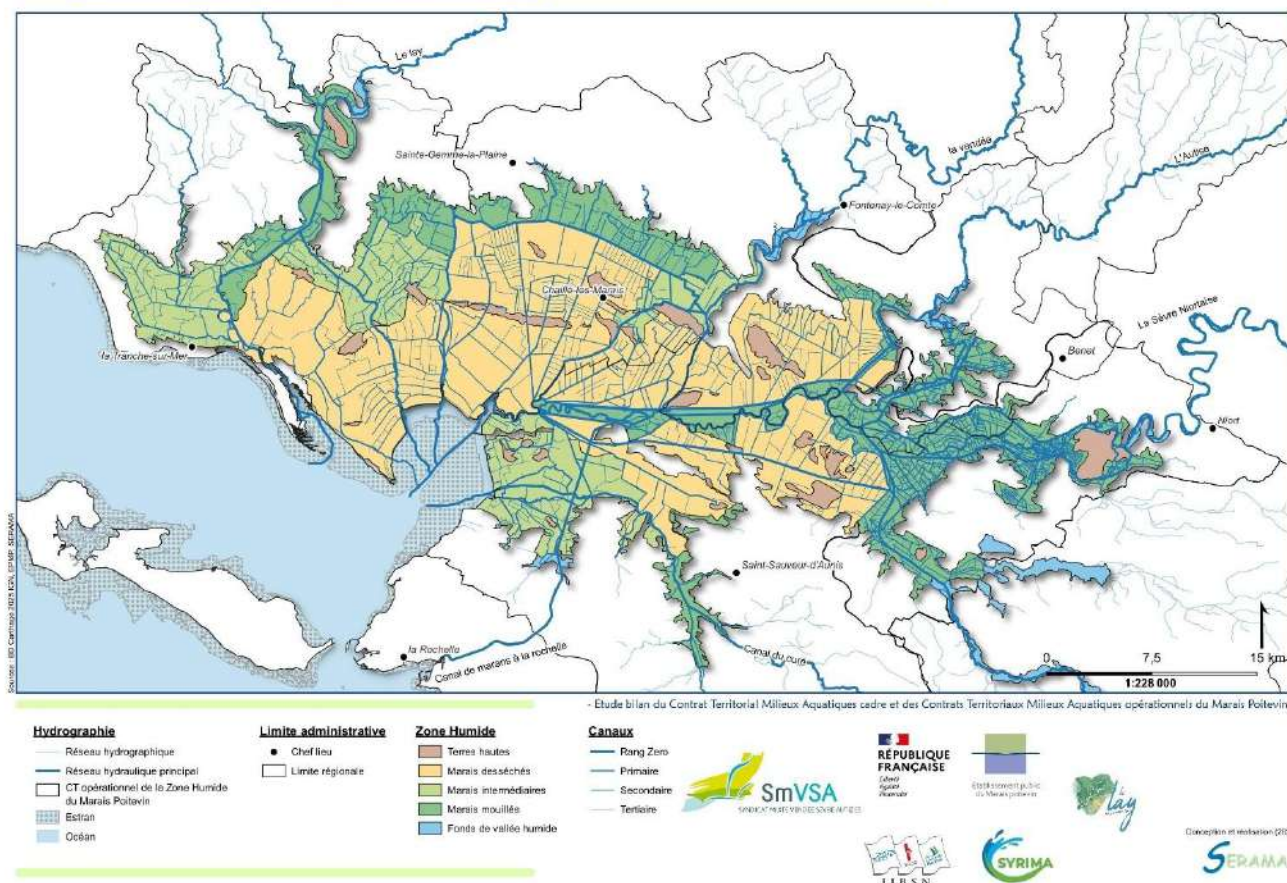


Figure 68 : Carte des types de zones humides associées à la gestion du marais

7.3.2 ANALYSE DES RESULTATS

De la même manière que précédemment, les camemberts ci-dessous présentent pour chaque type de marais les résultats des fonctions, sur le réseau fixe.

L'analyse comparative ne porte pas, dans le cas présent, sur les résultats au sein de chaque type de marais, mais les différences d'état des fonctionnalités entre ces différentes entités.

7.3.2.1 FONCTION HYDRAULIQUE

Les camemberts ci-dessous présentent les résultats de la fonction pour les 3 typologies de marais.

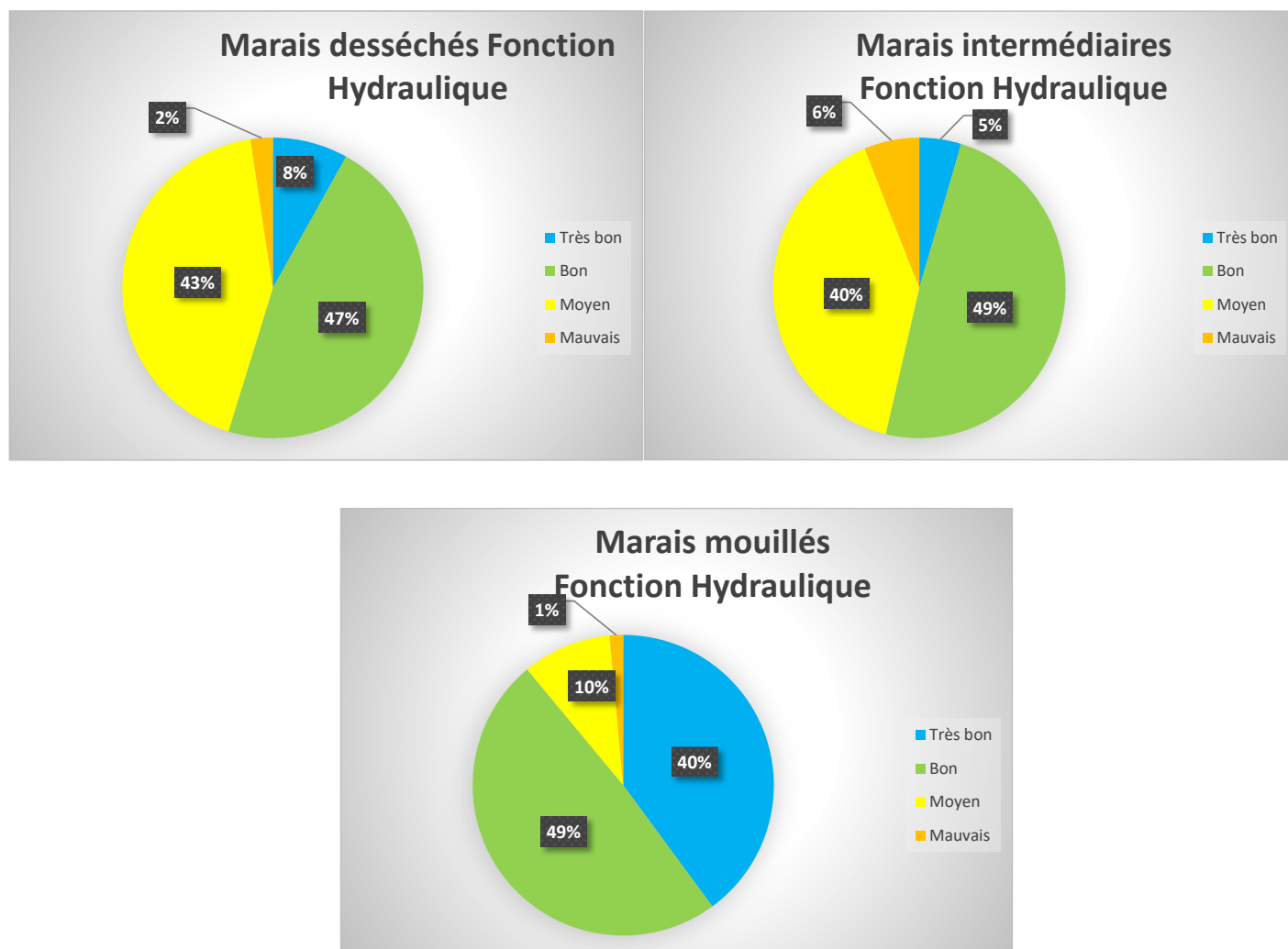


Figure 69 : Fonction Hydraulique - Résultats

Pour les 3 typologies de marais on observe que :

- Les classes "très bonne" et "bonne" sont les plus représentées, avec :
 - 54 % pour les marais intermédiaires ;
 - 55 % pour les marais desséchés ;
 - 89 % pour les marais mouillés ;
- Cette fonction présente un très bon résultat dans l'ensemble, largement amplifié pour les marais mouillés.

7.3.2.2 FONCTION QUALITE

Les camemberts ci-dessous présentent les résultats de la fonction pour les 3 typologies de marais.

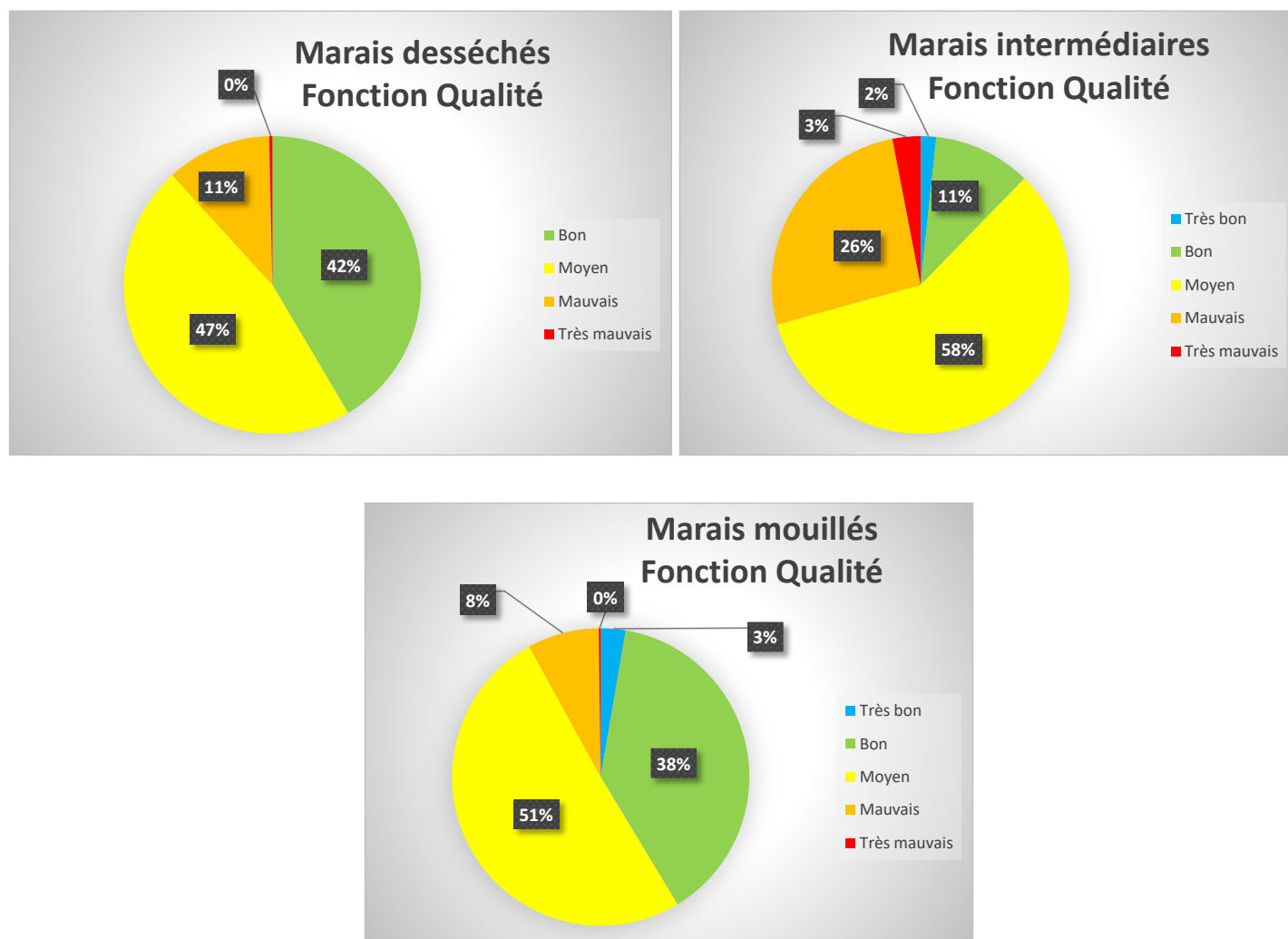


Figure 70 : Fonction Qualité - Résultats

Pour les 3 typologies de marais on observe que :

- Les marais desséchés et mouillés sont ceux qui présentent la meilleure fonctionnalité avec 42 et 41 % représentés par les classes "très bonne" et "bonne" ;
- Les marais intermédiaires présentent une bonne fonctionnalité sur 13 % du linéaire concerné, avec tout de même :
 - 26 % en classe "mauvaise".
- La classe moyenne est systématiquement la plus représentée pour les 3 types de marais.

7.3.2.3 FONCTION BIOLOGIQUE

Les camemberts ci-dessous présentent les résultats de la fonction pour les 3 typologies de marais.

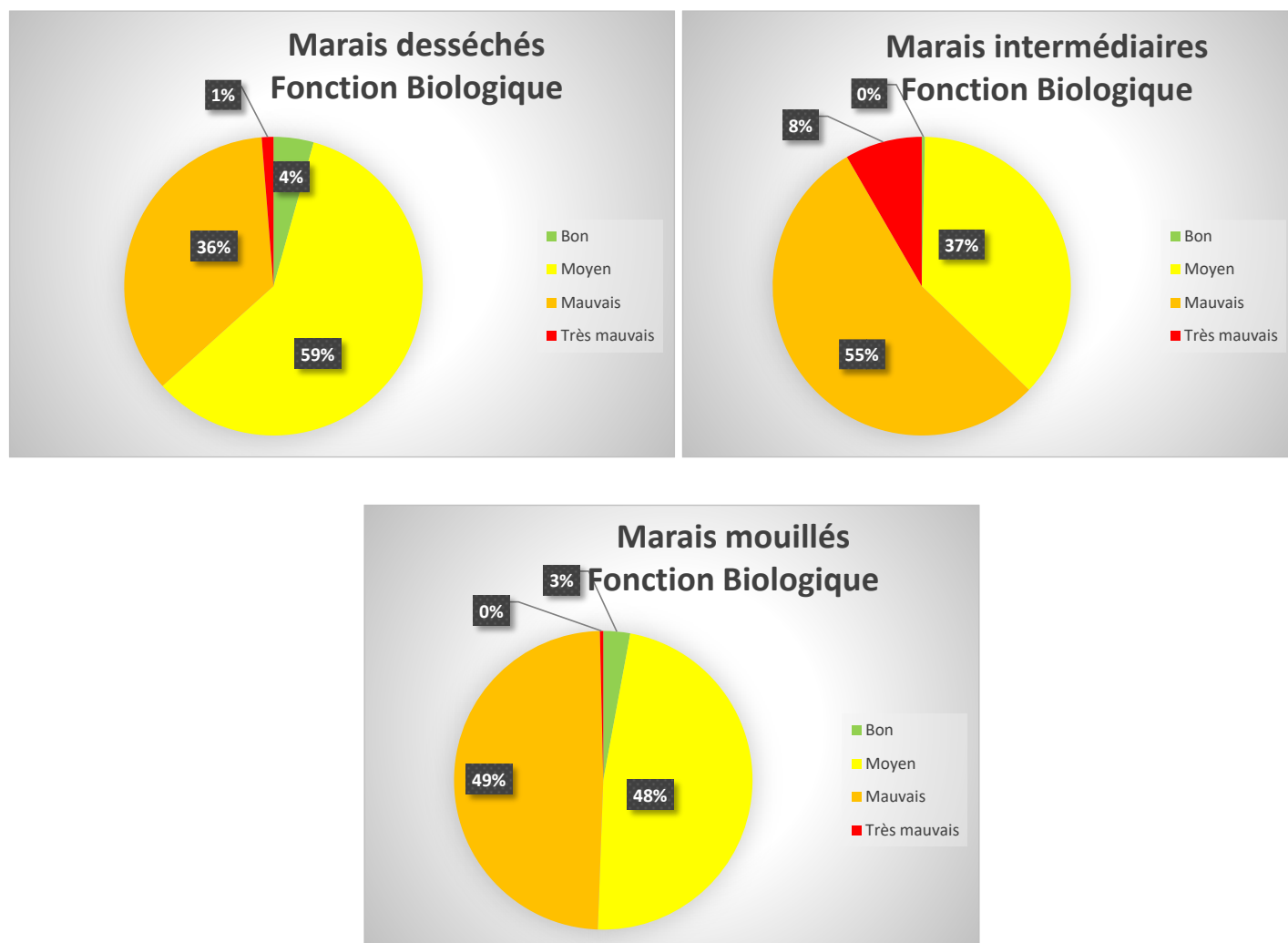


Figure 71 : Fonction Biologique - Résultats

Pour les 3 typologies de marais on observe que :

- Cette fonction est systématiquement la plus déclassée ;
- Les marais desséchés sont ceux qui présentent la classe "moyen" la plus élevée avec 59% ;
- Les marais intermédiaires apparaissent comme les plus déclassés, avec :
 - Aucun linéaire en bon état
 - 55 % en classe "mauvaise"
 - 8% en "très mauvais"
- Les marais mouillés se répartissent à peu près à part égale entre moyen et mauvais autour de 50%.

7.3.3 BILAN DES FONCTIONNALITES VIS-A-VIS DES TYPOLOGIES DE MARAIS

Comme à l'échelle de l'ensemble de la zone humide la fonction biologique est la plus altérée à l'échelle du réseau fixe du CT Cadre et la fonction hydraulique apparaît la plus satisfaisante.

Les marais mouillés sont ceux qui présentent le meilleur fonctionnement global devant les marais desséchés, les marais intermédiaires apparaissant comme les plus déclassés. Dans l'ensemble les résultats restent relativement proches pour ces deux derniers.

On peut donc retenir qu'il faut :

- Produire un effort important vis-à-vis de la fonctionnalité Biologique, quelle que soit la typologie des marais ;
- Produire un effort plus important vis-à-vis de la fonction Qualité sur les marais desséchés que sur les marais mouillés ;
- Perpétuer les actions engagées pour maintenir le niveau de satisfaction vis-à-vis de la fonction hydraulique.

Pour l'amélioration de la fonction biologique, les efforts doivent porter sur :

- Le recouvrement des rives par la végétation hélophyte et ligneuse ;
- La présence de la végétation aquatique ;
- La lutte contre la végétation aquatique envahissante ;
- L'envasement.

Sur ces paramètres, les 2 derniers sont déjà largement pris en considération via les actions réalisées. En ce qui concerne la végétation des rives des différences liées aux typologies et aux vocations des marais peuvent être mises en avant.

- De manière générale dans les marais mouillés la végétation ligneuse (ripisylve) est très présente et empêche, par l'ombrage produit, le développement d'une végétation hélophyte dense et diversifiée, d'où la difficulté de retrouver ces 2 cortèges. L'ombre limite également le développement de la végétation aquatique, et lorsqu'elle est absente c'est souvent la jussie qui prolifère déclassant encore plus la note.
- Dans les marais desséchés, la ripisylve ligneuse est souvent absente favorisant ainsi le développement de la frange hélophyte et de la végétation aquatique d'une part, mais également, suivant la largeur des canaux, les érosions de berge. Sur ces zones fortement érodées on observe souvent des francs bords de berges nus sans hélophytes.

Ainsi de nombreux facteurs peuvent être à l'origine de ces contrastes et les solutions correctives ne sont pas forcément à l'origine de résultats positifs.

La solution de plantation d'hélophytes en berge en association avec des pieux battus peut être une réponse à l'amélioration de la fonction, comme la plantation de ripisylve sur une rive (l'idéal étant de promouvoir des adoucissements associés aux plantations d'hélophytes).

Cependant, compte tenu des spécificités des marais il semble très délicat de pouvoir reproduire ces techniques à une échelle suffisamment conséquente pour traduire des résultats substantiels.

Vis-à-vis de l'**amélioration de la fonction qualité**, les efforts à produire concernent également le recouvrement confondu des rives par les hélophytes et la ripisylve, et le recouvrement par la végétation aquatique.

Comme pour la fonction biologique les leviers d'intervention concernent essentiellement le recouvrement rivulaire et plus particulièrement dans les marais desséchés où la ripisylve est peu présente. Si sur les petits réseaux relativement atterriss la végétation hélophyte peut être très présente, à l'inverse elle est souvent absente sur les canaux plus importants où l'érosion est plus active.

La solution de reconstitution d'une frange hélophyte en rive, à grande échelle, apparaît assez utopique et démesurée compte tenu des linéaires concernés et des coûts associés.

7.4 ANALYSE DES RESULTATS SUIVANT LES TYPOLOGIES DE RESEAUX

7.4.1 TYPOLOGIE DES RESEAUX

Pour chaque réseau prospecté un niveau typologique lui est attribué, à l'échelle des séquences. Les données ont été transmises par l'EPMP et font l'objet d'une mise à jour régulière.

Les informations relatives sont les suivantes :

- R0 : principaux émissaires correspondant aux fleuves/grands cours d'eau
- R1 : réseau primaire principal ou non
- R2 : réseau secondaire
- R3 : réseau tertiaire

7.4.2 ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats concernent uniquement les réseaux 0, 1, 2 et 3, soit 372 km de réseau.

Les linéaires concernés par les prospections 2025 pour ces 3 typologies de réseaux apparaissent dans le tableau ci-après :

	R0	R1	R2	R3	Total (km)
Linéaire (km)	24.4	61.9	186.4	99.7	372
%	6.5	16.5	50	27	100

On observe que c'est le réseau secondaire qui est le plus représenté en termes de prospection, à hauteur de 50% du réseau fixe, suivi du réseau tertiaire (27%).

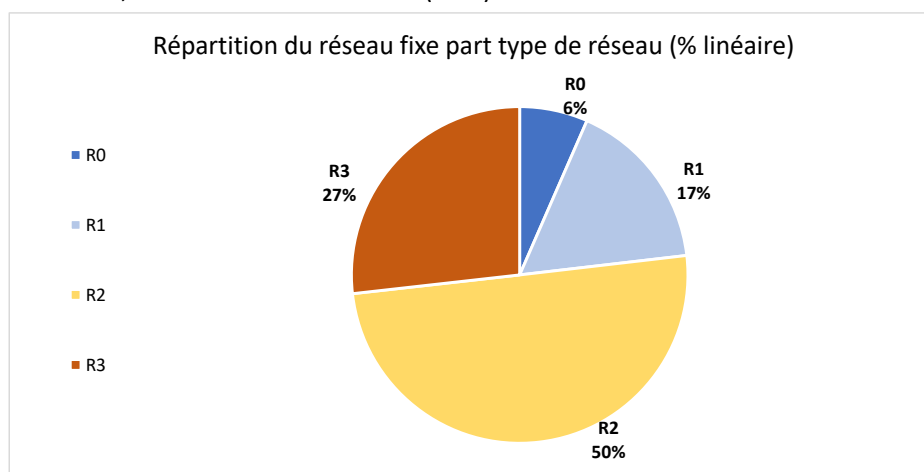


Figure 72 : Répartition typologique du réseau fixe

7.4.2.1 FONCTION HYDRAULIQUE

Les camemberts ci-dessous présentent les résultats de la fonction Hydraulique pour les 4 typologies de réseau.

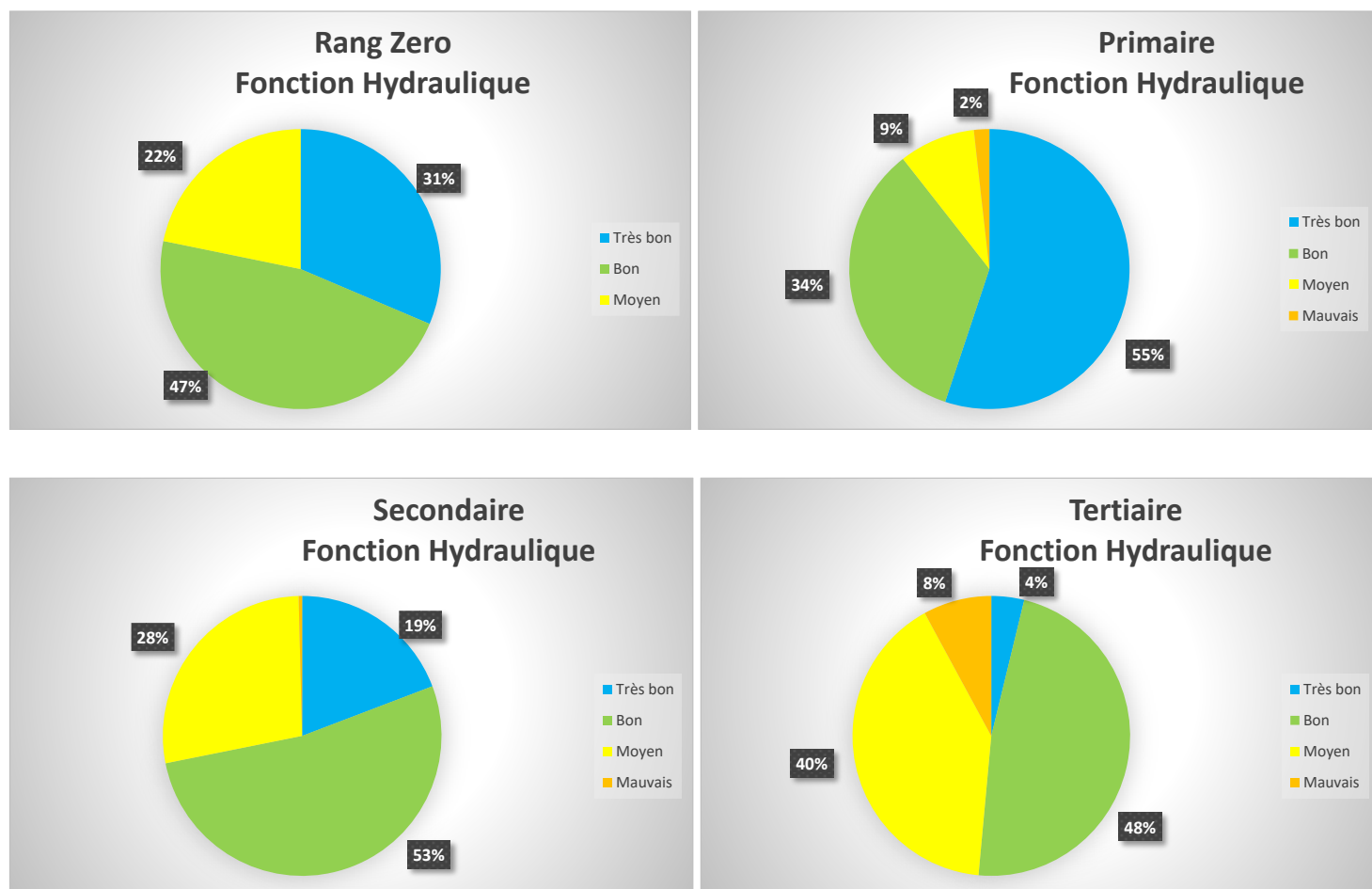


Figure 73 : Fonction Hydraulique – Résultats par type de réseau 2025

On observe majoritairement une très bonne à bonne qualité générale de cette fonction avec des altérations de plus en plus marquées du réseau II et III, avec :

- 89 % du linéaire satisfaisant pour le réseau I ;
- 78 % du linéaire satisfaisant pour le réseau 0 ;
- 72% du linéaire satisfaisant pour le réseau II ;
- 52 % du linéaire satisfaisant pour le réseau III ;

Les raisons peuvent être liées aux conditions d'entretien des réseaux, les principaux faisant l'objet d'interventions plus fréquentes, et au gabarit, les plus importants pouvant être moins sujet à l'envasement en relation avec une circulation hydraulique plus importante.

Fort logiquement c'est le réseau III qui satisfait le moins la fonction hydraulique, certains d'entre eux relevant du privé, ne bénéficiant pas d'un entretien régulier, voire pas du tout (état d'abandon).

7.4.2.2 FONCTION QUALITE

Les camemberts ci-dessous présentent les résultats de la fonction Qualité pour les 3 typologies de réseau.

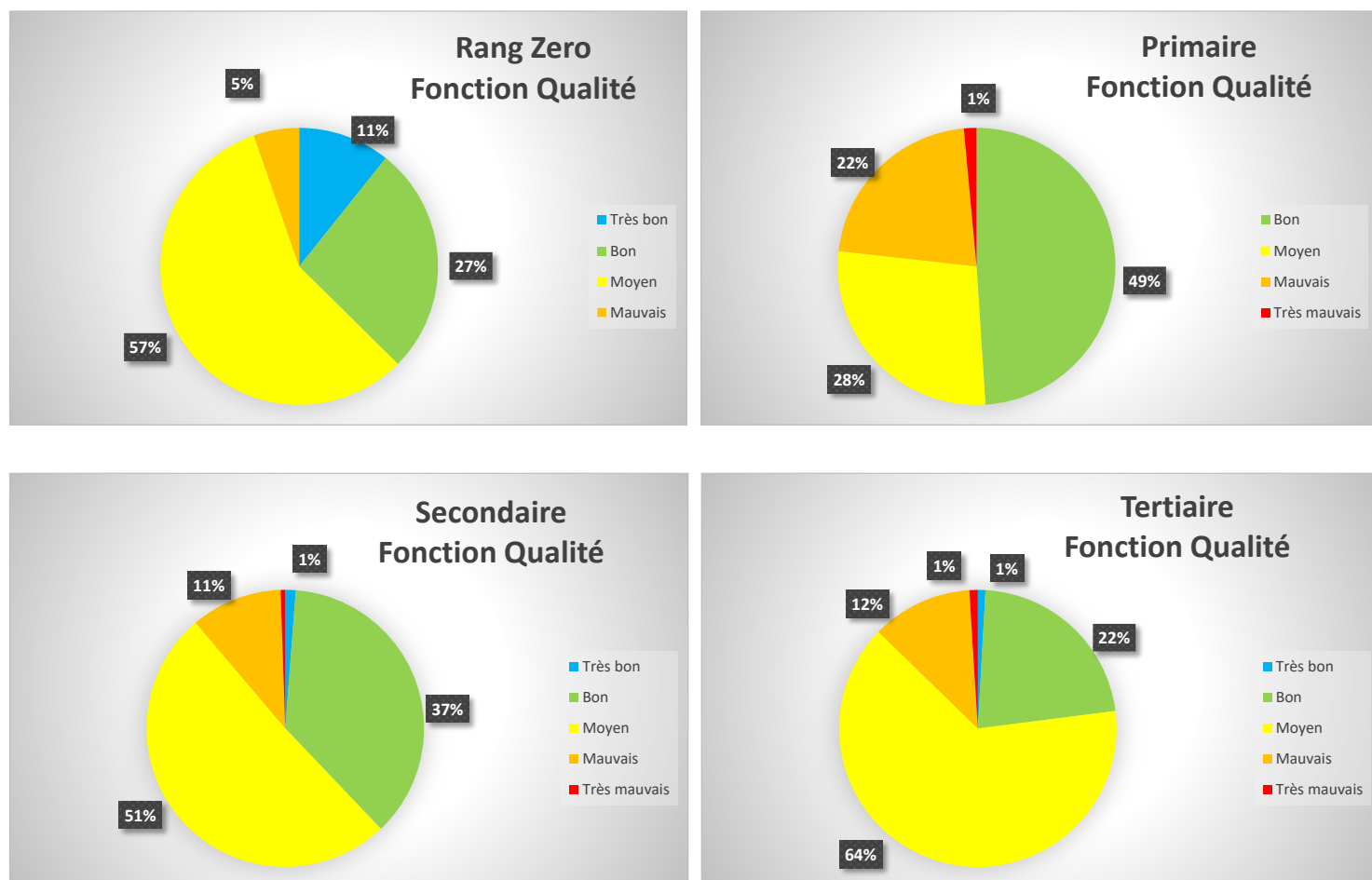


Figure 74 : Fonction Qualité – Résultats par type de réseau 2025

De manière globale on observe une altération plutôt moyenne de cette fonction :

- Le réseau I est celui qui apparaît le moins déclassé avec 49 % du linéaire en classe "bon", en raison d'une meilleure représentation des strates hélophytes et ligneuses.
- Les réseaux 0 et II présentent des niveaux d'altération comparables avec 38 % de leur linéaire en classe "très bon" et bon". Les altérations proviennent plus de l'envasement plus prononcé sur le II, et de l'absence de végétation aquatique.
- Le réseau III, présente le plus mauvais bilan, avec seulement 23% du linéaire en état satisfaisant, toujours principalement en relation avec l'état d'envasement de ce réseau et l'absence de végétation rivulaire.

En dehors du réseau I, c'est la classe "moyen" qui est la plus représentée, et il n'y a que très peu de réseau concerné par la classe "très bon".

7.4.2.3 FONCTION BIOLOGIQUE

Les camemberts ci-dessous présentent les résultats de la fonction Biologique pour les 3 typologies de réseau.

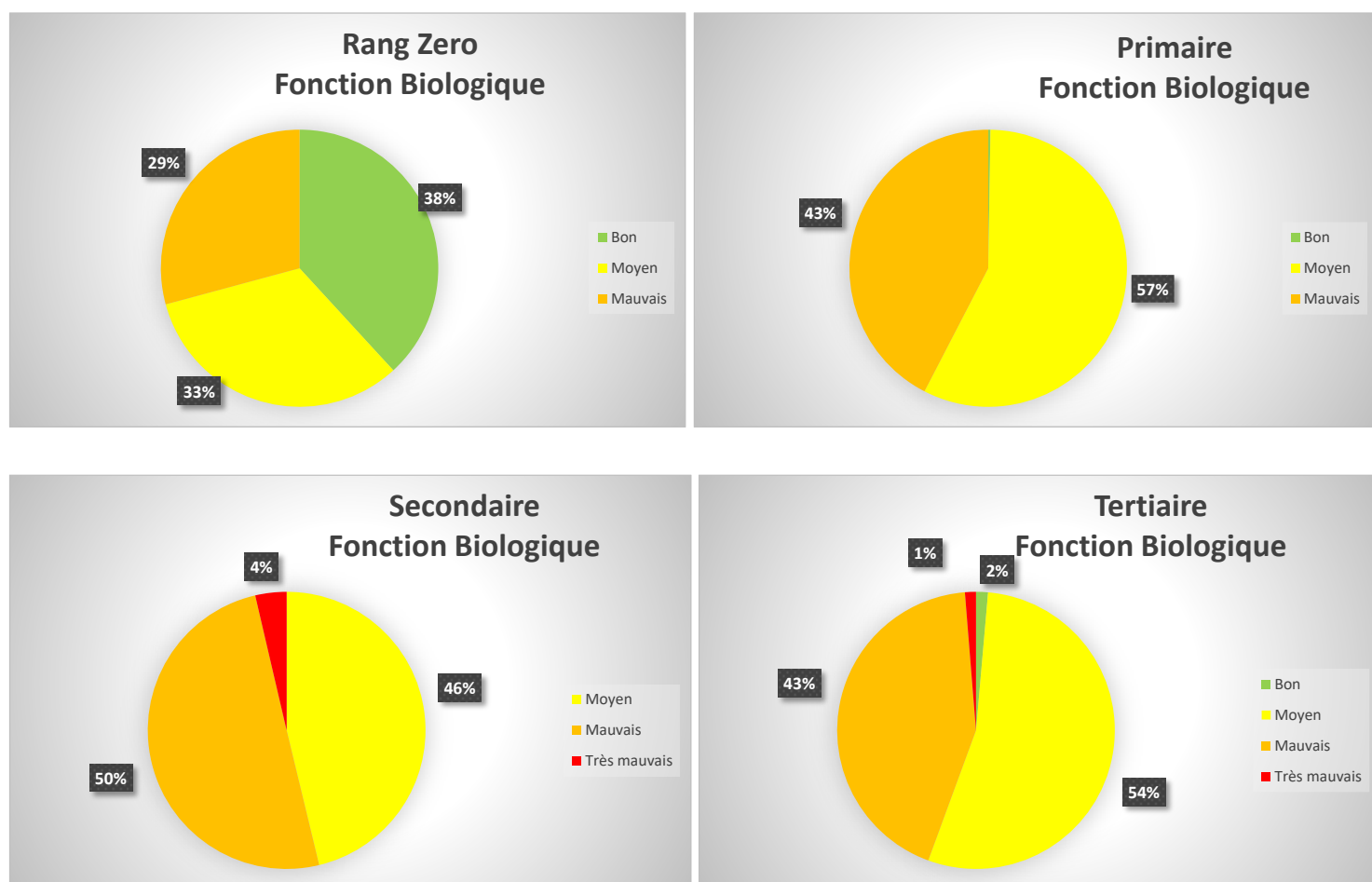


Figure 75 : Fonction Biologique – Résultats par type de réseau 2025

De manière globale on observe une certaine similitude des résultats sur les réseaux i, II et III. Toutes les classes sont représentées sauf celle "très bon".

Ce sont essentiellement les classes "moyen" et "mauvais" qui sont les plus représentées, autour de 50% chacune.

Cela provient souvent de la monospécificité du recouvrement rivulaire, de la présence d'espèces aquatiques envahissantes et de l'envasement.

Le réseau 0 est à part avec la classe "bon" la plus représentée à hauteur de 38%. Cela est notamment liée à la présence d'une végétation rivulaire souvent mixte et bien présente et un envasement relativement faible.

7.4.3 BILAN DE LA FONCTIONNALITE VIS-A-VIS DES TYPOLOGIES DE RESEAU

Le constat des résultats à partir des typologies de réseaux montre que :

- Les réseau O et I sont ceux qui présentent les meilleurs résultats sur les 3 fonctions
 - Avec le poids prépondérant de l'état d'envasement, qui reste cependant relativement réduit
- Le réseau secondaire présente des résultats plutôt intermédiaires mais de moins bonne qualité que les réseaux O et I ;
- Le réseau tertiaire est globalement le plus altéré (avec un bémol vis-à-vis de la fonction Biologique).

Les fonctions Qualité et Biologique sont les plus largement déclassées.

7.5 INTERET DES ACTIONS MENEES SUR LES RESEAUX

Les descripteurs pris en compte pour l'analyse fonctionnelle concernent uniquement les réseaux hydrauliques et donc les travaux réalisés sur les voies d'eau :

- Du point de vue **hydraulique**, les travaux de curage et de gestion des espèces envahissantes (vis-à-vis de l'encombrement) permettent de maintenir un bon fonctionnement hydraulique des voies d'eau ;
- Au niveau **qualité**, les actions engagées vis-à-vis du développement d'une végétation rivulaire à capacité auto-épuratrice vont dans le bon sens mais restent limitées et ne parviennent pas à traduire de bons résultats, notamment au regard des linéaires érodés dépourvus de frange rivulaire ;
- Pour la fonction **biologique** l'absence de végétation rivulaire (hélrophytes et/ou ripisylve), comme la diversité des hélrophytes sont rarement compensés par les travaux (ou à trop petite échelle) et la présence des espèces envahissantes reste pénalisante, malgré les programmes en place.

On constate donc que l'ensemble des actions menées contribue, à leur niveau, à l'amélioration des fonctions avec des incidences directes plus efficaces vis-à-vis de certaines actions (curage par exemple) et une inertie plus longue avec une variabilité des résultats pour d'autres (restauration de berge avec végétalisation).

7.6 EFFICACITE DES AUTRES ACTIONS

Parallèlement aux actions prises en compte vis-à-vis de l'analyse fonctionnelle des voies d'eau, d'autres actions sont également réalisées, elles concernent les opérations sur la continuité écologique, les ouvrages hydrauliques ou encore le lit majeur. Ces actions n'entrent pas dans la méthode d'analyse fonctionnelle des voies d'eau.

7.6.1 ACTIONS SUR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

Toutes les actions de dispositifs dits passifs (en l'absence de gestion ou de manœuvre) satisfont directement la restauration de la continuité écologique (dans la limite des débits et selon les périodes de migration des espèces).

Les actions réalisées et projetées répondent aux objectifs ciblés dans le cadre des schémas de migration piscicole sur le Marais poitevin.

La carte ci-dessous présente l'état des ouvrages hydrauliques vis-à-vis de la continuité écologique à l'automne 2025.

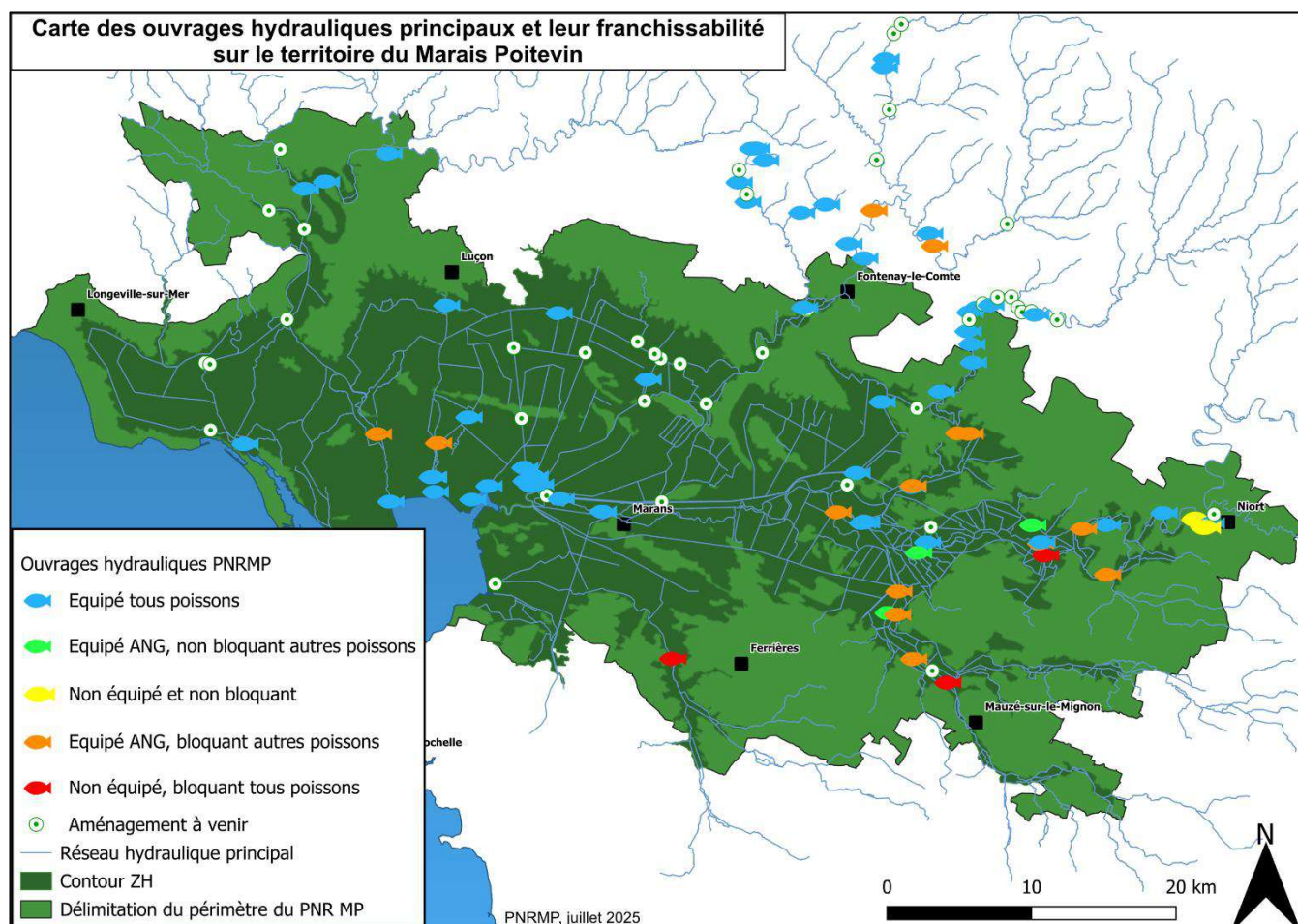


Figure 76 : Etat de la continuité écologique (source PNR MP)

Si les aménagements successifs réalisés permettent de monter que l'ouverture de l'axe Sèvre et Mignon suit son cours suivant une logique aval/amont, ainsi que pour l'anguille sur les autres axes, il apparaît nécessaire de continuer ces opérations d'aménagement sur les parties les plus amont du marais (Lay, Sèvre Niortaise, Mignon et Curé principalement).

7.6.2 ACTIONS SUR LES OUVRAGES

Les actions d'entretien et de restauration des ouvrages hydrauliques ont pour objectifs d'assurer la bonne régulation des eaux et la gestion des niveaux d'eau.

Leur bon fonctionnement est indispensable pour satisfaire aux règles de gestion de l'eau avec les règlements d'eau sur les grands émissaires et pour la gestion des niveaux sur les zones concernées par les contrats de marais notamment.

7.6.3 ACTIONS SUR LE LIT MAJEUR

D'autres actions concernent uniquement le surfacique et participent à la restauration des fonctionnalités de la zone humide. Elles sont essentiellement portées par le CREN PC et par le PNR MP.

Il s'agit d'opérations :

- D'acquisition foncière dans le but de la conversion et de restauration de la mosaïque d'habitats humides ;

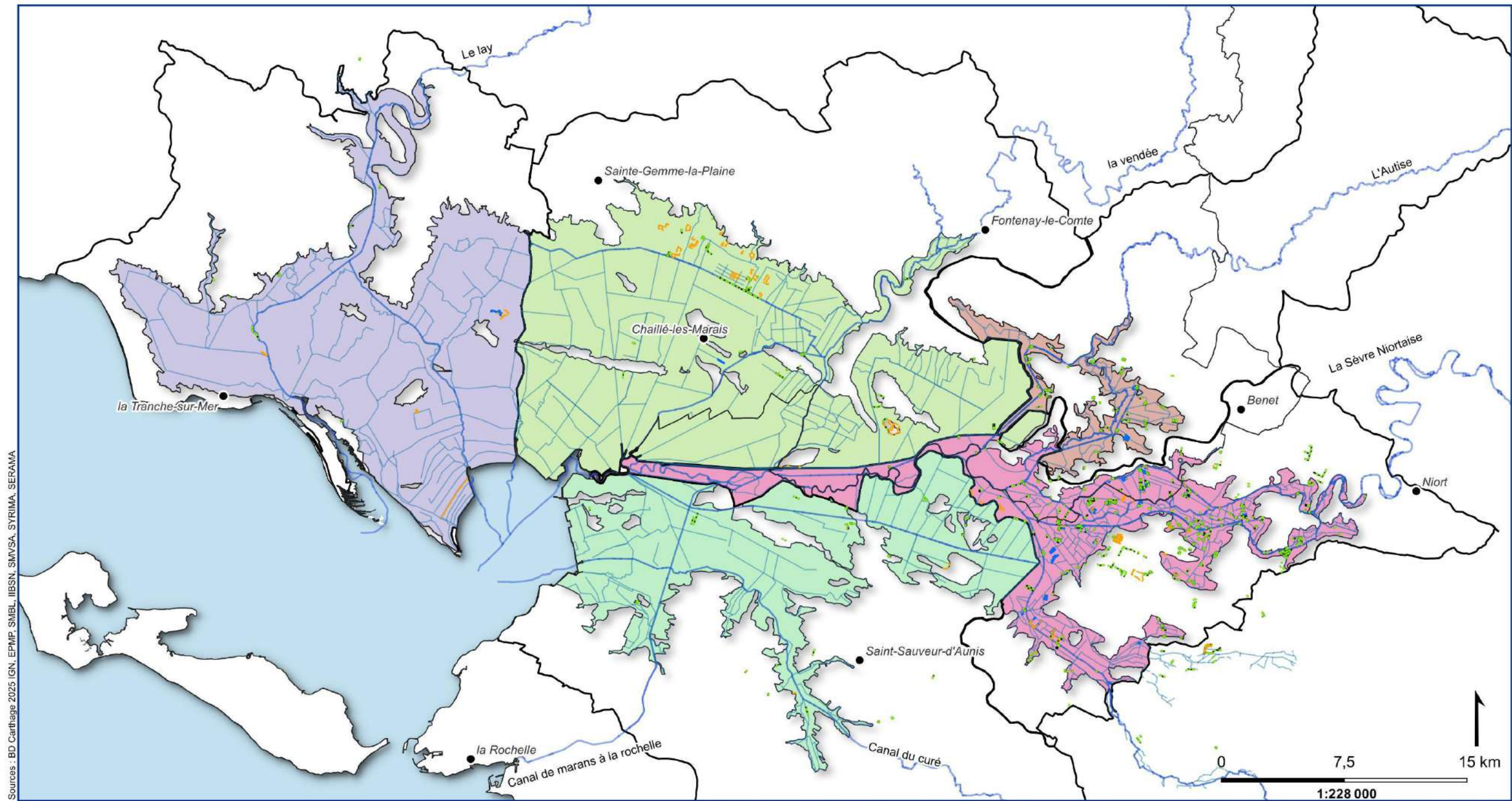
- D'entretien et de restauration des prairies humides portées par le PNR MP (anciennement actions du PARMM/PARMO).

Le PNR MP réalise également dans le cadre des actions PARMM/PARMO des opérations de curage, d'aménagement de points de franchissement (pont, buse), de mise en place de clôtures ou encore d'aménagement d'abreuvoirs, l'objectif étant de restaurer et d'entretenir les systèmes pastoraux.

Les actions sur le parcellaire sont largement contributrices à l'amélioration de la zone humide, même si elles restent assez restreintes à l'échelle de la zone humide du Marais poitevin.

Les cartes ci-dessous présentent les actions du PNR sur les opérations linéaires, ponctuelles et surfaciques.

ACTIONS DU PNR 2020/2025 - OPÉRATIONS LINÉAIRES- BILAN EPMP - CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU MARAIS POITEVIN



- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Contrat territorial cadre du Marais poitevin

- CT Bassin versant du Lay aval
- CT Aunis Océan
- CT Autises
- CT marais mouillés Sèvre et Mignon
- CT Marais poitevin Vendée - Longèves

Travaux

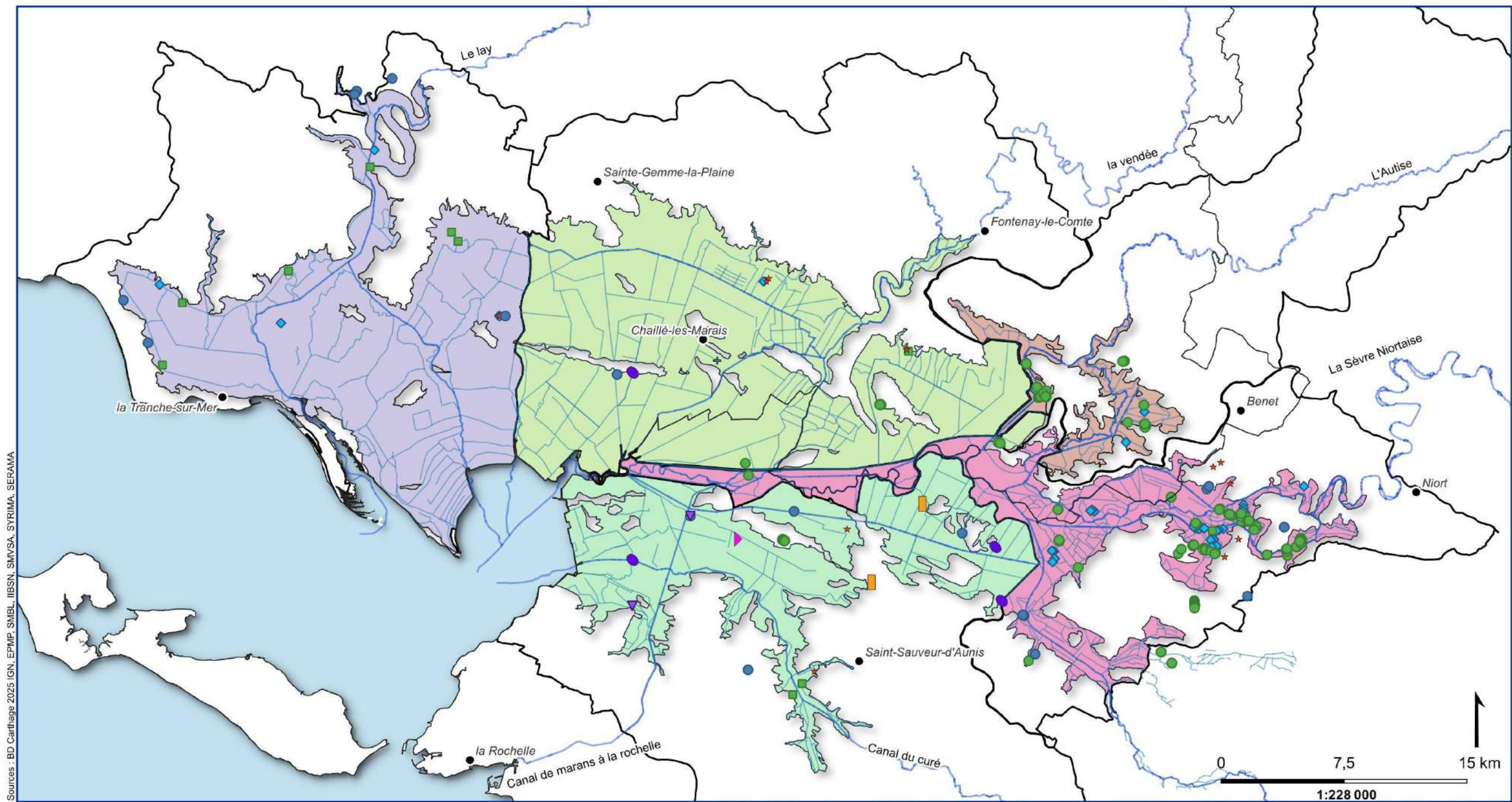
- clôture
- curage
- plantation



Conception et réalisation (2025) :



ACTIONS DU PNR 2020/2025 - OPÉRATIONS PONCTUELLES- BILAN EPMP - CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU MARAIS POITEVIN



Sources : BD Carthage 2025 IGN, EPMP, SIBL, IBSN, SMVSA, SYRIMA, SERAMA

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal

Limite administrative

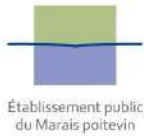
- CT Opérationnel
- Chef lieu
- Limite régionale

Contrat territorial cadre du Marais poitevin

- CT Bassin versant du Lay aval
- CT Aunis Océan
- CT Autises
- CT marais mouillés Sèvre et Mignon
- CT Marais poitevin Vendée - Longèves

Travaux

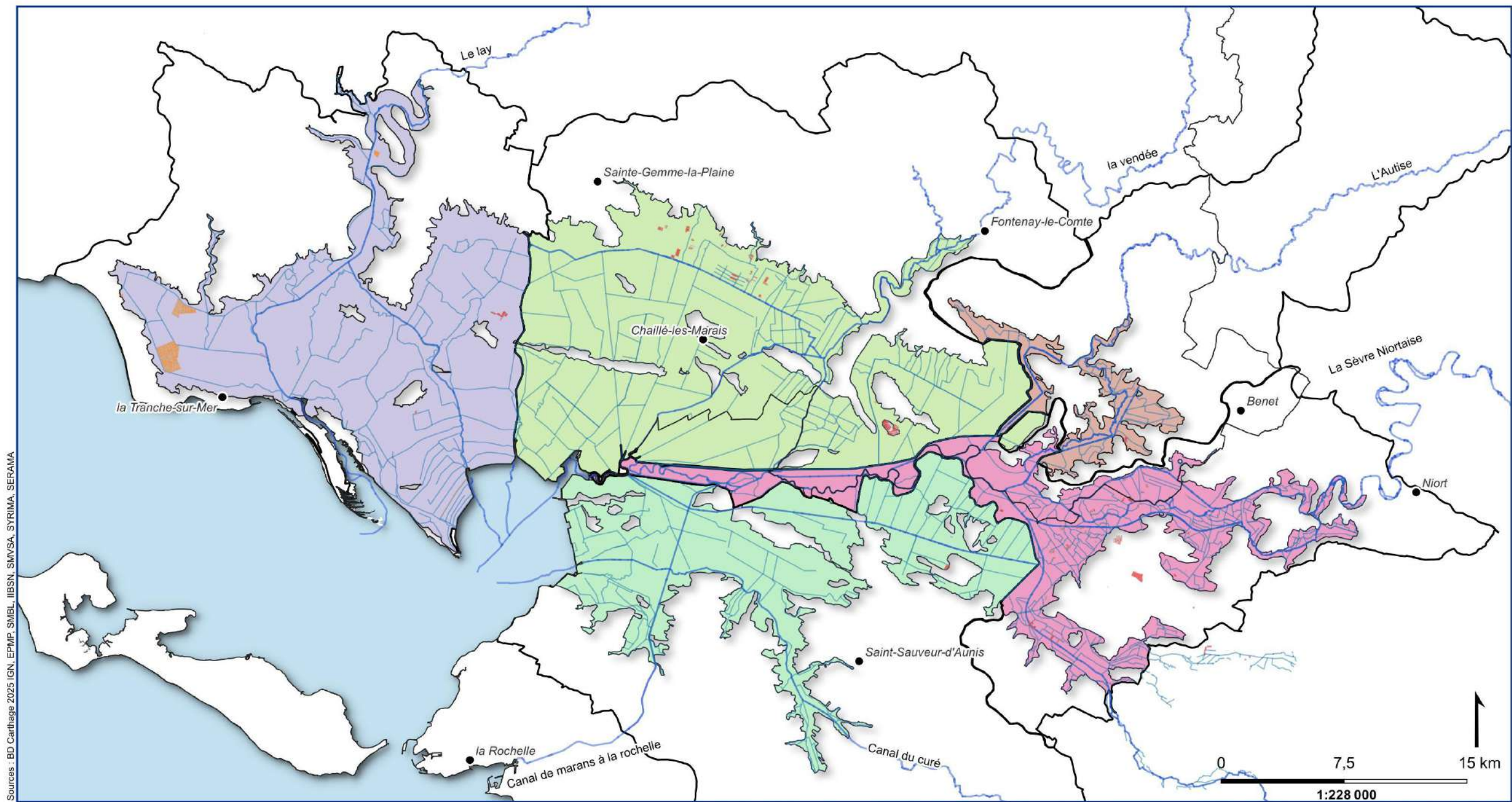
- ★ abreuvoir
- + barrière
- ▼ batardeau baisse
- mare
- parc
- plantation d'arbre
- ◆ pont ou buse
- aménagement à chiroptère
- passage à loutre
- ◆ frayère à brochet



Conception et réalisation (2025) :



ACTIONS DU PNR 2020/2025 - OPÉRATIONS SURFACIQUES- BILAN EPMP - CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU MARAIS POITEVIN



Sources : BD Carthage 2025 IGN, EPMP, SIBL, IBSN, SMVSA, SYRIMA, SERAMA

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

Hydrographie

- Réseau hydrographique
- Réseau hydraulique principal

Limite administrative

- Chef lieu
- Limite régionale

Contrat territorial cadre du Marais poitevin

- CT Bassin versant du Lay aval
- CT Aunis Océan
- CT Autises
- CT marais mouillés Sèvre et Mignon
- CT Marais poitevin Vendée - Longèves

Travaux

- restauration de prairie
- valorisation écopastorale de prairie
- restauration d'habitat naturel
- plantation d'arbre



Conception et réalisation (2025) :



VOLET BIODIVERSITE – NOTE DE L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DU MARAIS POITEVIN

L'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin (OPN) est un outil qui a pour ambition de suivre l'évolution des espèces et des habitats et d'améliorer les connaissances sur le Marais poitevin et les zones de bordures (plaines et bocages).

Ce projet est né de la volonté d'acteurs du territoire, à l'occasion de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 en 2003. À l'aide d'études naturalistes et scientifiques, il doit aider à orienter et évaluer les mesures de gestion favorables à la biodiversité, notamment pour répondre aux enjeux des directives européennes et des politiques publiques.

L'OPN est animé par le Parc Naturel Régional du Marais poitevin et mis en œuvre en collaboration avec plus de quarante partenaires. Cet outil, au service du territoire, constitue une base de connaissance indispensable pour la mise en œuvre des actions de gestion et de restauration du Marais poitevin. Il répond à des besoins sur des échelles locales, régionales et nationales.

Cette présente note permet de compiler succinctement les résultats des suivis de l'observatoire en lien avec le réseau hydraulique.

1 BILAN DES CONNAISSANCES SUR LES TAXONS LIES AU RESEAU HYDRAULIQUE ET A LA GESTION DE L'EAU

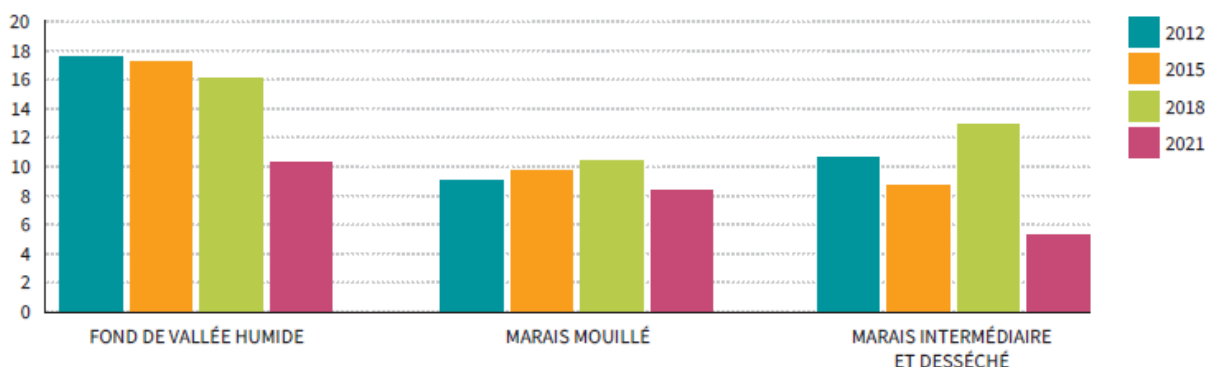
1.1 EVOLUTION DES ODONATES

Les suivis montrent que la richesse des odonates est importante dans le Marais poitevin avec 50 espèces inventoriées dont 2 sont d'intérêt européen : l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin. La position géographique et la diversité de milieux (fossés, mares, tourbières, etc.) expliquent pour partie les communautés présentes.

Ce sont les fonds de vallées humides qui abritent la plus grande diversité avec en moyenne 16 espèces par rapport aux marais mouillés (9) et desséchés (10). Cependant, au regard de la superficie et des habitats du Marais poitevin, on pourrait s'attendre à un nombre d'espèces plus important.

Les derniers suivis montrent une chute dans la richesse des populations d'odonates avec quelques espèces dont la situation est préoccupante.

ÉVOLUTION DE LA RICHESSE SPÉCIFIQUE MOYENNE DES ODONATES PAR TYPE DE MARAIS



La faible diversité rencontrée sur certains secteurs s'explique en partie par la présence ou non d'eau dans les canaux. Leur assèchement impacte les populations de libellules. Ce phénomène est marqué ou « bioindiqué » par la présence d'espèces telles que les Lestes et Sympetrum adaptés aux habitats humides qui s'assèchent régulièrement.

Un autre facteur est l'absence de végétation aquatique. Un lien fort a été démontré entre la diversité des libellules et la quantité/diversité des plantes aquatiques des stations suivies, celles-ci servant de support de ponte à beaucoup d'espèces. Enfin, la présence de l'Ecrevisse de Louisiane impacte fortement les populations de libellules. Cette espèce dégrade les supports de ponte et se nourrit des larves de libellules.

1.2 EVOLUTION DES AMPHIBIENS

Le Marais poitevin se trouve au milieu du domaine biogéographique Atlantique. Cette situation biogéographique particulière est une bonne explication à l'originalité du peuplement d'amphibiens, avec 17 taxons. L'ensemble des espèces présentes sur le Marais poitevin est typique de l'ouest Paléarctique. Les amphibiens sont de bons indicateurs biologiques pour au moins deux raisons, une peau perméable et une utilisation complexe du paysage pour réaliser leur cycle biologique. (Thirion 2018).

Les milieux humides du Marais poitevin sont l'objet d'un changement global induit par les activités humaines. Les amphibiens souffrent des effets d'une gestion de l'eau parfois inadaptée et de la pression induite par la présence d'espèces invasives. Des suivis réguliers de l'ensemble des amphibiens sont menés par les associations et montrent globalement une situation qui se dégrade.

- **Evolution des populations d'amphibien dans le marais**

TAXONS	TENDANCE 2010-2014	TENDANCE 2014-2018	TENDANCE GLOBALE 2010-2018
TRITON MARBRÉ			
TRITON PALMÉ			
PÉLODYTE PONCTUÉ			
RAINETTE MÉRIDIONALE			
GRENOUILLE AGILE			
GRENOUILLE « VERTE »			

Les suivis indiquent une diminution des amphibiens dans l'ensemble du Marais poitevin. Cette tendance se confirme autant dans les marais desséchés que mouillés et notamment chez la Grenouille agile, le Pélodyte ponctué et le Triton palmé. Les populations des autres espèces telles que les Grenouilles « vertes » ou la Rainette méridionale sont stables au regard de ce suivi.

- **Evolution des populations d'amphibien dans les mares bocagères en bordure de la zone humide**

TAXONS	TENDANCE 2011-2015	TENDANCE 2015-2019	TENDANCE GLOBALE 2011-2019
TRITON MARBRÉ			
TRITON PALMÉ			
RAINETTE VERTE			
GRENOUILLE AGILE			
GRENOUILLE « VERTE »			

Le suivi démontre une diminution de l'occupation des mares de bordure pour la plupart des amphibiens étudiés.

Certaines espèces arrivent encore à se maintenir mais les populations restent très fragiles. L'augmentation des effectifs de l'Ecrevisse de Louisiane impacte les populations d'amphibiens (prédation et destruction des herbiers). Les bocages situés en périphérie du Marais offrent une mosaïque d'habitats favorables aux amphibiens. Leur préservation à l'échelle du bassin versant concourt à la sauvegarde des espèces à enjeux présentes dans le Marais poitevin.

- **Evolution des populations de grenouilles vertes et brunes**

Sur les dix dernières années, les comptages de grenouilles vertes ont chuté de moitié pour atteindre avec de fortes disparités selon les secteurs. Cette diminution peut être causée par plusieurs dégradations : qualité de l'eau, diminution de la qualité des habitats avec perte des herbiers aquatiques, gestion quantitative de l'eau inadaptée et un contexte météorologique défavorable. Ces herbiers sont essentiels pour le maintien des amphibiens dans le Marais poitevin.

Les Grenouilles brunes sont des espèces sentinelles des marais mouillés. En 10 ans, on observe une diminution de 70 % des effectifs de la Grenouille agile. Cette tendance est en partie due à la sensibilité plus importante de l'espèce aux variations de niveaux d'eau au printemps. En effet, elle pond plus tardivement que la Grenouille rousse, ce qui l'expose plus aux abaissements de niveaux.

1.3 SUIVI DES POISSONS

Le Marais poitevin présente une diversité d'habitats piscicoles parmi les plus importantes de la façade Atlantique. La densité du réseau hydrographique permet le développement d'une faune piscicole variée. Les poissons dépendent de l'état de conservation des milieux aquatiques qui bien que faisant l'objet de programmes de restauration, ont tendance à se dégrader. On compte 34 espèces de poissons dont 9 migrateurs.

Depuis 2002, la plupart des espèces les plus sensibles ont vu leur population diminuer. C'est le cas de la Tanche dont la fréquence d'observation n'est que de 8 % sur la période 2014-2021 alors qu'elle avait atteint 70 % auparavant. À contrario, d'autres espèces sensibles à la qualité du milieu comme la Brème et le Rotengle voient dernièrement leurs populations augmenter sans pour autant rattraper les plafonds enregistrés au cours des campagnes précédentes. Les populations d'Epinoches ont quant à elles, significativement augmenté sur l'ensemble de la période.

TENDANCES D'ÉVOLUTION DE QUELQUES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LE MARAIS POITEVIN

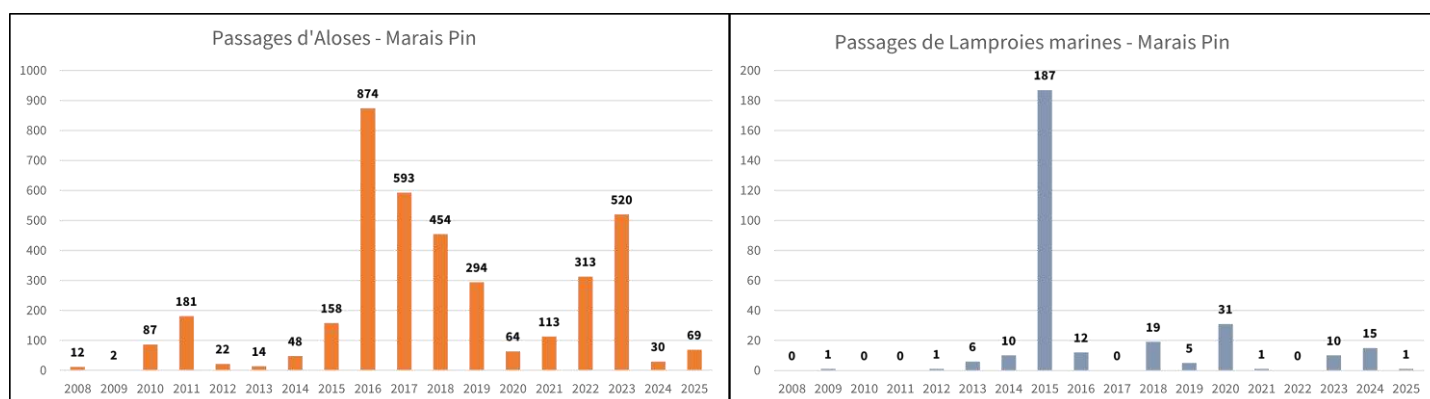
ESPÈCES	TENDANCE 2002-2007	TENDANCE 2008-2013	TENDANCE 2014-2021
TANCHE	↘	↘	↘
BROCHET	↗	↘	↘
BRÈME COMMUNE	↘	↘	↗
ROTENGLE	↗	↘	↗
PERCHE COMMUNE	↘	↗	↘
BLACK-BASS	absent	↗	↗
ÉPINOCHES	↗	↗	↗

Les populations d'espèces apparues ces dernières décennies ont tendance à augmenter. C'est le cas des espèces exotiques envahissantes telles que le Poisson-chat, la Perche soleil ou d'autres espèces telles que le Black-bass et le Silure.

- **Evolution des populations de poissons migrateurs**

Les populations de la plupart des migrateurs qui côtoient le Marais se maintiennent difficilement depuis plusieurs décennies. La population de Grande alose a connu une hausse brutale entre 2014 et 2016 avec un maximum de 875 individus en 2016. Depuis ce pic, le nombre d'aloise a régulièrement diminué. (sauf 2022-2023)

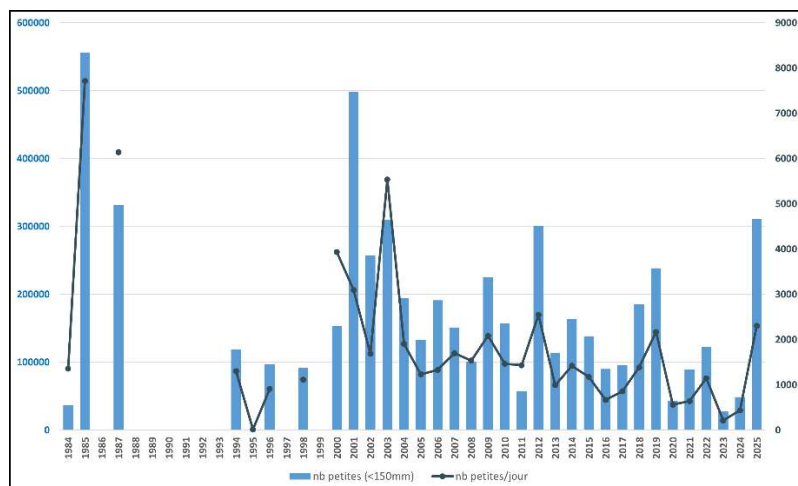
Ce phénomène, qui est observé dans une moindre mesure chez la plupart des autres migrateurs (Lamproie marine, Saumon, Truite de mer), s'explique par l'effort des gestionnaires en matière de continuité piscicole. C'est en particulier grâce à l'installation de passes à poissons qui facilitent leur circulation.



• L'anguille européenne

Le suivi mis en place sur la Sèvre niortaise permet de donner une image représentative de la production d'un marais atlantique, associé à un bassin fluvial de plus de 1 000 km².

Ainsi, le suivi de l'espèce est basé sur la mise en place d'indicateurs par phase de vie de l'anguille.

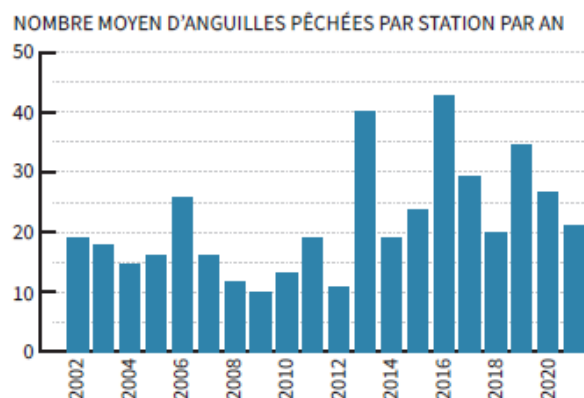


Au stade civelle/anguillette

Malgré les actions locales et nationales conduites en faveur des jeunes anguilles, les effectifs d'alevins qui empruntent les passes du Marais poitevin continuent de diminuer. Le flux journalier s'est stabilisé ces dernières années mais la tendance globale est à la baisse. Le maintien à long terme de cette espèce en voie critique d'extinction est toujours incertain à l'échelle mondiale.

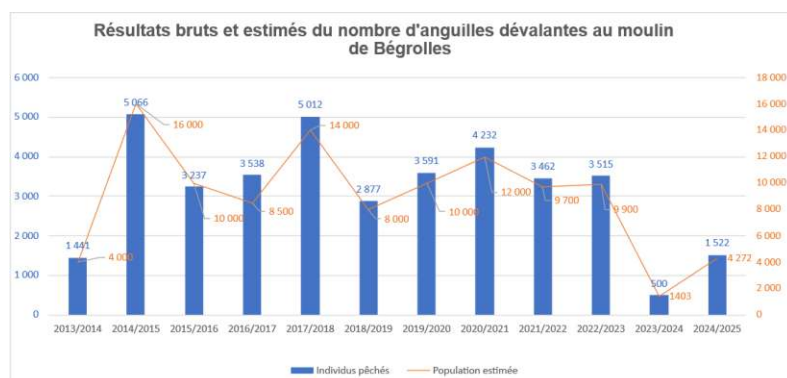
Au stade anguille jaune

L'anguille jaune correspond au stade de vie d'une anguille une fois acclimatée à l'eau douce. Elle est alors en phase de croissance dans les rivières et les fleuves européens. Le stock d'anguilles jaunes est lui, en état moyen sur toute la période de suivi. Au cours de la dernière décennie, les stations suivies présentent des quantités d'anguilles globalement stables malgré de fortes fluctuations annuelles. Chez les jeunes individus, les effectifs sont en baisse, en particulier dans les stations des marais desséchés. Cela peut traduire une perte de la qualité d'habitat sur ces secteurs.



Au stade anguille argentée

Le stade argenté de l'anguille correspondant à celui qu'elle atteint lorsqu'elle est prête à réaliser sa migration vers l'océan, qu'elle va rejoindre pour se reproduire. Les proportions capturées chaque année sont relativement stables, soit près de 4 000 poissons en moyenne par an. Ce suivi permet grâce au protocole utilisé, d'estimer la quantité d'anguilles qui a dévalé au niveau de Niort. Ce dispositif à l'amont du Marais poitevin donne une tendance des migrations du bassin de la Sèvre niortaise.

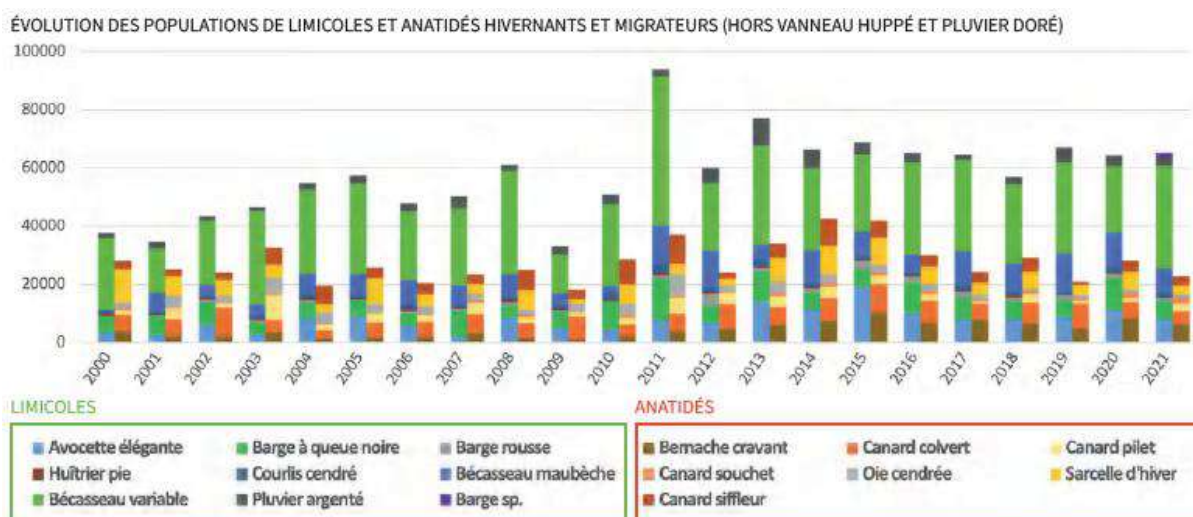


2 EVOLUTION GLOBALE DES ESPECES LIEES A LA ZONE HUMIDE

2.1 OISEAUX MIGRATEURS ET HIVERNANTS

Le Marais poitevin est reconnu d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux. Les effectifs sont suivis depuis 1974 sur les sites protégés ou en gestion conservatoire (RNN, RNR, communaux, etc.).

Au cours de la dernière décennie, il est observé une stabilisation des effectifs dénombrés de limicoles hivernants dans le Marais poitevin. Pour les canards, les populations comptées sont très fluctuantes avec une légère tendance à la baisse ces 8 dernières années amenant à des effectifs similaires à ce qui était dénombré au début des années 2000. Des études sont en cours pour mieux comprendre la manière dont les canards utilisent la zone humide du Marais poitevin en période hivernale pour se nourrir, se reposer et se reproduire.



2.2 SUIVI DES LIMICOLES NICHEURS

Le Marais poitevin accueille plusieurs espèces de limicoles nicheurs. Leur répartition est liée à l'habitat prairial et aux milieux connexes (plans d'eau cynégétiques, bassins, zones en eau, etc.) mais aussi en fonction des paramètres environnementaux (pratiques agricoles, la gestion de l'eau, la tranquillité, etc.).

Les différents suivis ont montré de fortes variations dans les populations de limicoles nicheurs en fonction des espèces et des années.

Le nombre d'Échasse blanche était en hausse sur les deux précédentes campagnes et semble se stabiliser voire régresser sur la dernière du fait d'un printemps très sec. La réalisation de bassins de prélèvement pour la construction des digues après Xynthia a bénéficié à l'Avocette élégante dont le nombre a augmenté sur la période 2006-2016.

Les limicoles des prairies humides, comme la Barge à queue noire, le Chevalier gambette ou le Vanneau huppé voient leur population diminuer. Les prairies avec des dépressions humides en eau au printemps, exploitées par pâturage et sans engrais sont les plus accueillantes. Les limicoles nicheurs

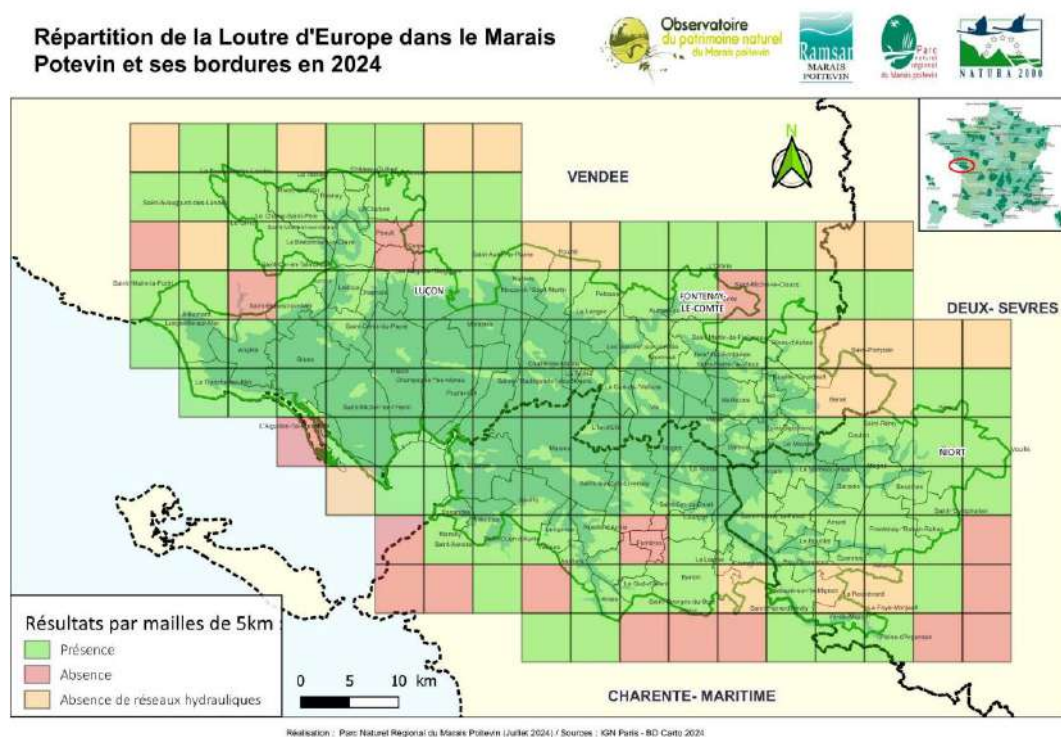
continuent de se concentrer sur les secteurs en gestion conservatoire ou en contrat agroenvironnemental. Le maintien de ces outils est donc primordial.

2.3 MAMMIFERES AQUATIQUES LIES AUX RESEAUX HYDRAULIQUES

Certains mammifères aquatiques sont protégés et utilisent les réseaux en eau et les berges pour s'alimenter, se déplacer ou pour se cacher. Le Marais poitevin est intéressant pour plusieurs espèces suivies dans le cadre de l'OPN notamment la Loutre d'Europe et les micro-mammifères semi-aquatiques.

- **La Loutre d'Europe**

Les suivis montrent que la Loutre a une bonne capacité d'adaptation. Malgré un déclin en France jusqu'à la fin des années 70, elle est toujours présente dans le Marais poitevin. Une étude génétique récente a permis de démontrer que les loutres du Marais poitevin sont historiquement issues d'une population de la façade atlantique et d'une autre du Massif central. Lorsque les conditions du milieu ne lui sont plus favorables (canaux assècs, dérangement répété), on constate une nette diminution des indices de présence.



Les collisions routières sont le principal facteur de mortalité de la Loutre. C'est pourquoi, des aménagements favorables à la circulation de l'espèce sont régulièrement installés (35 sur le marais) par les services routiers des départements et par le Parc du Marais poitevin. Ces dispositifs de franchissement permettent aux loutres de traverser les axes routiers en toute sécurité. Ils sont suivis et

leur efficacité est vérifiée au regard de la quasi-absence de collision routière. L'amélioration des connaissances sur les corridors de déplacement des animaux permet désormais au Parc et ses partenaires d'intégrer l'ensemble de la faune terrestre et semi-aquatique dans la conception des futurs aménagements.

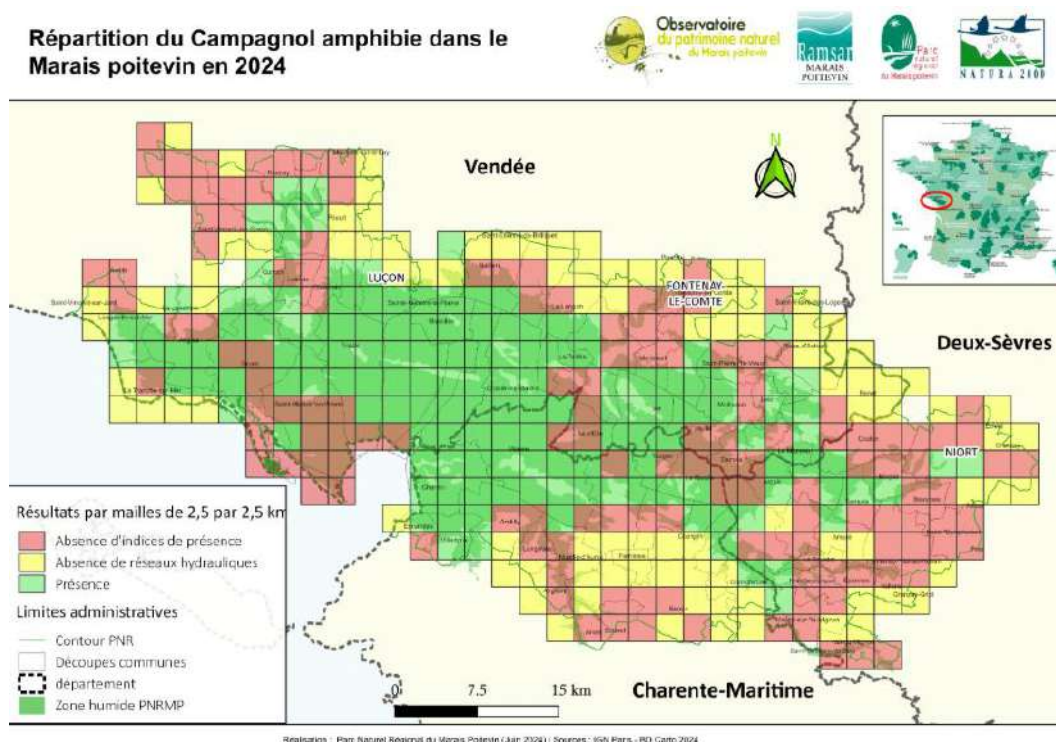
- **Les micro-mammifères semi-aquatiques**

La présence de la Musaraigne aquatique est difficile à repérer car l'espèce est très discrète. Des données ponctuelles sur sa répartition (études par pelotes de réjection, observations visuelles, ...) compilées depuis les années 1980, laissent penser que l'espèce est cependant rare.

Les premières investigations menées en 2008 ont permis de dresser une cartographie de la présence historique de l'espèce. Elle a été complétée avec l'étude menée de mars à novembre 2015. Les études sur la répartition de la Musaraigne aquatique démontrent que l'espèce est toujours présente et liée à une variété de milieux aquatiques. Elle pourrait, si elle est reconduite, nous apporter des informations sur l'écologie et la répartition de l'espèce liée à la berge.

Le Campagnol amphibie, récemment protégé, vit sur les berges de tout type du milieu (cours d'eau, étangs, mares...) et y creuse des terriers. Les effectifs de ce petit rongeur sont en fort déclin et ce sur l'ensemble de son aire de répartition (France, Espagne et Portugal). Cependant, il est encore bien présent sur le marais, notamment sur les fossés comprenant une végétation rivulaire bien développée. Cela renforce l'intérêt de conserver la végétation lors des curages.

La cartographie ainsi réalisée est présentée ci-dessous et met en évidence une présence quasi généralisée de cette espèce dans le Marais poitevin. Son absence de certaines mailles peut s'expliquer par un état défavorable des berges (pente trop importante, végétation non favorable) ou leur mauvaise gestion (broyage totale de la berge, déstructuration des berges lors des travaux d'entretien).



CONCLUSION

La majorité des suivis de l'OPN concerne les espèces liées à la zone humide et montre une diversité en espèces et d'habitats importante qui classe une grande partie du territoire en zone humide d'importance internationale, du littoral aux marais mouillés.

En croisant l'évolution des indicateurs, on observe un déclin à l'échelle du Marais de certains groupes ou milieux :

- Les milieux aquatiques avec la diminution des amphibiens, des poissons et des libellules.
- Certains oiseaux patrimoniaux nicheurs comme la Barge à queue noire, la Guifette noire ou le Gorge bleue à miroir blanc.

D'autres espèces semblent plus stables : les Hérons nicheurs, la Loutre d'Europe.

Certains habitats naturels ont positivement évolué tels que les prairies naturelles ou encore les boisements humides.

Les résultats permettent de mieux cerner les liens entre les habitats, les espèces et les modes de gestion :

- Un rôle majeur de la végétation aquatique sur le maintien de la biodiversité du marais.
- L'intérêt des sites en gestion conservatoire (réserves, communaux...) et des actions sur la continuité piscicole.
- L'influence des actions de l'Homme sur la biodiversité : gestion des niveaux d'eau, les pratiques agricoles, etc. Et bientôt de mesurer les effets de changement climatique.

Les démarches liées à l'amélioration de la gestion de l'eau (contrat de marais, règlement d'eau, etc.) sont intéressantes et pourront améliorer la situation des principales espèces de la zone humide, si elles sont appliquées. Les aménagements réalisés pour la continuité piscicole, démontrent l'efficacité de certaines politiques publiques.

Cependant, d'autres paramètres sont à prendre en compte (zones de quiétude et de refuge, pratiques agricoles, évolution du climat, qualité de l'eau, continuité, etc.). C'est pourquoi, les analyses sur l'évolution et la répartition des espèces doivent tenir compte de différents paramètres. Les suivis engagés par l'EPMP apporteront des informations complémentaires sur l'analyse des paramètres environnementaux et pourront préciser les résultats des études engagées par le PNR avec ses partenaires.

On constate également que les suivis mis en place sur les espèces ne permettent pas de caractériser l'efficacité des actions menées sur les réseaux, trop de paramètres entrant en jeu (type de travaux, type de réseau, état de la végétation rivulaire, occupation de sols de proximité, marnage, assec, ...), et qu'il est très difficile de porter une comparaison sur 2 milieux initialement identiques, avec et sans réalisation de travaux.

Le développement d'indicateurs spécifiques surfaciques reste à mettre en place pour qualifier l'évolution des habitats et espèces suite aux actions de restauration des prairies humides.

Dans le projet initial du FEDER, il était bien prévu travailler plus sur les indicateurs globaux, les indicateurs surfaciques et la valorisation des résultats. Il était prévu un CDD de 6 mois sur l'analyse

des données espèces aquatiques (poissons, libellules, amphibiens) et les milieux (niveaux d'eau, curage sur les stations de pêche électrique ou transect odonates / amphibiens, etc..).

Ceci aurait permis d'améliorer les analyses et élaborer un document technique plus complet.

ACTIONS TRANSVERSALES DE L'EPMP

Le tableau ci-dessous rappelle les actions du CT Cadre :

Thématique	Action	Intitulé	Maître d'ouvrage
Outils communs	N°1	Etude bilan et évaluation commune des CT Cadre et Opérationnels	EPMP
	N°2	Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	EPMP
	N°14	Guide sur la végétation aquatique et végétation de berge	EPMP
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	N°3	Suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)	EPMP
	N°4	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin – Lien gestion de l'eau et biodiversité	EPMP
		Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin – Suivi des habitats et des espèces pour évaluer les actions de gestion de la zone humide	EPMP
		Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin – Effets des orientations de la gestion de l'eau sur la biodiversité et la fonctionnalité de la zone humide	EPMP
	N°5	Suivi des sources de bordure	EPMP
	N°13	Valorisation des prairies du Marais poitevin – synthèse bibliographique	EPMP
Interventions foncières	N°6	Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin	EPMP
	N°7	Opérations foncières (études, animation, veille, échanges, mobilités, etc.)	EPMP
	N°8	Animation foncière du CEN NA et CEN PDL	CEN NA CEN PDL
	N°9	Acquisitions foncières	CELRL, CEN NA, CEN PDL, FDC85, LPO, LPO85
Planification	N°10	Préfiguration du plan d'actions GSF	PNR
	N°11	Elaboration du plan climat Marais poitevin – zone littorale	PNR
Communication	N°12	Sensibilisation à la préservation de la zone humide	PNR

Figure 77 : Tableau des actions du CT Cadre

ACTION N°1 – ETUDE BILAN ET EVALUATION COMMUNE DES CT CADRE ET OPERATIONNELS

Cette action a été réalisée et menée en interne à mi-programme et en prestation externe en fin de programme. Cette action est indispensable pour avoir une vision d'ensemble à l'échelle du CT Cadre et comparative entre les CT Opérationnels sur les 3 volets du bilan, ; technico-financier, organisationnel et technique. Elle constitue également l'élément de base pour la reconduite des CT et l'établissement de la future feuille de route.

ACTION N°2 – MISE EN PLACE D’UN SIGT MARAIS POITEVIN

Le Système d’Information pour la Gestion du Territoire (SIGT) centralise l’information géographique à l’échelle de la zone humide à travers un jeu de données de référence.

Initié en 2016, et poursuivi sur le contrat 2020-2025, il poursuit les objectifs suivants :

- Être en possession de référentiels et d’outils communs ;
- Harmoniser le langage entre les différents acteurs ;
- Mutualiser les compétences et les données ;
- Disposer d’informations permettant de caractériser, de suivre et d’évaluer les programmes d’actions à l’échelle de la zone humide.

Les premiers travaux ont permis de construire différentes couches essentielles qui concernent les ouvrages, les réseaux et les unités hydrauliques. Ces couches d’information géographique sont évolutives et complétées par de nouvelles données (échelles, sources de bordure). Ce travail s’est poursuivi jusqu’à ce jour, afin d’aboutir progressivement à des couches finalisées et validées par l’ensemble des acteurs.

Cependant le bilan et les audits ont permis de mettre en évidence des lacunes et des biais sur ce sujet. Les producteurs de données, au niveau des porteurs de CT ont tendance à faire évoluer leurs supports pour répondre à leurs propres besoins, ce qui se traduit par d’importantes différences entre les CT, rendant la production du bilan relativement complexe au niveau SIG.

L’apparition du support SYSMA, ne répond pas non plus aux attentes des techniciens et complexifie fortement le renseignement des données.

Parallèlement au SIG le traitement des tableurs pour le suivi des programmes d’actions n’est pas non plus homogène et rend le traitement synthétique fastidieux.

Les principales difficultés restent :

- Le renseignement chronophage ;
- Le partage et validation des informations entre structures ;
- La mise à jour des référentiels (inadéquation SYSMA).

Le SIGT est le support des évaluations communes des CT Opérationnels au sein des bilans annuels du CT Cadre et du bilan conduit en fin de programmation, ce qui nécessite de disposer d’un outil pertinent et adapté pour tous.

Les résultats du bilan évaluatif montrent le besoin de renforcer cet outil, tout en le simplifiant. Il existe en effet une réelle demande pour disposer d’un outil commun opérationnel de manière à pouvoir produire une analyse commune à l’ensemble de la zone humide. Cet outil n’est pas encore en place et constitue un élément essentiel des actions transversales pour la bonne réalisation des bilans. Il pourrait s’agir de construire un outil SIG (simple sur la base de tables communes QGis) dont le renseignement se ferait de manière verrouillée sur un serveur hébergé par l’EPMP, et qui se chargerait ensuite de le rendre compatible SYSMA.

Il en est de même pour les tableurs, qui seraient construits de manière concertée et adaptée en relation directe avec les couches SIG.

ACTION N°14 – GUIDE VEGETATION

Cette action a été réalisée. L'EPMP dispose aujourd'hui en version papier et numérique (site internet) du guide, à destination du grand public.

ACTION N°3 – SUIVI DES NIVEAUX D'EAU - SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EAU DU MARAIS POITEVIN (SIEMP)

Les niveaux d'eau dans le marais sont gérés grâce à un ensemble d'ouvrages hydrauliques qui permettent de réguler les niveaux d'eau selon les usages et les saisons. Les multiples facteurs et préoccupations qui président à la régulation de ces niveaux (crues, etc.) conduisent à des modes de gestion hétérogènes selon les secteurs du marais.

Les dispositifs de mesures et de suivi des niveaux sont administrés par différentes structures sans pour autant qu'un suivi global soit aujourd'hui organisé à l'échelle du marais.

Compte tenu de la complexité du fonctionnement hydraulique général du Marais poitevin, tant au niveau des eaux de surfaces que des eaux souterraines et de la multitude de producteurs de données, la mise en place d'un système d'information et sur l'eau apparaît comme une évidence. Le SIEMP a ainsi permis d'avoir une vision d'ensemble des niveaux d'eau sur le marais apportant ainsi une information aux acteurs et usagers locaux et une aide à la gestion, en relation avec les règles de gestion de l'eau. Par ailleurs, parallèlement à cet outil d'autres actions comme la mise à plat et le nivellement des échelles limnimétriques ont été conduites.

Cet outil de suivi des niveaux d'eaux a ainsi répondu à plusieurs objectifs :

- Amélioration de la connaissance des niveaux d'eau à l'échelle de la zone humide ;
- Aide aux gestionnaires des ouvrages hydrauliques ;
- Suivi de la mise en application des règles de gestion de l'eau ;
- Outil de communication.

Il est de plus en constante évolution pour intégrer de nouveaux producteurs et évoluer au gré des besoins. Il dispose aujourd'hui de 68 piézomètres, 36 stations hydrométriques, 137 stations limnimétriques, 9 barrages, 2 marégraphes et 29 réserves de substitution, dont les données sont consultables sur le site internet.

Cette action est à maintenir et à renforcer.

ACTION N°4 – OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DU MARAIS POITEVIN

L'observatoire du patrimoine naturel (OPN) a pour vocation de suivre l'évolution de la biodiversité du Marais poitevin. Chaque année, des inventaires sont réalisés dans le cadre d'un protocole calé entre partenaires et scientifiques. Les résultats de ces travaux sont mis à la disposition des acteurs du territoire.

Les indicateurs de l'OPN, permettent d'améliorer les connaissances sur le Marais poitevin et sont valorisés dans les instances locales ou nationales. L'intérêt pour les gestionnaires du marais est de disposer d'une plate-forme commune de source de données et des résultats qui doivent alimenter l'action publique. Cela permet de disposer d'un très important volume de données bancarisées, mais dont l'exploitation en termes de suivi reste perfectible.

Le bilan a permis de montrer que les données récoltées dans le cadre de l'OPN étaient riches. Cependant la mise en relation des résultats obtenus avec ceux de l'analyse fonctionnelle des voies d'eau ne permet pas de faire des associations et de conduire à des généralités.

Ces données renforcent la connaissance mais ne permettent pas de répondre aux altérations observées. Les données du suivi portées dans le cadre de l'OPN pourraient davantage s'orienter vis-à-vis des actions de gestion surfacique des marais dans le cadre des règles de gestion de l'eau afin de définir des indicateurs opérationnels, adaptés et exploitables.

Il est en effet notamment très délicat de produire une analyse des différents indicateurs suivis dans le cadre de l'OPN avec les travaux mis en place. Il ressort par ailleurs le manque d'indicateurs spécifiques au suivi surfacique de l'évolution des prairies humides suite à des actions de restauration.

Il apparaît également la nécessité de renforcer la relation entre le PNR et l'EPMP dans toutes les analyses.

Un autre volet de l'OPN, qui répond à la disposition 7C4 du SDAGE Loire Bretagne, doit apporter des éléments quant à la relation entre l'expression de la biodiversité et la gestion des niveaux d'eau. Ces éléments sont fortement attendus pour justifier pleinement le bien fondé des règles de gestion de l'eau déployées en parallèle sur le territoire.

ACTION N°5 – SUIVI DES SOURCES DE BORDURE

Le suivi s'est déroulé sur la durée du contrat.

Quelques difficultés liées au fonctionnement spécifique de chaque site avec des particularités qui leur sont propres, il est difficile de restituer les données de l'observatoire sous forme de synthèse. Tous les points d'observation ne sont pas comparables entre eux. Une réflexion est encore à mener sur ce sujet.

ACTION N°6 – STRATEGIE FONCIERES

Le Marais poitevin compte de nombreux opérateurs qui interviennent sur le foncier, avec des enjeux multiples : conservation d'espaces remarquables, protection des personnes et des biens, entretien des exutoires, niveaux d'eau... Par ailleurs, chaque opérateur intervient selon des stratégies qui lui sont propres. Aussi, il est apparu nécessaire de travailler à l'élaboration d'une stratégie foncière à l'échelle

du Marais poitevin, dans un souci de lisibilité et de visibilité de l'action publique, mais aussi d'efficacité et de cohérence des politiques foncières menées.

L'objectif est d'établir un état des lieux précis des politiques et actions foncières conduites sur le territoire du Marais poitevin par les différents opérateurs en place ou à venir. Il s'agira ensuite d'élaborer une stratégie foncière partagée avec l'ensemble des acteurs afin de déterminer les axes stratégiques à développer pour répondre aux objectifs collectifs en matière d'interventions foncières au regard des enjeux du territoire dans les domaines de la gestion de l'eau, de la biodiversité, de l'agriculture et du tourisme.

Les premiers travaux ont porté sur la construction d'un état des lieux et d'un document cadre présentant les grandes orientations en matière de foncier sur le territoire. Il s'agit désormais de concrétiser ce document au travers d'un troisième volet plus opérationnel qui définit les priorités d'intervention et les modalités d'échanges et de gouvernance entre les différents intervenants. Ce travail a débuté mais demande à être finalisé.

ACTION N°7 – OPERATIONS FONCIERES

La gestion des niveaux d'eau est fortement corrélée à l'occupation du sol et au mode de valorisation des terrains compris dans une zone hydraulique homogène (ZHH, biefs, casiers ou compartiments hydrauliques).

L'objectif est donc de mobiliser l'outil foncier comme un outil d'accompagnement, en offrant des solutions alternatives aux propriétaires et exploitants agricoles des secteurs bas que l'on peut considérer comme des « verrous hydrauliques ». Les procédures de mobilité et d'échanges foncières sont donc au cœur du dispositif, les acquisitions foncières à vocation conservatoire restant anecdotiques.

L'EPMP mène des acquisitions pour faciliter le déploiement des règles de gestion de l'eau. Il s'agit en effet de mobiliser cette compétence pour lever des points de blocage, liés par exemple à l'occupation du sol, en proposant aux exploitants en place des parcelles en dehors des points bas.

Ce travail reste long à mettre en place, les opportunités étant peu nombreuses, rendant difficile le stockage du foncier nécessaire pour mener à bien les échanges.

ACTION N°8 – ANIMATION FONCIERE CEN NOUVELLE AQUITAINE/PAYS DE LA LOIRE

L'animation du Programme d'Acquisition et de gestion de site en Marais Poitevin (PAMP) a pour but d'assurer une maîtrise foncière de tout ou partie des sites du programme, afin d'assurer durablement, la préservation de leurs intérêts écologiques et paysagers ainsi que la multifonctionnalité de ces zones humides majeures du Marais poitevin.

Les objectifs sont ainsi :

- D'assurer chaque année la mise en œuvre et du PAMP sur les 14 sites désignés ;
- D'atteindre les objectifs de maîtrise foncière définis à court terme ;
- De gérer les propriétés CREN après acquisition.

Ce volet animation nécessite beaucoup de temps pour souvent peu de résultats, mais les efforts doivent être maintenus.

ACTION N°9 – ACQUISITIONS FONCIERES

Comme évoqué précédemment, ces acquisitions ont tout leur intérêt pour améliorer la fonctionnalité de la zone humide et conserver la mosaïque d'habitats naturels présents. Toutefois, l'action reste restreinte et localisée.

Les difficultés sont principalement liées aux opportunités de ventes qui peuvent se présenter. Une animation territoriale forte est un levier nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.

Compte tenu de l'intérêt majeur des conversions parcellaires pour améliorer la mosaïque d'habitats du point de vue de la biodiversité, on ne peut qu'encourager ce type de démarche qui doit être amplifié.

ACTION N°10 – ELABORATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION COMMUNS TRAITANT DE SUJETS TRANSVERSAUX

Aucune action de communication n'a été conduite en 2024 par le Parc naturel régional du Marais poitevin, que ce soit sur les sujets portés par le contrat cadre ou ceux inscrits dans les contrats opérationnels. La ligne n'a pas été mobilisée.

Cette action de communication si elle n'a pas pu être mise en place a cependant fait l'objet de nombreuses démarches en interne.

Les objectifs restent d'actualité et doivent être reconduits de manière à constituer un réel vecteur de communication entre les différentes structures et acteurs, notamment auprès des maîtres d'ouvrages locaux (ASA...).

Il semble notamment important de renforcer l'attractivité de la plateforme commune qui est aujourd'hui sous-valorisée en termes de communication.

BILAN DES VISITES COMPLEMENTAIRES DE TERRAIN

Afin de pouvoir analyser les techniques et les modes opératoires de certaines opérations retenues par les maîtres d'ouvrages, des visites ponctuelles complémentaires de terrain ont été réalisées sur tous les territoires des CT Opérationnels.

L'objectif de ces visites ponctuelles était de considérer l'évolution des milieux à des pas de temps différents et d'échanger avec les techniciens sur les points positifs et négatifs de certaines réalisations, du point de vue technique ou de capacité à pouvoir les réaliser (communication).

1 VISITES DE TERRAIN

1.1 CT VENDEE AVAL LONGEVES (SMVSA)

Sur ce territoire l'actuel Directeur (Fabrice Suire) et le technicien de marais (Nicolas Bouju) ont suivi l'intégralité du CT Opérationnel.

Plusieurs sites ont fait l'objet de la visite de terrain suivant différentes techniques

- Protection, Restauration de berge ;
- Réfection d'un vannage et continuité écologique ;
- Travaux ripisylve ;
- Curage avec adoucissement et resserrement du fossé.

1.1.1 CIRCULATION PISCICOLE ANGUILE

La visite s'est déroulée sur le canal du Clain sur les communes de Champagné les Marais et de Ste Radégonde des Noyers et sur le canal de Vienne au vannage de la Grippe sur la commune de Puyravault.

Sur le Clain, les travaux ont consisté à la mise en place d'une passe à anguille flottante (niveau aval) au clapet de la Haye sur le canal du Clain. Cette solution permet d'assurer la circulation temporaire de l'espèce, jusqu'à ce que l'alimentation hydraulique soit maintenue depuis l'amont.

L'absence d'alimentation hydraulique de la brosse par un système permanent (pompe) peut être nuisible à son bon fonctionnement. Lors de notre passage elle n'était pas alimentée.



Clain



Vienne



Sur le canal de Vienne, il s'agit d'une passe à anguille (brosse) alimentée en gravitaire et qui traverse la maçonnerie de l'ouvrage, côté rive droite.

Les principales contraintes de de fonctionnement résident dans le manque d'alimentation hydraulique, et l'encombrement par les flottants qui nécessitent de nombreux passages pour leur entretien.

Questionnement :

Si ces systèmes restent relativement peu coûteux, ils sont totalement dépendants de leur mode d'alimentation et de leur état d'encombrement pour leur bon fonctionnement. Ils sont toutefois très efficaces en fonctionnement adéquat.

1.1.2 PROTECTION/RESTAURATION DE BERGE

Plusieurs sites ont été visités pour observer des travaux de protection/restauration de berge suivant différentes techniques.

Les visites se sont déroulées sur le canal du Clain, le canal de Sèvres, le canal de la Chevrolière, les 5 Abbés ou encore le fossé de l'Asile.

Problématique :

- Effondrement de berge ;
- Déstabilisation chemin ;
- Absence de végétation et d'habitats rivulaires ;
- Elargissement du canal et envasement prononcé.

Solution retenue/mise en œuvre :

Plusieurs techniques ont été utilisées avec des travaux plus ou moins récents.

Pour les adoucissements avec pieutage de stabilisation en pied et plantation d'hélophytes, on constate globalement une bonne reprise de la végétation et les érosions sont stoppées. L'adoucissement associé est souvent relativement limité et l'adoucissement plutôt abrupte. La partie supérieure des pieux est calée à la cote d'étiage de manière à les conserver en eau au maximum.

Préalablement aux aménagements, un curage mécanique est souvent réalisé.



Avantages/Inconvénients :

- Mise en œuvre
- Coût des interventions (~100 € HT/ml).

L'enrochement en pied avec léger adoucissement a également été observé sur le canal du Clain afin de stabiliser une charrière. Les travaux ont été réalisés en plusieurs tranches sur un vaste linéaire, après des travaux de rotodévasage. Les berges ont aussi étéensemencées.



Avantages/Inconvénients :

- Cout moindre de l'ordre de 50 € HT/ml
- Meilleure facilité de mise en œuvre
- Ce système semble présenter de meilleures capacités d'accueil vis-à-vis de la vie aquatique avec la présence de zones interstitielles qui peuvent aussi permettre le développement d'une végétation semi-aquatique à hauteur du niveau d'eau.
- Les interstices doivent cependant être limités en taille pour éviter les contournements hydrauliques et basculements des blocs.
- Bonne durée dans le temps.

Questionnement :

Une interrogation peut se poser pour le pieutage quant à l'aspect biologique de la technique utilisée du point de vue aquatique, avec la présence d'un rideau vertical dénué d'habitats et sa tenue dans le temps.

Pour les enrochements/adoucissements, cette technique reste très minérales avec un impact visuel conséquent après travaux.

1.1.3 TRAVAUX SUR RIPISYLVE

Les visites se sont déroulées sur le canal des 5 Abbés à la Bonde/Grande Cabane sur sur la Ceinture des Hollandais à la Chevrotière.

Problématique :

Ces travaux ont été définis et essentiellement réalisés pour désencombrer les voies d'eau en préalable à des opérations de curage ou d'intervention sur les berges. Leurs vocations visent donc la réouverture des milieux d'une part et la restauration de la circulation hydraulique d'autre part.



Solution retenue/mise en œuvre :

Selon les secteurs, les travaux ont consisté à une mise à blanc complète de la rive, si nécessité de reprise du terrassement de la berge (5 Abbés), ou de manière plus légère ne conservant une partie des arbres structurants (Hollandais).

Avantages/Inconvénients :

- Mise en œuvre, selon les secteurs
- Coût des interventions relativement faible avec valorisation des bois (plaquettes, ...)

Cette intervention peut s'accompagner selon les secteurs par une replantation d'hélophytes.

1.1.4 TRAVAUX MIXTE CURAGE/RESSERREMENT DE SECTION/ADOUCCISSEMENT

Les visites se sont déroulées sur 2 sites le fossé de l'Ouverture sur le marais Sauvage, et le canal de Traverse sur le marais de Chaillé.

Problématique :

Ces travaux ont été définis suite à des problématiques d'élargissement accru des fossés avec des effondrements de berge, l'absence de végétation rivulaire et l'accentuation des phénomènes d'envasement.



Les travaux ont consisté à resserrer les fossés à l'aide de matériaux terreux empruntés en pleine-terre dans les champs riverains, où les vases de curage ont ensuite été régaliées.

La terre a ainsi permis de réduire la largeur du fossé en s'appuyant sur les vases non curées en bordure des berges et de réaliser un adoucissement des berges. Les travaux ont été réalisés avec ou sans ensemencement ultérieur.

Avantages/Inconvénients :

- Mise en œuvre si réalisation en eau
- Meilleure réalisation en assec
- Coût des interventions relativement faible en association avec le curage de chenalisation
- Bonne reprise végétale et rapide, bonne stabilisation à court termes

Cette intervention peut s'accompagner selon les secteurs par une replantation d'hélophytes.

On observe que cette technique fonctionne bien et permet un regain surfacique des parcelles (intérêt vis-à-vis des bandes enherbées).

1.2 CT MARAIS MOUILLES SEVRE NIORTAISE MIGNON/CT AUTIZES – (SMBSN – IIBSN)

Sur ce territoire ce sont les 2 techniciens Alix Henri et Mickaël Coutantin qui nous ont accompagné lors des visites.

Plusieurs sites ont fait l'objet de la visite de terrain suivant différentes techniques

- Mise en défens ;
- Curage, réouverture de fossés ;
- Protection, Restauration de berge ;
- Continuité écologique et morphologie;
- Travaux ripisylve.

1.2.1 ACTIONS DE MISE EN DEFENS

Cette action a été mise en place en de nombreux endroits sur le périmètre du CT et les visites ont portées à la fois sur la partie aval de la Guirande (limite marais) et dans les marais de Sansais.

Problématique :

Ces travaux ont été définis suite à des problématiques de piétinement/effondrement de berge, élargissement des fossés et l'accentuation des phénomènes d'envasement. Ils ont été couplés à des travaux d'abattage de la ripisylve et plus particulièrement d'alignement de peupliers qui ceignent souvent les parcelles.

Ils se sont traduits par la pose de clôture, l'aménagement d'abreuvoirs et la restauration de pas de champs.



Ces travaux ont globalement été bien acceptés, malgré encore quelques blocages quant à l'abattage des peupliers, avec un bon effet de protection des berges associés à une reprise rapide et de bonne qualité de la végétation hélophyte. On constate cependant certaines difficultés techniques à réaliser des adoucissements dans les secteurs tourbeux, où des glissements sont systématiquement observés, avec un constat mitigé pour les curages.

1.2.2 GUE, PASSERELLE

La visite s'est déroulée sur le marais de l'Entrée à La Grève/Mignon, où un gué empierré et une passerelle engins ont été aménagés.



Ces travaux ont consisté au remplacement d'un busage écrasé par un gué empierré et à la mise en place d'une passerelle bois/IPN. Ces travaux donnent entière satisfaction, on note cependant que le gué dont le rôle est aussi de caler la ligne d'eau et de constitué un radier, est ennoyé lorsque les niveaux sont trop hauts.

1.2.3 OUVRAGES/MORPHOLOGIE

Les travaux ont été réalisés sur le fossé du Petit Sergent au niveau d'un passage routier, entre le marais des Barres et le marais de l'Entée à La Grève/Mignon

Problématique :

A cet endroit se trouvait initialement un système de batardeau à 2 bastinges, qui présentait des difficultés de manœuvres d'une part, et constituait un obstacle temporaire à la continuité écologique. L'objectif visé a donc été de substituer le batardeau par une succession de seuils (radiers), pour maintenir le niveau d'eau amont et permettre la circulation piscicole et sédimentaire.



Les travaux ont consisté au retrait d'un basting (le 2nd doit être enlevé) et à la mise en place de radiers de pierres, en substitution pour assurer le calage du niveau d'eau.

Ce sont 2 radiers qui ont été réalisés avec une veine centrale de concentration des écoulements. Le radier le plus proche du pont est relativement plat au contraire du 2nd, ce qui pourrait nécessiter une reprise.

1.2.4 AMENAGEMENT DES BERGES

Plusieurs sites ont été visités où des interventions plus ou moins récentes ont été réalisées suivant plusieurs techniques.

Les visites se sont déroulées sur les rives de la Sèvre Niortaise et du canal de la Vieille Autize de part et d'autre du pont de l'Ouillette à Damvix/Maillé.

Problématique :

Comme en de nombreux endroits, les érosions sont conséquentes amplifiées par le batillage lié à la navigation ou au vent. Plusieurs techniques sont réalisées suivant le recul disponible en retrait de la berge, la présence d'une voirie, d'une ripisylve et du profil de la berge (pente/hauteur).

Sur ce secteur les berges en bordure de Sèvre sont relativement basses et des aménagements ont été réalisés avec protection par pieux en pieds, pose de grillage type Enkamat et végétalisation d'hélophytes. On assiste à une très bonne reprise de la végétation et stabilisation des érosions.

Sur la Vieille Autize, les berges sont plus hautes et plus abruptes, les travaux ont consisté à un léger reprofilage avec plantation d'hélophytes. La reprise est moyenne, quelques glissements et reprises d'érosion sont observées.

En présence naturelle d'herbiers de roseaux/phragmites, la stabilité de la berge est assurée.



Un autre secteur a été visité sur le canal de la Vieille Autize en amont/aval du pont de St Sigismond. Les techniques réalisées ont été identiques avec des réalisations plus anciennes (2018). On assiste suivant les berges à des reprises variables, et des érosions parfois prononcées.



1.2.5 RIPISYLVE/RENOUEE JAPON

Des actions de désencombrement des voies d'eau et d'ouverture de la ripisylve sont réalisées (Vieille Autize) et ont permis de restaurer la circulation hydraulique, l'objectif n'étant d'enlever les principaux obstacles gênants. Le bois est laissé à disposition des riverains.

Des actions sont réalisées pour tenter de limiter la prolifération de la renouée du Japon en procédant à des fauches manuelles 4/an. Une illustration sur le canal de la Vieille Autize permet de voir que la reprise est réduite, mais que tout ralentissement de la pression permet sa reprise.



1.3 CT AUNIS OCEAN (SYRIMA)

Le CT Aunis Océan ayant débuté il y a peu (2023) les actions réalisées sont assez basiques jusqu'à présent.

Les visites ont permis d'observer des travaux récents de curage, avec adoucissement de berge et réduction de section, ainsi que des actions sur la ripisylve/embâcles.

1.3.1 CURAGE/ADOUCCISSEMENT DE BERGE/RESSERREMENT FOSSE



L'opération a été réalisée sur le fossé des Sartières sur la commune de Villedoux. Les travaux ont permis de resserrer partiellement le fossé avec des berges adoucies, tout en utilisant des terres stables de l'ancien bourrelet de curage, où ont été déposées les vases de curage. Un ensèment reste à prévoir.

1.3.2 RIPISYLVE

Les travaux sur la ripisylve ont été observés sur le Curé à Sérigny (commune d'Andilly) où de lourds travaux d'ouverture de la ripisylve et de traitement des embâcles ont été réalisés, sur 5 km. Compte-tenu de la densité de la végétation de accès et de la largeur du Curé les travaux ont été réalisés à partir du Curé depuis une barge.

La chararose du frêne est très présente sur le secteur avec de fortes interrogations quant au devenir de la ripisylve.

Le Curé après intervention.



1.4 CT LAY AVAL (S M B L)

Le CT du Lay aval n'ayant débuté qu'en 2024, peu d'actions ont été réalisées.

Les visites se sont donc concentrées sur des actions spécifiques de curage, de restauration de la continuité et ouvrage et d'aménagement de frayère.

Une visite a également été effectuée en parallèle sur plusieurs sites de restauration morphologique de cours d'eau (hors analyse du bilan), avec des opérations récentes et en cours de remise dans le talweg, reméandrage et recharge en granulats/banquettes latérales.

1.4.1 CURAGE/ADOUCCISSEMENT DE BERGE/RESSERREMENT FOSSE

2 sites ont été visités pour cette action combinée, sur la réserve de Choisy et sur le canal du Bédier.

La technique est la même que précédemment décrite, avoir :

- Mise à sec du fossé
- Décapage des bourrelets de curage et mise en dépôt
- Curage de chenalisation et dépôt des vases dans l'espace décapé
- Mise en place des produits de décapage sur les vases du lit en bordure de chaque berge pour resserrement du fossé, avec adoucissement et compactage
- Mise en défens et ensemencement

Cette technique permet ainsi de ne pas recharger les bourrelets de curage, de fortement réduire la largeur du fossé, d'adoucir les berges plus favorable au développement de la végétation, de regagner de la surface parcellaire, y compris pour la gestion des bandes enherbées.

L'opération est certainement plus longue puisqu'elle se déroule à partir des 2 rives, mais la restauration est maximale.



Canal du Bédier, avant/pendant/après travaux 2025



Fossé principal de la réserve de Choisy, avant/pendant/après travaux 2025

Une autre opération de curage a été observée sur le cours aval du Graon, qui n'a pas fait l'objet de travaux depuis plusieurs décennies et qui présentait un très fort niveau d'envasement. Les travaux ont consisté en une intervention préalable sur la ripisylve pour l'accès aux pelles, puis à un curage de chenalisation avec régalinge des vases sur berge. Le bois est laissé sur berge (en retrait) à disposition des propriétaires.

Cette action s'inscrit également dans l'objectif de de restauration de la continuité écologique à la porte du Graon et à la vanne de la Chapelle, pour retrouver des habitats plus biogènes.



Curage simple du Graon avec intervention préalable sur ripisylve 2025.

1.4.2 OUVRAGE HYDRAULIQUE/CONTINUITE

Une visite s'est déroulée sur le chantier de la restauration de l'ouvrage hydraulique et de la continuité au barrage de Moricq sur le Lay. Cette opération en cours de réalisation (2025-2026) prévoit le remplacement/modification des vannes et l'aménagement d'une passe à bassins multi-espèces. Il s'agit de l'opération la plus coûteuse sur l'ensemble des CT du marais poitevin.



Emprise et fondations de la passe, vanne changée, travaux 2025

1.4.3 FRAYERE

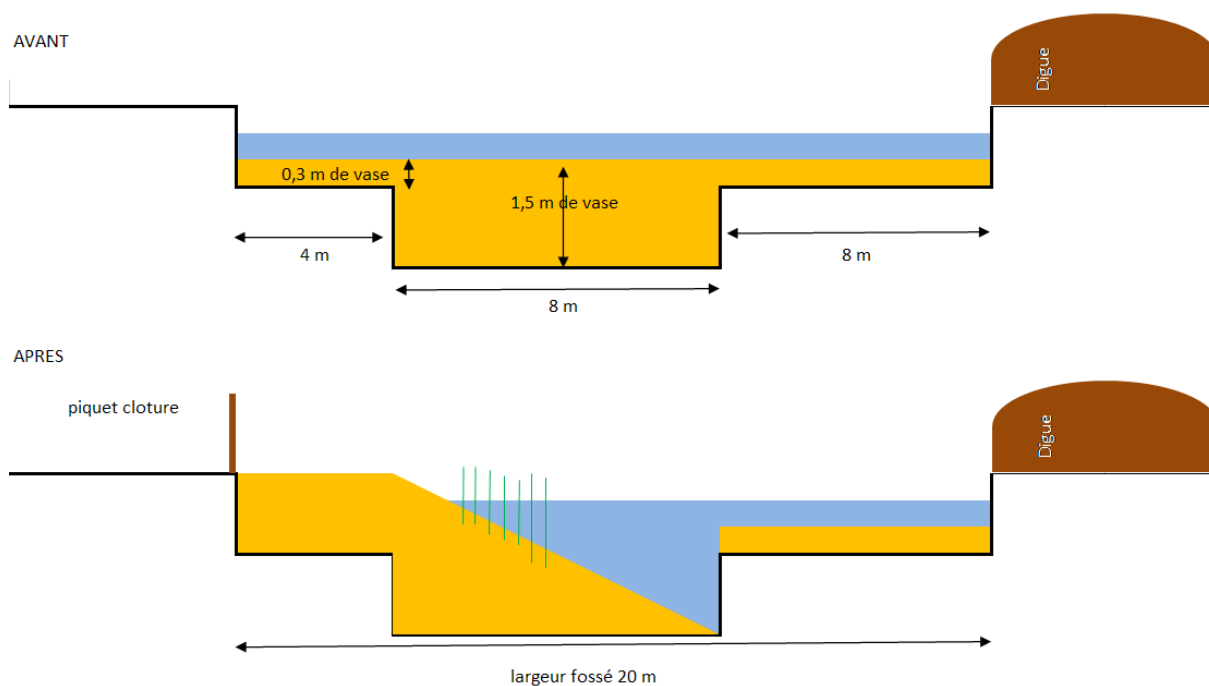
Les travaux se sont déroulés sur le fossé de la Claye pour l'aménagement d'une frayère à brochets sur une longueur de 900 m. La section du fossé a été fortement réduite par adoucissement prononcé de la rive droite. Un vannage à l'aval permet la régulation des eaux.

Aucun ensemencement n'a été réalisé, compte-tenu de la reprise végétale naturelle rapide.

La pente très douce de la berge permet d'étager le niveau d'eau et la végétation rivulaire, elle présente cependant un risque pour la colonisation rapide de la jussie rampante.

Le schémas ci-dessous présente le principe de l'aménagement.

Schéma de principe

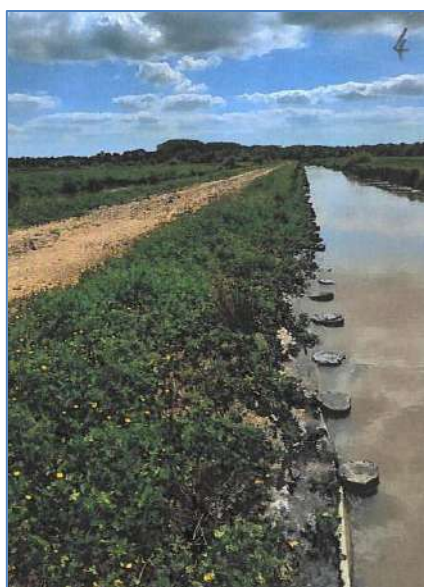




Frayère de la Claye, avant/pendant/après travaux 2025

1.4.4 PROTECTION/RESTAURATION DE BERGE

Les travaux ont concerné la réalisation de protection de berges sur les 2 rives de bordure d'un chemin agricole sur le fossé de la Poule d'eau sur près d'1 km. La technique utilisée est celle du pieutage avec géotextile, remblai en retrait avec légère banquette et plantation d'hélophyte.



Pendant et après travaux, 2024

Les travaux se sont traduits par une très bonne stabilité des aménagements et reprise des hélophytes. Ce type d'intervention à soutenir financièrement, car les coûts sont très élevés mais les résultats sont probants, sur ce site.

2 SYNTHÈSE DES VISITES – ANALYSE CRITIQUE

De manière synthétique on peut retenir sur les différents volets d'actions :

- Restauration/protection des berges

- La technique d'enrochements semble plus favorable de manière générale à celles des pieux/grillage, vis-à-vis des habitats, de la tenue dans le temps, de la mise en œuvre et des coûts. Selon les secteurs la technique pieux/grillage est toutefois plus adaptée et la reprise des hélophytes est souvent plus rapide.
- De fortes différences sont observées, parfois même sur le même canal, en termes de stabilité et de reprise de la végétation.
- Les adoucissements simples sont peu coûteux, facilement mis en œuvre, souvent associés au curage, mais nécessitent parfois la mise en défens dans les secteurs pâturés, et l'ensemencement/plantation d'herbe/hélophyte pour une reprise rapide de la végétation. Ils peuvent constituer des zones favorables à la progression de la jussie rampante. Cette technique est toujours assujettie à la prise en compte des bandes enherbées, et nécessite un recul suffisant.

- Restauration des voies d'eau

- Les travaux de curage sont nettement plus efficaces lorsqu'ils sont réalisés à sec, mais cela nécessite, un assec suffisamment long avant les travaux pour durcir les vases, et la prise en compte de la sauvegarde piscicole.
- Les adoucissements des berges avec resserrement des fossés concernent ce volet comme celui des berges. Cette action relativement récente et novatrice, semble recueillir l'assentiment des usagers concernés et présente de nombreux avantages. Le curage est réalisé au 1/3 inférieur uniquement dans la partie centrale du fossé. Les vases sont déposées dans l'excavation des bourrelets de curage, et les déblais solides sont déposés sur les vases des parties latérales des fossés afin de le resserrer. Cela permet de regagner sur le fossé, tout en associant un adoucissement des berges.
- Pour la technique mixte, l'enrochement en pied semble plus satisfaisant que le pieutage dans sa durée de vie et avec des coûts moindres. Cependant le pieutage doit tout de même être maintenu sur certains sites (proximité immédiate voirie), il permet une bonne reprise de la végétation si les pieux sont calés au niveau d'eau et qu'une petite risberme en retrait est réalisée.

- Ripisylve

- Ces travaux sont souvent nécessaires en préalable à d'autres interventions (curage, berges), mais peuvent s'avérer coûteux suivant l'état et la densité. La destination des produits de coupe peut parfois problématique.

- **Espèces envahissantes (jussie)**

- Cette action reste très lourde financièrement et parfois techniquement, avec la nécessité d'intervention perpétuelle. Sa présence impacte directement sur les écoulements, l'encombrement et l'envasement des fossés, en plus des dysfonctionnements biologique qu'elle entraîne. Réflexion quant à la stratégie d'intervention.

- **Ouvrages hydrauliques et Continuité**

- Les actions sur les ouvrages hydrauliques et la continuité sont globalement maîtrisées, mais on observe souvent des retards, des reports et des surcoûts parfois importants que ce soit pour les études et compléments nécessaires ainsi que pour les réalisations de travaux.

ANALYSE DES PRINCIPES DE GESTION DE L'EAU

1 RAPPEL

Dans le cadre des mesures préconisées par le SDAGE Loire-Bretagne et reprises par les différents SAGE qui couvrent le périmètre du Marais poitevin, il est demandé la mise en place de principes et de règles de gestion de l'eau.

Ces principes de gestion répondent à la disposition 7-C-4 du SDAGE qui vise à "Garantir un niveau d'eau suffisamment élevé en hiver et adapté au début du printemps pour assurer un bon état de conservation des habitats naturels et des espèces (Natura 2000)".

La définition de ces règles de gestion participe également à l'atteinte des objectifs et missions des nombreux partenaires tels que les associations syndicales de marais

Trois outils ont été développés :

- Le **règlement d'eau**, démarche animée par l'EPMP et les animateurs des SAGE. Cet outil est destiné aux axes hydrauliques structurants et prend la forme d'un arrêté préfectoral ;
- Le **contrat de marais**, démarche contractuelle animée par l'EPMP et destinée aux associations syndicales. Cet outil vise à définir à l'échelle de chaque casier hydraulique des règles de gestion de l'eau ;
- Le **protocole de gestion de l'eau** destiné aux communes qui gèrent des espaces de pâturage collectif et à certains espaces protégés bénéficiant d'une protection règlement de type réserve naturelle.

D'autres règles de gestion de l'eau ont également été déployées par les animateurs des différents syndicats pour prendre en compte certaines particularités de leur territoire.

Les objectifs à atteindre en matière de niveaux d'eau sont déterminés pour chacune des zones de gestion hydraulique homogène identifiées sur la carte ci-dessus, au cas par cas, en fonction d'une part du gain environnemental attendu pour le bon état des espèces et des habitats, et d'autre part de la pérennisation des activités d'élevage contribuant à ce bon état.

Concrètement, des règles de gestion de l'eau déclinent les niveaux objectifs d'étiage et de crise et fixent les niveaux d'hiver et les niveaux de début de printemps, ainsi que les vitesses de diminution des niveaux d'eau. Ces règles de gestion de l'eau seront mises à jour en fonction de l'acquisition des connaissances, dont celles issues du suivi et de l'évaluation de la biodiversité.

L'ensemble de ces mesures s'accompagne d'un programme de remise en état, d'adaptation et d'entretien du réseau hydraulique du marais.

2 REGLEMENT D'EAU

2.1 RAPPEL

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2022-2027 demande, au travers de la disposition 7 C-4, de mettre en place des règles de gestion de l'eau dans les zones du Marais poitevin comprenant des enjeux environnementaux importants.

Cette disposition, déjà présente dans le précédent SDAGE et maintenue dans le nouveau SDAGE, est également retranscrite dans les documents locaux de planification dans le domaine de l'eau que constituent les SAGE.

Le ministère de l'environnement a chargé l'EPMP de coordonner la construction de ces règles de gestion, qui doivent favoriser l'expression de la biodiversité, sans compromettre la sécurité des personnes et des biens, ainsi que les activités économiques du territoire.

Pour ce faire, cinq groupes de travail géographiques (GTG) rassemblant les acteurs locaux dans leur diversité ont été constitués (voir carte ci-contre). Ils sont co-animés par l'EPMP et l'animateur du SAGE compétent.

Les règlements d'eau concernent les grands axes hydrauliques (cours d'eau) et leurs principaux ouvrages de régulation.

Un travail de concertation est ainsi mené pour établir des règles de gestion de l'eau à partir des données disponibles et de l'expertise des acteurs.

La démarche conduite par chaque GTG est la suivante :

- 1 – Une liste d'ouvrages structurants est établie ;
- 2 – Chacun des compartiments hydrauliques associés à ces ouvrages fait l'objet d'une analyse fine dans le but de proposer des fuseaux de gestion des niveaux d'eau adaptés ;
- 3 – Ces fuseaux de gestion sont ensuite expérimentés avant d'être validés par le GTG ;
- 4 – Enfin, les nouvelles règles de gestion sont versées dans des arrêtés préfectoraux pris par l'administration et complétés par des conventions de gestion permettant de coordonner la gestion des ouvrages associés.

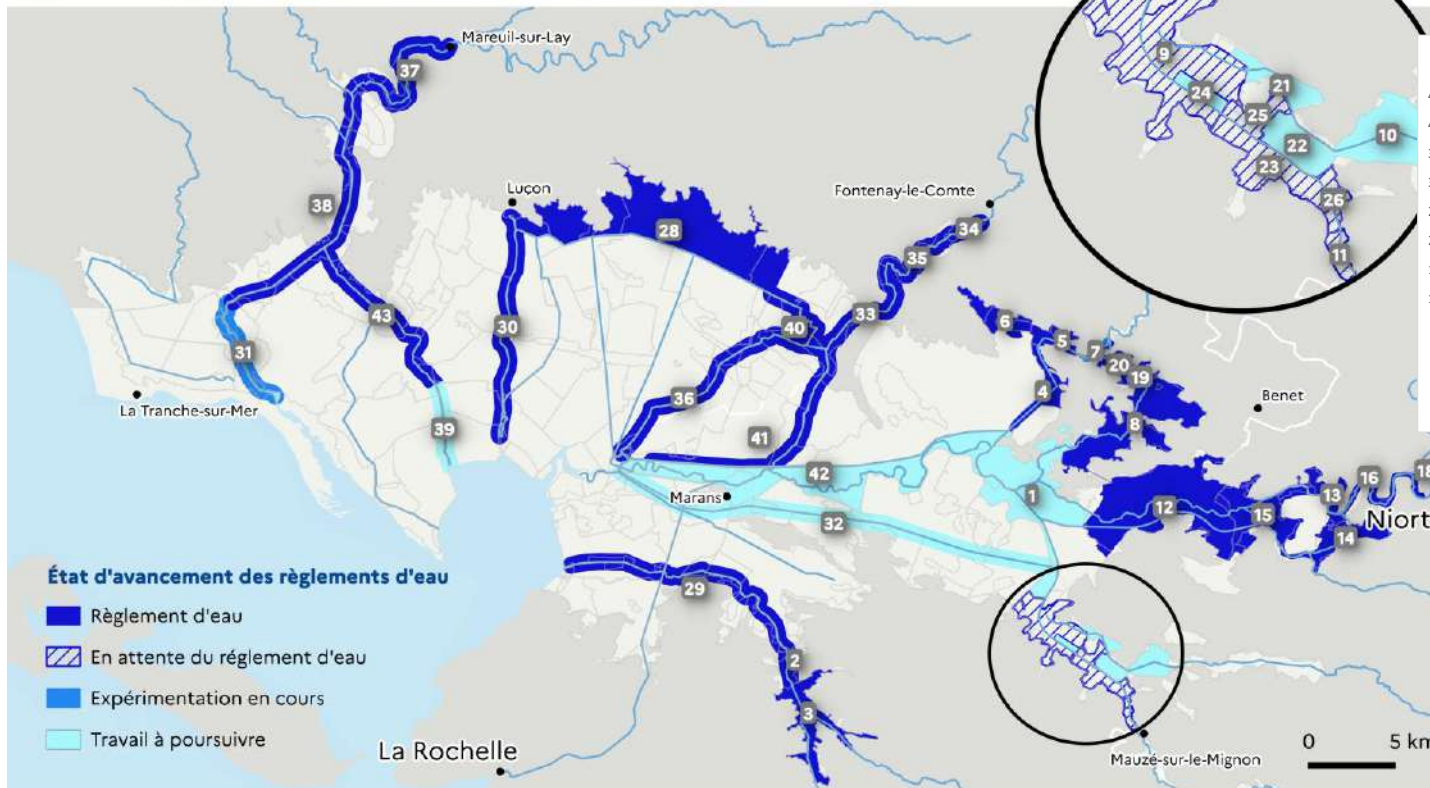
2.2 AVANCEMENT

La carte et le graphe associé ci-après présentent l'état d'avancement et de mise en place des règlements d'eau sur le territoire du Marais poitevin en juin 2025.

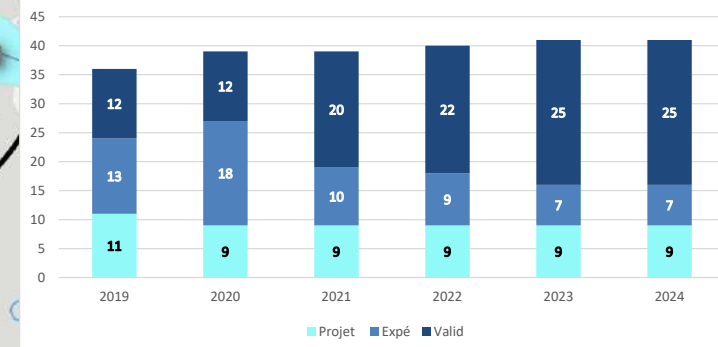
- Seul celui du Braud est en expérimentation,
- Ceux des Porte des Wagons, canal de la Banche, Carreaux d'Or, Bazoin, Courance amont, Courance aval et Entole sont en poursuite de travail,
- Ceux de la Grève, Moulin Neuf, Benu, entre Sazay et la Grève, Sazay et Chaban sont en attente du règlement d'eau.

Règlement d'eau sur la zone humide du Marais poitevin

État d'avancement au 1er juin 2025



Évolution du nombre de biefs réglementés (AP)



- | | | | | | |
|------------------------|---------------------|------------------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------------|
| 1 - Bazoin | 9 - La Grève | 17 - Roussille | 25 - Sazay | 33 - La Vendée (Massigny) | 41 - Contre-bot de Vix |
| 2 - Nuailé Anais aval | 10 - Courance amont | 18 - Comporté | 26 - Chaban | 34 - La Vendée (Boisse aval) | 42 - Carreau d'Or |
| 3 - Nuailé Anais amont | 11 - Moulin Neuf | 19 - Le Grand Bois | 27 - Pont Noir | 35 - La Vendée (Boisse amont) | 43 - Vanne des portes |
| 4 - Aqueduc | 12 - Les Bourdettes | 20 - Courtiou | 28 - Nalliers | 36 - Canal des cinq abbés | |
| 5 - Bois du Four | 13 - Marais Pin | 21 - Courance aval | 29 - Curé | 37 - Morteveille | |
| 6 - Château Vert | 14 - L'Ouchette | 22 - Entole | 30 - Luçon | 38 - Moricq | |
| 7 - Porte de l'Île | 15 - La Sotterie | 23 - Benu | 31 - Braud | 39 - Porte des wagons | |
| 8 - Saint-Arnault | 16 - Tiffardière | 24 - Entre Sazay et la Grève | 32 - Canal de la Branche | 40 - Canal des cinq abbés | |

Sources : IGN© - BD Topo® et BD Carthage®, FMA & IAAT, EPMP / Conception et réalisation : EPMP, juin 2025

3 CONTRAT DE MARAIS

3.1 RAPPEL

La gestion des niveaux d'eau est un élément déterminant qui conditionne en grande partie les activités économiques et l'expression de la biodiversité dans le Marais poitevin. Historiquement, les niveaux d'eau sont gérés en priorité pour la protection des populations et la valorisation économique du territoire par l'agriculture (céréaliculture et élevage). Ces éléments sont d'autant plus marqués dans le marais desséché où la maîtrise de l'hydraulique a toujours été plus forte que dans les marais mouillés. L'efficacité croissante des systèmes de régulation hydraulique ainsi que la modernisation de l'agriculture ont progressivement fait évoluer les modes de gestion de l'eau sans qu'une attention particulière ait été portée à ses impacts sur la biodiversité. Aujourd'hui, l'objectif est de conduire une gestion de l'eau qui intègre au mieux les enjeux environnementaux sans compromettre la sécurité des populations et la valorisation agricole du territoire.

La mise en place de règles de gestion vise aussi à laisser une trace écrite d'une gestion empirique transmise verbalement dans un contexte où les usages se complexifient et les intervenants se multiplient.

Le contrat de marais est un outil spécifique développé par l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP). Il s'agit de proposer un dispositif contractuel aux associations syndicales de marais qui vise à concilier les enjeux liés à l'agriculture et à l'environnement.

L'originalité du contrat de marais réside dans le choix de l'échelle de travail : le périmètre d'une association syndicale de marais. Une démarche ascendante, centrée autour de cet acteur historique de la gestion de l'eau et du territoire, permet de retrouver une dynamique locale qui valorise les compétences et savoirs locaux à travers une réelle implication des usagers du marais.

Le dispositif est animé par l'EPMP qui s'appuie sur un groupe de travail réunissant les différents acteurs. Le groupe de travail est chargé de produire et de synthétiser les éléments de diagnostics, hydraulique, agricole et environnemental. Il fixe ensuite les objectifs de gestion et les actions d'accompagnement afin d'établir les deux composantes du contrat : le protocole de gestion des niveaux d'eau d'une part, et le programme d'accompagnement technique et financier d'autre part.

Le protocole de gestion de l'eau s'applique au sein du périmètre de l'association syndicale. Il définit les niveaux de gestion pour les différentes saisons de l'année au sein d'un fuseau de gestion qui est matérialisé par une cote basse et une cote haute et qui est propre à chaque unité hydraulique cohérente.

Le programme d'accompagnement comprend un volet hydraulique, un volet agricole et foncier, un volet génie écologique et un volet suivi. Ces travaux s'inscrivent en complément des travaux prévus dans les CTMA. Ce second volet constitue la boîte à outils mobilisée pour accompagner les changements attendus en matière de gestion de l'eau.

Le dispositif contrat de marais étant intégré aux nouveaux CTMA (contrat territorial milieux aquatiques) du Marais poitevin, il peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'EPMP, notamment pour des opérations non financées hors CTMA, comme les travaux portant sur l'entretien du réseau tertiaire privé ou la rénovation et l'adaptation de la petite hydraulique.

Des protocoles de gestion de l'eau analogues sont conclus avec les municipalités propriétaires de marais communaux, ainsi que sur certaines réserves naturelles. En 2020, 6 communaux sur 18 bénéficient de contrats, représentant 1 000 ha sur un total de 2 000.

Tous les communaux ont, à terme, vocation à bénéficier d'accords portant sur les niveaux d'eau.

3.2 AVANCEMENT

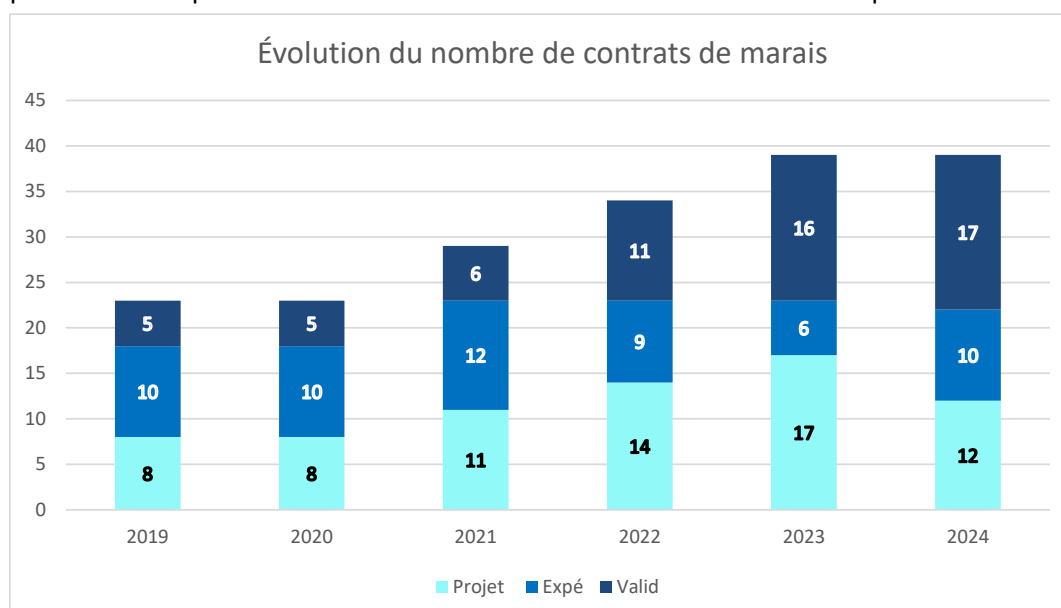
La carte ci-après présente l'état d'avancement et de mise en place des contrats de marais sur le territoire du Marais poitevin.

L'établissement se fixe comme objectif de couvrir la totalité de la zone humide avec des documents portant sur des modalités renouvelées de gestion des niveaux d'eau. Dans ce cadre, les contrats de marais ont vocation à se déployer très largement, aux côtés des autres outils que sont les règlements d'eau ou les accords de niveaux d'eau du Nord Aunis par exemple.

Il y a actuellement une vingtaine de démarche en cours pour un peu plus de 45 000 ha.

- 10 contrats de marais et 5 protocoles de gestion de l'eau sont en application du protocole définitif
- 8 contrats de marais sont en application du protocole d'expérimentation
- 5 contrats de marais et 1 protocole de gestion de l'eau sont engagés.

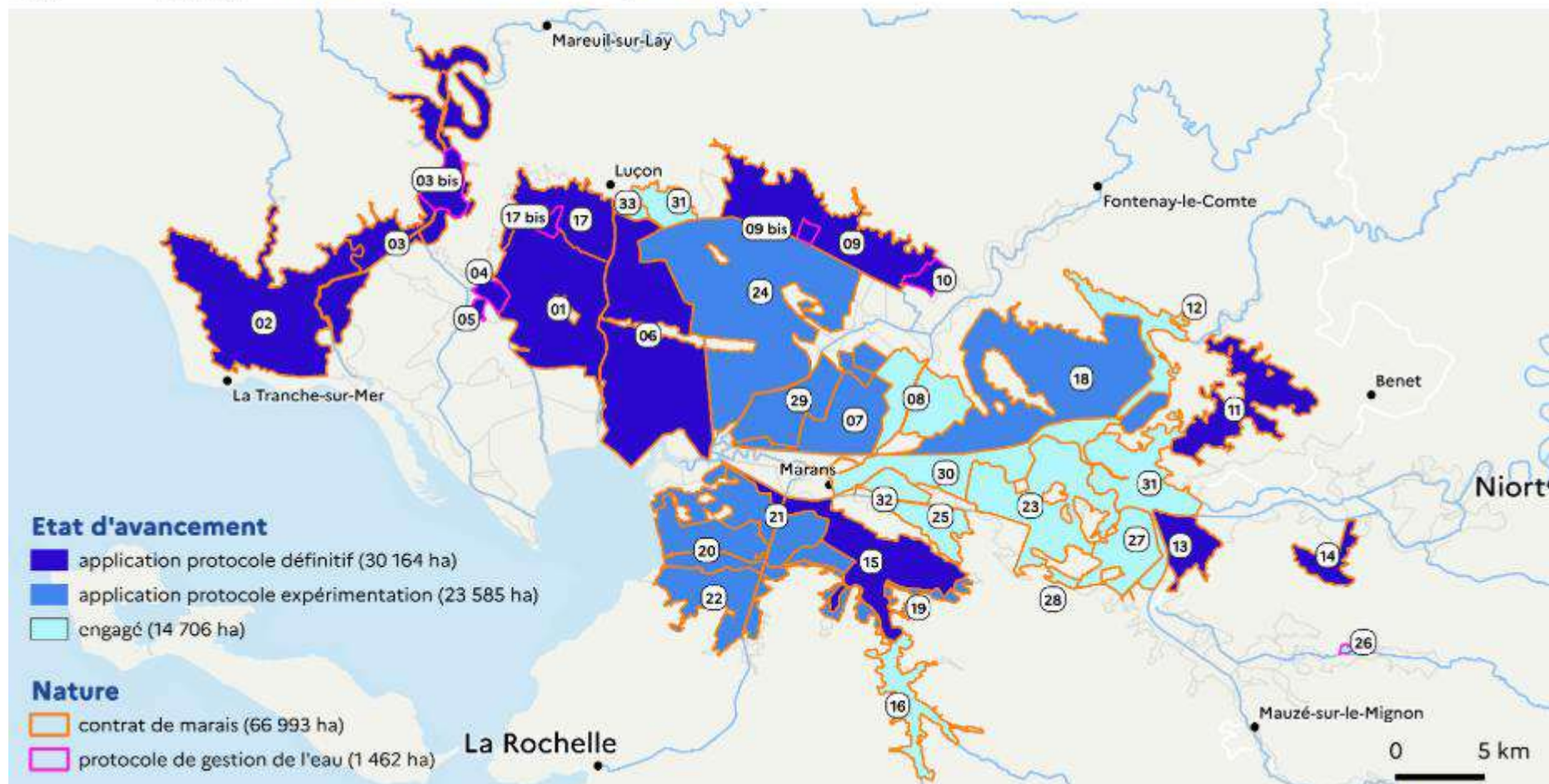
Le graphe ci-dessous présente l'évolution du nombre de contrats de marais depuis 2019.



Enfin la dernière carte permet d'avoir une vision synthétique de l'état d'avancement de l'ensemble des règles de gestion des niveaux d'eau.

Contrats de marais et protocoles de gestion du Marais poitevin

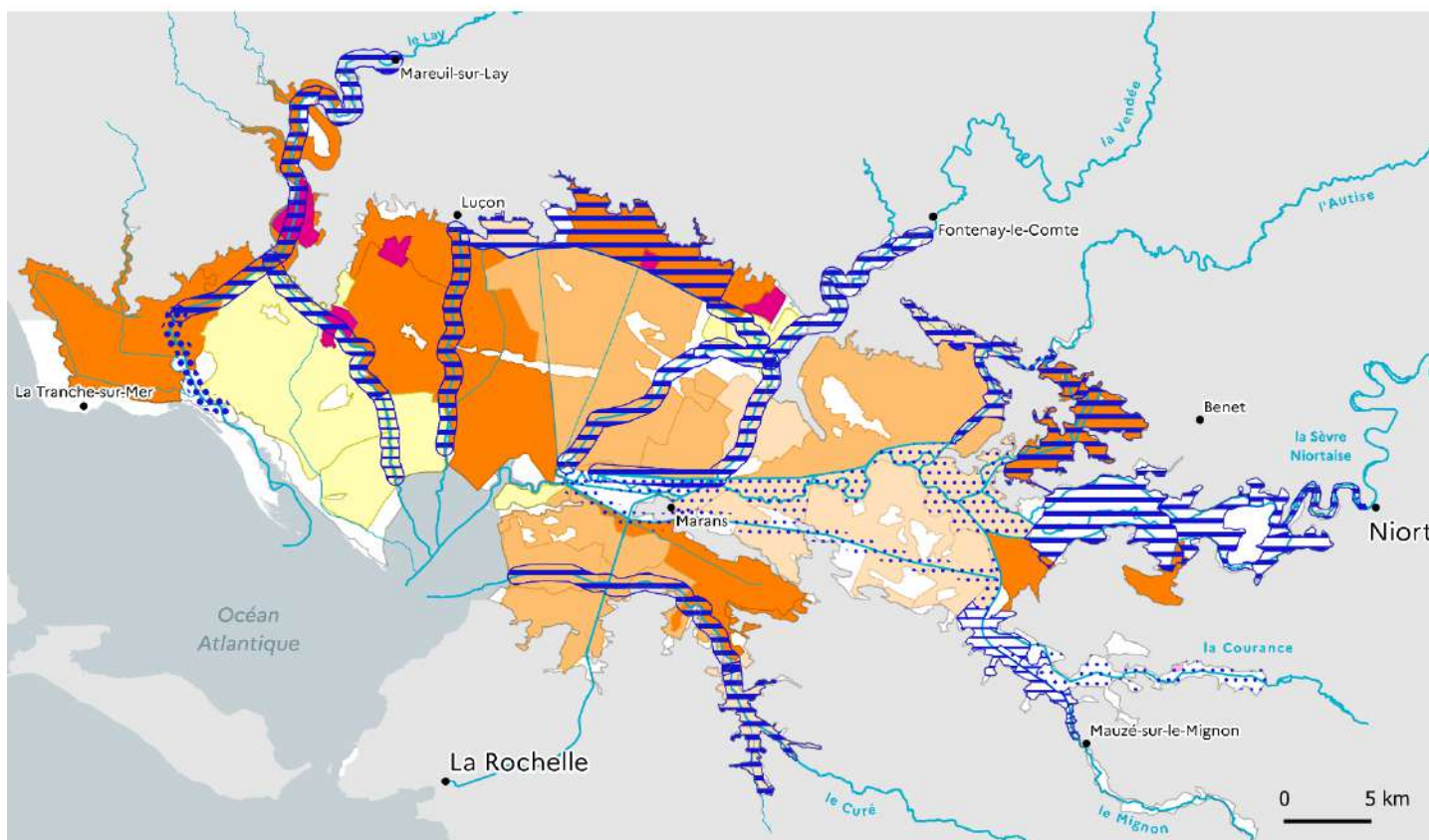
État d'avancement au 1^{er} juin 2025





Déploiement des règles de gestion des niveaux d'eau sur le Marais poitevin

État d'avancement au 1^{er} octobre 2025



Règlements d'eau

- En application
- En attente
- En expérimentation
- En discussion

Contrats de marais

- En application
- En expérimentation
- En discussion

Protocoles de gestion de l'eau

- En application
- En expérimentation
- En discussion

Zones ayant vocation à se doter de règles de gestion d'ici la fin du Sdage

Contexte géographique

- Communes principales du Marais poitevin
- Réseau hydraulique principal
- Zone humide du Marais poitevin

Sources : IGN© - BD Topo® et BD Carthage®, FMA & IAAT, EPMP / Conception et réalisation : EPMP, octobre 2025

4 SUIVI ET EVALUATION DES REGLES DE GESTION

4.1 ETUDE DES RELATIONS ENTRE L'EXPRESSION DE LA BIODIVERSITE INFODEE AU MARAIS POITEVIN ET L'EVOLUTION DES NIVEAUX D'EAU

Les actions partenariales de l'EPMP, en particulier la mise en place contractuelle de règles de gestion de l'eau, ont une influence sur le régime hydrique de la zone humide. Afin d'évaluer leurs effets sur la biodiversité, l'EPMP œuvre à l'amélioration de la connaissance via le pilotage d'un dispositif de recherche mené avec les laboratoires Ecobio (Université de Rennes, CNRS) et Geolab (Université Clermont Auvergne, CNRS).

Ce dispositif répond à une demande du SDAGE Loire-Bretagne et s'inscrit dans le CT cadre du territoire et le DOCOB NATURA 2000. Les actions menées dans ce cadre sont intégrées à l'observatoire du patrimoine naturel qu'elles complètent et au sein duquel sont puisées des données de référence.

Le Marais poitevin est une vaste zone humide de près de 1 000 km². Elle est au fil des siècles fortement aménagée par l'homme afin d'accueillir de nombreuses activités en particulier liées à l'agriculture. L'eau, élément central, est alors avantageuse ou contraignante en fonction des saisons et des activités. La gestion de l'eau consiste à conduire cet élément à travers une multitude de casiers hydrauliques structurés par des réseaux de digues, de canaux et de vannes. En résulte une mosaïque de territoires diversifiés sur le plan du régime de l'eau et sur le plan paysager (prairies ouvertes, prairies bocagères, grandes cultures, boisements humides, etc.).

Ces aménagements et la volonté de tirer le meilleur profit de ces espaces ne sont pas toujours compatibles avec le bon état des écosystèmes. Or la conservation des prairies naturelles humides et des habitats aquatiques constitue un enjeu fort tant pour la préservation du patrimoine naturel que pour les services rendus par ces écosystèmes (épuration, production fourragère, maintien des berges, attrait touristique, etc.).

Le dispositif de recherche porte sur cette biodiversité fragile, étroitement liée aux activités pastorales et à la présence de l'eau.

Le dispositif de recherche repose sur un ensemble de suivis réalisés sur différents secteurs du Marais poitevin. Sont étudiés d'une part les caractéristiques de diverses communautés de faune et de flore et, d'autre part, de nombreux paramètres décrivant leur environnement. C'est grâce à cette importante base de données que les chercheurs en écologie aident à mieux comprendre l'influence des différents paramètres de l'environnement sur la biodiversité. Il est alors possible d'évaluer et comprendre à la fois les différences de biodiversité entre secteurs de marais, mais aussi les dynamiques au cours du temps au sein de chaque secteur.

Les conditions environnementales suivies peuvent être regroupées en trois familles de variables :

- **Le régime hydrique** (hauteurs dans le canal, fluctuation des niveaux d'eau, durée d'assez, surface en eau, etc.),
- **Le paysage** (assolement, linéaire de canaux, type de sol, etc.),
- **La qualité de l'eau** (quantité de matière azotée, salinité, saturation en oxygène, pH, présence de micropolluants, etc.).

Le suivi de la faune et de la flore a évolué avec un 1^{er} dispositif (2014-2021) qui a porté sur 11 secteurs répartis sur l'ensemble du territoire du Marais poitevin. Sept groupes biologiques ont été étudiés : les poissons, la végétation aquatique, la macrofaune aquatique et les écrevisses dans les canaux ; la végétation et les limicoles nicheurs (oiseaux) dans les prairies et enfin les odonates (libellules et demoiselles) qui utilisent les deux milieux au cours de leur vie.

Le 2nd dispositif (depuis 2023) s'étend à 34 secteurs et se concentre uniquement sur la végétation prairiale et aquatique mais avec le même effort fourni pour décrire les conditions environnementales.

Cette action vise à affiner les connaissances sur les liens et les interactions qui existent entre gestion de l'eau et expression de la biodiversité, dans un contexte de marais aménagé par l'homme depuis des siècles. Il s'agit aussi de communiquer auprès des acteurs du marais, de la communauté scientifique et des partenaires institutionnels, et d'orienter les modes de gestion de l'eau en fonction des résultats obtenus, de manière à répondre à l'objectif de bon état des masses d'eau recherché par la Directive cadre sur l'eau, ainsi qu'à celui du maintien voire du développement de la biodiversité caractéristique de cette zone humide.

En termes de résultats, il est difficile de définir le "bon état" des écosystèmes. Toutefois, les communautés animales et végétales étudiées semblent globalement assez dégradées. En témoignent la faible végétalisation des fossés, la faible densité d'oiseaux nicheurs ou encore la dynamique des espèces envahissantes. On observe néanmoins de forts contrastes entre secteurs et entre années avec certains descripteurs de biodiversité parfois tout à fait remarquables.

Les résultats de cette étude montrent que le régime hydrique, et donc la gestion de l'eau, exercent une influence sur toutes les communautés observées. Cependant, les autres caractéristiques environnementales jouent systématiquement un rôle loin d'être négligeable qu'il faut également considérer.

La gestion de l'eau est donc un bon levier d'action pour préserver la biodiversité si elle est prise en compte dans toute sa complexité (marnage, fluctuation, niveau d'eau, inondation, assec, etc.) et en considérant les autres paramètres de l'environnement.

Pour le suivi de la 1^{ère} phase, des articles scientifiques ont été produits par groupe biologique : végétation aquatique, végétation des prairies, écrevisses, poissons, macrofaune benthique, Odonates et limicoles nicheurs.

Pour la 2^{nde} phase, ce second dispositif permet d'inscrire dans le temps long les suivis des 11 sites initiaux et d'élargir le nombre de sites, toujours dans l'objectif d'amélioration des connaissances et également pour évaluer les sites soumis à des modification de gestion de l'eau. Les premiers résultats sont attendus pour 2026.

4.2 SUIVIS DES REGLES DE GESTION NOUVELLEMENT INSTITUTEES

L'EPMP intervient dans les domaines de la gestion de l'eau et de la biodiversité avec l'objectif de conserver et de restaurer la fonctionnalité de la zone humide du Marais poitevin. Son action se traduit principalement par un renforcement des modes de régulation de la gestion de l'eau et de la biodiversité et par une intervention publique plus cohérente sur le territoire.

Pour ce faire, l'EPMP a notamment pour mission "la mise en œuvre d'un programme de suivi des niveaux d'eau des cours d'eau et des canaux du marais".

Afin de promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau sur un territoire où la gestion hydraulique est complexe de par la nature des réseaux de canaux et la multitude d'acteurs intervenant sur la régulation, l'EPMP a mis en place un système d'information sur l'eau du Marais poitevin (Siemp) en partenariat avec les différents producteurs de données du territoire s'étendant sur la zone humide et son bassin versant.

Ses objectifs sont de :

- Présenter une vision globale de la gestion de la ressource en eau du territoire ;
- Apporter des éléments de compréhension et de connaissances techniques et scientifiques du système hydraulique complexe du Marais poitevin ;
- Communiquer les données quantitatives sur l'eau au plus grand nombre, aussi bien les acteurs de l'eau que le grand public.

Le fonctionnement, la commination et l'alimentation du SIEZMP reposent sur :

- Une Interface web avec une cartographie dynamique, consultable au grand public ;
- L'alimentation en pseudo temps réel par les stations automatisées ;
- L'alimentation différée par lecture directe sur les échelles limnimétriques ;
- La centralisation de toutes les informations quantitatives sur l'eau du Marais poitevin ;
- Un référentiel unique : NGF/IGN69 pour l'altimétrie, RGF93 pour la planimétrie.

5 DIFFICULTES RECNCOTREES DANS LA MISE EN PLACE DES REGLES DE GESTION

Quel que soit le type de règle de gestion de l'eau (règlement d'eau, contrat de marais ou révision des accords de niveau), certaines difficultés apparaissent pour leur mise en place :

- La mise en place de ces règles est confrontée aux notions de propriété des parcelles et des ouvrages ;
- L'occupation des sols peut être contraignante comme avec la présence de cultures en marais mouillés ou en points bas ;
- La vulnérabilité économique et technique des exploitations qui détiennent des parcelles en point bas ;
- Un volet social parfois conflictuel avec des problèmes de personnes et souvent non maitrisable ;
- Le temps non négligeable à consacrer à la mise en place (collecte des données, diagnostics, animation...) puis aux suivis des règles en expérimentation ou validées et la capacité à mobiliser les acteurs pour effectuer également un certain suivi (retours ensuite dans les comités de suivi et GTG) ;
- L'organisation de la gouvernance sur chacun des bassins versants et son appui dans ce travail ;
- Les capacités financières des ASA souvent limitées, avec des coûts de travaux souvent coûteux notamment sur les ouvrages hydrauliques ;

- Le programme d'accompagnement de l'EPMP auprès des ASA avec un rôle parfois mal défini, où l'EPMP peut jouer le rôle de secrétariat et d'assistance, alors que certains syndicats de marais remplissent cette mission sur d'autres territoires ;
- Un problème de renouvellement des administrateurs et éclusiers volontaires pour s'engager dans les AS ;
- L'équipement des différents compartiments hydrauliques de dispositifs de mesure des niveaux d'eau parfois absent.

FEUILLE DE ROUTE

Les points présentés ci-après constituent les éléments qui demandent à être mis en place, modifiés ou améliorés dans la conduite des futurs CT.

Ces orientations concernent principalement le CT cadre porté par l'EPMP dans son rôle d'organe coordinateur pour la mise en place, le bon déroulement et le suivi des CT Opérationnels.

1 ORGANISATION DES CTMA

La structuration actuelle de l'organisation à l'échelle de la zone humide du Marais poitevin est décrite dans l'organigramme ci-dessous.

Par ailleurs, l'architecture qui prévaut depuis 2015 est désormais reconnue par les acteurs du territoire et appréciée, comme en témoignent les enquêtes menées dans le cadre du bilan. Elle renforce la cohérence de l'intervention publique en faveur de l'eau et des milieux à l'échelle du Marais poitevin.

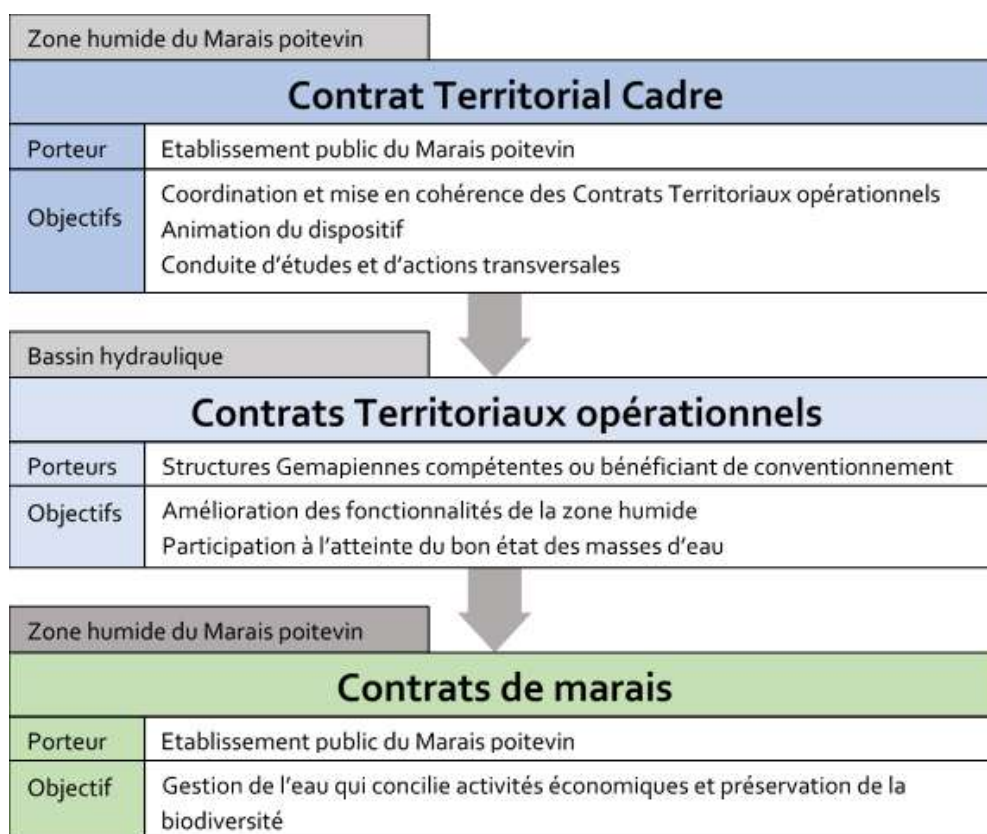


Figure 78 : Organisation des CT

Il ressort du bilan évaluatif l'intérêt de reconduire ce cadre qui :

- Formalise l'articulation entre les dispositifs ;
- Assure une cohérence de mise en œuvre des outils ;
- Permet de développer une vision commune à l'échelle de la zone humide.

Dans ce schéma, le CT Cadre apparaît comme l'outil de coordination et de mise en cohérence des CT Opérationnels.

Cette articulation des outils et cette complémentarité renforcent par ailleurs l'intervention publique avec :

- Plusieurs échelles d'intervention, en fonction des sujets et des moyens mis en œuvre dans un souci d'efficacité des actions déployées ;
- Une coordination entre ces différents dispositifs pour s'assurer de leur bonne mise en œuvre et de leur complémentarité ;

La mise en place de cette articulation demande aussi une animation forte, garante de la bonne coordination des outils.

2 LES OUTILS COMMUNS

Au regard des différents éléments du bilan il ressort la nécessité de disposer de plusieurs outils communs d'une part, mais également la nécessité de les mettre en place et de les appliquer suivant des méthodes communes, et adaptées.

2.1 LES MOYENS DE SUIVI TECHNICO-FINANCIERS

La réalisation du bilan technico-financier à l'échelle du CT Cadre et des CT Opérationnels sur la période 2020-2025 a montré des écarts dans la gestion des données, ce qui a pu rendre leur traitement délicat.

Afin de continuer le travail déjà engagé lors de l'actuel bilan et des précédents, la démarche doit être maintenue et certains points peuvent être renforcés :

- Adaptation des outils SIG, avec une réflexion vis-à-vis de Sysma de manière à produire un outil simple et efficient,
- Avec un volonté d'intégration des données au niveau de l'EPMP,
- Disposer d'un outil de traitement de suivi des travaux (Excel ou base données) pour la réalisation des bilans en lien avec le SIG.

La construction des outils devra être élaborée de manière conjointe sur la base des éléments déjà existants entre les différents porteurs de CT, sous l'égide de l'EPMP dans son rôle de coordination. Elles formeront le socle du bilan évaluatif de fin de programmation.

2.2 INDICATEURS DE SUIVI – ANALYSE FONCTIONNELLE

2.2.1 INDICATEURS SUR LE RESEAU HYDRAULIQUE

La méthode commune d'analyse fonctionnelle des voies d'eau est désormais connue, elle est appliquée sur un réseau d'échantillonnage :

- **Un réseau fixe**, qui correspond à 10% du linéaire total de chaque CT Opérationnel, et dont la prospection et l'analyse des résultats ont lieu au bilan final du CT Cadre, et qui permet de suivre dans la durée, à intervalle régulier, l'évolution des fonctions avec ou sans réalisation de travaux,
- **Un réseau variable**, qui correspond à 5% du linéaire total de chaque CT Opérationnel, et dont la prospection incombe aux porteurs de CT. L'analyse est ensuite réalisée à l'issue du CT Cadre. L'objectif sur ce réseau est de disposer d'un état 0 avant travaux (n-1), puis de porter un état comparatif à n +5 des travaux. A contrario du réseau fixe, le réseau variable n'est analysé qu'une seule fois pour avoir une vision de l'impact des travaux à n+5. Chaque année une partie des 5% de ce réseau est ainsi prospectée.

Les indicateurs communs (réseau variable) n'ont pas été mis en place de la même manière sur tous les CT, ce qui ne permet pas une lecture des résultats à l'échelle de la zone humide du Marais poitevin.

Il est indispensable que les indicateurs soient appliqués sur l'ensemble du territoire.

Il est également apparu que pour le suivi du réseau variable, l'expertise pouvait s'avérer assez chronophage pour les techniciens, au détriment de suivi de chantier notamment et surtout en période estivale, ce qui peut nécessiter l'emploi de stagiaire pour leur réalisation. Cela peut entraîner des dérives quant à l'application de la méthode.

Cette action étant demandée par l'EPMP, il apparaîtrait souhaitable qu'elle soit directement portée par l'EPMP et non plus par les CT Opérationnels, et que la mission puisse être confiée annuellement à un prestataire externe qui dispose de la bonne application de la méthode. Ce sujet doit être porté à réflexion.

2.2.2 INDICATEURS SURFACIQUES

Parallèlement aux actions sur les voies d'eau qui concernent directement l'analyse fonctionnelle, d'autres actions sont menées sur le surfacique.

Le bilan technique a montré que le panel d'indicateurs mis en place ne permettait pas d'apprécier l'évolution de la zone humide au niveau surfacique. La modification du projet initial du FEDER n'a pas permis de bien travailler sur les indicateurs globaux, les indicateurs surfaciques et la valorisation des résultats, et le temps prévu pour un CDD de 6 mois sur l'analyse des données espèces aquatiques (poissons, libellules, amphibiens) et les milieux (niveaux d'eau, curage sur les stations de pêche électrique ou transect odonate / amphibiens, etc..) aurait permis d'améliorer les analyses et élaborer un document technique plus complet.

L'EPMP et ses partenaires devront définir des indicateurs adaptés pour quantifier et qualifier l'efficacité des actions menées notamment dans le cadre des contrats de marais, des acquisitions foncières et des actions agricoles, afin de mieux valoriser l'évaluation des actions de restauration des prairies humides.

2.2.3 EVOLUTION DE LA QUALITE FONCTIONNELLE

L'analyse fonctionnelle menée en 2025 a mis en évidence que :

- La fonction hydraulique est majoritairement « bonne » à « très bonne ». Les principaux éléments qui perturbent ce fonctionnement sont l'érosion des berges et l'envasement ;
- La fonction qualité présente un état plutôt « moyen » et l'ensemble des descripteurs retenus présente des paramètres déclassants ;
- La fonction biologique est la plus dégradée, avec seulement 3 % du linéaire avec un « bon état ». Cette dégradation est principalement due au recouvrement par la végétation et au taux d'envasement.

La distinction marais mouillés / marais desséchés montre les mêmes résultats, même si globalement, les marais mouillés présentent un meilleur fonctionnement. Quelle que soit l'échelle de travail, la fonction biologique est la plus altérée pour l'ensemble des marais et la fonction hydraulique est la plus satisfaisante. L'accent est donc à mettre en priorité sur cette fonction, puis sur la fonction qualité, avec des nuances selon les entités. Sur le volet qualité, les attentes sont plus importantes sur les marais desséchés.

L'évolution par rapport à 2020 ne montre pas d'écart particulier et les fonctions présentent globalement le même bilan.

3 AXES D'AMELIORATION

A l'issu des différents volets du bilan, de manière très synthétique les axes d'amélioration qui ressortent pour le futur CT Cadre sont les suivants :

- Adaptation et simplification des outils SIG et de suivi des programmes d'actions pour les porteurs des CT, avec centralisation au niveau de l'EPMP
- Revoir la méthode de communication pour la réalisation des enquêtes de satisfaction lors des bilans,
 - o Il semblerait que des réunions en présentiel soient plus adaptées aux maitres d'ouvrages, que le renseignement de questionnaires
- Réflexion sur le portage des indicateurs du réseau variable, avec un transfert souhaité des CT Opérationnels vers le CT Cadre, pour une meilleure réalisation et validité des résultats
- Développer des indicateurs de type surfacique dans le cadre de l'OPN, et adaptation des moyens de suivi des autres indicateurs de manière à les rendre plus lisibles
- Comment mieux adapter les enveloppes financières prévisionnelles allouées aux interventions foncières, pour ne pas "bloquer" de montants trop conséquents qui ne sont pas consommés
- Renforcer la mise en œuvre du volet communication